

SUR LA PISTE DE L'OR AFRICAIN

Quantifier la production et le commerce
afin de lutter contre les flux illicites



SWISSAID 

ABRÉVIATIONS

AGR	African Gold Refinery	LCMP	Loi sur le contrôle des métaux précieux (Suisse)
ARM	Alliance pour une mine responsable	OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique
ASFCMP	Association suisse des fabricants et commerçants de métaux précieux (Suisse)	OCMP	Ordonnance sur le contrôle des métaux précieux (Suisse)
BCMP	Bureau central du contrôle des métaux précieux (Suisse)	ODITR	Ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflits et en matière de travail des enfants (Suisse)
CIRGL	Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs	OFDF	Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (Suisse)
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	OMC	Organisation mondiale du commerce
DMRE	Department of Mineral Resources (Afrique du Sud)	ONU	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
DFF	Département fédéral des finances (Suisse)	RCA	République centrafricaine
DMCC	Dubai Multi Commodities Centre (Emirats arabes unis)	RDC	République démocratique du Congo
DTIC	Department of Trade Industry and Competition (Afrique du Sud)	RJC	Responsible Jewellery Council
EAU	Emirats arabes unis	SARS	South African Revenue Service
EMAPE	Extraction minière artisanale et à petite échelle	UNSD	Division de statistique des Nations Unies
FCSC	Federal Competitiveness and Statistics Centre (Emirats arabes unis)	UNDESA	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
FGR	Fidelity Gold Refinery (Zimbabwe)	USGS	U.S. Geological Survey
FIU	Financial Intelligence Unit (Emirats arabes unis)	USD	Dollar américain
GAFI	Groupe d'action financière	WGC	World Gold Council
GI-TOC	Global Initiative against Transnational Organized Crime		
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives		
LBMA	London Bullion Market Association		

IMPRESSUM

« Sur la piste de l'or africain. Quantifier la production et le commerce afin de lutter contre les flux illicites », recherche réalisée par SWISSAID et publiée en mai 2024.

Auteurs : Marc Ummel (m.ummel@swissaid.ch) et Yvan Schulz (y.schulz@swissaid.ch), secteur des matières premières, SWISSAID.

Collaboration : Angela Lindt (Caritas Suisse), Mahalia Keenya Doh, Anna Blaser, Stefan Hürlemann, Colin Rytz, Yorban Seign Goura (SWISSAID Genève), Vera Zürcher, Delphine Neyaga, Jewgeni Bader, Anaëlle Vallat, Thais in der Smitten, Eliane Beerhalter, Hans Hiltbrunner, Ilyas Ebinger.

Mise en page : Sophie Marteau (contact@sophiemarteau.com).

Remerciements : Direction du développement et de la coopération (Département fédéral des affaires étrangères) de la Suisse, Edmond de Rothschild Asset Management, de Pury Pictet Turrettini & Cie SA et un membre anonyme de la Swiss Better Gold Association pour leur soutien financier.

Clause de non-responsabilité : Le contenu de ce rapport n'engage que SWISSAID ; il n'est pas nécessairement représentatif de la position des institutions et des personnes qui ont soutenu l'étude financièrement.

Photographies : Couverture et 4^e de couverture: Ollivier Girard, Center for International Forestry Research (CIFOR) | p. 5, 95: Marc Ummel, SWISSAID | p. 6, 20, 23, 29: Joerg Boethling, Alamy Stock Foto | p. 7: Mike Goldwater, Alamy Stock Foto | p. 9, 96: FADEV | p. 10, 86: Tobias Ebinger, SWISSAID | p. 12: Mehmet Ali

Poyraz, Shutterstock | p. 26: Christina Aebischer, SWISSAID | p. 25: Greg Balfour Evans, Alamy Stock Photo | p. 37: Yury Zap, Alamy Stock Foto | p. 39: Edward Webb, Alamy Stock Foto | p. 40: shutterlk, Shutterstock | p. 50, 68: mediacolor's, Alamy Stock Foto | p. 55: Michael Derrer Fuchs, Shutterstock | p. 64: BJP7images, Shutterstock | p. 69 Universal Images Group North America LLC, DeAgostini, Alamy Stock Foto | p. 73: Sipa USA, Alamy Stock Foto | p. 79: Anka Agency International, Alamy Stock Foto | p. 80: Olivier Asselin, Alamy Stock Foto | p. 83: Peter Titmuss, Alamy Stock Foto | p. 87: Bank of England, flickr | p. 91: Guy Oliver, Alamy Stock Foto.

Pour toute reproduction, merci d'obtenir au préalable le consentement des auteurs. Ce rapport est également disponible en anglais. La version française fait foi.

SWISSAID

SWISSAID est une fondation suisse libre de toute appartenance politique ou confessionnelle active dans neuf pays au Sud. Au travers de ses différents projets, elle soutient des populations défavorisées afin qu'elles puissent améliorer leurs conditions de vie et faire valoir leurs droits. En matière de politique de développement, SWISSAID s'engage en faveur de la transparence dans la gestion des matières premières, la responsabilité des entreprises, le respect de la souveraineté alimentaire, l'égalité entre les genres, la protection du climat et l'agroécologie.

SWISSAID Bureau Lausanne | Rue de Genève 52 | 1004 Lausanne | Suisse | Téléphone +41 21 620 69 70 | info@swissaid.ch | www.swissaid.ch | CP 30-303-5

RÉSULTATS CLÉS

Production d'or en Afrique

- **Chaque année, entre 321 tonnes et 474 tonnes d'or issu de l'extraction minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) ne sont pas déclarées à la production en Afrique** (ce qui correspond à une valeur comprise entre **23,7 et 35 milliards USD** au prix de l'or le 1^{er} mai 2024). En 2022, cela représentait entre 72 % et 80 % de la production totale d'or d'EMAPE ou entre 32 % et 41 % de la production d'or totale (EMAPE et industrielle ou semi-industrielle) du continent africain.
- Dans neuf pays africains, l'estimation de la production d'or d'EMAPE non déclaré est supérieure à 20 tonnes par année.
- La production d'or totale en Afrique a atteint entre 991 tonnes et 1'144 tonnes en 2022. Cela représente entre un quart et un tiers de la production mondiale d'or minier en 2022.
- Plus de la moitié de l'or extrait en Afrique en 2022 provenait de l'EMAPE.
- Quarante et un des 54 pays africains ont une production estimée d'or d'EMAPE d'au moins 100 kg par année et 15 de ces pays produisent de l'or d'EMAPE, mais ne rapportent aucune production officiellement.

Comparaison entre la production et le commerce d'or en Afrique

- La grande majorité de l'or africain non déclaré à la production ou à l'exportation est déclaré à l'importation dans les pays non africains. En d'autres termes, l'or issu des circuits clandestins africains acquiert une existence légale au moment d'entrer sur le marché international (en particulier via les EAU).
- La comparaison avec les données d'importation permet d'affirmer que la production d'or d'EMAPE non déclarée en Afrique atteint très vraisemblablement, voire dépasse, le haut de la fourchette des estimations calculée par SWISSAID, soit 474 tonnes.
- La plus grande partie de l'or issu de l'EMAPE en Afrique n'est pas déclaré à l'exportation.

Commerce de l'or africain

- **Plus de 435 tonnes d'or ont été exportées en contrebande du continent africain en 2022, ce qui représente plus d'une tonne par jour.** Au prix de l'or le 1^{er} mai 2024, cela correspond à une valeur de **30,7 milliards USD**. L'écrasante majorité de cet or a été importé aux Emirats arabes unis (EAU) avant d'être réexporté vers d'autres pays.
- **En 2022, 66,5 % (405 tonnes) de l'or importé aux EAU en provenance d'Afrique a été exporté en contrebande des pays africains. Entre 2012 et 2022, 2'569 tonnes d'or africain importé aux EAU n'ont pas été déclarées à l'exportation dans les pays africains.** Au prix moyen de l'or sur ces onze années, cela correspond à une valeur totale de **115,3 milliards USD**.
- Douze pays africains sont impliqués dans la contrebande de plus de 20 tonnes d'or par année. La contrebande d'or la plus importante concerne le Mali, le Ghana et le Zimbabwe.
- La contrebande d'or en Afrique a plus que doublé entre 2012 et 2022.
- La grande majorité de l'or africain est acheminé vers un nombre très restreint de pays. Les EAU, la Suisse et l'Inde ont été les trois principaux pays importateurs d'or en provenance d'Afrique entre 2012 et 2022. En 2022, près de 80 % de l'or africain importé à l'étranger l'a été dans ces trois pays, dont plus de 47 % aux EAU. Ces pourcentages sont encore plus élevés si l'on corrige les écarts statistiques artificiels.
- L'or industriel africain a été majoritairement exporté en Afrique du Sud, en Suisse et en Inde, alors que 80 à 85 % de l'or d'EMAPE africain a été exporté aux EAU.
- Entre 2012 et 2022, le commerce d'or intra-africain déclaré s'est fait très majoritairement à destination de l'Afrique du Sud. Cependant, la plus grande partie de l'or africain importé dans ce pays a ensuite été réexporté vers des pays non africains.

Disponibilité et fiabilité des données sur le secteur de l'or en Afrique

- Lors de la collecte de données sur la production et le commerce d'or en Afrique, SWISSAID a constaté que nombre de ces données ne figurent pas dans le domaine public ou n'existent simplement pas.
- Lors de l'analyse de ces données, SWISSAID a constaté que nombre d'entre elles étaient erronées, incomplètes, imprécises, non fiables ou incohérentes. Les statistiques des autorités sudafricaines sur le commerce de l'or en Afrique du Sud, en particulier, sont opaques et ne permettent pas de se faire une idée précise du commerce de l'or dans ce pays.

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	5
2. MÉTHODOLOGIE	7
3. PRODUCTION	12
3.1 Production d'or industrielle et semi-industrielle.....	13
3.2 Production d'or artisanale et à petite échelle.....	15
Production d'or d'EMAPE déclarée.....	15
Production d'or d'EMAPE non déclarée.....	18
Production d'or d'EMAPE totale.....	20
3.3 Production d'or totale.....	22
Production d'or totale déclarée.....	22
Production d'or totale déclarée et non déclarée.....	23
4. COMMERCE	26
4.1 Exportations d'or déclarées de tous les pays africains.....	28
Commerce intra-africain d'or déclaré.....	30
4.2 Importations d'or en provenance d'Afrique dans les pays non africains.....	31
Le cas spécial des importations d'or en provenance d'Afrique du Sud.....	32
4.3 Écarts entre les statistiques douanières.....	36
4.4 Pays de destination de l'or africain.....	38
Émirats arabes unis.....	38
Suisse.....	49
Inde.....	56
Autres pays.....	59
4.5 Destination de l'or exporté par type d'or.....	67
5. COMPARAISON ENTRE PRODUCTION ET COMMERCE	69
5.1 Comparaison à l'échelle continentale.....	70
5.2 Exportations en contrebande.....	71
Exportations en contrebande vers des pays limitrophes ou proches.....	72
Exportations en contrebande vers des pays non africains.....	73
Sous-déclaration de la valeur de l'or à l'exportation.....	74
5.3 Le rôle des pays de transit en Afrique.....	75
Or non déclaré à l'importation.....	76
Or déclaré à l'importation.....	78
6. ANALYSE DE LA DISPONIBILITÉ ET DE LA FIABILITÉ DES DONNÉES	80
6.1 Données des États.....	81
6.2 Données de UN Comtrade.....	84
6.3 Données de l'ITIE.....	86
6.4 Données de la LBMA.....	87
6.5 Incohérences entre des statistiques officielles de différentes sources portant sur le même pays.....	88
6.6 Impossibilité de comparer les données.....	90
7. FACTEURS EXPLICATIFS DE LA NON-DÉCLARATION DE L'OR D'EMAPE	91
7.1 Facteurs explicatifs relatifs à la production.....	92
7.2 Facteurs explicatifs relatifs aux exportations.....	93
7.3 Le rôle central des goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement.....	95
8. RECOMMANDATIONS	96
NOTES	102
ANNEXES	125

INTRODUCTION



L'idée de cette étude est née il y a plus de quatre ans. Travaillant depuis de nombreuses années sur la thématique des matières premières, en particulier de l'or, SWISSAID a publié en 2020 un rapport sur le commerce de l'or entre les Emirats arabes unis (EAU) et la Suisse. Dans le cadre de cette recherche, l'organisation a été confrontée au manque de données concernant les flux d'or en provenance d'Afrique et à l'attitude passive de plusieurs parties prenantes impliquées dans le commerce illégal du métal précieux. SWISSAID a donc décidé de réaliser une nouvelle étude, dans le but de faire la lumière sur le secteur de l'or africain et de sensibiliser sur l'ampleur du problème. Cette étude est inédite car c'est la première fois qu'une organisation a compilé, analysé et croisé les données de production et d'exportation de l'ensemble des pays africains et les données d'importation des pays partenaires sur une période de plus de dix ans. Les recherches et les analyses ont été fastidieuses. Mais au vu des enjeux propres au secteur de l'or, elles étaient nécessaires. Outre le présent rapport, elles ont mené à des descriptions du secteur de l'or dans chaque pays africain, qui seront progressivement mises en ligne sur www.africangoldreport.org dès juillet 2024.

L'Afrique est le principal continent producteur d'or au monde et le métal jaune y joue un rôle immense et contrasté. Il est notamment une source de revenus pour des millions de mineurs artisanaux, la principale source de recettes pour de nombreux Etats, un outil de financement de groupes armés et la cause de graves violations des droits humains et dégradations de l'environnement. Au cours des dernières années, la forte hausse du prix de l'or et les ruées vers l'or qui s'en sont suivies dans de nombreux pays n'ont fait qu'augmenter l'impact socio-économique de ce secteur sur le continent africain.

Du terrain accidenté des mines d'or africaines aux salons feutrés des conférences internationales, de nombreuses personnes ont affirmé qu'une étude telle que celle menée par SWISSAID serait difficilement réalisable. Leur position était compréhensible, tant il est vrai que quantifier la production et le commerce de l'or déclaré et non déclaré du continent africain représente un immense défi. Et pourtant, malgré les limites inhérentes à une telle recherche, SWISSAID est parvenue à chiffrer ces flux et à décrire les mécanismes à l'œuvre.



Des chercheurs d'or dans une mine artisanale, région de Manajary, Madagascar

Faire la lumière sur le commerce de l'or africain est indispensable afin de mettre les Etats face à leurs responsabilités. L'étude de SWISSAID soulève de nombreux problèmes, en particulier : d'énormes quantités d'or sont exportées d'Afrique en contrebande, les contrôles à la douane et sur les sites de production sont insuffisants, certaines statistiques sont opaques et d'autres ont même été falsifiées. Les Etats ne doivent plus pouvoir se réfugier derrière le manque et la mauvaise qualité des données et autres informations pour justifier leur inaction ; ils doivent prendre leurs responsabilités, notamment en renforçant les contrôles et en œuvrant à la formalisation du secteur.

SWISSAID espère que son étude contribuera à renforcer les engagements des Etats et de l'industrie en faveur d'un secteur de l'or plus responsable. A terme, cela devrait permettre d'améliorer les conditions de travail et de vie des millions de mineurs d'or artisanaux et de leurs familles, d'augmenter les revenus des Etats africains et de lutter contre les atteintes aux droits humains et à l'environnement. Laissés à la merci d'acteurs peu scrupuleux et travaillant dans des conditions souvent déplorables, les mineurs artisanaux sont les premiers à souffrir du caractère illégitime d'une grande partie du commerce de l'or africain. Cette nouvelle étude de SWISSAID s'inscrit donc dans la mission de l'organisation, qui consiste à s'engager pour l'amélioration des conditions de vie des démunis et des perspectives des populations vulnérables. •

MÉTHODOLOGIE



Cette étude est le fruit d'un travail de recherche et d'enquête mené par SWISSAID entre 2021 et 2024. Durant cette période, l'organisation a collecté, a analysé et a croisé un nombre considérable d'informations et de statistiques sur la production et le commerce de l'or africain. L'étude porte sur l'ensemble des 54 pays d'Afrique et sur les principaux pays de destination de l'or exporté depuis ce continent. Elle couvre une période de onze ans, à savoir de 2012 à 2022. Les principaux résultats de l'étude, notamment les chiffres sur la production totale et le commerce total déclarés et non déclarés de l'or africain, figurent dans ce rapport. Les statistiques, analyses et résultats relatifs à chaque pays africain pris séparément seront progressivement mis en ligne sur le site www.africagoldreport.org dès juillet 2024.

La méthodologie consiste principalement en une analyse croisée des données et repose sur le postulat suivant : lorsqu'il n'y a pas de consommation interne et que l'or n'est pas stocké dans un pays africain, les quantités d'or produit ou importé dans ce pays doivent correspondre aux quantités d'or exporté de ce pays et aux quantités d'or importé dans les pays partenaires. Afin de réaliser cette analyse et d'identifier l'origine des écarts entre les données, SWISSAID a récolté pour l'ensemble des pays africains des statistiques et des informations sur : les importations d'or officielles et en contrebande, la production d'or formelle et informelle, les exportations officielles et en contrebande ainsi que les importations déclarées par les pays partenaires. Plusieurs éléments de contrôle ont été intégrés à l'analyse : SWISSAID a notamment pris en compte à la fois les poids et les valeurs commerciales, utilisé plusieurs sources pour un flux donné, utilisé les statistiques et les informations publiées ou communiquées par les entreprises et par les standards de l'industrie, et systématiquement vérifié pour chaque pays s'il existait un secteur joaillier ou bancaire et si de l'or était stocké au sein du pays. En analysant, croisant et comparant les données et informations récoltées, SWISSAID est parvenue à quantifier la production et le commerce déclarés et non déclarés de l'or en Afrique.

Sources des données

Une partie des informations et des statistiques que SWISSAID a collectées relèvent du domaine public. L'organisation les a trouvées dans les types de sources suivants : publications des agences étatiques, rapports des entreprises, bases de données en accès libre ou payantes, articles de presse, études des organisations de la société civile, des organisations internationales et des chercheurs universitaires. SWISSAID a complété ce corpus en recueillant des informations et des statistiques, notamment des chiffres encore non publiés, auprès de plus de 500 parties prenantes (des secteurs public, privé, universitaire et de la société civile), par le biais d'échanges de courriels, d'appels téléphoniques et d'entretiens en personne.

En ce qui concerne **la production d'or des pays africains**, SWISSAID a recueilli des données sur la production déclarée d'or issu de l'extraction artisanale et à petite échelle (EMAPE), sur la production d'or issue de l'extraction industrielle ou à moyenne échelle et sur la production d'or totale. Elle s'est aussi intéressée aux estimations de la production d'or d'EMAPE non déclarée. Pour ce qui est de la production déclarée, SWISSAID s'est basée sur des données officielles, notamment sur les statistiques publiées ou communiquées directement par les administrations des Etats africains, dont les banques centrales, et sur les rapports annuels des sections nationales de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). Afin de déceler d'éventuelles erreurs, SWISSAID a comparé ces données avec celles contenues dans les rapports des compagnies minières et dans diverses bases de données internationales (p. ex. celle de la U.S. Geological Survey) ainsi qu'avec les données recueillies auprès de parties prenantes. Pour ce qui est de la production d'or d'EMAPE non déclarée, SWISSAID s'est intéressée aux études portant sur ce sous-secteur dans chaque pays africain et a compilé les estimations disponibles.

En ce qui concerne **le commerce de l'or africain**, SWISSAID a recueilli des statistiques et des informations sur les importations d'or officielles et en contrebande des pays africains, sur les exportations officielles d'or d'EMAPE, d'or industriel et d'or total et les exportations d'or en contrebande des pays africains et enfin sur les importations officielles d'or africain dans les pays non africains. Pour ce qui est des données officielles, l'organisation s'est notamment basée sur les statistiques publiées ou communiquées directement par les administrations des Etats africains et des Etats non africains, les bases de données payantes qui donnent accès à certaines statistiques nationales, les rapports annuels des sections nationales africaines de l'ITIE et UN Comtrade (la base de données des Nations Unies sur le commerce international, qui liste toutes les importations et toutes les exportations de marchandises de 161 pays)¹. Concernant les importations officielles d'or africain dans les pays non africains, SWISSAID a également

utilisé les données rapportées par les raffineries membres de la London Bullion Market Association (LBMA) dans son analyse. Enfin, les informations sur la contrebande d'or proviennent, d'une part, de rapports d'organisations de la société civile et d'organisations internationales, d'autre part, d'entretiens avec des fonctionnaires et autres experts.

Études existantes

De nombreuses études se sont penchées sur la problématique des flux d'or illicites en Afrique². Certaines concernent le continent dans son ensemble, d'autres une région ou un pays en particulier. La plupart mettent en évidence le fort lien commercial avec les Emirats arabes unis, principale destination de l'or d'EMAPE africain. Trois d'entre elles méritent particulièrement d'être citées :

- Dans un rapport paru en 2020, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a estimé que les flux financiers illicites liés au secteur extractif en Afrique se montaient au minimum à 40 milliards USD en 2015³. Selon elle, l'or représentait 77% de la sous-facturation totale des exportations africaines de produits extractifs⁴. Après avoir fait l'objet de critiques, la CNUCED a amélioré sa méthodologie et a ajusté son analyse. L'estimation de l'importance du secteur de l'or est ainsi passée de 77% à 40%⁵. Le principal changement concernait les chiffres relatifs à l'Afrique du Sud.
- Reuters a publié en 2019 une analyse des importations d'or en provenance de 46 pays africains aux EAU en 2016. L'agence de presse a démontré que les autorités de 25 de ces pays n'ont pas rapporté à UN Comtrade les exportations d'or de leur pays vers les EAU, tandis que leurs homologues émiraties ont, de leur côté, rapporté des importations d'or en provenance de ces pays d'une valeur totale de 7,4 milliards USD. Reuters a également démontré que les quantités rapportées par les autorités de 21 pays africains comme des exportations d'or vers les EAU étaient inférieures de 67 tonnes (valeur commerciale correspondante d'environ 3,9 milliards USD) aux quantités rapportées par les autorités émiraties comme des importations d'or en provenance de ces pays⁶.
- Bloomberg a publié une analyse similaire en 2021. En se basant sur les statistiques de UN Comtrade pour l'année 2020, l'agence de presse a découvert que l'écart entre l'or exporté par les pays africains à destination des EAU et l'or importé par les EAU en provenance d'Afrique s'élevait à au moins 4 milliards USD⁷. Son analyse a permis de démontrer que la contrebande d'or concernait au moins neuf pays d'Afrique.



Une pelle dans une mine d'or artisanale en Tanzanie.

Dans leurs analyses du commerce de l'or africain, la CNUCED, Reuters et Bloomberg, comme d'autres, emploient une méthode communément appelée « analyse des données miroir » : elles comparent les exportations du pays A vers le pays B à leur image miroir, à savoir les importations du pays B en provenance du pays A (en s'appuyant par exemple sur UN Comtrade)⁸ et mettent en évidence les écarts. Cette méthode est souvent employée afin d'identifier et de quantifier des flux illicites. Elle fait toutefois l'objet de critiques, car les écarts entre les données et leur image miroir ne correspondent pas nécessairement à des flux illicites ; ils peuvent aussi être dus à d'autres facteurs. SWISSAID a également procédé à une analyse des données miroir dans son étude, mais a tenu compte des limites inhérentes à cette méthode. En particulier, l'organisation a pris diverses mesures afin de s'assurer que les écarts relevés n'étaient pas artificiels, mais correspondaient à la réalité.

Limites des comparaisons entre statistiques douanières

La Division de statistique des Nations Unies (UNSD) fournit des explications sur les écarts entre les statistiques douanières dans l'annexe 9.C de l'ouvrage de référence *SCIM 2010 : Manuel des statisticiens*⁹. SWISSAID a pris connaissance de ces explications, ce qui l'a amenée à prendre les mesures suivantes :

- **Système de commerce.** Les pays peuvent décider entre deux systèmes d'élaboration des données du commerce : le système général et le système spécial. Dans le système de commerce général, le territoire statistique correspond au territoire économique. Il comprend notamment les réimportations et les réexportations, ce qui est particulièrement important dans le cas du commerce

de l'or. Dans le système de commerce spécial, le territoire statistique ne comprend qu'une partie du territoire économique. Selon la définition stricte de ce régime, les biens importés pour le perfectionnement actif (p. ex. pour raffinage, dans le cas de l'or) et les biens passant par une zone franche ou par des entrepôts de douanes ne sont pas enregistrés dans les statistiques. L'application du système de commerce spécial strict par l'Afrique du Sud constitue un problème majeur, car l'or importé pour être raffiné n'est pas enregistré dans les statistiques de ce pays. **SWISSAID a tenu compte des écarts artificiels qui découlent de l'application du système de commerce spécial, en particulier l'écart entre les exportations d'or de pays africains vers l'Afrique du Sud et les données miroir.**

- *Interprétation et application de la classification par produit.* Il existe des différences ainsi que des erreurs d'interprétation et d'application des codes tarifaires. Par exemple, si les autorités d'un pays rapportent des exportations d'or avec le code tarifaire 7108.12¹⁰ et que celles d'un pays partenaire rapportent des importations du même or avec le code tarifaire 7108.13¹¹, cela crée un écart artificiel. SWISSAID a observé ce problème à plusieurs reprises dans le cadre de cette étude, en particulier entre les codes tarifaires 7108.12 et 7108.13. Afin d'éviter ce problème, **SWISSAID a décidé d'utiliser uniquement le code tarifaire 7108**, qui englobe les codes tarifaires 7108.11¹², 7108.12, 7108.13 et 7108.20¹³.
- *Valeur commerciale et conversion des monnaies.* L'application des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) crée automatiquement un écart entre la valeur commerciale de l'or déclaré à l'exportation dans un pays et celle de l'or déclaré à l'importation dans le pays partenaire. En effet,

la valeur déclarée à l'exportation sera de type « franco à bord » (FAB), tandis que celle déclarée à l'importation sera de type « coût assurance fret » (CAF). De plus, la valeur des exportations d'or d'un pays peut différer de celle des importations du même or dans le pays partenaire si le taux de change de la monnaie d'un des pays fluctue fortement, à plus forte raison si la comparaison se fait sur une base annuelle. La fluctuation du cours de l'or peut également conduire à des écarts artificiels dans les cas où l'analyse est basée uniquement sur la valeur commerciale. Afin d'éviter ces problèmes, **SWISSAID a privilégié la comparaison de poids (quantités) d'or**, qui est beaucoup plus fiable. Ce choix a également été motivé par le fait que les données de la LBMA sont disponibles uniquement en poids. Les valeurs commerciales ont toutefois été abondamment utilisées comme outil de contrôle, afin de vérifier la fiabilité des données et le risque de sous-déclaration douanière.

- *Attribution au pays partenaire.* On observe parfois des écarts artificiels dans les statistiques douanières dans les cas où les marchandises transitent par des pays tiers entre le pays d'origine et le pays de destination. Par exemple, si de l'or est extrait et raffiné dans le pays A, exporté vers le pays B, puis réexporté vers le pays C sans subir de transformation, les statistiques du pays C indiqueront que l'or a été importé du pays A, ce qui crée des écarts artificiels entre les statistiques des différents pays. Afin d'éviter ce problème, **SWISSAID a tenu compte non seulement du pays d'origine, mais également du pays d'expédition.** Cette mesure n'a toutefois pas toujours pu être appliquée, car certains pays n'indiquent pas les pays d'expédition dans leurs statistiques sur les importations ou ont refusé de fournir ces informations à SWISSAID.

D'autres facteurs, comme des dates d'enregistrement sur des années différentes, une application différente des règles sur l'origine, des périodes de références différentes ou un pays de destination final inconnu, peuvent être à l'origine d'écarts dans les statistiques douanières. SWISSAID a tenu compte de ces facteurs dans son analyse, mais n'a trouvé que peu de cas où ils pouvaient servir d'explication aux écarts observés.

Limites de la comparaison des données miroir basée sur UN Comtrade

La méthodologie employée par SWISSAID dans cette étude inclut une comparaison des données miroir basée sur UN Comtrade,¹⁴ mais va nettement au-delà. Elle intègre notamment la composante production et prend en compte d'autres sources outre UN Comtrade, pour plusieurs raisons :

Deux employés dans une mine d'or artisanale en Tanzanie



- Certains Etats disposent de statistiques douanières nationales, mais ne les rapportent pas à UN Comtrade. Une analyse basée uniquement sur les données UN Comtrade ne prendrait pas en compte ces statistiques et considérerait à tort que cet or n'a pas été déclaré au moment de traverser la frontière. Afin d'éviter ce problème, **SWISSAID a collecté les statistiques douanières nationales de l'ensemble des pays africains et les a intégrées dans son analyse.**
- Certaines données rapportées par les Etats à UN Comtrade ne correspondent pas à d'autres données, officielles elles aussi, p. ex. celles publiées directement par les Etats eux-mêmes ou celles publiées par les sections nationales de l'ITIE dans leurs rapports annuels. **SWISSAID a comparé les données UN Comtrade avec d'autres données officielles, afin de déceler d'éventuelles erreurs. Elle a également comparé la valeur avec la quantité d'or, afin de déceler d'éventuelles incohérences dans les déclarations douanières, qui pourraient avoir pour origine de fausses déclarations ou des erreurs. Dans certains cas, elle a procédé à des analyses des données non seulement annuelles, mais également mensuelles, afin de trouver l'origine des aberrances ou autres erreurs manifestes repérées.**
- L'or acheminé en contrebande d'un pays A vers un pays B avant d'être exporté légalement du pays B vers le pays C n'apparaît pas nécessairement comme de l'or illégal. En effet, si les données du pays B correspondent à celles du pays C, aucun écart ne sera visible dans UN Comtrade. Afin de tenir compte de la contrebande d'or via des pays de transit, **SWISSAID a intégré dans son analyse les quantités d'or produites par chaque pays africain et s'est efforcée de retracer les flux d'or jusqu'au réel pays d'origine.** Si la production d'or totale (déclarée et non déclarée) d'un pays est supérieure à ses exportations ou si les exportations d'or d'un pays sont supérieures à la production totale et aux importations, il y a un risque que l'or en question soit lié à la contrebande.
- Les autorités ne rapportent pas toujours correctement la destination de l'or qui quitte leur territoire à UN Comtrade. Une erreur à ce niveau fait naître un écart, même si l'or en question a été déclaré à l'exportation. Dans le cadre d'une analyse du commerce de l'or entre deux pays, cet écart peut être interprété à tort comme une indication de la présence de flux illicites. Afin d'éviter ce problème, **SWISSAID ne s'est pas contentée d'analyser le commerce bilatéral impliquant les pays africains, mais s'est intéressée à l'exportation totale d'or de ces pays.**

SWISSAID a pris des mesures supplémentaires afin de garantir la qualité de l'analyse des écarts statistiques. L'organisation a notamment effectué des recherches et mené des entretiens pour :

- Identifier les pays dans lesquels il existe un important secteur bancaire ou joailler ou dans lesquels les réserves d'or de la banque centrale ont fluctué.
- Déterminer le type d'or déclaré, en particulier s'il s'agit d'or fin ou d'or brut, car des différences à ce niveau entre les pays peuvent générer des écarts statistiques artificiels.
- Déterminer la période de référence, car des données collectées au cours d'une année fiscale (p. ex. juillet-juin) ne sont pas comparables avec des données collectées au cours d'une année calendaire (janvier-décembre).

Difficultés rencontrées et limites de l'étude

Les auteurs de l'étude ont dû relever de nombreux défis afin de parvenir à quantifier la production et le commerce de l'or en Afrique. En particulier, ils ont été confrontés à un manque d'information dans le domaine public et à une absence de données chiffrées sur de nombreux flux. Il leur a fallu s'adresser aux autorités étatiques concernées, voire à d'autres parties prenantes, afin d'obtenir ces données manquantes, ce qui a souvent requis des efforts considérables. Dans certains cas, les autorités étatiques ont refusé de les fournir ou n'ont simplement pas été en mesure de le faire, car les données en question n'existent pas. Par ailleurs, les auteurs de l'étude ont dû gérer la fiabilité et la cohérence très relatives de certaines données disponibles et corriger des erreurs manifestes du mieux qu'ils pouvaient. Les défis et problèmes que posent les données sur le secteur de l'or en Afrique sont décrits dans la partie 6.

Cette étude se limite à quantifier la production et le commerce de l'or déclarés et non déclarés en Afrique; elle ne contient aucun calcul des pertes de revenu totales lié à la production et la commercialisation de l'or pour les Etats africains. Un tel calcul nécessiterait des recherches supplémentaires sur les régimes de taxation de chaque pays. De plus, cette étude trace les flux d'or africain uniquement jusqu'au premier pays de destination non africain. Comme l'or y est généralement raffiné, il est très compliqué, voire impossible de suivre les flux jusqu'à leur destination finale, à savoir là où l'or sera stocké ou « consommé ». •

PRODUCTION



3.1 PRODUCTION D'OR INDUSTRIELLE ET SEMI-INDUSTRIELLE

Les définitions légales de ce qui constitue une mine d'or industrielle ou à grande échelle varient d'un pays producteur à un autre. SWISSAID s'est inspirée du Guide de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque (ci-après Guide de l'OCDE), qui définit les exploitations à « moyenne » et à « grande » échelle comme « les activités d'extraction d'or qui ne sont pas considérées comme artisanales ou à petite échelle »¹⁵. C'est pourquoi ce chapitre porte sur la production d'or non seulement industrielle, mais également semi-industrielle des pays africains.

L'exploitation industrielle se caractérise par un capital d'investissement important, une faible intensité en main-d'œuvre et l'usage d'équipements d'exploration, d'extraction et de traitement sophistiqués. L'exploitation semi-industrielle, quant à elle, requiert des capitaux moins importants et implique l'usage d'équipements moins sophistiqués. Les acteurs qui

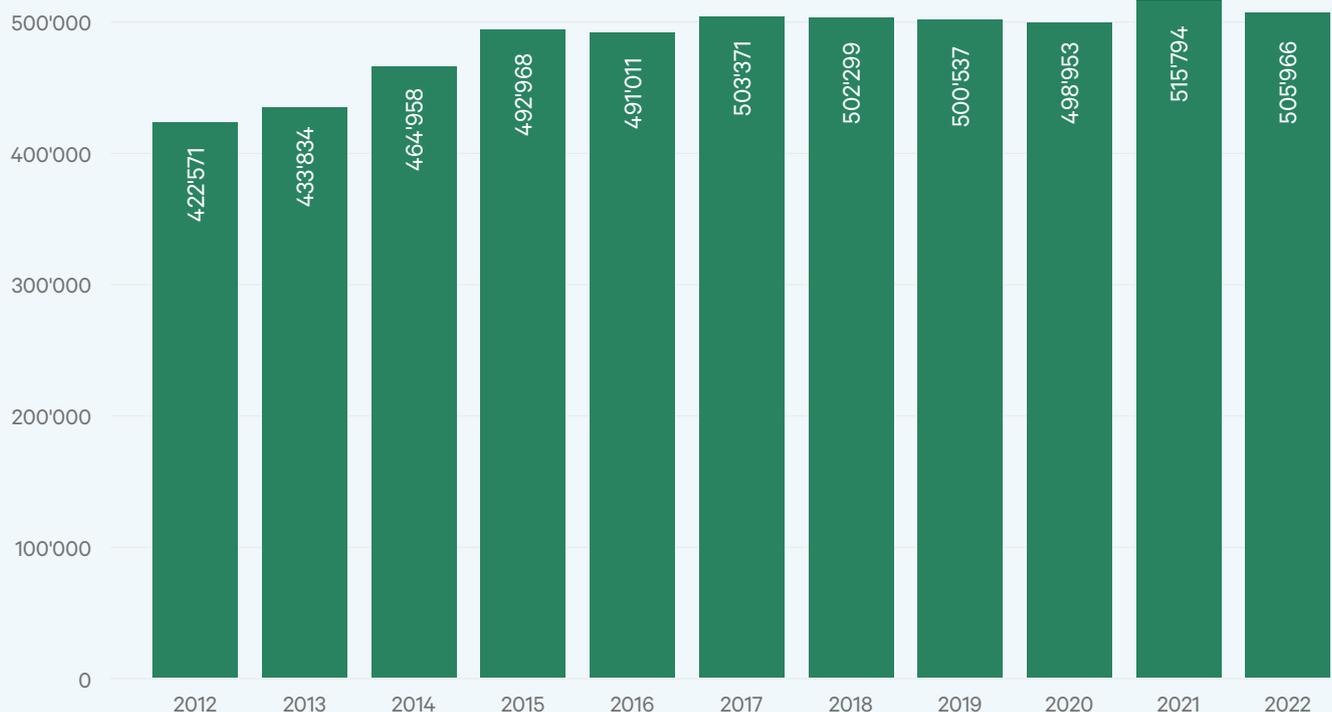
pratiquent l'exploitation industrielle sont en général de grands groupes miniers, ceux qui pratiquent l'exploitation semi-industrielle en général des sociétés de plus petite taille.

La production d'or industrielle ou semi-industrielle annuelle en Afrique a augmenté au cours de la dernière décennie (voir figure 1). Elle est passée de 422,6 tonnes en 2012 à 506 tonnes en 2022, ce qui représente une augmentation de plus de 80 tonnes. Pour l'année 2022, la valeur commerciale totale de l'or industriel produit atteint 28,3 milliards USD¹⁶. Sur l'ensemble de la période 2012-2022, quelque 5'332 tonnes d'or ont été extraites de manière industrielle du sous-sol africain, pour une valeur correspondante de 242 milliards USD¹⁷.

Au cours de cette période, plus de 125 mines d'or ont été exploitées de manière industrielle en Afrique¹⁸. Les compagnies minières canadiennes, sudafricaines et australiennes sont les plus présentes dans ce secteur.

FIGURE 1 – Production d'or industrielle et semi-industrielle de tous les pays africains

Kilogrammes



Sources : statistiques des Etats africains, cf. annexe 2.

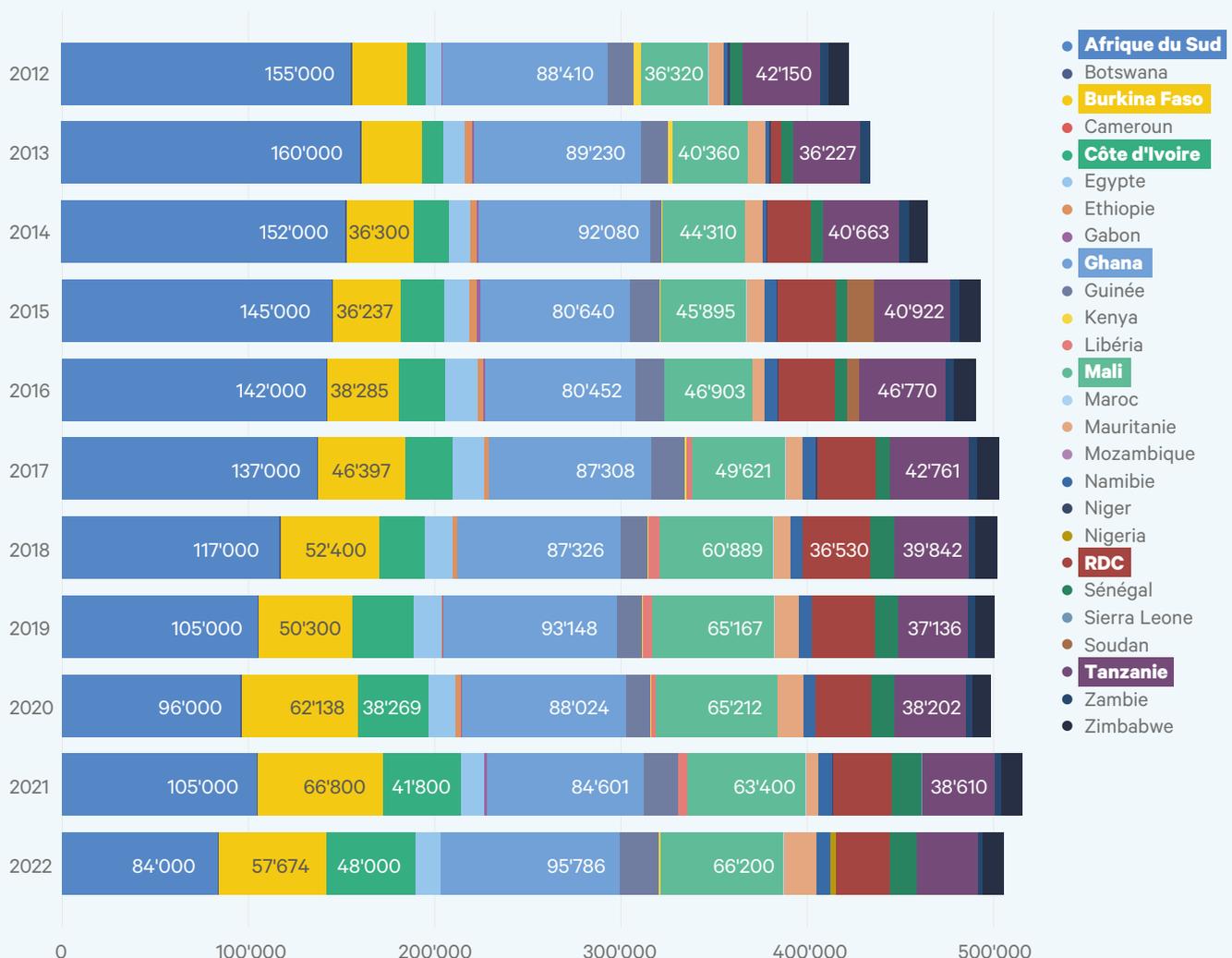
Entre 2012 et 2022, de l'or a été extrait de manière industrielle ou semi-industrielle dans plus de 26 pays africains (voir figure 2). Au cours de cette période, la production d'or industrielle a augmenté dans la majorité des pays. Elle a pratiquement doublé au Mali et au Burkina Faso et a même été multipliée par cinq en Côte d'Ivoire. Au contraire, d'autres pays ont connu une baisse de leur production d'or industrielle. C'est le cas de l'Afrique du Sud, où cette production a chuté de 180 tonnes en 2011 à 84 tonnes en 2022. En 2022, le Ghana était le plus grand producteur d'or industriel en Afrique (95,8 tonnes), suivi de l'Afrique du Sud (84 tonnes), du Mali (66,2 tonnes) et du Burkina Faso (57,7 tonnes).

Il est important de préciser que l'or industriel déclaré à la production n'a pas nécessairement été produit dans le respect de toutes les normes légales. Dans un rapport publié en 2023, SWISSAID a notamment dressé une liste de graves problèmes, en particulier de violations des droits humains et de dégradations environnementales, concernant la majorité des 125 mines d'or industrielles identifiées en Afrique¹⁹.

En dernier lieu, il faut admettre la possibilité qu'une petite partie de l'or industriel ou semi-industriel n'ait pas été déclaré à la production. Mais SWISSAID n'a pas trouvé suffisamment d'informations sur ce phénomène et relève que, dans de nombreux cas, la production d'or semi-industrielle est vraisemblablement contenue dans les estimations de la production d'or non déclarée.

FIGURE 2 – Production d'or industrielle et semi-industrielle de tous les pays africains

Kilogrammes



Sources : statistiques des Etats africains, cf. annexe 2.

3.2 PRODUCTION D'OR ARTISANALE ET À PETITE ÉCHELLE

La production d'or issue de l'extraction minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) est composée de la production déclarée et de la production non déclarée. Quarante et un des 54 pays africains ont une production estimée d'or d'EMAPE d'au moins 100 kg par année²⁰ et 15 de ces pays produisent de l'or d'EMAPE, mais ne rapportent aucune production officiellement²¹.

Dans son guide, l'OCDE définit l'EMAPE comme l'« exploitation minière formelle ou informelle faisant appel surtout à des formes simplifiées d'explo-

ration, d'extraction, de transformation et de transport et au travail manuel, et utilisant une mécanisation limitée. Il s'agit en général d'exploitations à faible intensité de capital utilisant des technologies à forte intensité de main-d'œuvre »²².

L'or d'EMAPE en Afrique a connu un essor très important au cours des quinze dernières années. L'augmentation du prix de l'or de 30'000 USD/kg en 2009 à plus de 60'000 USD/kg en 2024²³ a causé une véritable ruée vers l'or dans de nombreux pays africains²⁴.

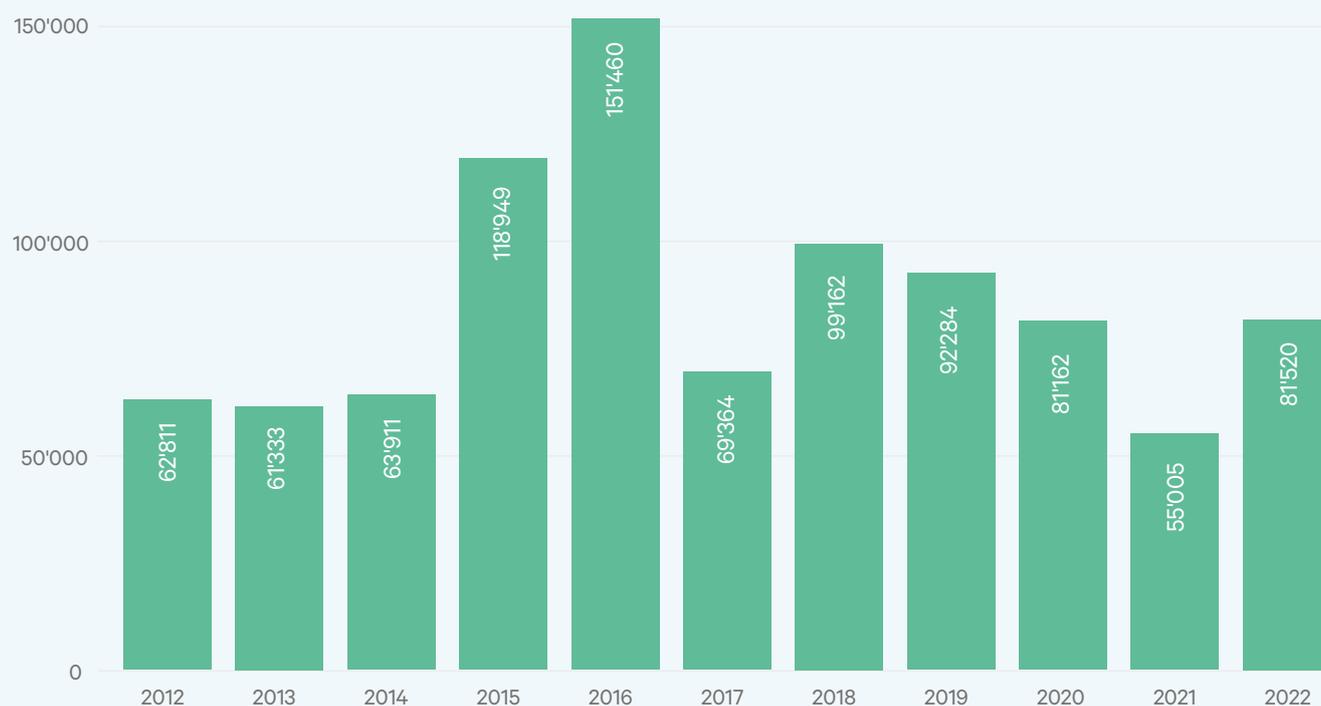
PRODUCTION D'OR D'EMAPE DÉCLARÉE

Les statistiques sur la production d'or d'EMAPE déclarée en Afrique sur la période 2012-2022 révèlent une forte hausse au milieu des années 2010 (voir figure 3). Cependant, celle-ci ne correspond pas à l'augmentation réelle des quantités produites. Comme on

peut le voir en désagréant la production totale par pays, cette forte hausse provient des données sur la production d'or d'EMAPE au Soudan qui ne sont disponibles que pour les années 2015 et 2016 (voir explication ci-dessous).

FIGURE 3 – Production d'or artisanale et à petite échelle déclarée de tous les pays africains

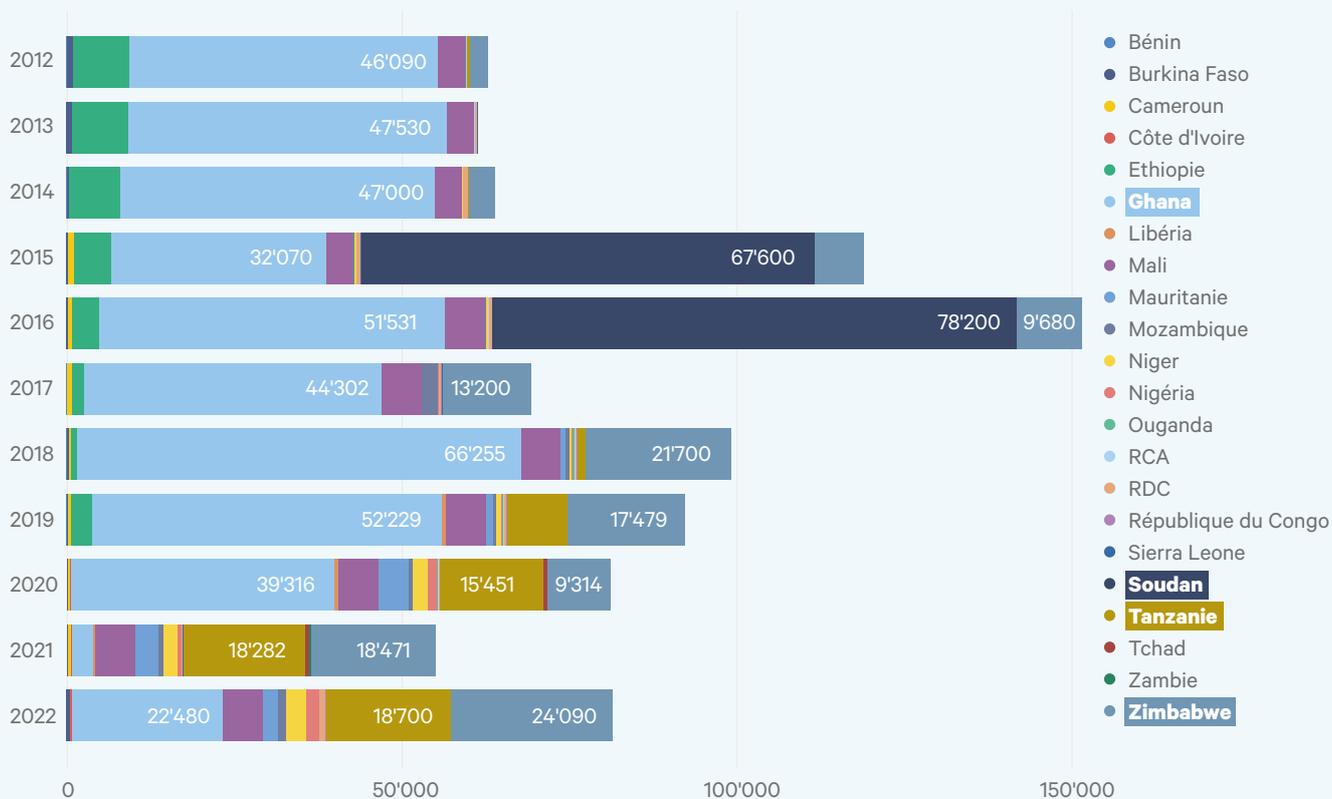
Kilogrammes



Sources : statistiques des Etats africains, cf. annexe 3.

FIGURE 4 – Production d’or artisanale et à petite échelle déclarée de tous les pays africains

Kilogrammes



Sources : statistiques des Etats africains, cf. annexe 3.

La production d’or d’EMAPE déclarée a connu des tendances différentes selon les pays (voir figure 4), en raison notamment de l’évolution des contextes politique (p. ex. conflits), économique (p. ex. régime de taxation, monopole étatique ou contrôle accru sur les achats d’or) et sanitaire (p. ex. COVID-19) ou de changements au niveau des méthodes de collecte des données. Par exemple, elle a fortement fluctué au Ghana, en Ethiopie et au Zimbabwe, alors qu’elle a augmenté en Tanzanie et au Niger, et qu’elle est restée stable au Mali.

L’analyse des statistiques sur la production d’or d’EMAPE déclarée requiert beaucoup de prudence, pour plusieurs raisons. Premièrement, les pays qui publient de telles statistiques utilisent différentes méthodes pour les collecter, dont certaines sont discutables. SWISSAID a notamment identifié les méthodes suivantes :

- Reprendre les quantités d’or d’EMAPE exportées et les présenter comme des quantités produites. C’est par exemple ce que font les autorités ghanéennes. Cette méthode est critiquée, car elle conduit notamment à laisser de côté l’or d’EMAPE produit dans le pays, mais vendu sur le marché local (non exporté) et à comptabiliser comme de la produc-

tion locale l’or importé d’autres pays et réexporté²⁵. Certains Etats disposent de données sur les quantités d’or d’EMAPE exportées, mais n’en publient aucune sur la production de ce type d’or au sein de leur pays. C’est notamment le cas en Guinée. Et c’est ce qui explique que ce pays n’apparaît pas dans la figure 4, malgré le fait que les autorités guinéennes récoltent le même type de données que leurs homologues ghanéennes.

- Faire des estimations et/ou des calculs. C’est ce que fait l’Etat malien, qui a estimé la production annuelle d’or d’EMAPE au Mali à 4 tonnes entre 2011 et 2015 et à 6 tonnes entre 2016 et 2022. Cette méthode pose problème, car non seulement l’usage d’estimations comme chiffres officiels n’est pas précis, mais en plus, dans le cas du Mali, les estimations officielles sont éloignées de la réalité²⁶.
- Se baser uniquement sur les quantités d’or d’EMAPE achetées par une agence publique, par exemple une banque centrale. C’est notamment ce que font ou ont fait les autorités en Ethiopie, en Mauritanie et au Zimbabwe²⁷.

Deuxièmement, certains pays publient des données incomplètes sur la production d’or d’EMAPE

déclarée, par exemple uniquement pour certaines années. L'Etat éthiopien n'a publié des données que jusqu'en 2019, bien que la National Bank of Ethiopia, la banque centrale d'Ethiopia, a continué d'acheter de l'or d'EMAPE au cours des années suivantes. L'Etat soudanais n'a publié des données que pour les années 2015 et 2016, alors que la production d'or d'EMAPE au Soudan est avérée pour l'ensemble des années 2010. L'absence de données soudanaises pour les années précédant 2015 et suivant 2016 fausse d'ailleurs considérablement les données sur la production d'or d'EMAPE déclarée du continent africain dans son ensemble. On pourrait croire que la production totale d'or d'EMAPE déclarée en Afrique a chuté entre 2016 et 2017, mais elle a en réalité augmenté, car la production d'or totale au Soudan en 2017 était plus élevée qu'en 2016 et 85 % de la production totale d'or soudanaise provient de l'EMAPE²⁸.

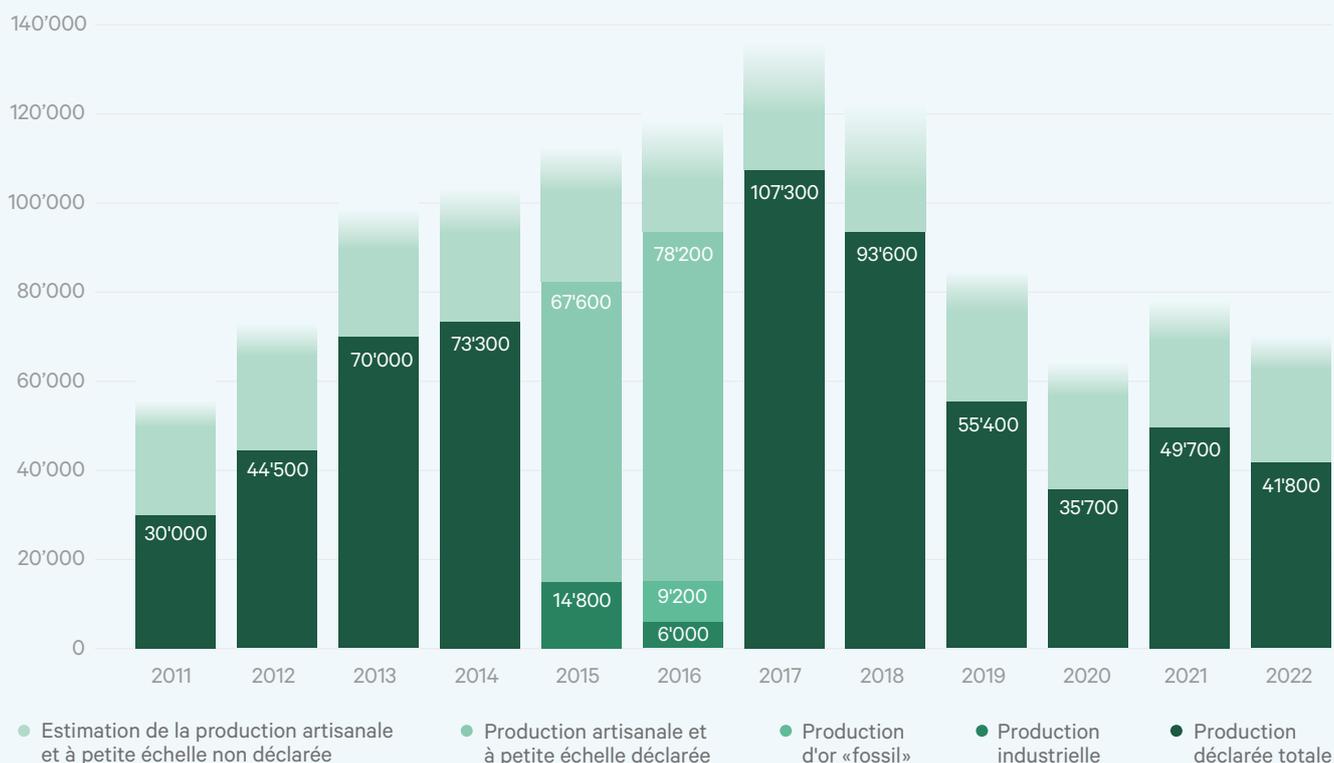
Enfin, certains Etats disposent de données sur la production d'or totale de leur pays, mais ne les désagrègent pas par type d'extraction, raison pour laquelle ces données ne peuvent pas être prises en compte dans la catégorie « or d'EMAPE déclarée » (ni d'ailleurs dans la catégorie « or industriel ou semi-industriel »). Outre le Soudan (2012-2014 et 2017-2022, voir

figure 5), cela concerne l'Algérie, le Burundi, le Gabon et l'Angola²⁹. SWISSAID a contacté les administrations de ces pays afin d'obtenir des données désagrégées, mais ne les a pas reçues.

Il est important de préciser que l'or d'EMAPE déclaré à la production n'a pas nécessairement été produit dans le respect de toutes les normes légales. Il peut être lié à des violations des droits humains ou à des dégradations environnementales, voire au financement de conflits armés. Les personnes qui l'ont produit ne disposent pas nécessairement des permis et des autorisations nécessaires ou ne se sont pas nécessairement acquittées des taxes auxquelles elles sont soumises. Un rapport de l'OCDE sur l'EMAPE d'or au Ghana et au Libéria souligne que la frontière entre légalité et illégalité est floue. L'auteur du rapport, Marcena Hunter de la Global Initiative against Transnational Organized Crime (GI-TOC), cite des exemples où les titulaires d'une licence exploitent des zones situées en dehors des terres qui leur ont été attribuées, ne renouvellent pas leur licence après échéance ou violent des normes environnementales³⁰. Un rapport de GI-TOC et Estelle Levin Ltd souligne également la différence entre « être formel » et « opérer de manière formelle »³¹.

FIGURE 5 – Production d'or totale du Soudan

Kilogrammes



Sources: Estimation: Higher Council for Environment and Natural Resources 2021.
Chiffres officiels: Central Bank of Sudan (jusqu'en 2021) et Sudanese Mineral Resources Ltd (2022)

Les doutes quant à la légalité de la production d'or d'EMAPE déclarée sont d'autant plus justifiés quand les chiffres officiels relatifs à cette production sont identiques à ceux sur les exportations ou quand ils proviennent d'agences publiques dont les politiques d'approvisionnement sont discutables. Par exemple,

au Zimbabwe, la raffinerie publique Fidelity Gold Refinery (FGR) a une politique d'achat consistant à ne poser aucune question (*no-questions-asked policy*)³², ce qui signifie que de l'or illégal peut être raffiné par FGR³³. De même, au Soudan, il est établi que la Central Bank of Sudan a acheté de l'or lié aux conflits³⁴.

PRODUCTION D'OR D'EMAPE NON DÉCLARÉE

L'EMAPE d'or en Afrique est hautement informelle, ce qui implique notamment qu'une partie importante de la production d'or de ce sous-secteur n'est pas déclarée. Il y a de nombreuses raisons à cela (voir partie 7.1).

Quantifier la production totale d'or d'EMAPE non déclarée en Afrique est un exercice difficile en raison du manque d'information dans ce domaine. Les estimations disponibles émanent de recherches, de rapports et d'enquêtes dont la qualité méthodologique varie. Les auteurs de la présente étude ont évalué les méthodologies employées et se sont basés sur les avis d'experts et de parties prenantes afin de retenir les estimations qui leur paraissaient comme étant les plus fiables. Dans les quelques cas où ils n'ont trouvé qu'une seule estimation, ils ont dû intégrer celle-ci dans leur analyse même s'ils avaient des réserves au sujet de sa fiabilité.

SWISSAID a récolté un maximum d'estimations de la production d'or d'EMAPE non déclarée et des informations supplémentaires sur le sous-secteur de l'EMAPE d'or pour l'ensemble des 41 pays africains où une telle production est avérée. Pour seulement 3 pays, à savoir l'Algérie, le Bénin et le Malawi, SWISSAID n'a trouvé aucune estimation. Contactées par SWISSAID, les autorités béninoises et malawites ont répondu qu'il n'existait aucune estimation concernant leur pays³⁵. Quant aux autorités algériennes, elles ont refusé de répondre.

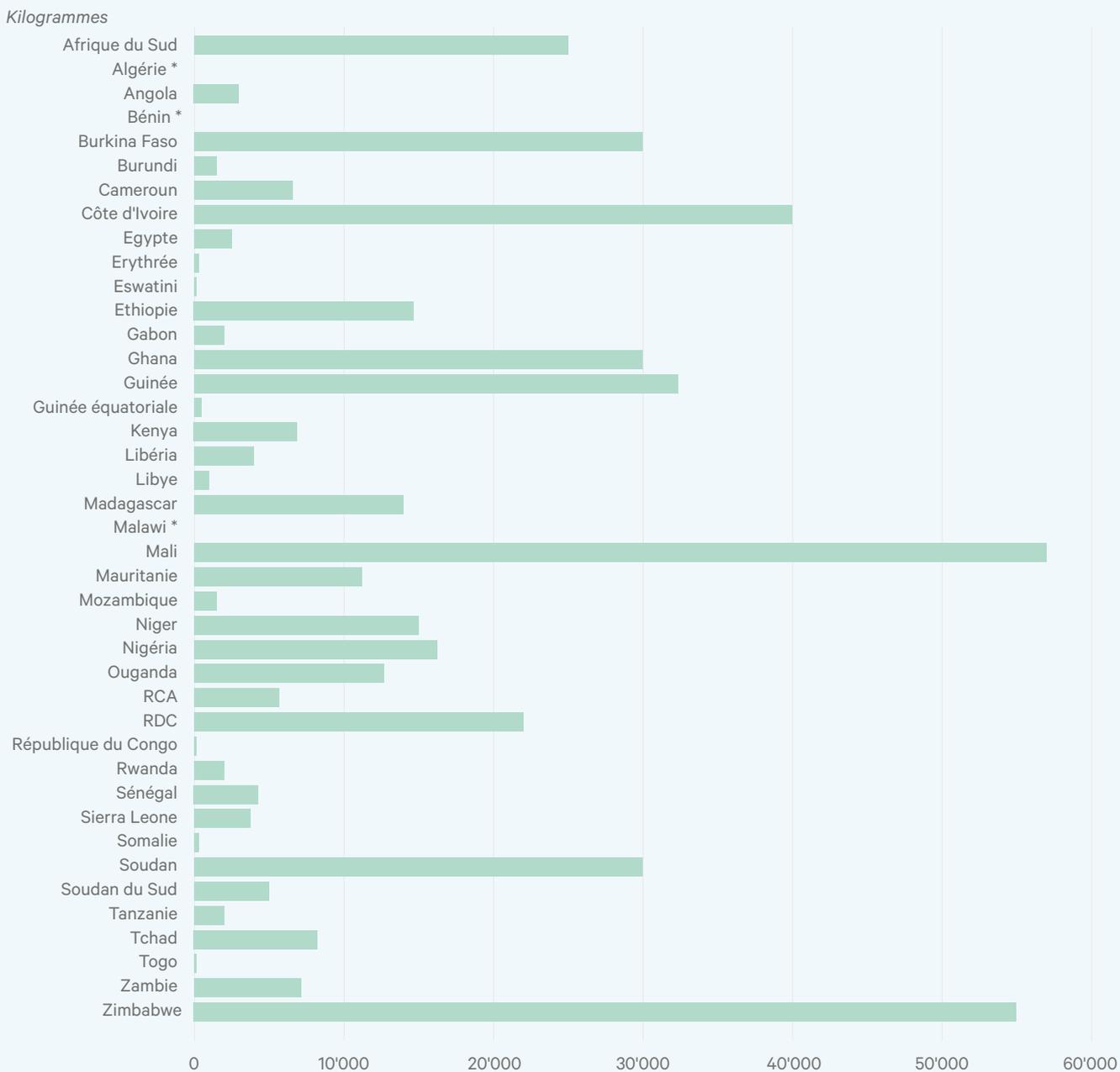
Les estimations de la production d'or d'EMAPE non déclarée que SWISSAID a trouvées ont été élaborées selon diverses méthodes. Certaines reposent sur des calculs dérivés des émissions de mercure dans l'atmosphère³⁶, d'autres sur une multiplication du nombre de mineurs artisanaux par la moyenne de production par mineur artisanal³⁷, d'autres encore sur une extrapolation de la quantité d'or moyenne produite sur certains sites miniers à l'ensemble des sites du pays³⁸. Il convient de prêter une attention particulière à la portée géographique de chaque estimation. Par exemple, certaines estimations relatives au Mali ne tiennent pas compte de la production d'or d'EMAPE du nord du pays. De même, une estimation relative à la Côte d'Ivoire omet certaines régions productrices³⁹.

Les estimations de la production d'or d'EMAPE non déclarée varient grandement d'un pays africain à un autre (voir figure 6). Pour le Mali et le Zimbabwe, l'estimation que SWISSAID a retenue est supérieure à 50 tonnes alors que pour le Togo, la Somalie, la République du Congo ou encore Eswatini, elle est inférieure à une tonne. **Dans neuf pays africains, l'estimation de la production d'or d'EMAPE non déclarée est supérieure à 20 tonnes par an.**

Pour certains pays, il existe plusieurs estimations de la production d'or d'EMAPE non déclarée, certaines plus élevées que d'autres, et il est difficile de n'en retenir qu'une. SWISSAID a donc opté pour une fourchette. Par exemple, la fourchette relative au Mali est de 30-57 tonnes, celle relative à la Guinée de 16-32 tonnes. En additionnant toutes les fourchettes des 38 pays pour lesquels au moins une estimation de la production d'or d'EMAPE non déclarée a été trouvée, on constate qu'**en Afrique, entre 321 et 474 tonnes d'or par année ne sont pas déclarées à la production (voir figure 7)**. Les estimations que SWISSAID a prises en compte datent pour la plupart de la fin des années 2010 ou du début des années 2020. Elles représentent donc relativement bien l'état des connaissances au moment de la publication de ce rapport. Au prix de l'or le 1^{er} mai 2024 (73'862 USD/kg à 14h15⁴⁰), cette fourchette des estimations en poids correspond à une **valeur annuelle comprise entre 23,7 milliards et 35 milliards USD**.

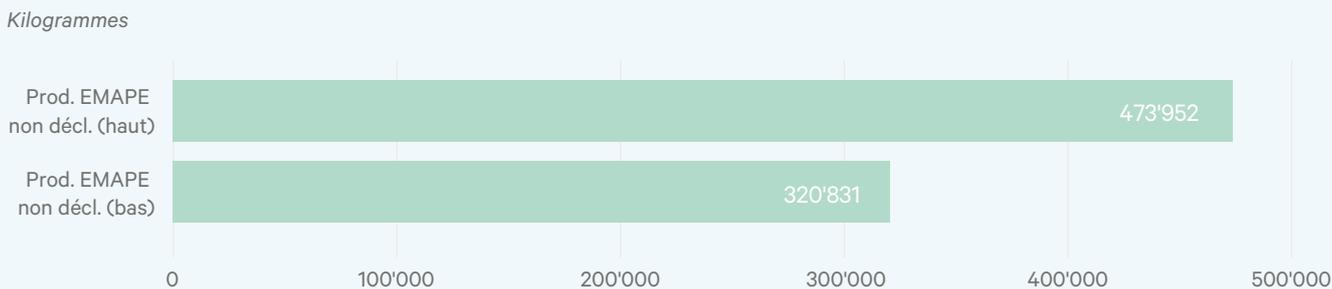
Il est préoccupant de constater l'ampleur de l'extraction d'or qui a lieu en marge du cadre légal. Les Etats africains n'ont pour ainsi dire aucun contrôle et ne perçoivent aucun revenu sur ces flux. L'absence de contrôle étatique implique également un risque accru de travail forcé, de travail des enfants, d'atteintes à la santé ou même de décès des travailleurs, de pollution environnementale et de financement de groupes armés. En même temps, il est important de souligner que la majorité des mineurs artisanaux cherchent simplement à gagner leur vie, n'ont pas d'autre choix que de travailler dans l'informalité et n'ont pas d'intention criminelle.

FIGURE 6 – Production d’or artisanale et à petite échelle non déclarée de tous les pays africains (estimations hautes)



Sources : cf. annexe 4. SWISSAID a retenu les estimations les plus récentes et/ou les plus réalistes. Les pays qui n'apparaissent pas dans ce graphique n'ont pas ou pratiquement pas de production d'or d'EMAPE. Les pays marqués d'un astérisque ont une production d'or d'EMAPE avérée mais pour laquelle SWISSAID n'a trouvé aucune estimation.

FIGURE 7 – Production d’or artisanale et à petite échelle non déclarée de tous les pays africains (estimations, haut et bas de la fourchette)



Sources : cf. annexe 4. SWISSAID a retenu les estimations les plus récentes et/ou les plus réalistes et a calculé deux totaux : l'un avec les estimations hautes et l'autre avec les estimations basses.



Le site minier artisanal de PAMA dans le village de Tindangou, au Burkina Faso

PRODUCTION D'OR D'EMAPE TOTALE

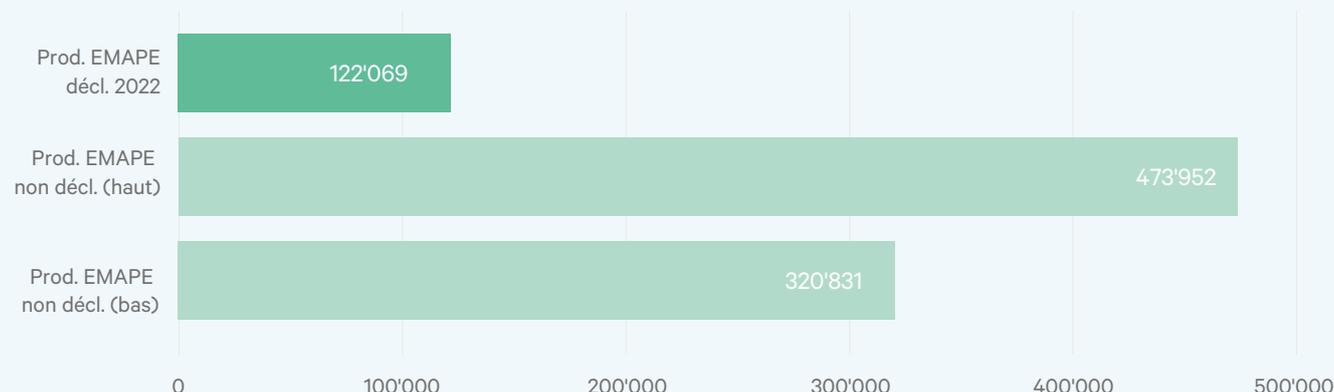
En additionnant les chiffres sur la production d'or d'EMAPE déclarée et non déclarée des pays africains en 2022 (voir figure 8), on obtient **une production d'or d'EMAPE totale située entre 443 et 596 tonnes**. Ce calcul tient compte de la production d'or d'EMAPE du Soudan, qui n'est pas déclarée comme telle, mais que certains experts estiment à 85 % de la production d'or totale déclarée du pays⁴¹. A titre de comparaison, la société de conseil Metal Focus estimait la produc-

tion d'or d'EMAPE du continent africain à 480 tonnes en 2022⁴².

La partie déclarée de la production d'or d'EMAPE du continent africain ne représente que 20,5 % à 27,6 % du total. En d'autres termes, **entre 72,4 % et 79,5 % de l'or d'EMAPE produit en Afrique n'est pas déclaré à la production**.

FIGURE 8 – Production d'or artisanale et à petite échelle déclarée et non déclarée (estimée) de tous les pays africains

Kilogrammes



Sources : Production déclarée: statistiques des Etats africains pour l'année 2022, sauf exception, cf. annexe 3. Production non déclarée (estimations): cf. annexe 4. SWISSAID a calculé deux totaux: l'un avec les estimations hautes et l'autre avec les estimations basses.

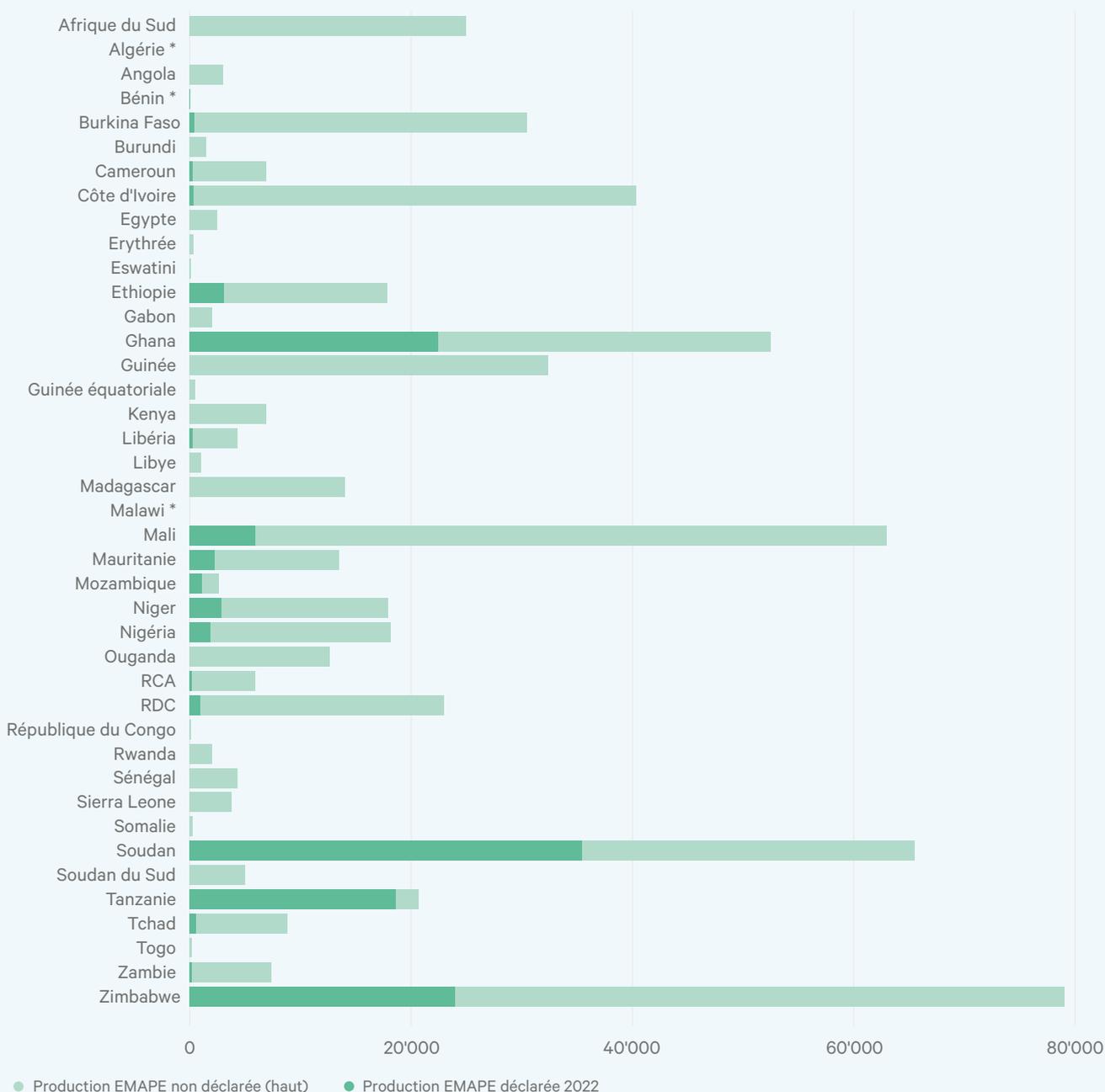
La figure 9 permet de distinguer plusieurs catégories de pays. La première regroupe les pays pour lesquels on ne dispose d'aucun chiffre sur la production d'or d'EMAPE déclarée, en d'autres termes dont le secteur de l'EMAPE d'or échappe totalement au contrôle de l'Etat. Quatorze pays, dont l'Afrique du Sud, Madagascar, le Soudan du Sud et la Zambie, appartiennent à cette catégorie. La deuxième catégorie regroupe les pays dont plus de 95% de la production d'or d'EMAPE échappe au contrôle de l'Etat. En font partie, entre autres, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et la République centrafricaine (RCA). Enfin, la troisième catégorie regroupe les pays dont plus de

la moitié de la production d'or d'EMAPE est déclarée. Cette catégorie ne contient que deux pays, à savoir la Tanzanie et le Soudan (bien qu'il y ait des doutes sur la méthodologie de collecte des données du Soudan). La Tanzanie est le pays africain où les autorités étatiques enregistrent le plus grand pourcentage de la production d'or d'EMAPE.

Sur les 38 pays pour lesquels on dispose d'au moins une estimation de la production d'or d'EMAPE, 33 ont une production d'or d'EMAPE non déclarée qui représente plus de trois quarts de leur production d'or d'EMAPE totale.

FIGURE 9 – Production d'or artisanale et à petite échelle déclarée et non déclarée (estimée) de tous les pays africains

Kilogrammes



Sources : Production déclarée : statistiques des Etats africains pour 2022, sauf exception, cf. annexe 3. Production non déclarée (estimations) : cf. annexe 4. Les pays qui n'apparaissent pas dans ce graphique n'ont pas ou pratiquement pas de production d'or d'EMAPE. Les pays marqués d'un astérisque ont une production d'or artisanale et à petite échelle non déclarée avérée, mais pour laquelle SWISSAID n'a trouvé aucune estimation.

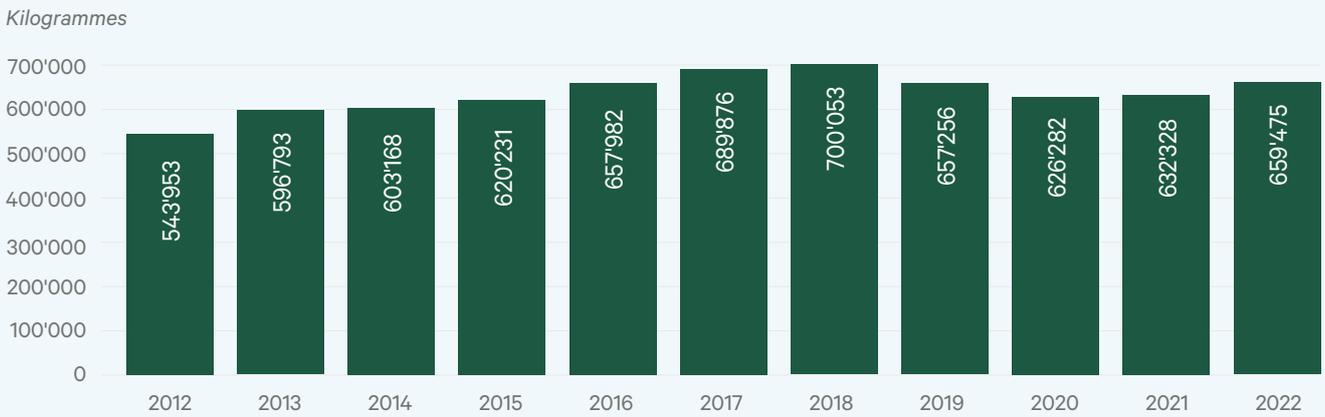
3.3 PRODUCTION D'OR TOTALE

PRODUCTION D'OR TOTALE DÉCLARÉE

La production d'or totale déclarée en Afrique englobe la production d'or industrielle et la production d'or d'EMAPE déclarées. Elle a augmenté de 2012 à 2018, où elle a atteint environ 700 tonnes, puis fluctué jusqu'en 2022 (voir figure 10).

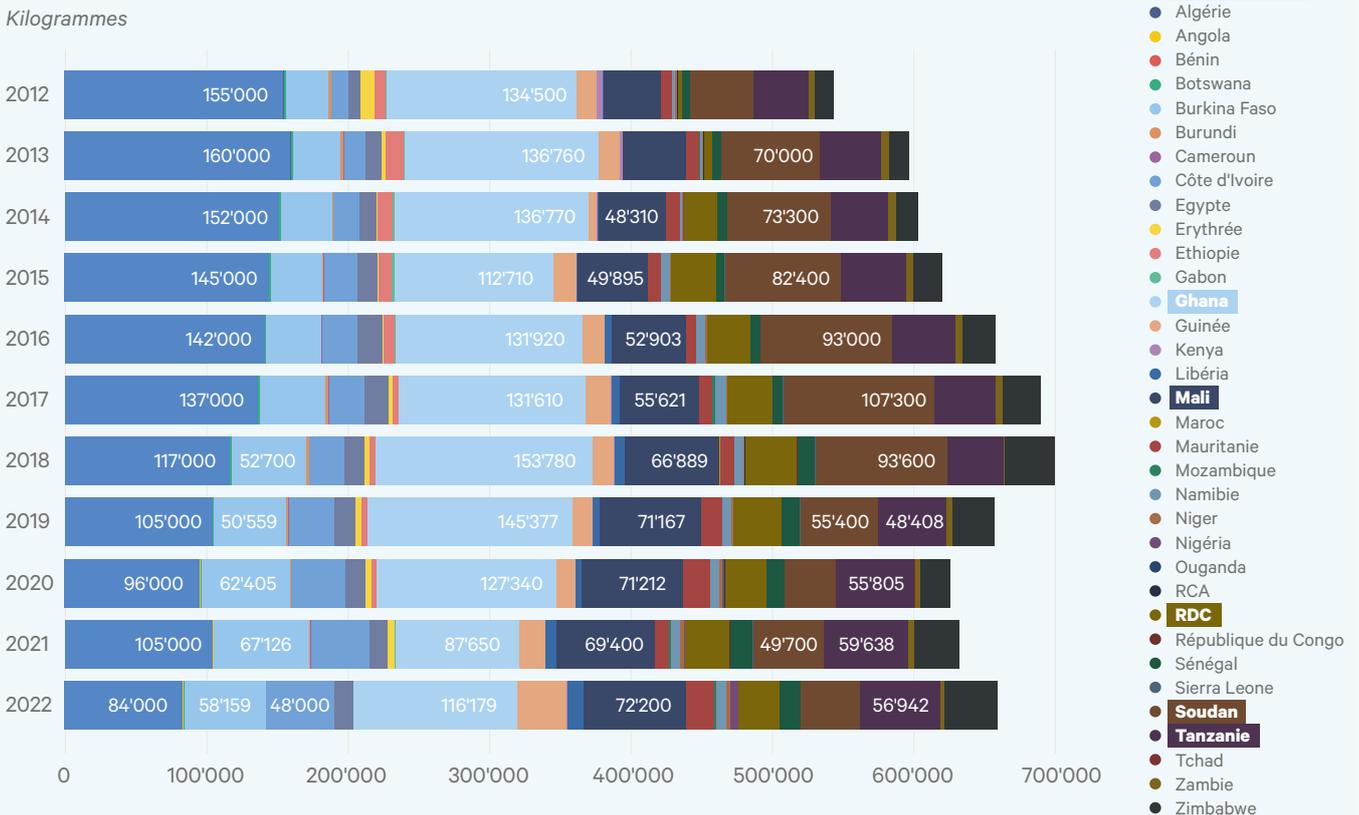
En 2022, les plus grands producteurs d'or déclaré en Afrique étaient le Ghana, le Mali et l'Afrique du Sud (voir figure 11). Entre 2018 et 2022, la production d'or déclarée a décru fortement en Afrique du Sud, au Ghana et au Soudan, alors qu'elle a cru fortement au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali.

FIGURE 10 – Production d'or totale déclarée de tous les pays africains



Sources : statistiques des Etats africains, cf. annexe 1.

FIGURE 11 – Production d'or totale déclarée de tous les pays africains



Sources : statistiques des Etats africains, cf. annexe 1.



Un employé d'AngloGold Ashanti devant la mine d'or industrielle de Geita, en Tanzanie

PRODUCTION D'OR TOTALE DÉCLARÉE ET NON DÉCLARÉE

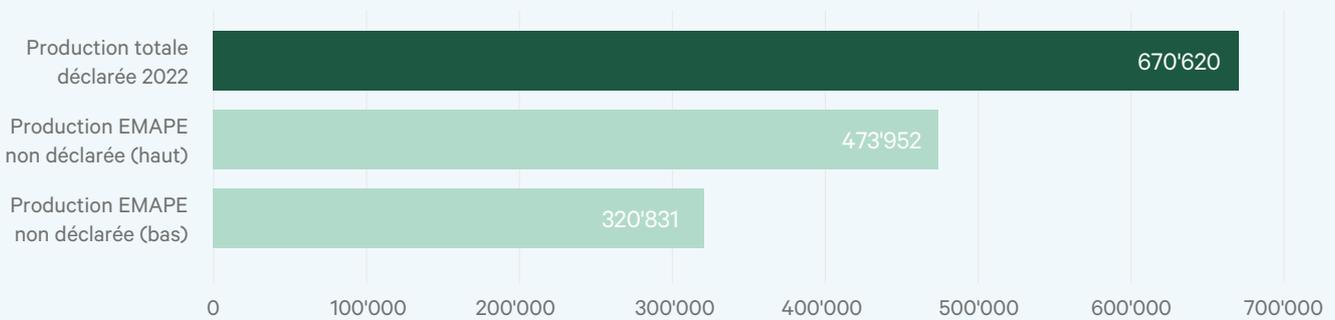
En additionnant la production totale d'or déclarée et les estimations de la production d'or d'EMAPE non déclarée (voir figures 12 et 13), on obtient une **production d'or totale pour le continent africain située entre 991,4 et 1'144,6 tonnes en 2022**. Au prix de l'or le 1^{er} mai 2024 (73'862 USD/kg à 14h15⁴³), cela représente une valeur commerciale comprise entre 73,2 milliards et 84,5 milliards USD. A titre de comparaison, la société de conseil Metal Focus a estimé la production totale d'or en Afrique à 979 tonnes en 2022⁴⁴.

Toujours selon Metal Focus, la production d'or minier au niveau mondial a été de 3627,7 tonnes en 2022⁴⁵. Par conséquent, la production d'or en Afrique représentait entre un quart et un tiers de la production d'or mondiale en 2022.

La comparaison des données révèle qu'**entre 32 % et 41 % de l'or total produit en Afrique n'a pas été déclaré à la production en 2022**.

FIGURE 12 – Production d'or totale déclarée et non déclarée (estimée) de tous les pays africains

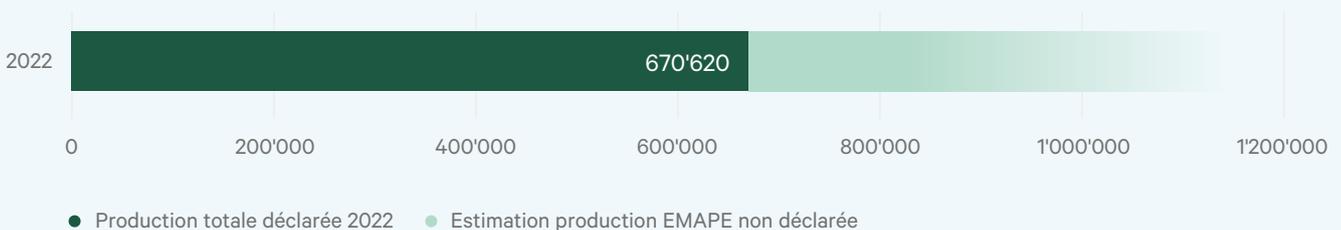
Kilogrammes



Sources: Production déclarée: statistiques des Etats africains pour l'année 2022, sauf exception, cf. annexe 1. Production non déclarée (estimations): cf. annexe 4. SWISSAID a calculé deux totaux: l'un avec les estimations hautes et l'autre avec les estimations basses.

FIGURE 13 – Production d'or totale déclarée et non déclarée (estimée) de tous les pays africains

Kilogrammes



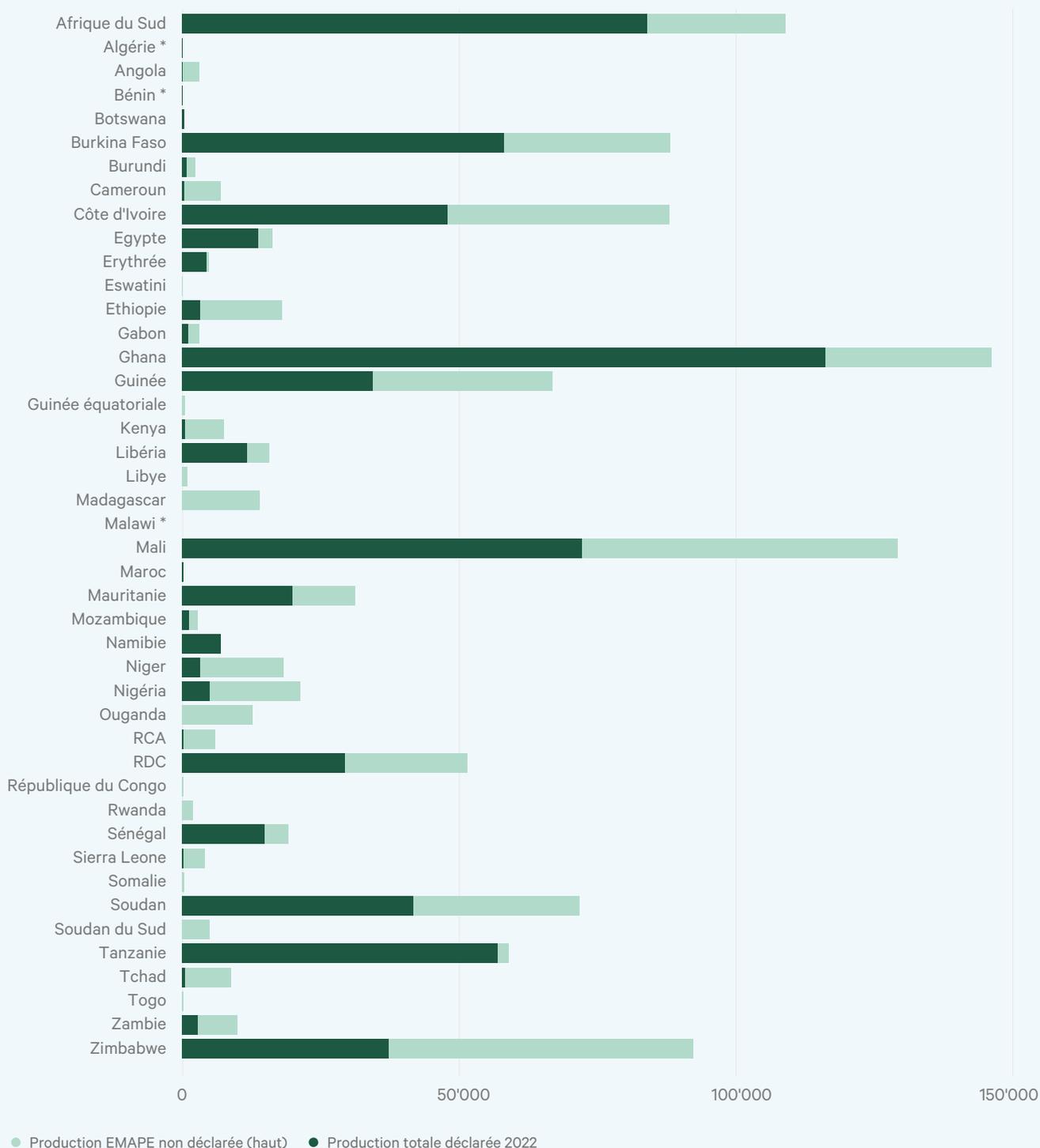
Sources: Production déclarée: statistiques des Etats africains pour l'année 2022, avec quelques exceptions, cf. annexe 1. Production non déclarée (estimations): cf. annexe 4.

Les figures 14 et 15 permettent de constater que le Ghana était en 2022 le plus grand producteur d'or d'Afrique, suivi du Mali et de l'Afrique du Sud. Dix pays ont produit plus de 50 tonnes d'or cette année-là.

Et dans plus de 15 pays, la production d'or d'EMAPE non déclarée était supérieure à la production d'or totale déclarée.

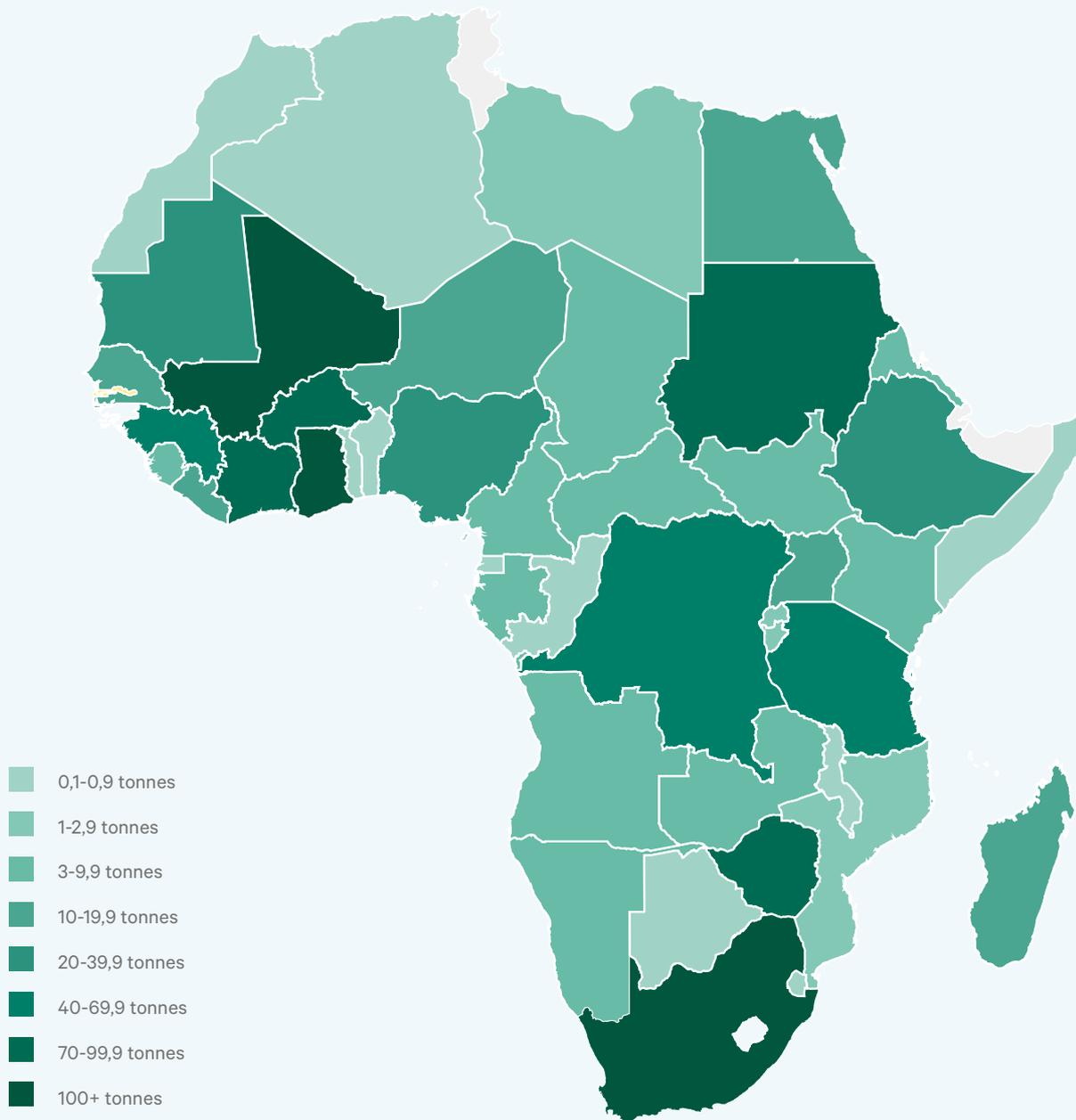
FIGURE 14 – Production d'or totale déclarée et non déclarée (estimations) de tous les pays africains

Kilogrammes



Sources : Production déclarée : statistiques des Etats africains pour 2022, sauf exception, cf. annexe 1. Production non déclarée (estimations) : cf. annexe 4. Les pays qui n'apparaissent pas dans ce graphique n'ont pas ou pratiquement pas de production d'or d'EMAPE. Les pays marqués d'un astérisque ont une production d'or artisanale et à petite échelle non déclarée avérée mais pour laquelle SWISSAID n'a trouvé aucune estimation.

FIGURE 15 – Production d’or totale déclarée et non déclarée (estimations) de tous les pays africains en 2022*



* Dans quelques cas, les données relatives à 2022 n'étaient pas disponibles, donc SWISSAID a utilisé celles de 2021, voire d'avant.

Sources : cf. annexe 1 et annexe 4.

La production d’or d’EMAPE en Afrique est supérieure à la production d’or industrielle si l’on se base sur le haut de la fourchette des estimations de la production d’or d’EMAPE non déclarée calculée par SWISSAID. En d’autres termes, **plus de la moitié de l’or africain est issu de l’EMAPE**. Ceci démontre l’ampleur

considérable de ce secteur à l’échelle continentale. A l’échelle nationale, la production d’or d’EMAPE est également supérieure à la production d’or industrielle dans plusieurs pays africains, notamment au Niger, au Soudan, au Nigéria et au Zimbabwe. ●

COMMERCE



Une fois extrait, l'or africain emprunte des chemins divers : il est soit raffiné puis consommé ou stocké dans le pays de production, soit exporté légalement vers un pays africain ou non africain, soit exporté en contrebande vers un pays africain ou non africain.

L'or consommé localement ou stocké dans le pays de production représente une proportion extrêmement faible de l'or total extrait chaque année en Afrique. Les secteurs de la joaillerie et les secteurs bancaires des pays africains consomment et utilisent peu d'or local. De nombreuses banques centrales africaines ont acquis de l'or local via des programmes d'achat officiels (voir p. 93), mais cet or est généralement exporté vers des pays non africains, où il est raffiné puis stocké ou vendu. La comparaison entre la production, les exportations et les importations dans les pays partenaires indique que la très grande majorité de l'or africain quitte le pays où il a été produit.

Les exportations d'or déclarées d'un pays africain vers un autre pays africain ont pour principale destination l'Afrique du Sud. Pour le reste, le commerce d'or intra-africain déclaré demeure très faible (voir p. 30). Plusieurs Etats africains ont rapporté des importations d'or en provenance d'autres pays africains, mais cet or est très rarement déclaré à l'exportation dans le pays de production et ne peut donc pas être considéré comme de l'or légal (voir p. 78). **Les exportations d'or déclarées de pays africains vers des pays non africains**, quant à elles, ont pour principales destinations les EAU, la Suisse et l'Inde.

Enfin, **l'or qui quitte clandestinement les pays producteurs africains prend soit le chemin d'un pays non africain**, auquel cas il emprunte presque toujours la voie aérienne et atterrit en général aux EAU (voir p. 38), **soit le chemin d'un autre pays africain**, auquel cas il emprunte généralement la voie terrestre et transite par un pays voisin avant de rejoindre un pays non africain, là aussi les EAU dans la majorité des cas.

Méthodologie

La comparaison entre les exportations d'or déclarées des pays africains et les importations déclarées des pays partenaires présente deux difficultés majeures. Premièrement, les données déclarées par les pays qui importent de l'or en provenance d'Afrique du Sud

sont artificiellement élevées (voir p. 32), il faut donc les corriger. Deuxièmement, il faut déterminer comment tenir compte du commerce de l'or intra-africain déclaré, notamment comment compenser l'opacité des statistiques sur le commerce de l'or sudafricain (voir p. 30).

Il y a plusieurs possibilités pour comparer les exportations d'or déclarées par les pays africains avec les importations déclarées par les pays partenaires. D'une part, en tenant compte du commerce de l'or déclaré intra-africain, d'autre part, en tenant compte uniquement de l'or quittant le continent africain. La première possibilité implique de comparer les exportations d'or totales des pays africains avec les importations de l'ensemble des pays partenaires, pays africains inclus. Mais cette comparaison est ardue, car l'Afrique du Sud, l'une des principales plaques tournantes de l'or extrait en Afrique, ne publie de statistiques que pour une petite partie de ses importations (voir p. 82). La deuxième possibilité implique de comparer les exportations d'or des pays africains vers les pays non africains avec les importations d'or en provenance des pays africains dans les pays non africains. Cette comparaison est elle aussi difficile, car l'Afrique du Sud ne rapporte qu'une partie de ses exportations (voir p. 82). Afin de surmonter ces obstacles, SWISSAID a opté pour une méthode hybride consistant à comparer les exportations d'or totales de tous les pays africains, y compris vers les autres pays africains, avec les importations d'or en provenance des pays africains dans les pays non africains. Il s'est avéré que cette méthode était la plus précise, pour plusieurs raisons. La première est que les exportations d'or africain déclarées vers un autre pays africain sont destinées quasi exclusivement à l'Afrique du Sud (voir page 30). La deuxième est que la quasi-totalité de l'or provenant de pays africains qui est importé en Afrique du Sud n'est pas stocké ou « consommé » dans ce pays, mais raffiné puis exporté vers des pays non africains (voir p. 35), où il est déclaré à l'importation comme provenant d'Afrique du Sud. Enfin, la troisième raison est que, à cause de l'application du système spécial strict en matière de statistiques du commerce en Afrique du Sud, l'or qui transite par ce pays n'apparaît pas dans les statistiques officielles sudafricaines sur les exportations ; il n'est donc comptabilisé à l'exportation qu'à une seule reprise, à savoir dans le pays d'origine.

4.1 EXPORTATIONS D'OR DÉCLARÉES DE TOUS LES PAYS AFRICAINS

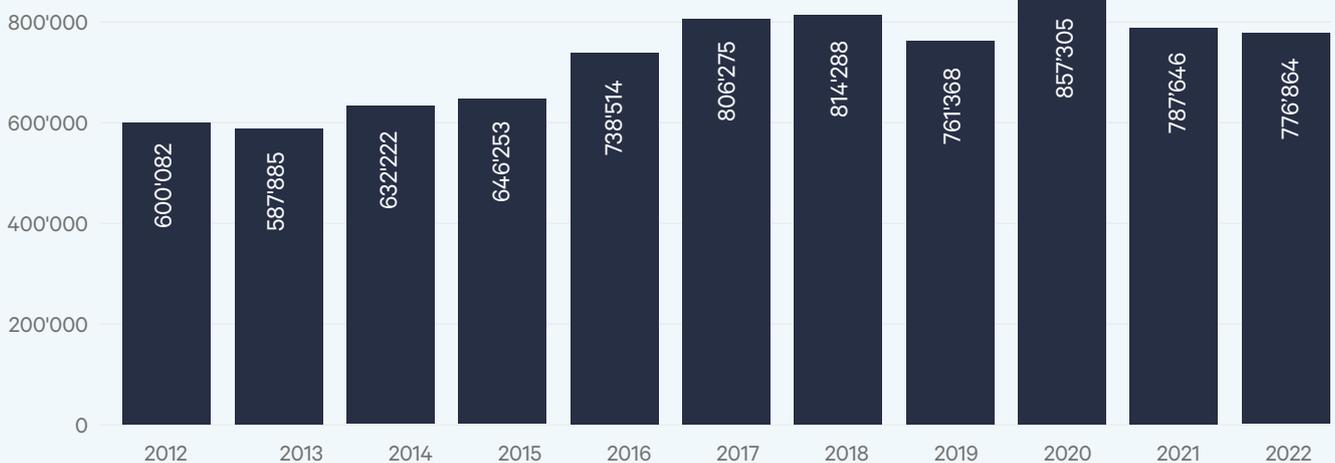
Les exportations d'or totales déclarées par les pays africains ont augmenté sur la période 2012-2022 (voir figure 16). Elles sont passées de 600 tonnes en 2012 à 814 tonnes en 2018, puis ont fluctué entre 2019 et 2022.

Le Ghana, l'Afrique du Sud et la Guinée étaient les principaux pays africains exportateurs d'or déclaré

en 2022 (voir figure 17). Toutefois, les données concernant l'Afrique du Sud ne sont pas représentatives, car les statistiques sur l'exportation d'or de ce pays ne couvrent que l'or extrait sur son territoire; l'or importé en provenance d'autres pays, raffiné en Afrique du Sud, puis réexporté n'y figure pas (voir p. 82). SWISSAID estime que l'Afrique du Sud a exporté environ 230 tonnes d'or en 2022⁴⁶.

FIGURE 16 – Exportations d'or déclarées de tous les pays africains

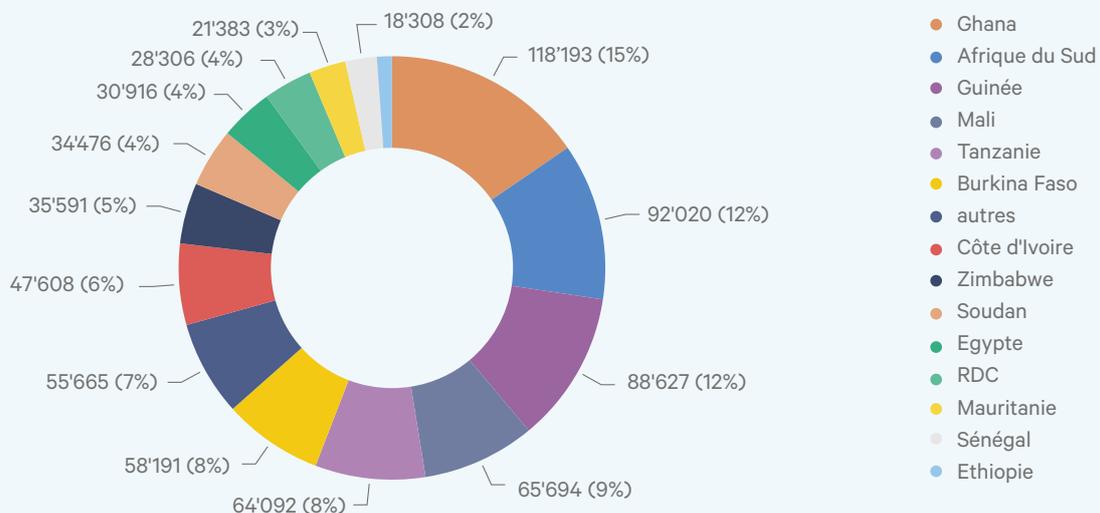
Kilogrammes



Sources : statistiques des Etats africains, cf. annexe 5.

FIGURE 17 – Exportations d'or déclarées de tous les pays africains en 2022

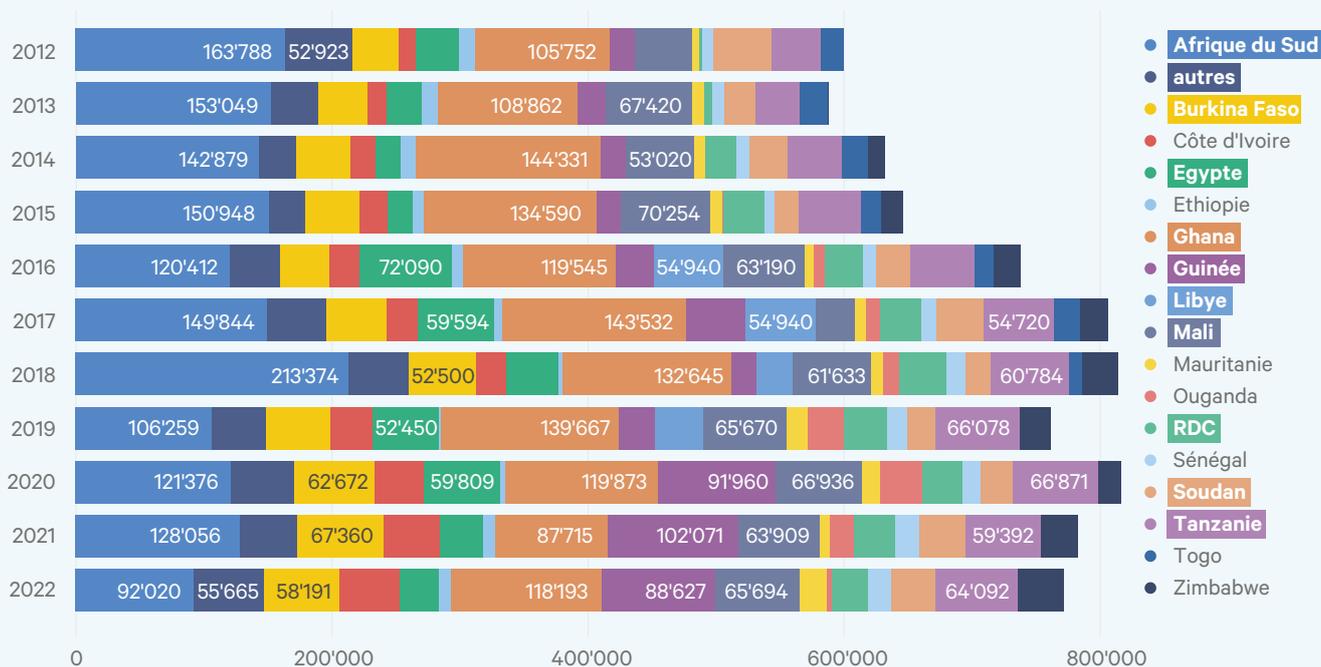
Kilogrammes



Sources : statistiques des Etats africains, cf. annexe 5.

FIGURE 18 – Exportations d’or déclarées de tous les pays africains

Kilogrammes



Sources : statistiques des Etats africains, cf. annexe 5.

L'analyse des données sur les exportations d'or d'Afrique désagrégées par pays (voir figure 18) permet de faire plusieurs observations. Premièrement, les quantités d'or exportées du Ghana et d'Afrique du Sud ont été très élevées tout au long de la période 2012-2022. Deuxièmement, les exportations d'or de Guinée ont augmenté massivement en l'espace de deux ans, passant de 27,7 tonnes en 2019 à 91,96 tonnes en 2020, avant tout à cause des exportations d'or d'EMAPE. Troisièmement, les exportations d'or de plusieurs pays ont fortement fluctué : celles de l'Egypte ont atteint un pic en 2016, tout comme celles de l'Afrique du Sud en 2018, alors que celles du Ghana ont chuté en 2021. Plusieurs raisons peuvent expliquer ces fluctuations. Dans le cas du Ghana, par exemple, une taxe à l'exportation de 3 % introduite en mai 2021 est à l'origine de la baisse significative des exportations en 2021 (cette taxe a été ramenée à 1,5 % en janvier 2022)⁴⁷. Enfin, certains pays n'ont déclaré des exportations élevées que pendant quelques années, à l'image de la Libye entre 2016 et 2019.

Une partie des 777 tonnes d'or déclaré à l'exportation dans les pays africains en 2022 n'a pas été déclaré à la production ou a franchi une frontière clandestinement avant d'être déclaré. De même, certaines exportations d'or résultent de fausses déclarations ou sont entachées de sous-déclaration. Ces phénomènes sont analysés dans la partie 5 (voir p. 69).



Un camion transportant du minerais dans la mine d'or industrielle de Geita, en Tanzanie

COMMERCE INTRA-AFRICAIN D'OR DÉCLARÉ

Comme mentionné ci-dessus, les exportations d'or déclarées de pays africains vers d'autres pays africains concernent principalement le commerce de l'or avec l'Afrique du Sud. Pour le reste, SWISSAID a calculé que ce type d'exportations n'avait pas dépassé 15 tonnes au total en 2022, dont 2'955 kg exporté du Burkina Faso vers le Mali⁴⁸ et 2'000 kg du Soudan vers l'Égypte⁴⁹.

La grande majorité des exportations d'or des pays africains vers l'Afrique du Sud consistent en or industriel acheminé vers la raffinerie Rand Refinery, basée à proximité de Johannesburg. Seule raffinerie en Afrique à être certifiée par la LBMA, Rand Refinery a transmis à SWISSAID les quantités d'or qu'elle a raffiné ces dernières années (pour certaines années, ces chiffres figurent aussi dans ses rapports annuels): 302 tonnes (d'une pureté moyenne de 82 %) durant l'année fiscale (septembre-août) 2017/2018, 298 tonnes (74 %) en 2018/2019, 272 tonnes (80 %) en 2019/2020, et 296 tonnes (75 %) en 2020/2021⁵⁰. La raffinerie a expliqué que la moitié de l'or qu'elle traite provient généralement d'Afrique du Sud et l'autre moitié d'autres pays, très majoritairement africains. Bien qu'il soit impossible de faire une comparaison précise, puisque les rapports de la raffinerie sont basés sur une année fiscale tandis que la plupart des autres données sont basées sur l'année

calendaire, il apparaît assez clairement que les 133 à 149 tonnes d'or exporté annuellement des pays africains vers l'Afrique du Sud entre 2017 et 2021 (voir figure 19) correspondent environ à la moitié de l'or traité par Rand Refinery. De plus, les pays africains qui ont déclaré des exportations d'or vers l'Afrique du Sud correspondent exactement aux pays où la raffinerie a confirmé s'être approvisionnée au cours des dernières années. Et les relations d'affaires entre des mines d'or industrielles africaines et Rand Refinery documentées par SWISSAID dans une étude publiée en 2023⁵¹ confirment également l'identité de ces pays.

Il est impossible de comparer les statistiques sur les exportations d'or des pays africains vers l'Afrique du Sud avec les statistiques sur les importations d'or en Afrique du Sud, car les autorités sudafricaines ne rapportent qu'une petite partie des importations d'or du pays (voir p. 82).

Sur les 777 tonnes d'or déclarées à l'exportation par les pays africains en 2022, environ 153 tonnes ont été exportées vers un autre pays africain tandis que 614 tonnes ont été exportées directement vers un pays non africain. **Le commerce intra-africain ne représente ainsi que 20 % de l'or déclaré à l'exportation dans les pays africains.**

FIGURE 19 – Exportations d'or déclarées de tous les pays africains vers l'Afrique du Sud

Kilogrammes



Sources : statistiques des Etats africains, cf. annexe 6.

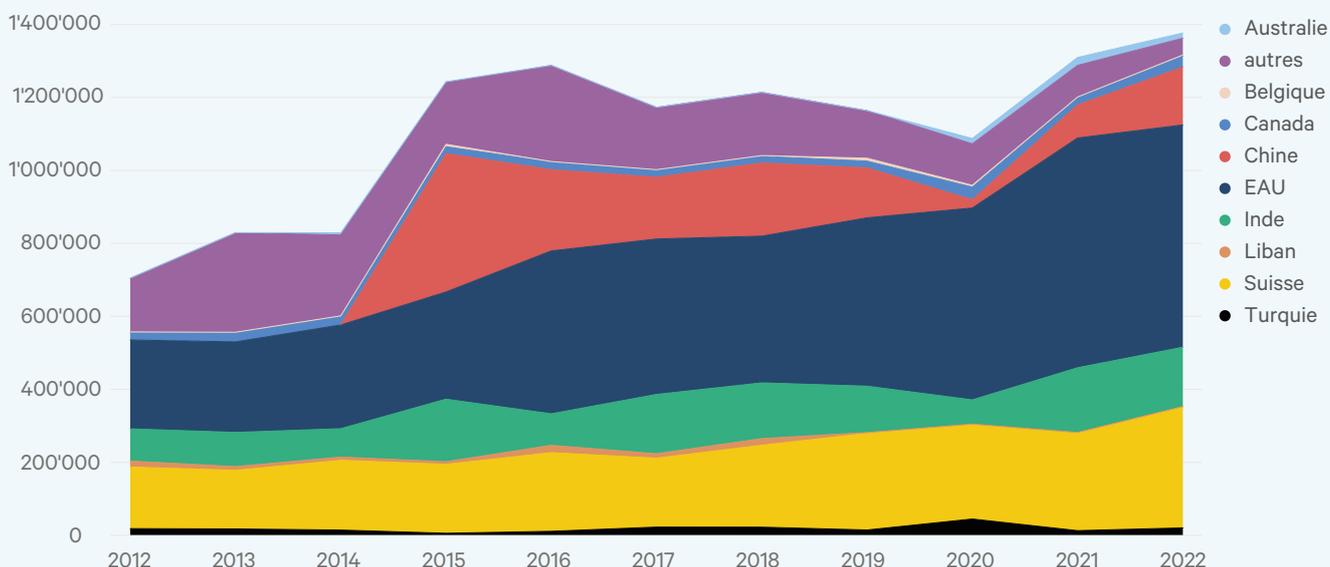
4.2 IMPORTATIONS D'OR EN PROVENANCE D'AFRIQUE DANS LES PAYS NON AFRICAINS

La grande majorité de l'or africain est acheminé vers un nombre très restreint de pays. Entre 2012 et 2022, les EAU, la Suisse et l'Inde ont été les trois principaux pays importateurs d'or en provenance d'Afrique (voir figures 20 et 21). En 2022, ces pays étaient responsables de 80 % des importations d'or africain à l'étranger. En 2022, selon les chiffres officiels, près de la moitié de cet or a été importé aux EAU, la Chine et

la catégorie « autres pays » apparaissent également comme des importateurs importants à première vue. Cependant, une analyse détaillée des statistiques sur les importations des pays non africains permet d'affirmer que cela est trompeur (voir p. 32). Ainsi, la proportion de l'or africain qui va aux EAU est vraisemblablement encore plus élevée en réalité que ce que les chiffres officiels indiquent.

FIGURE 20 – Importations d'or d'Afrique dans tous les pays non africains

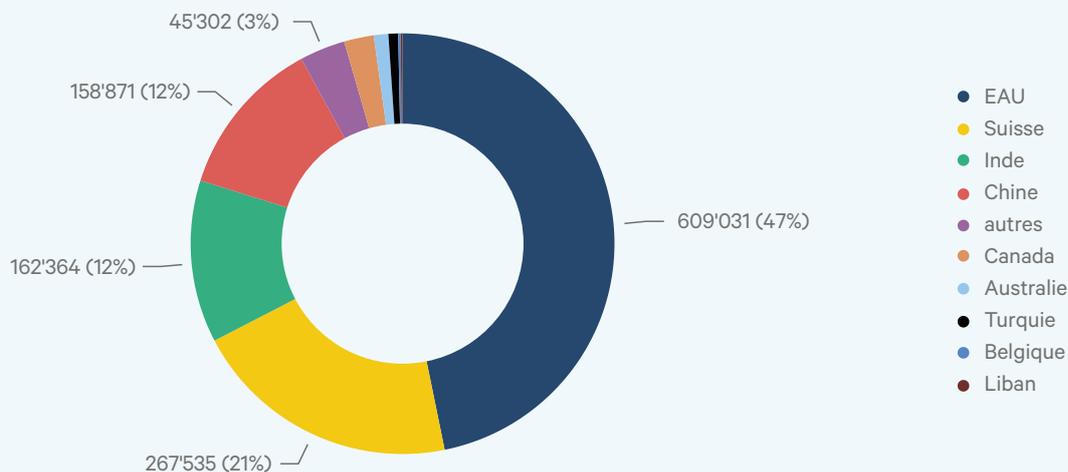
Kilogrammes



Sources : UN Comtrade HS 7108, données rapportées par les pays de destination.

FIGURE 21 – Importations d'or d'Afrique dans tous les pays non africains en 2022

Kilogrammes



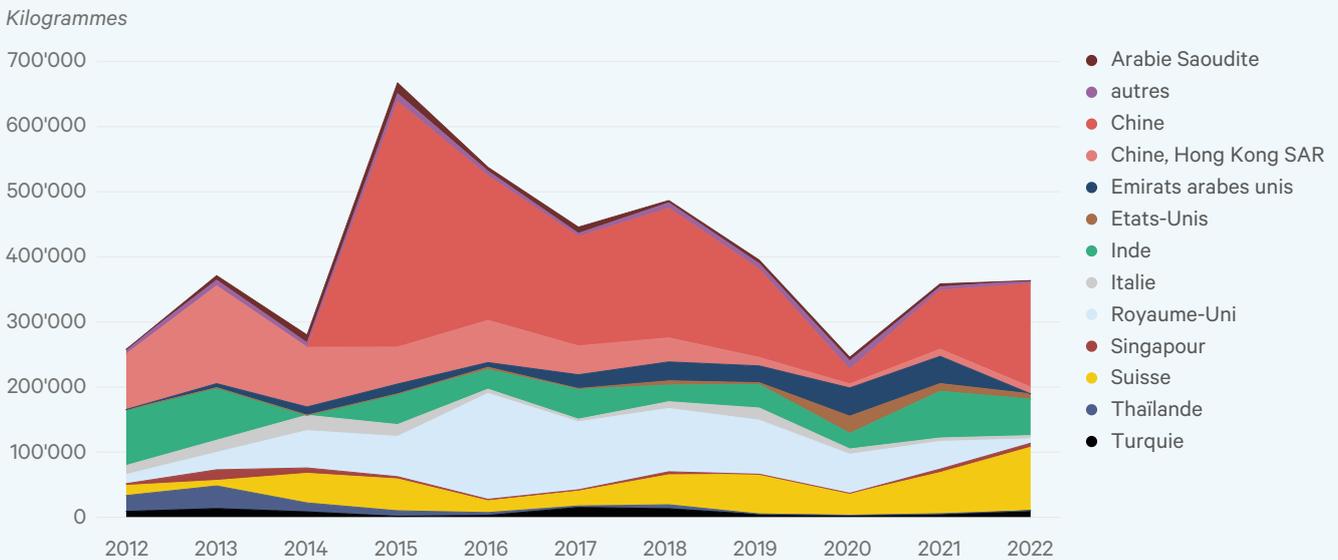
Sources : UN Comtrade HS 7108, données rapportées par les pays de destination.

LE CAS SPÉCIAL DES IMPORTATIONS D'OR EN PROVENANCE D'AFRIQUE DU SUD

Les quantités d'or en provenance d'Afrique du Sud importé dans tous les autres pays ont systématiquement dépassé les 200 tonnes par année entre 2012 et 2022 (voir figure 22). En 2015, elles ont même atteint un pic de plus de 650 tonnes. Sur cette période, la Chine a clairement été le principal pays importateur d'or déclaré comme provenant d'Afrique du Sud.

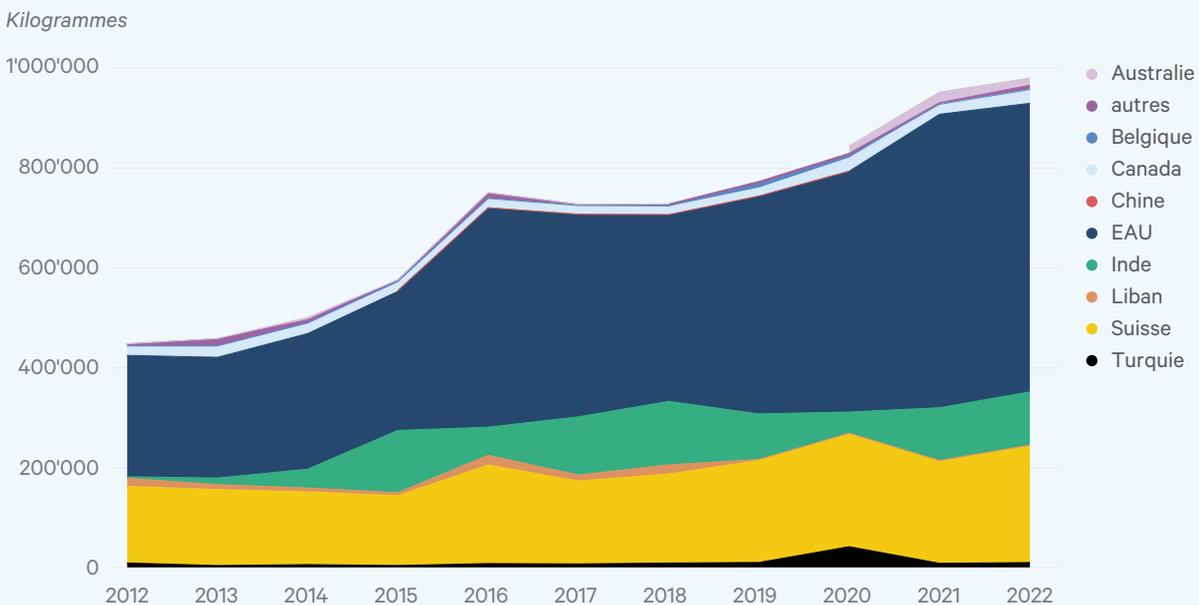
Les importations d'or en provenance d'Afrique dans tous les pays non africains varient considérablement selon qu'on inclut ou non l'Afrique du Sud. La comparaison entre la figure 20 et la figure 23 montre que certaines années (p. ex. en 2015), la moitié de l'or africain importé dans les pays non africains a été déclaré comme provenant d'Afrique du Sud. Elle montre aussi que la quasi-totalité de l'or africain importé en Chine et dans les « autres pays » provient d'Afrique du Sud.

FIGURE 22 – Importations d'or en provenance d'Afrique du Sud dans tous les autres pays



Sources: UN Comtrade HS 7108, données rapportées par les pays de destination.

FIGURE 23 – Importations d'or en provenance d'Afrique sauf d'Afrique du Sud dans tous les pays non africains



Sources: UN Comtrade HS 7108, données rapportées par les pays de destination.

FIGURE 24 – Importations d'or en provenance d'Afrique du Sud en Chine



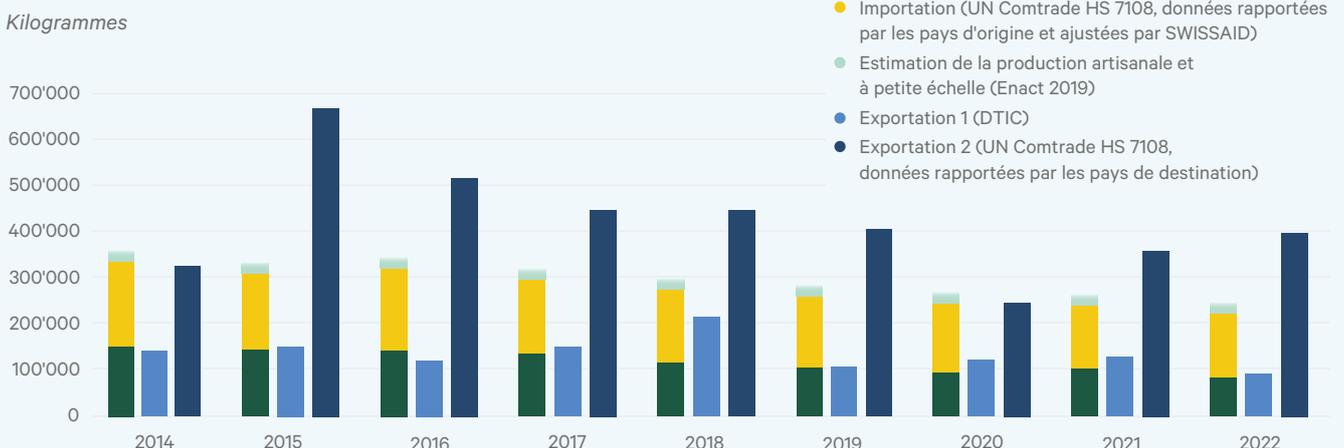
Sources : UN Comtrade HS 7108, données rapportées par la Chine.

L'analyse des statistiques douanières chinoises confirme que la quasi-totalité de l'or en provenance d'Afrique importé en Chine entre 2014 et 2022 a été déclaré comme provenant d'Afrique du Sud (voir figure 24).

Comment se fait-il que les importations d'or en provenance d'Afrique du Sud dans les pays non africains soient si élevées ? Pour répondre à cette question, il faut s'intéresser de près au secteur de l'or sudafricain (voir figure 25). Presque chaque année entre 2014 et 2022, les importations d'or en provenance d'Afrique du Sud dans les pays non africains (nommées « exportation 2 » dans la figure 25, colonnes de droite, bleu foncé) ont été plus élevées, voire nettement plus élevées, que le cumul de : la production d'or totale déclarée en Afrique du Sud, les importations d'or en Afrique du Sud et la production d'or d'EMAPE non déclarée en Afrique du Sud (colonnes de gauche, vert foncé, jaune et vert clair). Les écarts s'expliquent en partie par le fait que de l'or de contrebande en provenance des pays limitrophes (p. ex. du Zimbabwe) transite par l'Afrique du Sud. Mais ce phénomène n'est pas d'une ampleur suffisante pour expliquer les écarts les plus importants, comme celui qu'on observe en 2015. Il y a donc une autre explication.

En analysant en détail les statistiques sur les importations d'or en provenance d'Afrique du Sud dans les pays non africains, SWISSAID a découvert que la plus grande partie de cet or ne provient pas directement de ce pays. L'exemple de la Chine est particulièrement parlant. Dans un article de 2019, l'agence de presse Reuters affirmait qu'en 2015, la Chine avait importé davantage d'or en provenance des pays africains que les EAU⁵². Cette année-là, les autorités chinoises ont bien rapporté des importations d'or en provenance d'Afrique du Sud de 377 tonnes, mais l'analyse détaillée de ces statistiques montre que 314 de ces 377 tonnes ont en fait été expédiées de Hong Kong et 62 tonnes du Royaume-Uni alors qu'aucune quantité n'a été expédiée directement d'Afrique du Sud. Le même phénomène s'est produit en 2016 : sur les 222 tonnes d'or déclaré à l'importation en Chine comme provenant d'Afrique du Sud, 212 tonnes ont été expédiées de Hong Kong et seulement une tonne a été expédiée directement d'Afrique du Sud. Comment expliquer ce phénomène ? SWISSAID a découvert qu'il était dû, d'une part, à un manque de clarté dans les déclarations au sujet des pays d'origine de l'or importé, d'autre part à la présence d'une raffinerie certifiée LBMA en Afrique du Sud.

FIGURE 25 – Vue d'ensemble du secteur de l'or en Afrique du Sud



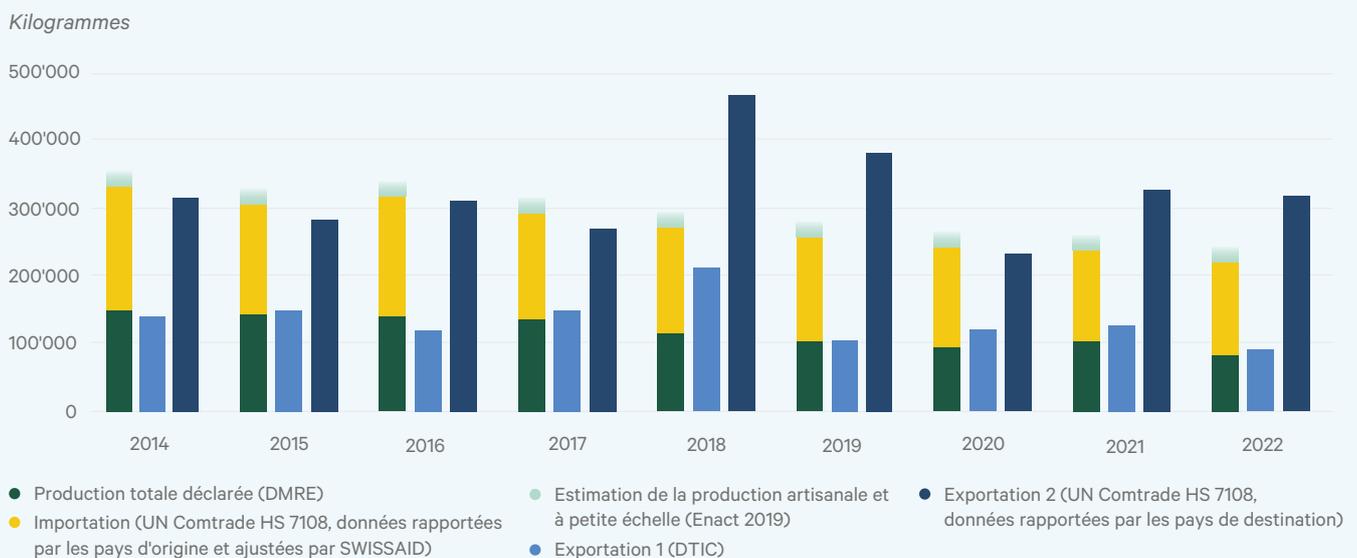
Le Département des affaires économiques et sociales du secrétariat de l'Organisation des Nations Unies indique que les importateurs sont tenus de déclarer le pays d'origine et le pays d'expédition de l'or qu'ils importent⁵³. Le pays d'origine est celui où l'or a été extrait ou a subi une transformation (en l'occurrence un processus de raffinage), le pays d'expédition celui à partir duquel il a été expédié à l'étranger. Les lingots fabriqués par Rand Refinery en Afrique du Sud sont reconnus comme de l'or monétaire et stockés, exportés et réexportés entre les principaux centres de négoce et pays importateurs d'or mondiaux. Tant qu'ils n'ont subi aucune transformation, ils sont toujours déclarés à l'importation comme provenant d'Afrique du Sud. Seule l'indication du pays d'expédition permet de savoir si ces lingots ont été expédiés directement de ce pays ou non.

Le problème est que les autorités des pays importateurs d'or ne rapportent pas toutes leurs données sur les pays d'expédition et que certaines ne le font que partiellement. Les autorités du Canada, du Royaume-Uni et de la Turquie ont rapporté ce type de données à UN Comtrade pour la période 2012-2022. Cela a permis à SWISSAID de ne tenir compte que de l'or importé directement d'Afrique du Sud dans son analyse des importations d'or de ces pays. L'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières de la Suisse a communiqué ces données à SWISSAID, donc, dans ce cas-là également, il a été possible d'éviter de comptabiliser les lingots sudafricains importés

via un pays tiers. Mais pour d'autres pays, cela n'a pas été possible. Par exemple, les autorités chinoises n'ont rapporté les pays d'expédition des importations d'or en Chine à UN Comtrade que jusqu'en 2017. SWISSAID a contacté l'Administration générale des douanes de la République populaire de Chine afin d'obtenir les données pour les années suivantes⁵⁴, mais sa requête est restée lettre morte. Les autorités indiennes et émiraties n'ont pas non plus rapporté de données sur les pays d'expédition à UN Comtrade⁵⁵. Ce phénomène soulève le problème de la traçabilité de l'or et de la transparence des déclarations douanières. **Si les pays importateurs ne déclarent pas leurs pays d'expédition, cela fausse l'analyse et crée des écarts artificiels.**

La figure 26 présente une vue d'ensemble du secteur de l'or en Afrique du Sud dans laquelle les importations d'or en provenance d'Afrique du Sud dans les autres pays ont été corrigées autant que possible. En comparant cette figure avec la précédente (à savoir la vue d'ensemble non corrigée, figure 25), on constate que les colonnes de droite (bleu foncé) entre 2015 et 2017 sont plus basses. Entre 2014 et 2017, les colonnes de gauche sont légèrement plus élevées que les colonnes de droite. Les années suivantes (à l'exception de 2020), ce sont les colonnes de droite qui sont plus élevées que les colonnes de gauche. Cela s'explique principalement par le fait que SWISSAID n'est parvenue à corriger les importations d'or d'Afrique du Sud en Chine que jusqu'en 2017.

FIGURE 26 – Vue d'ensemble du secteur de l'or en Afrique du Sud (partiellement corrigée)



A chaque fois que cela était possible, SWISSAID a corrigé les données miroir des exportations d'or d'Afrique du Sud afin de ne prendre en compte que les expéditions qui ont effectivement quitté l'Afrique du Sud au cours de l'année indiquée. En raison d'un manque de données, cela n'a pu être fait que pour les pays de destination et les années suivantes : Canada (2015-2022), Chine (2015-2017), Suisse (2012-2022), Turquie (2013-2022) et Royaume-Uni (2017, 2019-2022).



L'AFRIQUE DU SUD, UN IMPORTANT PAYS DE TRANSIT

La grande majorité de l'or produit et importé en Afrique du Sud est ensuite exporté de ce pays. La vue d'ensemble corrigée du secteur de l'or sudafricain (figure 26) le démontre : les colonnes de gauche sont légèrement supérieures aux colonnes de droite pour les années où un maximum de données ont pu être corrigées (2014-2017). Les informations transmises par Rand Refinery à SWISSAID confirment également cette observation : la raffinerie sudafricaine raffine la quasi-totalité de l'or importé légalement en Afrique du Sud (voir p. 30) et 98 % de l'or industriel extrait en Afrique du Sud et exporte 90 à 95 % de l'or qu'elle raffine⁵⁶.

L'aéroport international O.R. Tambo de Johannesburg, en Afrique du Sud



4.3 ÉCARTS ENTRE LES STATISTIQUES DOUANIÈRES

Les écarts entre les exportations d'or déclarées de tous les pays africains et les importations d'or en provenance d'Afrique dans les pays non africains ont considérablement augmenté entre 2012 et 2022, passant de 101,8 tonnes à 533,2 tonnes (voir figure 27). Cependant, certains de ces écarts sont en partie artificiels, car SWISSAID n'est pas parvenue à corriger l'ensemble des données sur les importations d'or en provenance d'Afrique du Sud pour plusieurs années (2018, 2019, 2021 et 2022).

En ce qui concerne l'écart de 2022 (533,2 tonnes), SWISSAID a procédé à une analyse plus détaillée afin d'atteindre un chiffre plus réaliste. Dans un premier temps, l'organisation a entièrement exclu l'Afrique du Sud du calcul⁵⁷, ce qui a donné un écart de 437 tonnes⁵⁸. Dans un deuxième temps, elle a quantifié la partie artificielle de l'écart due aux importations d'or déclarées par les Etats non africains comme provenant d'Afrique du Sud et l'a soustraite⁵⁹, ce qui a donné un écart de 435 tonnes. Les deux chiffres (437 et 435)

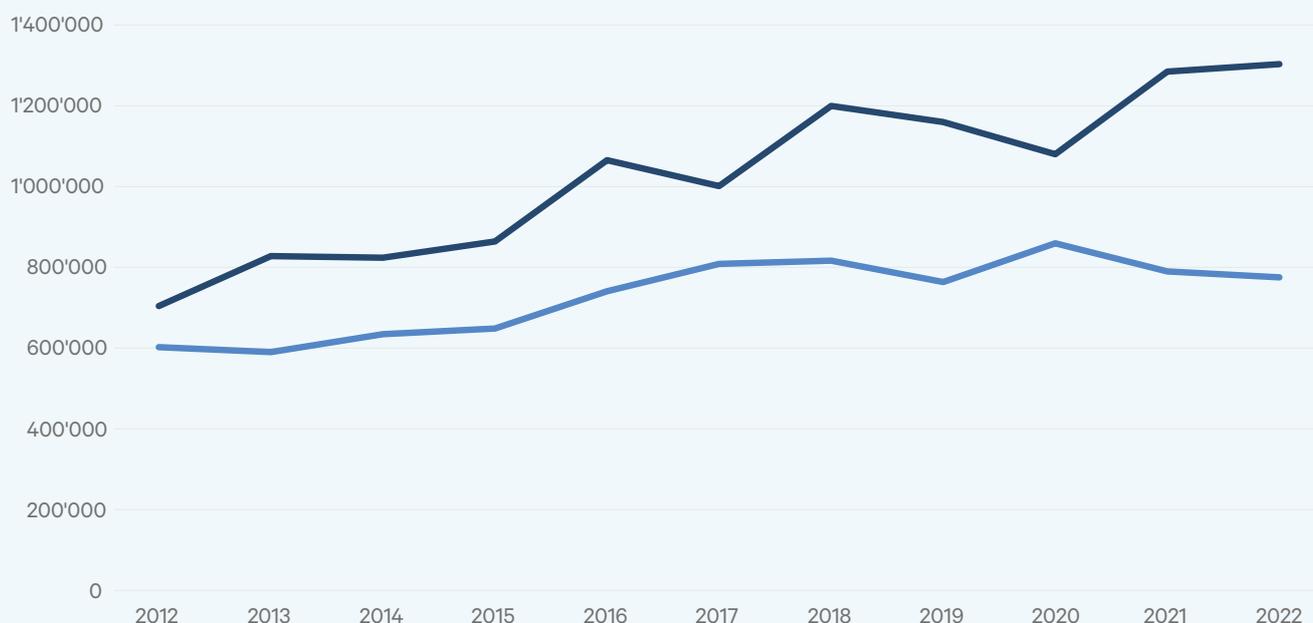
sont pratiquement identiques, ce qui permet d'affirmer qu'**au moins 435 tonnes d'or ont été exportées en contrebande du continent africain en 2022**. Ce chiffre ne tient pas compte d'éventuelles exportations d'or d'Afrique du Sud non déclarées, donc il se peut qu'en réalité, la quantité totale d'or de contrebande en 2022 ait été encore plus élevée.

Ce chiffre de 435 tonnes correspond à une valeur commerciale de 30,7 milliards USD⁶⁰ (au prix de l'or le 1^{er} mai 2024)⁶¹ et représente entre 38 et 44 % de la production d'or totale du continent africain en 2022.

« Au moins 435 tonnes d'or ont été exportées en contrebande du continent africain en 2022. »

FIGURE 27 – Importations d'or d'Afrique dans tous les pays non africains versus données miroir

Kilogrammes



Données rapportées par ● tous les pays africains (total) ● tous les pays non africains (total)

Dans la mesure du possible, SWISSAID a corrigé les données relatives aux importations d'or en provenance d'Afrique du Sud afin de ne prendre en compte que les expéditions qui ont effectivement quitté ce pays au cours de l'année indiquée. En raison d'un manque de données, cela n'a pu être fait que pour les pays importateurs et les années suivantes : Canada (2015-2022), Chine (2015-2017), Suisse (2012-2022), Turquie (2013-2022) et Royaume-Uni (2017, 2019-2022).

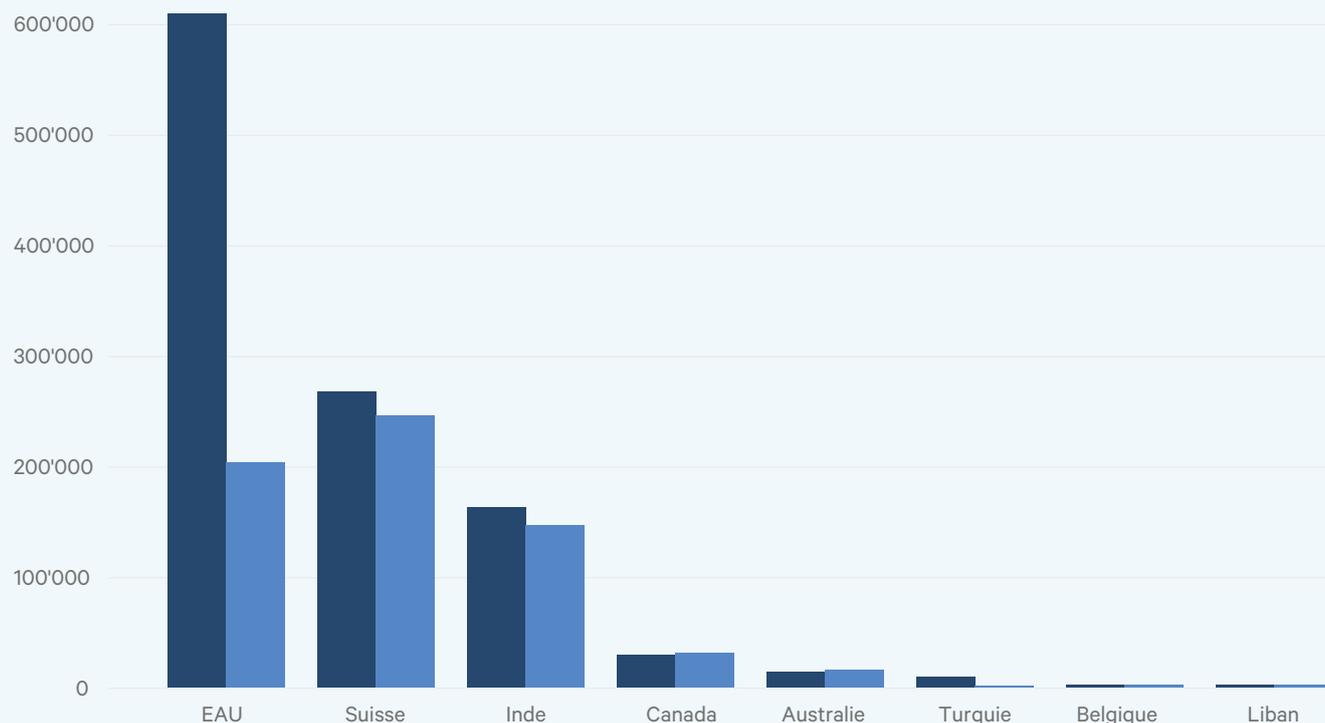
Sources : Pays de destination (non africains) : UN Comtrade HS 7108. Pays d'origine (africains) : statistiques des Etats africains, cf. annexe 5.

Le principal écart entre les exportations d'or des pays africains et les importations d'or d'Afrique dans les pays non africains se situe clairement au niveau des EAU (voir figure 28). En 2022, les EAU ont importé 405 tonnes qui n'ont pas été déclarées à l'exporta-

tion dans les pays d'origine alors que l'écart était de seulement 21 tonnes pour la Suisse ou 15 tonnes pour l'Inde, les deux autres grands pays importateurs d'or en provenance d'Afrique entre 2012 et 2022.

FIGURE 28 – Importations d'or d'Afrique dans les principaux pays importateurs non africains en 2022 versus données miroir

Kilogrammes



Données rapportées par ● le pays (non africain) importateur ● tous les pays africains (total)

Sources: Pays de destination (non africains): UN Comtrade HS 7108. Pays d'origine (africains): statistiques des Etats africains, cf. annexe 5.

Une enveloppe de déclaration douanière



4.4 PAYS DE DESTINATION DE L'OR AFRICAIN

En plus des trois principaux pays de destination (EAU, Suisse, Inde), SWISSAID a analysé les importations d'or africain de la Turquie, du Canada, de l'Australie, du Liban et de la Chine. Pour l'année 2022, les quantités d'or importées par les pays ne faisant pas partie

de l'analyse ci-dessous représentent 3,7% du total de l'or africain importé par les pays non africains, c'est-à-dire 48 tonnes. Parmi ces quantités, 39 tonnes ont été importées d'Afrique du Sud.

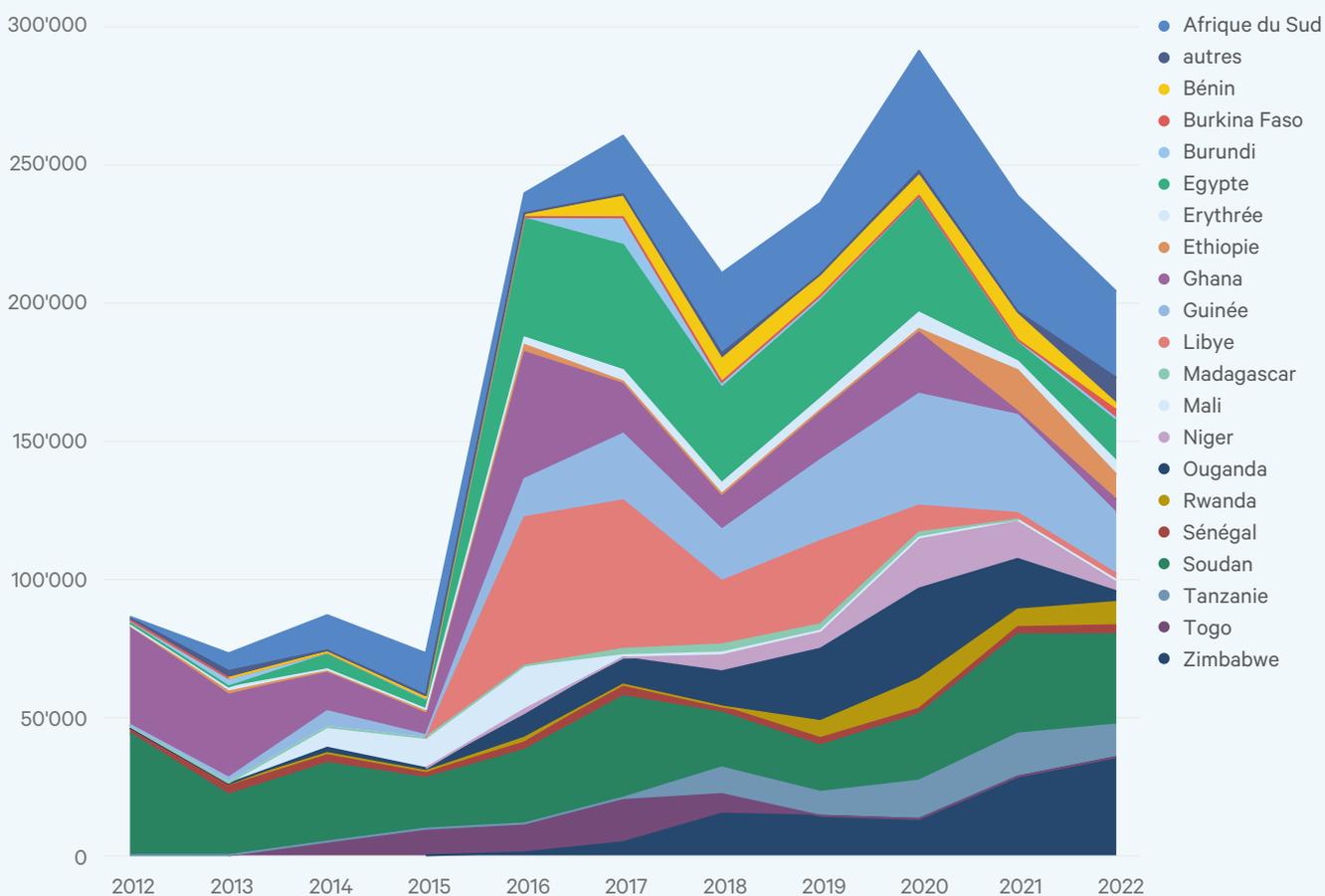
ÉMIRATS ARABES UNIS

Les Emirats arabes unis (EAU) sont l'une des principales plaques tournantes internationales du commerce de l'or. Dubaï, surnommée *City of Gold*, joue un rôle central dans ce commerce. La ville abrite plus d'une vingtaine de raffineries d'or⁶² et plus de 7'000 négociants en métaux précieux et en pierres précieuses⁶³, actifs notamment dans le souk de l'or et dans la zone franche du *Dubai Multi Commodities Centre* (DMCC). En 2022, les EAU ont déclaré avoir importé 1'059 tonnes d'or (59,5 milliards USD) du monde entier⁶⁴.

Les exportations d'or des pays africains vers les EAU ont fortement augmenté entre 2012 et 2022, passant de 86,3 à 204 tonnes (voir figure 29). La hausse abrupte entre 2015 et 2016 (+166 tonnes) est due en grande partie à l'accroissement massif des exportations d'or d'Égypte, de Libye et, dans une moindre mesure, du Ghana.

FIGURE 29 – Exportations d'or de tous les pays africains vers les Emirats arabes unis

Kilogrammes



Sources : statistiques des Etats africains, cf. annexe 5.

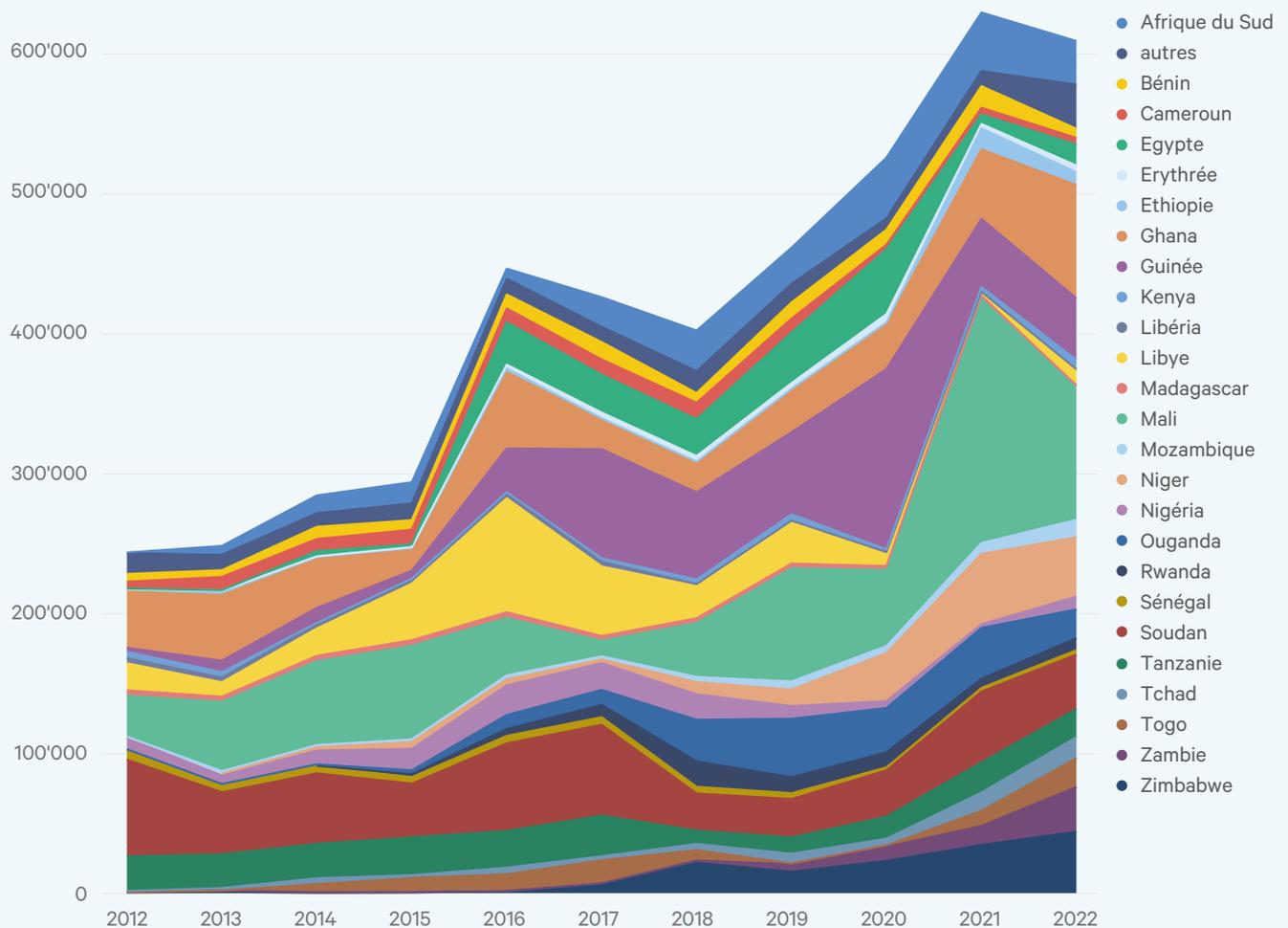
Le tableau est différent si l'on regarde les statistiques des EAU (voir figure 30). Les importations d'or d'Afrique aux EAU ont plus que doublé entre 2012 et 2022, passant de 243 à 609 tonnes. Le chiffre de 2022, d'une valeur commerciale de 34,5 milliards USD, représente 58 % du total de l'or importé aux EAU⁶⁵. Le pic observable en 2021 s'explique en partie par les importations d'or en provenance du Mali, qui ont atteint 174 tonnes cette année-là, la plus grande quantité d'or importé aux EAU en provenance d'un seul pays⁶⁶.



Le souk de l'or dans le quartier de Deira, à Dubaï

FIGURE 30 – Importations d'or en provenance de tous les pays africains aux Emirats arabes unis

Kilogrammes



Sources: UN Comtrade HS 7108, données rapportées par les EAU.



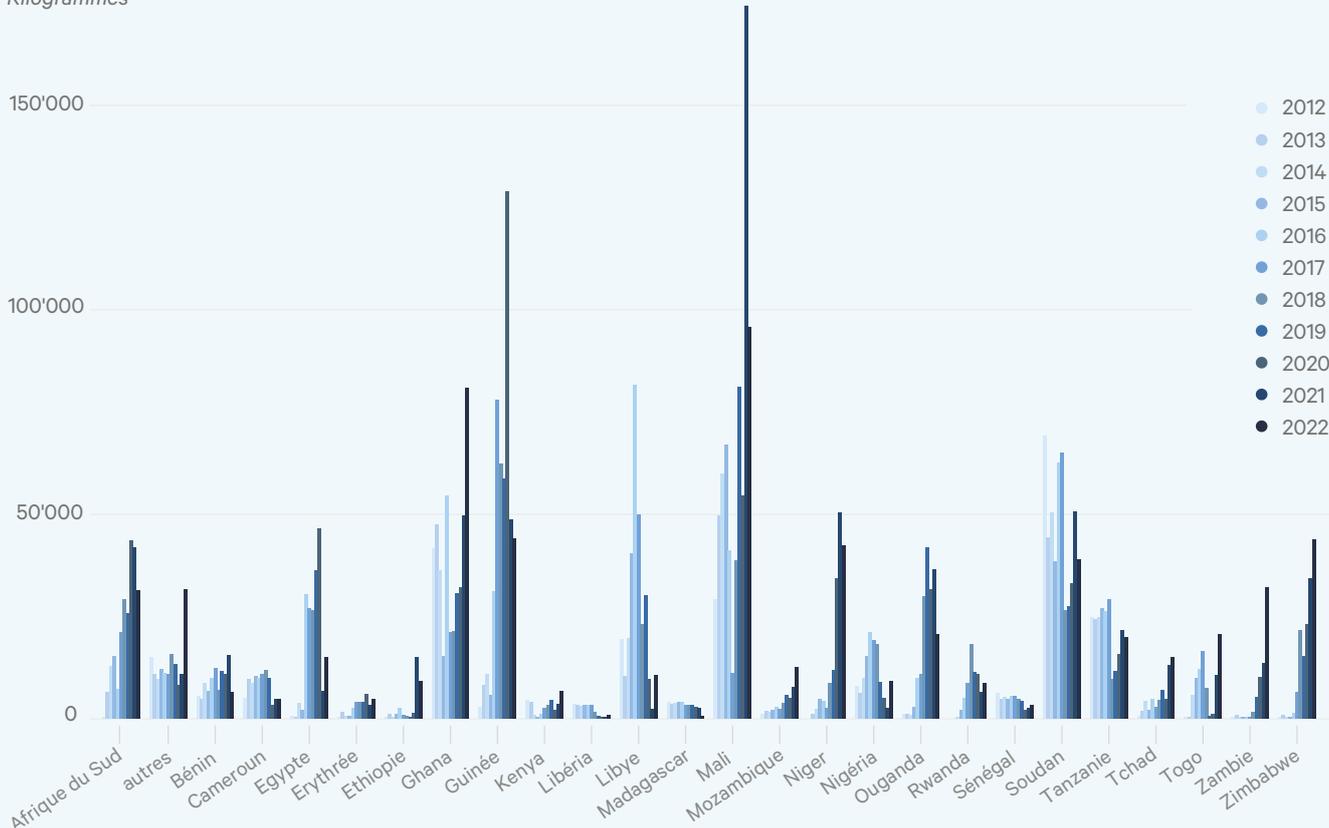
Dubaï, surnommée City of Gold, joue un rôle central dans le commerce de l'or.

La figure 31 permet de faire plusieurs observations. La première est que les autorités émiraties ont déclaré des importations d'or en provenance d'une multitude de pays africains entre 2012 et 2022 (p. ex. 43 pays en 2022). La deuxième est que, dans certains cas, les quantités annuelles d'or importé en provenance d'un même pays africain au cours de cette période ont

considérablement varié. Par exemple, on observe des pics très élevés dans les cas de la Guinée et du Mali. Enfin, la troisième observation est que les plus grandes quantités d'or africain importé aux EAU entre 2012 et 2022 provenaient du Mali, de Guinée, du Ghana, de Libye, du Soudan et du Niger (plus de 50 tonnes d'or sur au moins une année).

FIGURE 31 – Importations d'or en provenance de tous les pays africains aux Emirats arabes unis

Kilogrammes



Sources : UN Comtrade HS 7108, données rapportées par les EAU.

FIGURE 32 – Importations d'or d'Afrique aux Emirats arabes unis versus données miroir

Kilogrammes



Sources : EAU : UN Comtrade HS 7108. Pays d'origine : statistiques des Etats africains, cf. annexe 5.

Les écarts entre les exportations d'or des pays africains vers les EAU et les importations d'or d'Afrique aux EAU ont été considérables tout au long de la période 2012-2022 (voir figure 32). Sur ces onze ans, ils s'élèvent à 2'569 tonnes au total, ce qui correspond à une valeur commerciale de 115,3 milliards USD⁶⁷. Ces dernières années, les écarts ont eu tendance à s'accroître, passant par exemple de 234 tonnes en 2020 à 405 tonnes en 2022.

Après avoir analysé les données dans le détail, SWISSAID est arrivée à la conclusion que ces écarts peuvent être attribués à la contrebande. Dans son analyse, l'organisation a pris de nombreuses précautions, qui incluent, mais ne se limitent pas à identifier et éviter les écarts artificiels entre statistiques douanières (voir partie 2). Elle a non seulement vérifié la fiabilité des statistiques émiraties sur les importations d'or en provenance d'Afrique mais également compensé les lacunes des statistiques africaines sur les exportations d'or vers les EAU.

SWISSAID considère que la grande majorité des déclarations en douane faites aux EAU sont conformes à la réalité. Pour pouvoir l'affirmer, l'organisation se base sur les observations suivantes :

- Plusieurs hauts fonctionnaires émiratis ont confirmé à SWISSAID que les données sur les importations d'or aux EAU sont correctes⁶⁸.
- Il n'y a pas de taxe sur l'or aux EAU ni de restriction spécifique à l'importation d'or en provenance de certains pays⁶⁹, donc rien n'incite les importateurs à déclarer une fausse origine de l'or à son entrée aux EAU.

- Les importateurs déclarent l'origine de l'or importé aux EAU même lorsqu'il s'agit d'un pays impliqué dans un conflit armé ou soumis à des sanctions internationales (des exemples récents concernent la Libye, le Soudan, la Russie et le Venezuela) et le Federal Competitiveness and Statistics Centre (FCSC) publie ce type d'information⁷⁰.
- Il n'y a pas d'écart entre les statistiques de UN Comtrade sur les importations d'or aux EAU et celles du FCSC⁷¹.
- En général, le rapport entre la valeur et la quantité déclarées à l'importation correspond au prix de l'or⁷².
- Les importations proviennent de pays où des exportations d'or vers les EAU ont été documentées.

De nombreuses statistiques sur les exportations d'or des pays africains présentent des lacunes. SWISSAID a donc dû prendre les mesures suivantes afin de garantir la justesse de son analyse.

- L'organisation a contacté les administrations de tous les pays africains afin d'obtenir les données qui lui manquaient ou de vérifier si celles qu'elle avait collectées étaient correctes.
- SWISSAID a artificiellement ajouté aux exportations d'or du pays d'origine les importations aux EAU d'or déclaré comme provenant de ce pays dans les cas où un Etat africain : n'a publié aucune statistique sur l'exportation d'or de son pays et a refusé de répondre à SWISSAID (p. ex. l'Etat érythréen); a refusé de lui transmettre l'ensemble

de ses statistiques (p. ex. les Etats éthiopien⁷³ et sudafricain⁷⁴); n'a pas encore publié de statistiques pour l'année 2022 (p. ex. les Etats camerounais, gabonais et congolais).

- SWISSAID a artificiellement attribué à un pays d'origine africain des exportations d'or vers les EAU dans les cas où, selon toute vraisemblance, l'Etat africain a: commis une erreur dans la déclaration du pays de destination (p. ex. l'Etat béninois pour l'année 2019)⁷⁵ ou publié des statistiques sur l'exportation d'or sans les désagréger par pays de destination (p. ex. les Etats tchadien et ougandais pour 2022).

- Enfin, SWISSAID a, en règle générale, pris en compte les chiffres les plus élevés (pour autant qu'ils soient réalistes) dans les cas où des agences publiques appartenant à un même Etat ont publié des statistiques différentes sur l'exportation d'or du pays.

Les écarts entre les exportations d'or des pays africains vers les EAU et les importations d'or en provenance d'Afrique aux EAU ne sont pas limités à certains pays ou à certaines années; ils concernent de nombreux pays et en général de nombreuses années (entre 2012 et 2022) pour chaque pays, comme le montrent les figures 33-39:

FIGURE 33 – Exportations d'or du Mali vers les Emirats arabes unis versus données miroir

Kilogrammes



Données rapportées par

- le Mali (UN Comtrade HS 7108 et INSTAT)
- les Emirats arabes unis (UN Comtrade HS 7108)

FIGURE 34 – Exportations d'or du Ghana vers les Emirats arabes unis versus données miroir

Kilogrammes



Données rapportées par

- le Ghana (Bank of Ghana)
- les Emirats arabes unis (UN Comtrade, HS 7108)

FIGURE 35 – Exportations d'or de Guinée vers les Emirats arabes unis vs données miroir

Kilogrammes

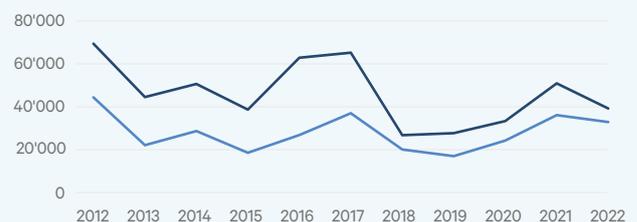


Données rapportées par

- la Guinée (2012-2013: INS; 2014-2022: DGD)
- les EAU (UN Comtrade HS 7108)

FIGURE 36 – Exportations d'or du Soudan vers les Emirats arabes unis versus données miroir

Kilogrammes



Données rapportées par

- le Soudan (Central Bank of Sudan)
- les Emirats arabes unis (UN Comtrade HS 7108)

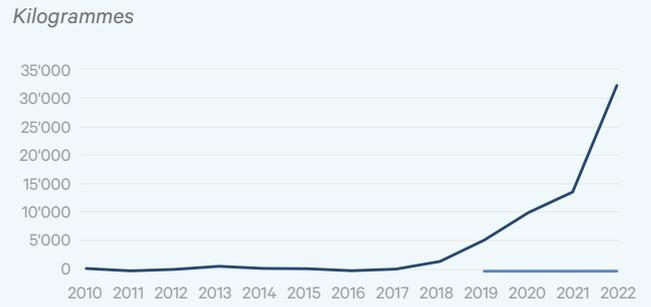
FIGURE 37 – Exportations d’or du Nigéria vers les Emirats arabes unis versus données miroir



Données rapportées par

- le Nigéria (Ministry of Mines and Steel Development)
- les Emirats arabes unis (UN Comtrade HS 7108)

FIGURE 38 – Exportations d’or de Zambie vers les Emirats arabes unis versus données miroir



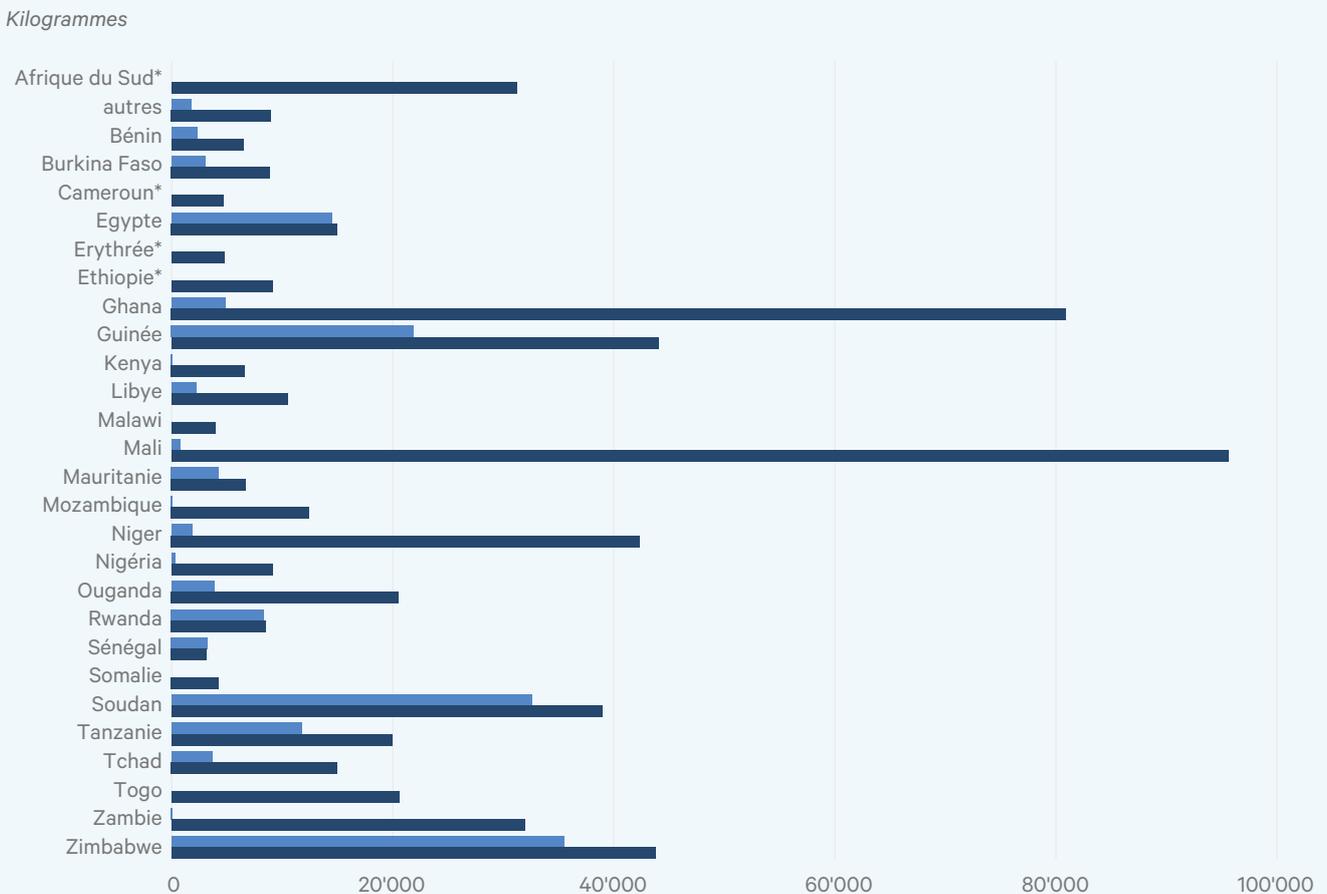
UN Comtrade HS 7108, rapporté par

- la Zambie
- les Emirats arabes unis

Les écarts entre les exportations d’or des pays africains vers les EAU et les importations d’or des EAU en provenance d’Afrique en 2022 sont élevés pour la plupart des pays africains (voir, p. ex. figures 33-38). Dans le cas de 21 pays, l’or déclaré à l’exportation comme

destiné aux EAU représente moins de la moitié de l’or déclaré à l’importation aux EAU comme provenant de ce pays (voir figure 39). Les écarts les plus élevés en termes absolus concernent le Mali, le Ghana et le Niger (les plus bas l’Egypte, le Rwanda et le Sénégal).

FIGURE 39 – Importations d’or en provenance de tous les pays africains aux Emirats arabes unis en 2022 versus données miroir



Données rapportées par ● les EAU ● le pays d’origine

Sources: EAU: UN Comtrade HS 7108. Pays d’origine: statistiques des pays africains, cf. annexe 5. Pour les pays marqués d’une astérisque, les données sur les exportations d’or vers les EAU en 2022 n’ont pas pu être obtenues ou n’existent pas.

Ampleur réelle de la contrebande d'or africain vers les EAU

La contrebande d'or entre l'Afrique et les EAU est en réalité encore plus importante que ce que les écarts entre exportations et importations calculés par SWISSAID (2'569 tonnes d'or au total sur la période 2012-2022 et 405 tonnes d'or en 2022) laissent supposer. Cela est dû au fait qu'une partie de l'or qui apparaît dans les statistiques d'exportation des pays africains n'a pas été déclaré à sa première exportation ou a été sous-déclaré.

Une partie de l'or d'Afrique importé aux EAU entre 2012 et 2022 a été déclaré à l'exportation dans un pays de transit africain, mais n'a pas été déclaré à la production ou à l'exportation dans le pays dans lequel il a été extrait. Cela est vrai pour la plus grande partie de l'or exporté vers les EAU depuis les pays qui jouent le rôle de pays de transit et qui n'ont qu'une faible production d'or, à savoir le Bénin, la Libye, le Togo, le Rwanda et l'Ouganda. Cela est également vrai pour une partie de l'or exporté vers les EAU depuis les pays qui jouent le rôle de pays de transit et qui ont une production d'or élevée, ce qui inclut le Mali, la Guinée, le Niger et l'Afrique du Sud. Dans certains de ces pays (p. ex. en Guinée), l'or en transit est déclaré à l'exportation (réexportation), dans d'autres (p. ex. au Mali) il ne l'est pas.

Une partie de l'or importé aux EAU entre 2012 et 2022 a été mal déclaré à l'exportation. Dans certains cas, c'est la valeur de l'or qui a été sous-déclarée. Cela concerne notamment la plus grande partie de l'or exporté du Togo et du Bénin et une partie de l'or exporté du Niger à destination des EAU (voir p. 74). Dans d'autres cas, une erreur a vraisemblablement été commise dans la déclaration du pays de destination. Par exemple, les exportations d'or déclarées d'Egypte vers les EAU entre 2016 et 2018⁷⁶ sont nettement plus élevées que les données miroir et correspondent précisément à celles qui auraient dû en théorie être déclarées vers le Canada. Une telle erreur augmente artificiellement les quantités d'or déclaré à l'exportation vers les EAU.

Plusieurs agences publiques et hauts fonctionnaires africains ont reconnu publiquement l'existence et le caractère problématique de la contrebande d'or vers les EAU. Le Ministère des mines du Soudan du Sud a confirmé à SWISSAID qu'une partie de l'or de ce pays est exporté en contrebande à Dubaï⁷⁷. L'ancien Ministre des mines du Burkina Faso, Oumarou Idani, a déclaré à Reuters que son pays «perdait de l'or au profit des EAU à très grande échelle»⁷⁸. Un article de Bloomberg affirme que les autorités du Soudan, du

Nigéria, de la RDC, du Zimbabwe, du Mali, du Ghana, du Burkina Faso, de la RCA et du Niger se plaignent de perdre des tonnes d'or qui prennent le chemin de Dubaï⁷⁹.

Afin de mieux contrôler les flux d'or qui quittent le territoire de leurs pays, les autorités de plusieurs pays africains ont conclu des accords avec leurs homologues émiraties. Par exemple, les autorités nigérianes ont négocié avec ces dernières un accord bilatéral afin de traquer les flux d'or illicites du Nigéria vers Dubaï⁸⁰. Autre exemple, les autorités de la RDC ont signé un accord de coopération avec les autorités émiraties en octobre 2021, dont l'objectif est de lutter contre la contrebande et de promouvoir le commerce équitable de l'or. L'accord prévoit notamment la création d'une société, Primera Gold DRC, via un partenariat public-privé. Cette société a déjà vu le jour et a expédié ses premières cargaisons d'or d'EMAPE brut vers les EAU en janvier 2023. Cependant, le Groupe d'experts des Nations Unies sur la RDC a émis des doutes sur les pratiques de cette société⁸¹.

Questionné par SWISSAID au sujet de l'or importé aux EAU qui n'a pas été déclaré à l'exportation dans les pays africains, le Ministère de l'économie des EAU a répondu «les EAU ne peuvent pas être tenus responsables des données d'exportation d'autres gouvernements, mais seulement de nos données que nous pouvons suivre et vérifier grâce à des systèmes et des technologies sophistiquées»⁸². Il a souligné dans sa réponse que les EAU ont un dispositif anti-blanchiment d'argent et une législation alignée sur le Guide de l'OCDE.

Types d'or africain importé aux EAU

La plus grande partie de l'or importé aux EAU en provenance d'Afrique est issu de l'EMAPE. Selon les estimations de SWISSAID, **entre 80 et 85 % de l'ensemble de l'or extrait en Afrique en 2022 par des méthodes artisanales ou à petite échelle a été exporté vers les EAU**, que ce soit directement ou via des pays de transit africains. Cela représente entre 79 % (480 tonnes) et 84 % (509 tonnes) des 609 tonnes d'or importées aux EAU en provenance d'Afrique cette année-là⁸³. Dans sa réponse à SWISSAID, le Ministère de l'économie des EAU a tenu à préciser que: «Les Emirats arabes unis estiment que l'exploitation minière artisanale est un élément majeur du système aurifère mondial. L'approche que nous adoptons, et dont nous pouvons discuter en détail, a permis d'augmenter le revenu des producteurs d'EMAPE pour leurs produits de 75 % du prix international de l'or à plus de 85 % au cours des 15 dernières années»⁸⁴.



UNE PARTIE DE L'OR D'EMAPE AFRICAÏN DESTINÉ À L'INDE TRANSITE PAR DUBAÏ

En consultant les statistiques détaillées des importations d'or indiennes, SWISSAID a découvert que la majorité des importations d'or d'EMAPE en provenance du Ghana et de Guinée étaient le fait d'exportateurs d'or basés aux EAU. Selon un expert émirati consulté par SWISSAID, cela s'explique par le fait que l'or d'EMAPE de ces deux pays transite généralement par Dubaï, mais n'est pas enregistré par les douanes émiraties comme importations⁸⁵. Selon cet expert, les raisons de ce transit par Dubaï sont, d'une part, les connexions aériennes plus nombreuses entre les pays africains et les EAU qu'entre les pays africains et l'Inde, et d'autre part, la préférence des banques indiennes à faire des paiements sur des comptes émiratis plutôt que sur des comptes africains.

Les quantités d'or industriel et semi-industriel africain importé chaque année aux EAU sont nettement inférieures à celles d'EMAPE. En effet, la plus grande partie de cet or est traité par des raffineries certifiées selon le standard de la LBMA⁸⁶ et aucune raffinerie émiratie ne dispose de cette certification (bien que certaines se soumettent volontairement aux audits LBMA). En supposant que l'ensemble de l'or industriel africain traité par des raffineries non LBMA ait été envoyé aux EAU en 2021, les EAU en auraient importé 72 tonnes au maximum. L'analyse de SWISSAID suggère que la réalité se situe plutôt en dessous de 50 tonnes. Les mines d'or industrielles ou semi-industrielles qui ont notamment expédié leur or vers Dubaï ces dernières années sont celles du Zimbabwe (via FGR, 11'159 kg au total en 2022⁸⁷) et quelques-unes de celles du Soudan, du Niger, du Kenya, du Burkina Faso, du Mali et de Guinée⁸⁸.

Enfin, les quantités d'or « recyclé » (le terme « retraité » serait plus approprié) importé aux EAU en provenance d'Afrique sont elles aussi relativement peu importantes. Elles n'ont vraisemblablement pas non plus atteint 50 tonnes en 2022. En l'occurrence, cet or provient avant tout d'Égypte et d'Afrique du Sud et pourrait contenir de l'or fraîchement extrait de la mine. Une partie de l'or « recyclé » importé d'Égypte pourrait avoir une origine douteuse, car on considérait au milieu des années 2010 que la moitié de l'or entrant sur le marché égyptien était illégal⁸⁹ et on considère à l'heure actuelle qu'une partie de l'or minier soudanais transite par l'Égypte⁹⁰. Il en irait de même de l'or « recyclé » importé d'Afrique du Sud : selon un acteur du secteur de l'or émirati interrogé par SWISSAID⁹¹, la plus grande partie de cet or serait en fait de l'or d'EMAPE non déclaré provenant soit des « Zama Zamas », en d'autres termes du secteur minier informel sudafricain, soit de l'or d'EMAPE de contrebande provenant des pays voisins, en particulier du Zimbabwe.

En ce qui concerne les importations d'or monétaire aux EAU en provenance d'Afrique, un acteur du secteur de l'or émirati a confirmé à SWISSAID que les quantités sont faibles⁹². Il a souligné que les banques émiraties actives dans le négoce physique de l'or sont rares. Cela concorde avec le fait que Rand Refinery, qui produit notamment de l'or monétaire, n'a exporté que de faibles quantités d'or vers les EAU (au maximum 8 tonnes par année entre 2016 et 2020)⁹³. Certaines études avancent que les exportations d'or de Libye vers les EAU étaient constituées d'or monétaire, plus particulièrement de réserves d'or de la banque centrale de Libye ou de réserves constituées sous Mouammar Khadafi⁹⁴. Toutefois, selon un expert libyen interrogé par SWISSAID, la vente de ces réserves n'expliquerait qu'une petite partie des exportations⁹⁵. Une analyse détaillée montre que ces réserves n'ont que très peu évolué depuis 2011. Il paraît plus plausible que les exportations d'or de Libye vers les EAU reflètent le rôle de la Libye en tant que pays de transit de l'or provenant des pays limitrophes⁹⁶.

Une petite partie de l'or déclaré à l'importation aux EAU comme provenant de pays africains pourrait provenir à l'origine de pays non africains ou avoir été faussement déclaré. Par exemple, il semblerait que de l'or du Venezuela ait transité par le Mali et la Guinée en 2020 avant de rejoindre Dubaï⁹⁷ ou ait été exporté directement à Dubaï, mais déclaré à la frontière émiratie comme provenant du Mali, plus particulièrement de la mine de Wassoul'or⁹⁸. SWISSAID n'est pas parvenue à déterminer si cela s'était reproduit en 2022.

Lien entre l'or des zones de conflits d'Afrique et les EAU

Les EAU sont la principale destination de la grande majorité de l'or d'EMAPE extrait dans les 18 pays africains qui figurent sur la Liste indicative et non exhaustive des zones de conflits ou à haut risque (CAHRA) selon la réglementation (UE) 2017/821⁹⁹. Les pays en question sont : le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, l'Égypte, l'Éthiopie, l'Érythrée, la Libye, le Mali, le Mozambique, le Niger, le Nigéria, la RCA, la RDC, la Somalie, le Soudan, le Soudan du Sud, le Tchad et le Zimbabwe. Une partie de l'or provenant de ces pays est importé directement aux EAU alors qu'une autre partie transite d'abord par un pays voisin¹⁰⁰. **En 2022, 317 tonnes d'or ont été importées aux EAU en provenance de ces 18 pays africains et 97 tonnes d'or de pays africains où transite de l'or des CAHRA, soit 414 tonnes au total, ce qui représente 68 % de l'ensemble de l'or importé aux EAU en provenance d'Afrique¹⁰¹.**

Dans le détail, en 2022, les autorités émiraties ont été les seules à rapporter à UN Comtrade des importations d'or en provenance du Tchad, d'Éthiopie, d'Érythrée et du Soudan du Sud. Plus de 95 % de l'or d'EMAPE en provenance du Mozambique, du Mali, du Niger, de Somalie, du Soudan, du Cameroun, du Nigéria et du Zimbabwe déclaré à l'importation dans les pays non africains l'a été aux EAU. Une partie de l'or de ces pays a été exporté en contrebande vers des pays voisins (du Soudan vers le Tchad¹⁰² et l'Égypte¹⁰³, du Nigéria vers le Niger¹⁰⁴ et du Zimbabwe vers l'Afrique du Sud¹⁰⁵), mais la majorité de l'or d'EMAPE exporté depuis ces pays voisins a été importé aux EAU (100 % pour le Tchad, 95 % pour l'Égypte et 96 % pour le Niger). L'or du Zimbabwe exporté en contrebande vers l'Afrique du Sud est difficile à tracer, mais il est fort possible qu'il se soit en partie retrouvé dans les importations des EAU en provenance d'Afrique du Sud, selon un représentant du secteur de l'or émirati interrogé par SWISSAID¹⁰⁶. L'or d'EMAPE du Burkina Faso a notamment été exporté en contrebande vers le Mali et le Togo et, dans une moindre mesure, vers le Bénin et le Niger¹⁰⁷ et la quasi-totalité de l'or d'EMAPE transitant par ces pays a été importé aux EAU (96 % pour le Bénin, 96 % pour le Niger et 100 % pour le Togo). La majeure partie de l'or d'EMAPE de la RDC a transité en contrebande par l'Ouganda et le Rwanda¹⁰⁸ et, dans une moindre mesure, par le Burundi¹⁰⁹ (une partie de l'or du Soudan du Sud a également transité par l'Ouganda¹¹⁰) et 60 % de l'or de l'Ouganda, 95 % de l'or du Rwanda et 99 % de l'or du Burundi a été importé aux EAU. Quelques 78 % de l'or de la Libye et 70 % de l'or de la RCA a été déclaré à l'importation aux EAU. Une partie de l'or de la RCA a également transité par le Cameroun¹¹¹ et le Rwanda¹¹² avant d'être majoritairement importé aux EAU.

Le rôle des EAU en tant que principale plaque tournante de l'or en provenance des zones de conflit est connu depuis longtemps. Une analyse a démontré que 46 % des importations totales d'or aux EAU en 2016 provenaient de pays touchés par un conflit armé ou à haut risque¹¹³. De même, un rapport publié en 2021 indique que plus de 4 milliards USD d'or issu de zones de conflit en Afrique centrale et en Afrique de l'Est a été importé aux EAU en 2019¹¹⁴. La Financial Intelligence Unit (FIU), une agence étatique chargée de la lutte contre le blanchiment d'argent aux EAU¹¹⁵, reconnaît le risque que de l'or des conflits transite par les EAU. Dans un rapport publié en octobre 2022, elle affirme que les négociants en métaux précieux et pierres précieuses « sont peut-être impliqués dans la contrebande d'or à partir de zones touchées par un conflit ou à haut risque, ou dans le transport illégal d'or à travers d'autres juridictions à haut risque. De là, l'or entre dans le pays et est revendu à d'autres négociants en métaux précieux et pierres précieuses locaux, ou est traité et réexporté vers des pays d'Europe occidentale »¹¹⁶.

Des liens entre le financement de groupes armés et l'extraction ou le commerce de l'or ont été démontrés pour la grande majorité des 18 pays africains figurant dans la liste des CAHRA de l'Union européenne (UE)¹¹⁷. En particulier, **plusieurs groupes d'experts des Nations Unies ont mentionné explicitement les EAU comme destination de l'or issu de la contrebande ou lié à des groupes armés¹¹⁸.**

Le fait que des sociétés émiraties s'approvisionnent en or dans des pays figurant sur la liste des CAHRA de l'UE n'est pas problématique en soi. Le Guide de l'OCDE ne recommande pas le désengagement dans les cas où un minerai provient d'une CAHRA, mais plutôt l'exercice d'un devoir de diligence renforcé¹¹⁹. Ce qui est problématique, en revanche, c'est que certaines de ces sociétés n'exercent pas un devoir de diligence renforcé lorsqu'elles s'approvisionnent en or provenant des CAHRA et qu'elles s'approvisionnent souvent dans les pays par lesquels transite l'or extrait dans les CAHRA plutôt que directement dans les CAHRA.

Par ailleurs, plusieurs organisations ont mis en garde contre les effets contre-productifs de l'élaboration d'une liste de CAHRA. Comme le souligne à juste titre Rashad Abelson de l'OCDE, une telle liste ne doit pas conduire à la stigmatisation de certains pays ou de certaines régions, ni amener des entreprises à se désengager ou à ne plus s'approvisionner dans ces pays¹²⁰. Au contraire, ces pays ont justement besoin d'investissements responsables et, comme l'explique Louis Maréchal de l'OCDE, « à terme, le Guide [de l'OCDE] doit inciter les entreprises à s'engager de manière responsable dans des Etats fragilisés suite à des conflits »¹²¹.

Un des défauts de la liste des CAHRA de l'UE est qu'elle n'inclut pas les pays par lesquels l'or des CAHRA transite. Cela est particulièrement problématique, car l'or des CAHRA n'est souvent pas exporté officiellement des pays où il a été extrait mais de pays limitrophes¹²².

Transport de l'or

L'or exporté des pays africains vers les EAU est transporté par voie aérienne, en bagage à main ou en soute, sur des vols de ligne ou en jet privé. La plateforme aéroportuaire des EAU, en particulier l'aéroport international de Dubaï, joue un rôle central dans ce commerce avec des connexions directes vers la majorité des pays africains exportateurs d'or.

Le rôle des courtiers transportant de l'or en bagage à main a été largement documenté¹²³, mais il n'existe pas de statistique officielle spécifique à ce mode de transport, donc il est impossible de connaître les quantités concernées. Certaines sociétés de négoce émiraties décrivent sur leur site web les procédures à suivre pour acheminer de l'or aux EAU en bagage à main en toute légalité¹²⁴. Le DMCC et le World Gold Council (WGC) se sont engagés en novembre 2023 à collaborer dans la lutte contre le transport illicite de l'or en bagage à main¹²⁵. Ils ont prévu notamment d'analyser l'ampleur du commerce d'or illicite transporté en bagage à main, de formuler des recommandations politiques et d'harmoniser les déclarations douanières. Depuis plusieurs années, le directeur du DMCC, Ahmed Bin Sulayem, prend position publiquement en faveur d'une interdiction totale du transport d'or en bagage à main¹²⁶. Un encadrement de ce moyen pour le transport de l'or représenterait une avancée majeure dans la lutte contre les flux d'or illicites.

De l'or en provenance d'Afrique est également acheminé aux EAU en jet privé. En 2020, les autorités camerounaises ont arrêté deux Canadiens et un Camerounais qui s'apprêtaient à exporter illégalement 250 kg d'or vers les EAU par ce moyen de transport¹²⁷. Un rapport de GI-TOC mentionne également l'utilisation de jets privés pour l'acheminement en 2022 d'or de contrebande du Kenya vers les EAU¹²⁸. Les jets privés transportant de l'or d'Afrique qui atterrissent aux EAU viennent souvent de pays africains connus pour être des pays de transit dans le commerce de l'or, comme l'Ouganda¹²⁹.

Réglementation du secteur de l'or aux EAU

Les centaines de tonnes d'or de contrebande importé aux EAU en provenance d'Afrique chaque année entre 2012 et 2022 suggèrent que des sociétés de négoce et des raffineries émiraties n'ont pas exercé leur devoir de diligence correctement. S'assurer de la légalité des approvisionnements, notamment du fait que l'or a été

correctement déclaré à l'exportation dans les pays d'origine, constitue pourtant un élément basique du devoir de diligence. La Financial Intelligence Unit (FIU) des EAU a reconnu ce problème lorsqu'elle a écrit en octobre 2022 : « il y a des éléments qui indiquent que des raffineries locales associées s'approvisionnent en or auprès de mineurs sans prendre de mesures adéquates en matière de diligence raisonnable à l'égard de la clientèle »¹³⁰.

Les manquements au devoir de diligence des sociétés émiraties ont pour cause des lacunes dans la réglementation du commerce de l'or aux EAU : rares contrôles douaniers, faible supervision des acteurs du marché, exigences limitées en matière de devoir de diligence des sociétés et caractère non contraignant de la norme officielle émiratie de bonnes pratiques des raffineries¹³¹. Le cadre légal émirati a été révisé en janvier 2023, mais doit encore faire ses preuves.

Tout comme le *Dubai Good Delivery Standard*, qui existait depuis 2005, le *UAE Good Delivery Standard*, qui l'a remplacé en 2021¹³², est une norme non contraignante. Seules six raffineries y ont adhéré¹³³, dont trois aux EAU (Sam Precious Metals FZ LLC, Al Etihad Gold Refinery DMCC, Emirates Gold DMCC¹³⁴) et trois à l'étranger (Valcambi en Suisse, The Perth Mint en Australie et Ahlatci Metal Rafineri A.S. en Turquie). Certaines raffineries émiraties ont adhéré à la *Chain of Custody (CoC) du Responsible Jewellery Council (RJC)*¹³⁵. Il n'existe pas de liste officielle des raffineries d'or enregistrées aux EAU.

Ces dernières années, la pression sur les autorités émiraties s'est intensifiée. Dénoncé depuis longtemps par la société civile, les médias et les groupes d'experts des Nations Unies, le rôle des EAU en tant que plaque tournante de l'or d'origine douteuse a récemment été critiqué par d'autres types d'acteurs. En novembre 2020, la LBMA a menacé d'entraver l'entrée de l'or des EAU sur le marché international si les autorités émiraties ne prenaient pas de mesures afin de respecter certaines normes réglementaires de base¹³⁶. En octobre 2021, les autorités suisses ont mis en garde les raffineries de leur pays contre les risques inhérents aux approvisionnements en or aux EAU¹³⁷. En juin 2023, les autorités étasuniennes ont recommandé aux sociétés privées de faire preuve d'une diligence accrue dans leurs achats d'or et ont mentionné explicitement les EAU¹³⁸. Enfin, en mars 2022, le Groupe d'action financière (GAFI), un organisme intergouvernemental de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, a placé les EAU sur sa liste grise¹³⁹. L'origine de cette décision remonte à une évaluation que le GAFI a menée en 2020, qui l'a conduit à identifier des « problèmes dans la supervision de certains secteurs à haut risque tels que (...)

« Les autorités émiraties doivent à tout prix veiller à la mise en œuvre efficace de cette nouvelle réglementation, superviser les activités des raffineries et prendre des sanctions en cas de non-respect des règles. »

les négociants en or¹⁴⁰. L'organisme a écrit dans son rapport que « la valeur des saisies est probablement inférieure à ce que l'on pourrait attendre des Emirats arabes unis, l'un des principaux points de transit de l'or au niveau international. Bien que des sources publiques rapportent que de l'or est passé en contrebande d'Afrique de l'Ouest vers les EAU, il n'y a pas eu de saisie ou de confiscation à cet égard »¹⁴¹. En réponse à l'évaluation du GAFI, les autorités émiraties ont publié un *Risk Assessment Outreach Programm* dans lequel elles identifient le secteur de l'or et des métaux précieux comme un secteur à haut risque et recommandent au secteur privé d'aborder toute transaction avec prudence¹⁴². En février 2024, le GAFI a retiré les EAU de sa liste grise, suite notamment à l'engagement des autorités émiraties à mettre en œuvre un plan d'action pour combler les lacunes identifiées¹⁴³.

En réponse aux critiques mentionnées ci-dessus, le Ministère de l'économie émirati a notamment développé une nouvelle réglementation, intitulée *Due Diligence Regulations for Responsible Sourcing of Gold*¹⁴⁴. Cette réglementation, qui indique être basée sur le Guide de l'OCDE et son annexe sur l'or¹⁴⁵, est entrée en vigueur en janvier 2023. Elle s'applique principalement aux raffineries d'or¹⁴⁶. Elle exige notamment que les raffineries qui s'approvisionnent en or d'EMAPE identifient et évaluent si chaque « site minier peut être considéré comme légitime (c'est-à-dire légalement enregistré [...]) »¹⁴⁷. En ce qui concerne les chaînes d'approvisionnement présentant un haut risque ou des signaux d'alerte, elle exige des raffineries qu'elles exercent un devoir de diligence renforcé, qui implique en particulier des visites sur place « au début de la relation d'affaires et de manière continue (au moins deux fois par année) »¹⁴⁸. Cela concerne non seulement les CAHRA, mais également les pays par lesquels transite l'or des CAHRA¹⁴⁹. Parallèlement

à cette nouvelle réglementation sur les approvisionnements en or, les autorités émiraties ont également adopté une nouvelle réglementation sur les importations aux EAU, qui renforce les exigences en matière de déclaration douanière¹⁵⁰.

L'entrée en vigueur des *Due Diligence Regulations for Responsible Sourcing of Gold* a entraîné des changements majeurs pour les raffineries émiraties, en particulier en ce qui concerne l'exercice de leur devoir de diligence. Elles ne peuvent plus simplement attendre qu'on leur livre de l'or à Dubaï et ignorer l'origine précise de cet or et les conditions dans lesquelles il a été extrait. Depuis 2023, elles doivent faire preuve d'une diligence renforcée sur la majorité de leurs approvisionnements et se rendre sur les sites miniers afin d'y effectuer des contrôles.

La plupart des préoccupations exprimées jusqu'ici au sujet des *Due Diligence Regulations for Responsible Sourcing of Gold* concernent leur mise en œuvre. Dans un rapport publié en juin 2023 (donc postérieur à l'entrée en vigueur de la réglementation), le Groupe d'experts des Nations Unies sur la RDC a émis des doutes sur la façon dont la raffinerie émiratie AuricHub s'acquittait de son devoir de diligence. Le Groupe a notamment affirmé : « il est fort possible que de l'or extrait de sites sous le contrôle de groupes armés se soit infiltré dans la chaîne d'approvisionnement de Primera Gold DRC », le principal fournisseur d'AuricHub¹⁵¹. Lors d'un échange avec SWISSAID en novembre 2022, un représentant d'une raffinerie émiratie a affirmé que la nouvelle législation n'allait rien changer à ses pratiques et qu'il allait continuer de s'approvisionner en or sans effectuer de contrôle au niveau des mines¹⁵². Cet exemple illustre bien la tâche qui incombe aux autorités émiraties : elles doivent à tout prix veiller à la mise en œuvre efficace de cette nouvelle réglementation, superviser les activités des raffineries et prendre des sanctions en cas de non-respect des règles¹⁵³. Elles doivent aussi trouver des moyens de surmonter les nombreux problèmes que posent les audits des raffineries de métaux précieux effectués par des sociétés privées (conflits d'intérêts, manque de connaissances, de compétences et d'expérience des auditeurs, rapports d'audit opaques, etc.), afin que ces audits remplissent leur fonction.

En théorie, **si les *Due Diligence Regulations for Responsible Sourcing of Gold* sont mises en œuvre correctement, cela devrait automatiquement conduire à une forte réduction de l'écart entre les exportations d'or africain vers les EAU et les importations aux EAU d'or en provenance d'Afrique.** L'évolution de cet écart constitue ainsi un élément clé pour évaluer la mise en œuvre et l'impact de cette nouvelle réglementation.

SUISSE

La Suisse est la principale plaque tournante du commerce international de l'or. Le pays abrite cinq raffineries d'or certifiées selon le standard de la LBMA (Argor-Heraeus, Metalor, PX Precinox, MKS PAMP et Valcambi), dont quatre figurent parmi les neuf plus grandes raffineries d'or au monde¹⁵⁴. En 2022, les autorités suisses ont rapporté des importations d'or du monde entier de 2'410 tonnes (99 milliards USD)¹⁵⁵.

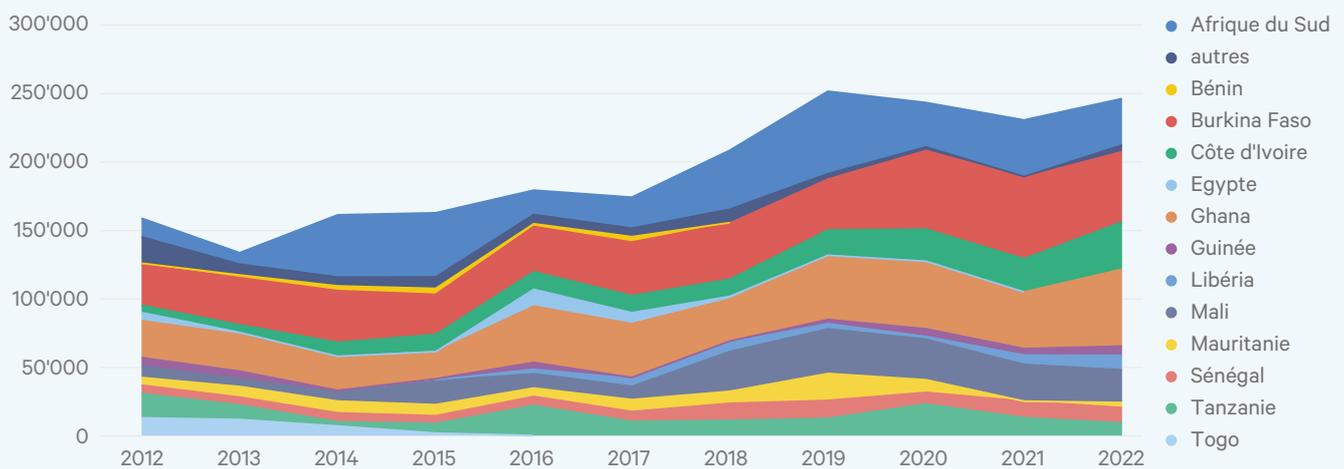
Les exportations d'or des pays africains vers la Suisse ont augmenté de près de 90 tonnes entre 2012 et 2022, passant de 158 à 246 tonnes (voir figure 40). Pendant cette période, les exportations d'or vers la Suisse de plusieurs pays africains, dont celles du Bénin et du

Togo, ont cessé. En 2022, les plus grands pays exportateurs d'or vers la Suisse étaient le Burkina Faso et le Ghana.

La Suisse est le deuxième plus grand pays importateur d'or africain après les EAU. Entre 2012 et 2022, les importations d'or en provenance des pays africains en Suisse ont augmenté de plus de 100 tonnes, passant de 162 tonnes à 267 tonnes (voir figure 41). Cela représente 11% des importations totales d'or en Suisse cette année-là. Mais ce pourcentage pourrait en réalité être plus élevé, car il est fort possible que de l'or d'Afrique ait été importé en Suisse via des pays tiers, comme les EAU.

FIGURE 40 – Exportations d'or de tous les pays africains vers la Suisse

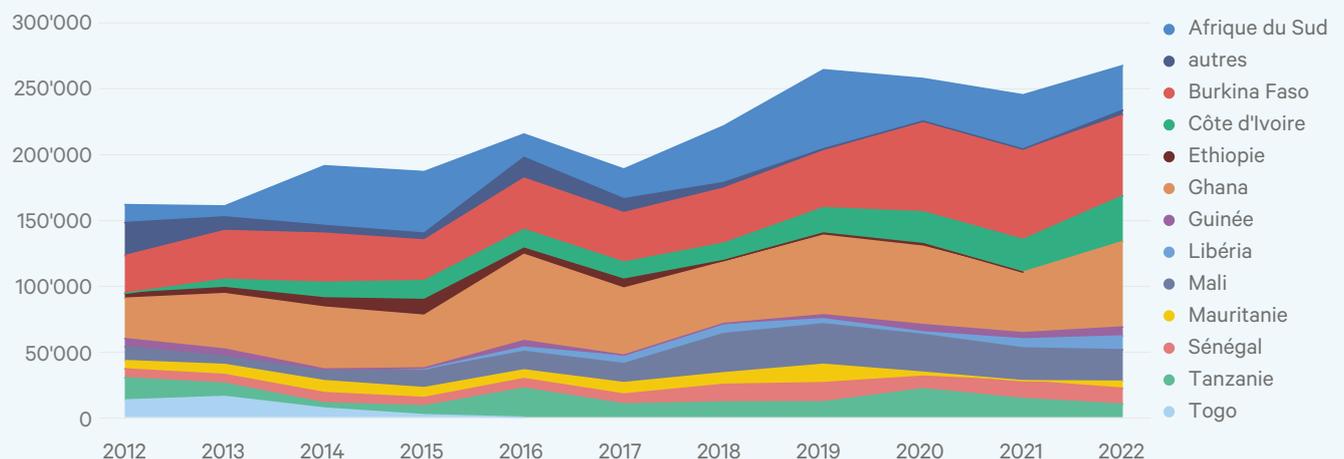
Kilogrammes



Sources : statistiques des Etats africains, cf. annexe 5.

FIGURE 41 – Importations d'or en provenance de tous les pays africains en Suisse

Kilogrammes



Sources : UN Comtrade HS 7108, données rapportées par la Suisse.

Entre 2012 et 2022, les importations suisses d'or en provenance de pays figurant parmi les principaux producteurs d'or industriel d'Afrique, à savoir l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Ghana et le Mali, ont considérablement augmenté. En parallèle, le nombre de pays partenaires africains s'est réduit, passant de 26 en 2012 à 14 en 2022. Cela est dû au fait que les importations d'or en provenance de pays de transit comme le Togo et le Bénin et de pays producteurs d'or comme l'Erythrée, l'Ethiopie, le Niger et le Gabon ont cessé.

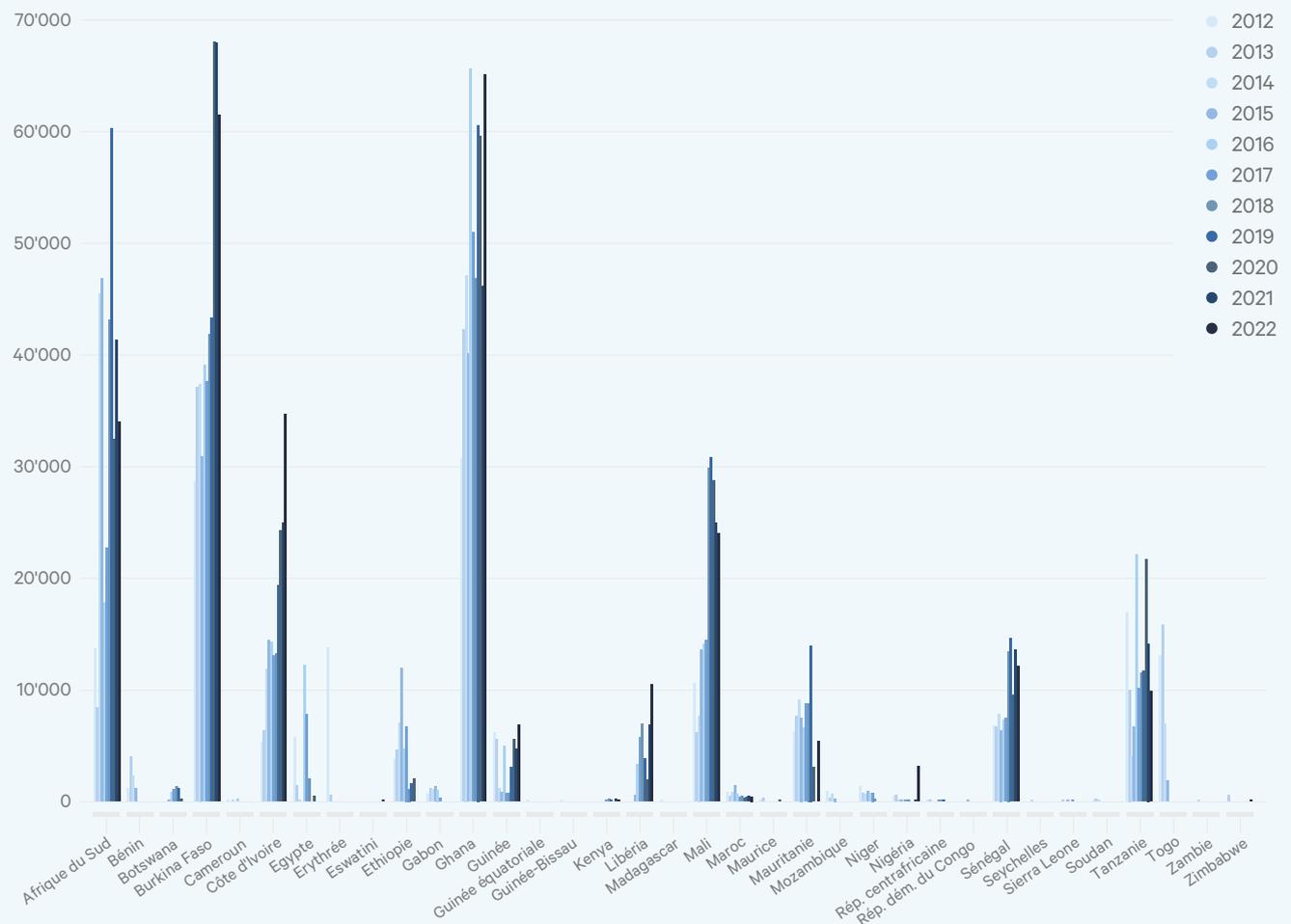
La figure 42 montre que de grandes quantités d'or ont été importées en Suisse en provenance d'un nombre restreint de pays africains. Dans le cas de six pays (Afrique du Sud, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Tanzanie), ces quantités ont dépassé 20 tonnes par année au moins une fois entre 2012 et 2022.



La fabrication de lingots d'or dans la raffinerie d'Argor-Heraeus, en Suisse

FIGURE 42 – Importations d'or en provenance de tous les pays africains en Suisse

Kilogrammes



Sources: UN Comtrade HS 7108, données rapportées par la Suisse.

Les écarts entre les exportations d'or des pays africains vers la Suisse et les importations d'or en provenance des pays africains en Suisse ont diminué à partir de 2017 (voir figure 43). Ils se situaient entre 27 et 36 tonnes en 2013-2016 et entre 13 et 15 tonnes en 2017-2021. En 2022, l'écart était de 21 tonnes. La moitié de ces écarts proviennent du commerce de l'or avec le Ghana.

Les écarts entre les exportations d'or du Ghana vers la Suisse et les importations d'or en provenance du Ghana en Suisse (voir figure 44) ne correspondent pas nécessairement à des exportations d'or non déclarées. En effet, il existe plusieurs sources de statistiques sur les exportations d'or du Ghana et

selon qu'on s'appuie sur l'une ou l'autre, les écarts peuvent varier considérablement, voire disparaître. Les chiffres de UN Comtrade sont certes plus élevés que ceux de la Bank of Ghana, mais ils sont entachés d'erreurs¹⁵⁶. Ceux publiés par la section ghanéenne de l'ITIE (GHEITI) dans ses rapports annuels sont en partie plus élevés, en partie plus bas que ceux de la Bank of Ghana, mais ne sont pas désagrégés par pays de destination, donc ils ne permettent pas d'analyser les exportations d'or du Ghana vers un pays donné (en l'occurrence, la Suisse). Au vu de ce qui précède, SWISSAID a été contrainte de baser son analyse sur les chiffres de la Bank of Ghana, malgré leur fiabilité relative¹⁵⁷.

FIGURE 43 – Importations d'or d'Afrique en Suisse versus données miroir

Kilogrammes



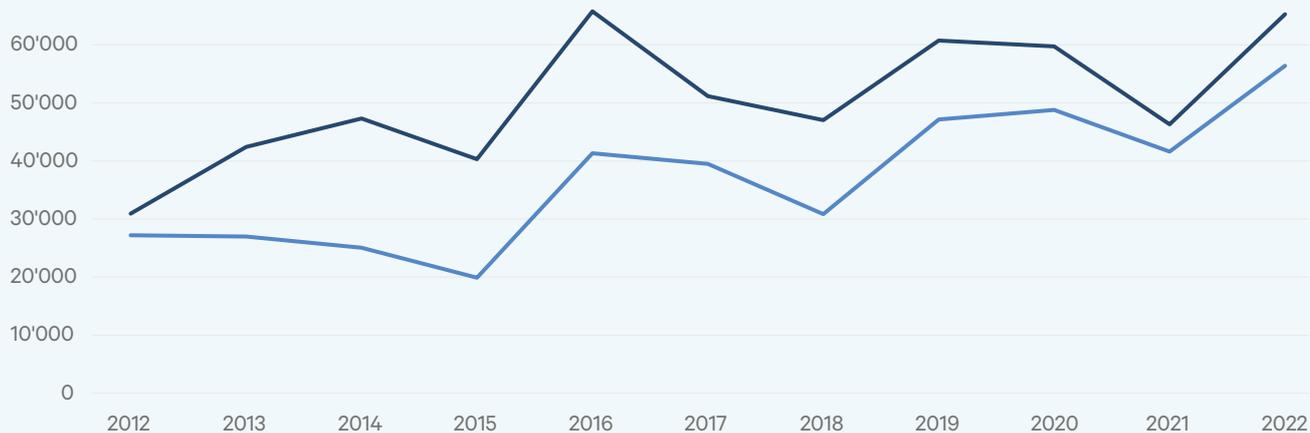
Données rapportées par ● la Suisse ● tous les pays africains (total)

SWISSAID a corrigé les données sur les importations d'or en provenance d'Afrique du Sud afin de ne prendre en compte que les cargaisons qui ont effectivement quitté ce pays durant l'année indiquée ci-dessus.

Sources : Suisse : UN Comtrade HS 7108. Pays d'origine : cf. annexe 5.

FIGURE 44 – Exportations d'or du Ghana vers la Suisse versus données miroir

Kilogrammes



Données rapportées par ● Ghana (Bank of Ghana) ● Suisse (UN Comtrade, HS 7108)

Une partie de l'écart entre les exportations d'or des pays africains vers la Suisse et les importations d'or en provenance des pays africains en Suisse provient également du commerce de l'or avec le Burkina Faso, en particulier en ce qui concerne les années 2020 à 2022. L'analyse détaillée de ces écarts permet toutefois de conclure qu'ils ne correspondent très vraisemblablement pas à des exportations d'or non déclarées¹⁵⁸.

Dans certains cas, les autorités d'un pays africain ont rapporté des exportations d'or vers la Suisse alors que les autorités suisses n'ont pas rapporté d'importations d'or, ou que pour des quantités très basses, en provenance du pays en question. Cela concerne le Niger en 2018 (6,1 tonnes versus 0,2 tonne), le Bénin en 2016 et 2017 (2 et 4 tonnes versus 0) et le Rwanda en 2019 (0,7 tonne versus 0)¹⁵⁹.

SWISSAID a contacté les autorités suisses en vue d'obtenir des explications sur ces écarts statistiques. L'Office fédéral des douanes et de la sécurité des frontières (OFDF) a répondu que « la comparaison des statistiques nationales et étrangères est toujours

délicate et les différences constatées peuvent résulter de nombreux facteurs »¹⁶⁰. En particulier, l'OFDF a mentionné les cas où (1) la marchandise est destinée à un entrepôt douanier en Suisse, (2) elle est importée indirectement en Suisse via un pays tiers et son origine n'est pas connue, (3) une erreur s'est produite (comme la déclaration du pays de facturation au lieu de la déclaration du pays de destination de la marchandise)¹⁶¹, et (4) l'origine annoncée à l'OFDF est un autre pays. A la question de savoir si les écarts entre statistiques douanières observés pourraient correspondre à des importations illégales, l'OFDF a répondu que « des différences entre les statistiques d'un pays et d'un autre pays ne permettent pas de conclure à une activité illégale ».

SWISSAID a également interrogé les autorités du Niger au sujet des écarts statistiques observables. Selon un représentant du Ministère des mines de ce pays, l'hypothèse la plus plausible est celle d'une erreur : des exportations d'or du Niger vers Dubaï auraient été faussement déclarées comme destinées à la Suisse, car l'or industriel nigérien a longtemps pris le chemin de ce pays dans le passé¹⁶².

LES IMPORTATIONS D'OR AFRICAIN EN SUISSE VIA DES PAYS TIERS

Les importations d'or en provenance d'Afrique en Suisse entre 2012 et 2022 pourraient en fait être plus élevées que ce que les chiffres ci-dessus suggèrent. En effet, il est fort possible que de l'or africain ait été importé en Suisse via des pays tiers. Dans un tel cas, il est impossible de savoir dans quel pays l'or a été extrait, car seul le dernier pays où il a subi une transformation est déclaré aux douanes comme pays d'origine.

Dans un échange avec SWISSAID, une raffinerie suisse certifiée LBMA a reconnu avoir importé de l'or d'Egypte via le Liban entre 2012 et 2022. Comme cet or avait été fondu au Liban, la raffinerie a indiqué le Liban comme pays d'origine dans ses déclarations aux douanes suisses et à la LBMA¹⁶³. Il est possible que le même phénomène se soit produit dans le cas des importations d'or en provenance des EAU en Suisse, mais à une échelle encore bien plus importante, car ces importations ont atteint entre 84 tonnes et 373 tonnes par année entre 2016 et 2022¹⁶⁴.

Les approvisionnements en or aux EAU sont reconnus comme risqués. Plusieurs rapports, dont un publié par SWISSAID en 2020, ont documenté les relations d'affaires entre des raffineries suisses et des fournisseurs dubaïotes qui s'approvisionnent en or douteux dans des pays africains¹⁶⁵. En 2021, les autorités suisses ont mis en garde les raffineries suisses contre les risques qu'elles couraient en s'approvisionnant en or aux EAU¹⁶⁶. En 2022, la Financial Intelligence Unit des EAU a reconnu que de l'or de zones de conflit ou à haut risque « entre dans le pays et est [...] traité à nouveau et réexporté vers des pays d'Europe de l'Ouest »¹⁶⁷. Enfin, l'Association suisse des fabricants et commerçants de métaux précieux (ASFCMP), une organisation faïtière qui rassemble la plupart des raffineries suisses, indique explicitement sur son site web que « si des sociétés ne sont pas en mesure de tracer précisément l'origine de l'or, notamment l'or transitant par Dubaï », elles doivent renoncer à s'approvisionner¹⁶⁸. Au cours des dernières années, la grande majorité de l'or en provenance des EAU importé en Suisse l'a été par la raffinerie Valcambi. Depuis octobre 2023, Valcambi ne fait plus partie de l'ASFCMP¹⁶⁹.

Types d'or d'Afrique importé en Suisse

Il y a deux sources permettant de connaître le type d'or importé en Suisse : les *Responsible Sourcing Reports* de la LBMA (disponible pour 2018-2021), qui regroupent les données sur l'origine de l'or traité par les cinq raffineries suisses certifiées LBMA¹⁷⁰, et Swiss-Impex, la base de données des douanes suisses, qui contient des données sur les importations d'or en Suisse désagrégées par type d'or (depuis 2021)¹⁷¹. Les données de la LBMA font la distinction entre or industriel et artisanal, contrairement à celles des douanes suisses.

Les importations d'or africain en Suisse sont principalement constituées d'or minier (87,2 % en 2022)¹⁷². Et la quasi-totalité de l'or importé directement d'Afrique par les cinq raffineries LBMA suisses est issu de mines industrielles (99 % en 2021). Entre 2018 et 2021, ces raffineries ont importé entre 148 tonnes et 177 tonnes d'or fin par année en provenance de mines d'or industrielles africaines¹⁷³. SWISSAID a documenté les relations d'affaires entre ces raffineries et ces mines dans un rapport publié en 2023¹⁷⁴.

Les quantités d'or d'EMAPE importé directement d'Afrique en Suisse sont très faibles. Entre 2018 et 2020, les raffineries suisses LBMA ont importé de l'or d'EMAPE de Guinée (62 kg), du Kenya (37 kg) et d'Éthiopie (3'142 kg)¹⁷⁵. La raffinerie Argor-Heraeus a confirmé à SWISSAID que l'or d'Éthiopie provenait de la National Bank of Ethiopia, la banque centrale du pays (la raffinerie a mis un terme à ces approvisionnements en 2020)¹⁷⁶. En 2021, aucune raffinerie suisse LBMA n'a déclaré avoir importé d'or de ce type¹⁷⁷. La raffinerie MKS PAMP s'approvisionne depuis 2022 en or d'EMAPE auprès de la Bank of Ghana, la banque centrale du pays¹⁷⁸. Des raffineries non LBMA ou des sociétés de négoce suisses ont également importé de

faibles quantités d'or d'EMAPE d'Afrique ces dernières années. La raffinerie SAR Recycling a par exemple importé de l'or de RCA en 2019¹⁷⁹.

En ce qui concerne l'or « recyclé » (retraité), les raffineries suisses LBMA ont déclaré avoir importé de l'or de ce type en provenance d'Afrique du Sud¹⁸⁰, d'Égypte¹⁸¹ et du Maroc¹⁸² entre 2018 et 2021. Les quantités importées en provenance d'Afrique du Sud en 2018 (36'127 kg) et 2019 (49'417 kg) soulèvent des questions, car elles sont nettement supérieures au marché local légal de l'or « recyclé », estimé par Rand Refinery entre 2 et 5 tonnes par année¹⁸³. Quant à l'or monétaire, il a été importé en grande majorité d'Afrique du Sud et à raison de moins de 200 kg par année du Maroc, du Sénégal et du Zimbabwe. Une partie de cet or a été importé par les raffineries suisses (clé 912)¹⁸⁴, une autre par les banques et les sociétés de négoce (clé 913)¹⁸⁵.

Comparaison avec les données de la LBMA

SWISSAID a comparé les statistiques des douanes suisses avec celles de la LBMA. Une telle comparaison est possible, car les cinq raffineries LBMA suisses rapportent toutes leurs données par année civile. Il faut toutefois tenir compte du fait que les raffineries rapportent à la LBMA des poids d'or fin¹⁸⁶ alors qu'elles rapportent aux douanes suisses des poids d'or brut¹⁸⁷. En théorie, les chiffres publiés par la LBMA ne devraient pas être supérieurs à ceux publiés par les douanes suisses. SWISSAID a toutefois découvert que plusieurs d'entre eux l'étaient. Il s'agit notamment des chiffres sur les importations d'or en provenance du Botswana (en 2018 et en 2019)¹⁸⁸, de la RDC (2019)¹⁸⁹ et de l'Égypte (2018 et 2019)¹⁹⁰. Dans le cas du Botswana, SWISSAID a découvert que le problème était dû à une erreur dans les chiffres transmis par Metalor à la LBMA. Dans le cas de la RDC, l'organisation a découvert qu'une erreur avait été commise par la LBMA lors de la publication des données. Enfin, dans le cas de l'Égypte, SWISSAID n'a pas pu identifier l'origine du problème et la LBMA n'a pas été en mesure de fournir une explication sur ces écarts¹⁹¹.

La comparaison de ces données a également permis d'identifier des erreurs dans les chiffres sur les importations d'or en provenance du Niger en 2018. La raffinerie Metalor, responsable de ces importations, a omis de rapporter ces flux à la LBMA. Interrogée par SWISSAID, la raffinerie a reconnu cette erreur et expliqué qu'elle était « liée à une erreur de saisie (erreur humaine). 2018 étant la première année de déclaration, les outils à disposition n'étaient pas faits pour du reporting, mais pour de la facturation ». Metalor a ajouté que « les outils ont depuis été retravaillés pour se prêter à l'exercice du reporting de manière précise »¹⁹².

« La législation suisse sur le commerce de l'or présente de nombreuses lacunes. »

FIGURE 45 – Exemples de données erronées sur les importations d’or en Suisse

Année	Code tarifaire	Pays d’origine	Pays d’expédition	Poids (kg)	Valeur (CHF)
2020	7108	Côte d’Ivoire	Mali	1’160	60’786’348
2018	7108	Macédoine du Nord	Mali	72	3’037’137
2019	7108	Arabie saoudite	Mali	590	24’206’535
2018	7108	Singapour	Sénégal	60	2’225’785
2019	7108	Singapour	Sénégal	94	3’658’386

Erreurs dans les déclarations douanières

L’OFDF a transmis à SWISSAID les pays d’origine et les pays d’expédition de l’or importé en Suisse entre 2012 et 2022¹⁹³. **Dans plusieurs cas, le pays d’origine ou le pays d’expédition ou même les deux ont été déclarés de manière incorrecte.** La figure 45 présente des exemples d’importations d’or en Suisse pour lesquelles les raffineries impliquées ont reconnu que des erreurs avaient été commises¹⁹⁴. Les déclarations incorrectes ne sont pas nécessairement intentionnelles, mais elles peuvent l’être, notamment lorsqu’un importateur déclare un faux pays d’origine afin de masquer l’origine réelle de l’or. Quoi qu’il en soit, l’existence d’indications incorrectes dans les statistiques douanières suisses met en évidence le caractère insuffisant des contrôles effectués par les douanes suisses.

Réglementation du commerce de l’or en Suisse

La législation suisse sur le commerce de l’or présente de nombreuses lacunes. Dans un rapport sur l’or publié en 2018, le Conseil fédéral reconnaît que le devoir de diligence des raffineries selon la législation suisse est très limité¹⁹⁵. L’exécutif suisse explique que la Loi sur le contrôle des métaux précieux (LCMP) « ne règle pas expressément le devoir de diligence raisonnable relatif à la provenance de l’or » et que l’Ordonnance sur le contrôle des métaux précieux (OCMP) se limite à garantir que l’or traité « ne soit pas volé ou de provenance illicite ». Il précise également que le devoir de diligence défini dans l’OCMP ne s’applique pas « aux conditions dans lesquelles l’or a été produit » et ne couvre donc pas les violations des droits humains ou les atteintes à l’environnement. Dans son rapport, le Conseil fédéral affirme être « conscient qu’il existe un risque que de l’or extrait de manière illégale soit importé en Suisse, avec les possibles violations aux droits de l’homme que cela représente ». Il reconnaît qu’« il peut en principe être légal, même si pas opportun, pour une raffinerie suisse de s’approvisionner en or issu de production ne respectant pas les minima sociaux et environnementaux, pour

autant que cette production soit considérée comme légale dans le pays de production ».

Dans un rapport publié en 2020, le Contrôle fédéral des finances souligne de son côté les « lacunes du dispositif actuel de surveillance » du commerce des métaux précieux en Suisse¹⁹⁶.

L’adoption en 2021 de l’Ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflits et en matière de travail des enfants (ODiTr)¹⁹⁷ n’a pas changé la donne. En revanche, elle a créé une certaine confusion, car la portée du devoir de diligence des raffineries d’or, le contrôle de sa mise en œuvre par les autorités et les sanctions en cas de non-respect ne sont pas les mêmes selon l’OCMP ou selon l’ODiTr. L’OCMP exige des raffineries d’or une diligence raisonnable limitée à la légalité de la marchandise et seulement jusqu’au premier fournisseur. Elle permet également au Bureau central du contrôle des métaux précieux (BCMP) de réaliser des contrôles auprès des raffineurs et de prendre des sanctions en cas de non-respect des règles en vigueur. L’ODiTr, quant à elle, exige une diligence raisonnable étendue au respect des droits humains et basée sur le Guide de l’OCDE, mais ne prévoit aucun contrôle du BCMP et aucune sanction en cas de non-respect. Elle ne renforce donc pas le devoir de diligence des raffineries, mais donne l’illusion que la législation suisse est basée sur le Guide de l’OCDE.

En janvier 2023, l’OFDF a publié un Règlement relatif à l’application de la LCMP¹⁹⁸. Ce texte ne formule que des recommandations; il n’est donc pas contraignant. Mais il signale la volonté de l’OFDF que les raffineries suisses respectent les exigences de l’OCDE et exercent leur devoir de diligence sur l’ensemble de chacune de leurs chaînes d’approvisionnement. L’une des recommandations de l’OFDF est « la création d’un système de contrôle interne à cinq niveaux, qui s’oriente vers les guides de l’OCDE »¹⁹⁹.

Une policière
à l'aéroport
international de
Zurich, en Suisse



Dans une lettre adressée aux autorités suisses en mars 2023²⁰⁰, plusieurs rapporteurs spéciaux des Nations Unies ont affirmé être « préoccupés par le fait que la Suisse ne dispose pas d'un système de traçabilité adéquat qui obligerait les raffineries suisses à savoir où l'or a été extrait et comment il a été extrait. Les exigences de traçabilité actuellement appliquées en Suisse s'arrêtent au pays d'exportation de l'or vers la Suisse, qui est souvent un pays intermédiaire ». Les représentants de l'ONU ont également indiqué être « préoccupés par le fait que la législation actuelle ne soit pas adéquate pour empêcher l'importation d'or produit d'une manière qui porte atteinte aux droits de l'homme » et par le fait que cette législation « n'établit pas de normes d'exercice de diligence raisonnable équivalentes à celles de l'OCDE (...) ».

En réponse à la lettre des rapporteurs spéciaux des Nations Unies, le Conseil fédéral a indiqué que « dans le cadre de la révision totale du droit douanier (...) il est prévu de renforcer encore la Loi sur le contrôle des métaux précieux. Il est prévu de créer une base juridique formelle pour que le Conseil fédéral puisse s'accorder aux normes internationales lors de la définition des devoirs de diligence des fondeurs de métaux précieux. Concrètement, les directives de l'OCDE doivent être reprises dans le droit contraignant au niveau de l'ordonnance »²⁰¹. Reste à voir si le parlement suisse acceptera de tels changements.

Preuve de la nécessité d'améliorer le cadre légal, même les raffineries suisses ont répété à plusieurs reprises via l'ASFCMP qu'elles désiraient un renforcement de la LCMP. Dans le cadre de la consultation sur la révision totale du droit douanier (qui inclut la LCMP), l'ASFCMP a salué « la volonté d'un plus grand contrôle dans le commerce et l'importation de produits de la fonte », de même que « la volonté de tenir à l'écart du marché suisse les métaux précieux d'origine [sic] illégaux ou proscrites »²⁰².

« La Suisse ne dispose pas d'un système de traçabilité adéquat qui obligerait les raffineries suisses à savoir où l'or a été extrait et comment il a été extrait. »

INDE

L'Inde est l'un des plus grands consommateurs d'or au monde. En 2022, ce pays a importé 713 tonnes d'or (36 milliards USD) du monde entier²⁰³. Il abrite de nombreuses raffineries, dont MMTC-PAMP, la seule raffinerie du pays à être certifiée selon le standard de la LBMA.

Les quantités d'or en provenance d'Afrique importées en Inde ont beaucoup fluctué entre 2012 et 2022 (voir figure 47). Par exemple, d'un creux de 66 tonnes en 2020 (dû principalement à la crise sanitaire déclenchée par la pandémie de COVID-19, qui a eu un fort impact en Inde), elles ont rebondi vers un pic de 177 tonnes en 2021. De manière générale, la tendance est très similaire à celles des exportations d'or vers l'Inde rapportées par les Etats africains (voir figure 46).

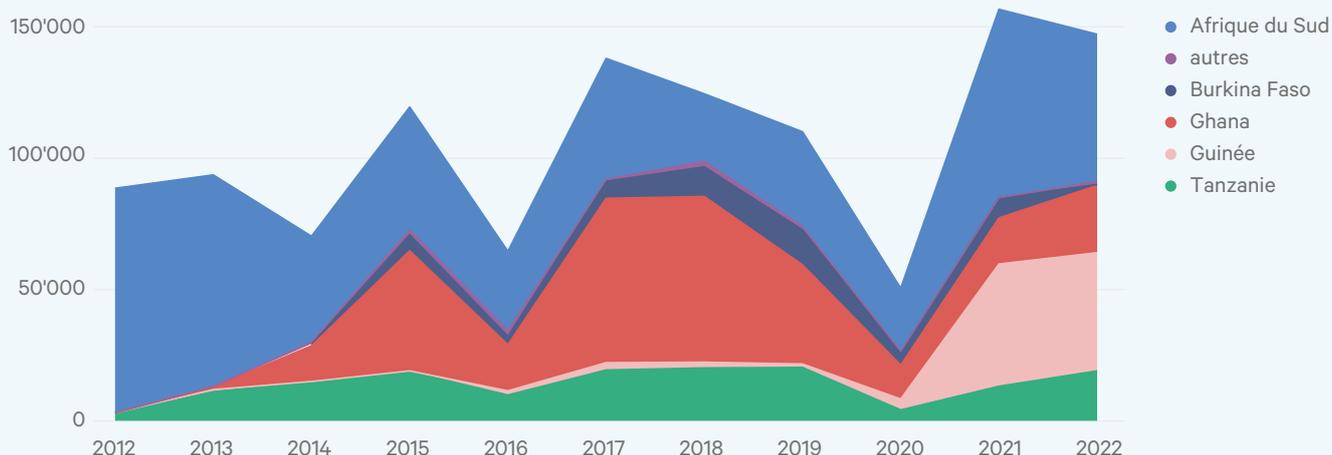
En 2022, les importations d'or d'Afrique en Inde représentaient 22,7 % des importations d'or totales du pays.

De l'or africain pourrait avoir été importé en Inde via des pays de transit, en particulier les EAU. En effet, entre 2016 et 2022, les importations d'or en provenance de ce pays en Inde se sont situées entre 42 tonnes et 120 tonnes par année²⁰⁴.

Comme le montrent les figures 47 et 48, les importations d'or d'Afrique en Inde sur la période 2012-2022 provenaient avant tout d'Afrique du Sud, du Burkina Faso, du Ghana, de Guinée et de Tanzanie.

FIGURE 46 – Exportations d'or de tous les pays africains vers l'Inde

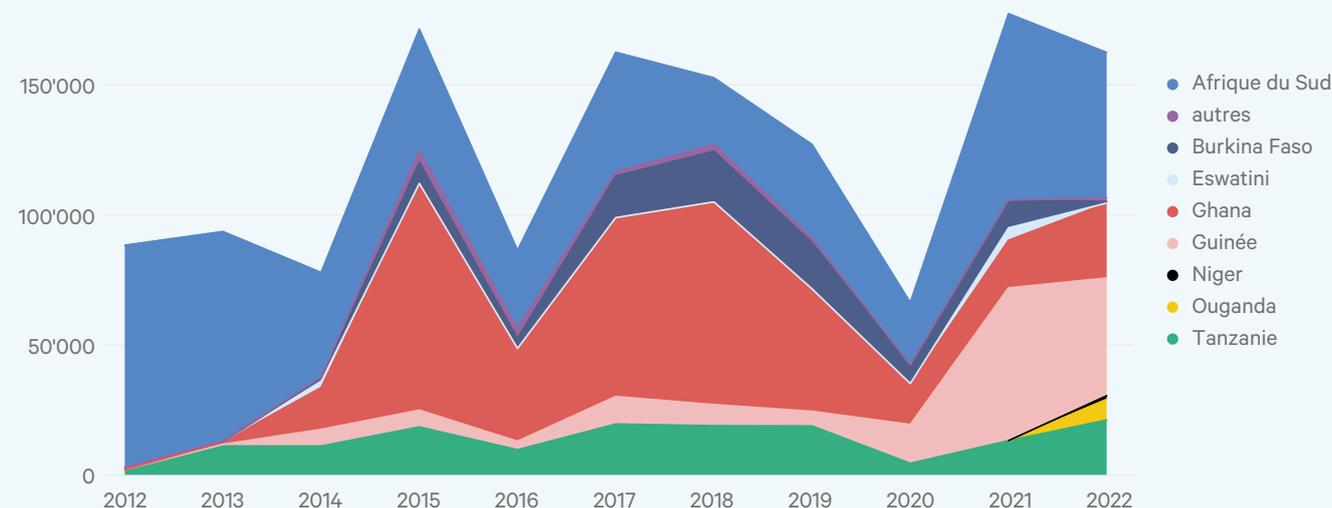
Kilogrammes



Sources : statistiques des Etats africains, cf. annexe 5.

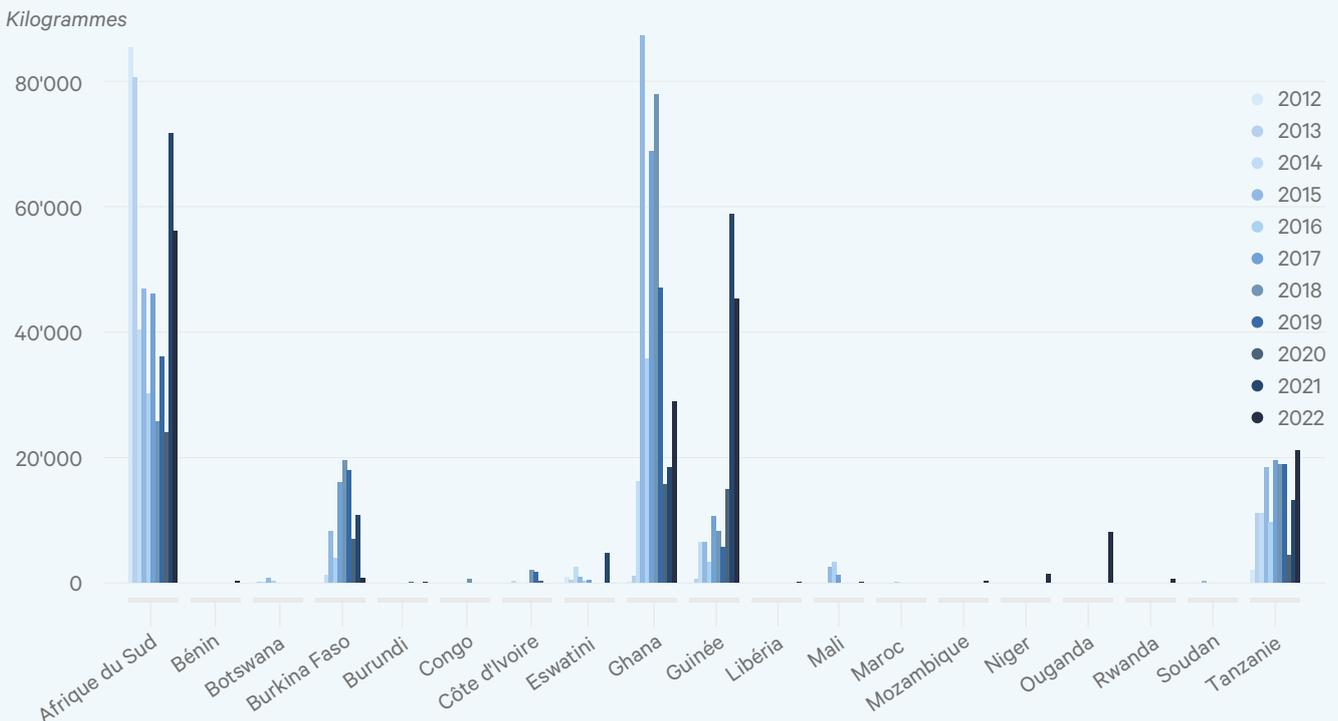
FIGURE 47 – Importations d'or en provenance de tous les pays africains en Inde

Kilogrammes



Sources : UN Comtrade HS 7108, données rapportées par l'Inde.

FIGURE 48 – Importations d’or en provenance de tous les pays africains en Inde



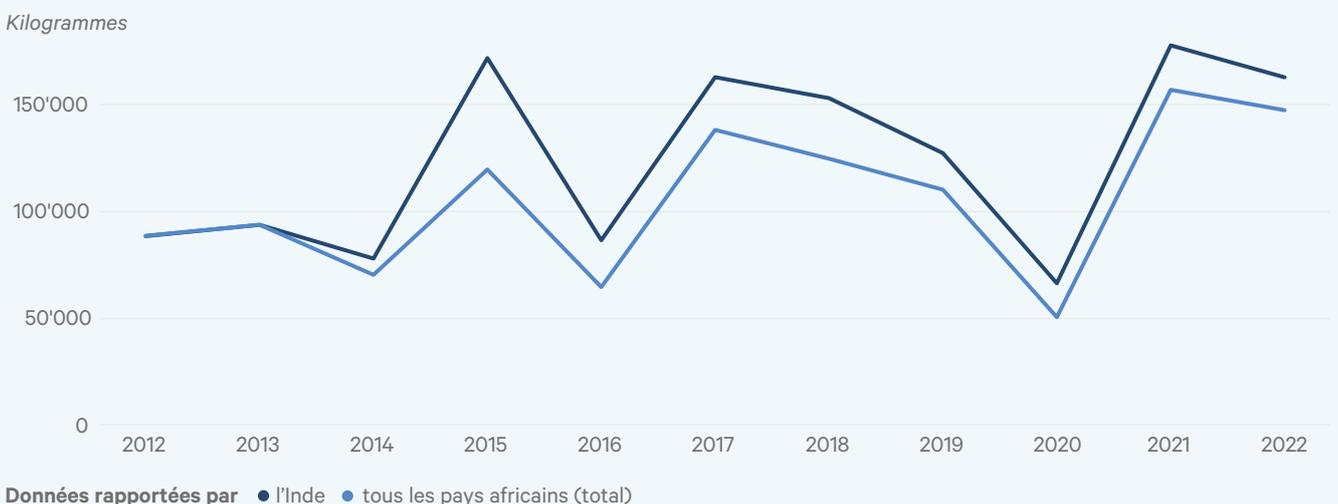
Sources : UN Comtrade HS 7108, données rapportées par l’Inde.

Les écarts entre les exportations d’or des pays africains vers l’Inde et les importations en Inde d’or en provenance de ces pays ont varié entre 2012 et 2022 (voir figure 49). Par exemple, l’écart de 2013 était presque nul, celui de 2015 était de 52 tonnes et celui de 2022 de 15 tonnes. L’analyse détaillée des données montre que les écarts peuvent être attribués en grande partie aux importations d’or en Inde en provenance du Ghana et, dans une moindre mesure, du Burkina Faso et de Guinée. Par exemple, 80 % de

l’écart de 2015 s’explique par les importations d’or en provenance du Ghana.

Les écarts entre les exportations d’or du Ghana vers l’Inde et les données miroir suggèrent qu’une partie de cet or est acheminé clandestinement hors du Ghana. Cela dit, il existe plusieurs sources de statistiques sur les exportations d’or du Ghana et, selon qu’on s’appuie sur l’une ou sur l’autre, les écarts varient considérablement²⁰⁵. Par exemple, en 2015,

FIGURE 49 – Importations d’or d’Afrique en Inde versus données miroir



Données rapportées par ● l’Inde ● tous les pays africains (total)

Sources : Inde : UN Comtrade HS 7108. Pays d’origine : statistiques des Etats africains, cf. annexe 5.

UN Comtrade indique que 64,7 tonnes d'or a été exporté du Ghana vers l'Inde, alors que la Bank of Ghana rapporte des exportations vers l'Inde de seulement 45,7 tonnes. Les chiffres de UN Comtrade sont donc plus élevés que ceux de la Bank of Ghana. Cependant, ils sont entachés d'erreurs²⁰⁶. SWISSAID a donc été contrainte de baser son analyse sur les chiffres de la Bank of Ghana, bien qu'ils ne soient pas entièrement fiables²⁰⁷.

Les écarts entre les exportations d'or du Burkina Faso vers l'Inde et les données miroir²⁰⁸ résultent très vraisemblablement d'erreurs commises par les autorités burkinabè²⁰⁹. Enfin, tout porte à croire que les écarts entre les exportations d'or de Guinée vers l'Inde et les données miroir, en particulier ceux de 2021 (10,8 tonnes) et de 2022 (12 tonnes), correspondent à des exportations d'or non déclarées.

Types d'or d'Afrique importé en Inde

Il est difficile de connaître précisément les types d'or importé en Inde. La LBMA publie chaque année depuis 2020, dans les *Responsible Sourcing Reports*, des données désagrégées par type d'or sur les approvisionnements des raffineries certifiées selon son standard²¹⁰. Cependant, elle regroupe ces données par région lorsque moins de quatre raffineries membres sont basées dans un même pays. MMTC-PAMP étant la seule raffinerie LBMA à être basée en Inde, les données sur ses approvisionnements alimentent la catégorie « Asie & Australie » et ne sont pas identifiables séparément. Les statistiques douanières indiennes ne contiennent pas non plus d'indication, en particulier pas de sous-code tarifaire, sur le type d'or importé. On peut néanmoins faire quelques observations en croisant les données de la LBMA avec celles des douanes indiennes.

Les raffineries LBMA basées en « Asie & Australie » ont importé 62 tonnes d'or en provenance d'Afrique en 2018, 54,5 tonnes en 2019, 42 tonnes en 2020 et 57 tonnes en 2021²¹¹. A l'exception d'une petite quantité d'or « recyclé » (0,03 tonne en 2020 et 7,4 tonnes en 2021) et d'une infime quantité d'or artisanal (0,01 tonne en 2021), la totalité de cet or était constituée d'or industriel. En 2022, MMTC-PAMP a indiqué ne pas avoir traité d'or d'EMAPE et s'être approvisionnée en or « recyclé » uniquement en Inde²¹².

L'or en provenance de mines d'or industrielles africaines importé en Inde a été traité (presque) exclusivement par MMTC-PAMP. Au cours des dernières années, cette raffinerie a importé de l'or de ce type en provenance du Burkina Faso, de Guinée, de Côte d'Ivoire, du Ghana et de Tanzanie. SWISSAID a documenté les relations d'affaires entre les mines d'or industrielles de ces pays et cette raffinerie dans un rapport publié en 2023²¹³.

Sur la base d'une analyse détaillée des statistiques douanières indiennes et des secteurs de l'or des pays africains concernés, SWISSAID est en mesure d'avancer que : (1) L'or d'EMAPE africain importé en Inde ces dernières années provenait principalement du Ghana, de Guinée et, dans une moindre mesure, de Tanzanie. (2) Les importations en Inde d'or provenant du Niger, d'Ouganda et du Rwanda étaient très vraisemblablement constituées exclusivement d'or d'EMAPE. (3) Les importations en Inde d'or provenant du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire, elles, ne contenaient que de faibles quantités d'or d'EMAPE (en tout cas entre 2018 et 2020)²¹⁴.

Il est difficile d'estimer les quantités d'or retraité (« recyclé ») et d'or monétaire importées en Inde en provenance d'Afrique du Sud entre 2012 et 2022, car les autorités indiennes ont refusé de partager avec SWISSAID leurs statistiques sur les importations d'or désagrégées par pays d'expédition. Les statistiques indiennes détaillées consultées par SWISSAID concernent les années 2018-2020 et montrent qu'une bonne partie de l'or déclaré comme provenant d'Afrique du Sud était de l'or monétaire qui n'avait pas été importé directement d'Afrique du Sud, mais d'autres pays, comme le Royaume-Uni.

Législation en Inde

Plusieurs organisations, dont l'India Gold Policy Centre²¹⁵ et l'ONG canadienne Impact²¹⁶, ont pointé du doigt le fait que de l'or de contrebande est importé en Inde et ont souligné les problèmes que pose la législation indienne sur le commerce du métal jaune. Les volumes d'or importé en contrebande se situeraient entre 200 à 300 tonnes par année et emprunteraient les voies aérienne, terrestre et maritime²¹⁷.

Depuis 2013, les droits de douane prélevés à l'importation sur l'or minier sont inférieurs à ceux prélevés sur l'or raffiné (en 2022, l'écart était de 0,66 %) ²¹⁸. Cette particularité du cadre légal indien a conduit à une forte augmentation du nombre de raffineries disposant d'une licence en Inde (de moins de 5 en 2013 à 40 en 2022²¹⁹) et des quantités d'or minier importées dans le pays (de 50 tonnes en 2013 à 276 tonnes en 2018²²⁰). Le gouvernement indien a introduit des directives²²¹ obligeant les sociétés à s'assurer que l'or minier qu'elles importent provient directement du pays où il a été extrait. Cependant, malgré l'entrée en vigueur des *Indian Good Delivery Standards* et de la directive anti-blanchiment d'argent spécifique au secteur des métaux précieux²²², **il n'existe toujours pas de législation en Inde alignée sur le Guide de l'OCDE**. Par conséquent, il n'y a aucune obligation pour les raffineries de se soumettre à des audits externes.

AUTRES PAYS

Les EAU, la Suisse et l'Inde ne sont pas les seuls pays dans lesquels de l'or en provenance d'Afrique a été importé entre 2012 et 2022 ; d'autres pays, notamment la Turquie, le Canada, l'Australie, le Liban et la Chine ont également été des destinations pour l'or exporté d'Afrique durant cette période. Cependant, les quantités étant nettement moindres, SWISSAID a limité son analyse à l'essentiel en ce qui concerne ces pays.

Turquie

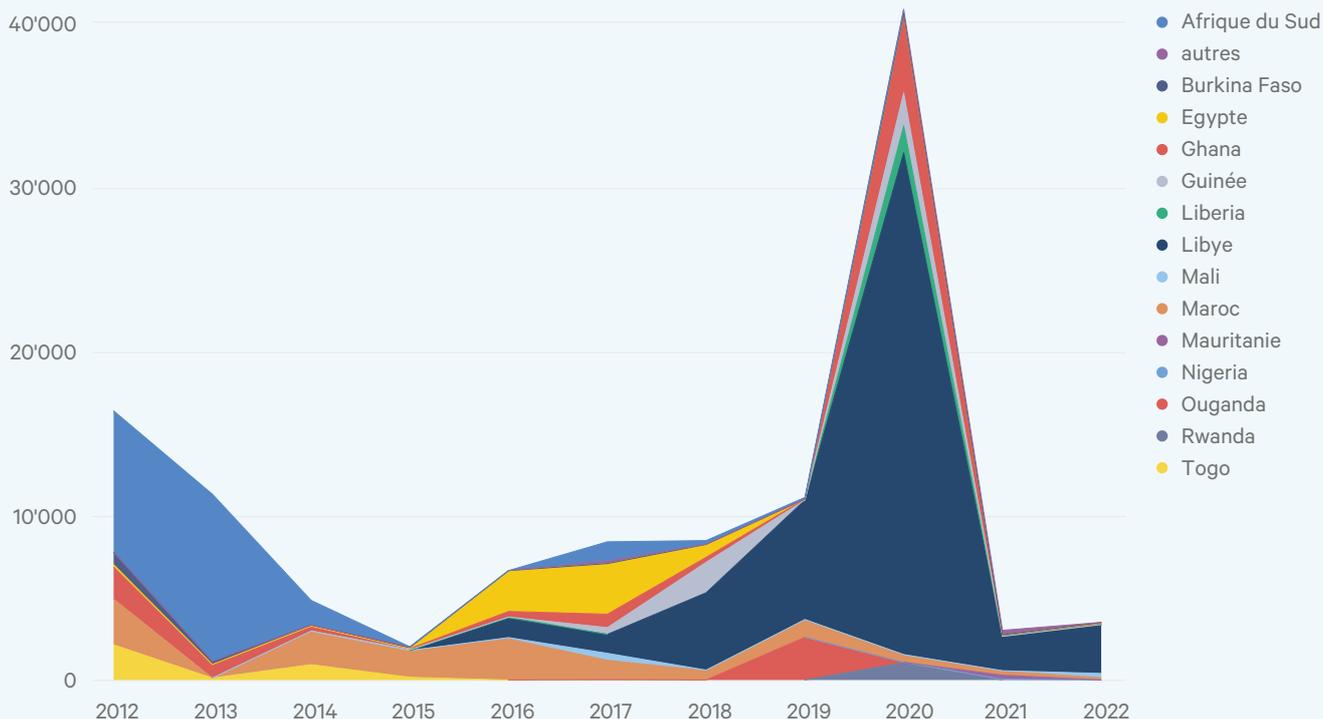
La Turquie est un acteur de plus en plus important dans le secteur de l'or mondial. Elle abrite deux raffineries certifiées LBMA et un important marché de l'or, en particulier le complexe de Kuyumcukent, dont le nom signifie « cité des bijoutiers »²²³. En 2022, la Turquie a importé 379,3 tonnes d'or (20,4 milliards USD) du monde entier²²⁴.

Les quantités d'or d'Afrique importé en Turquie entre 2012 et 2022 ont été inférieures à 10 tonnes en ce qui concerne la plupart des années (voir figure 51). L'exception la plus notable concerne l'année 2020, où un pic de 41,5 tonnes a été atteint. L'or d'Afrique importé en Turquie pendant la période considérée provenait principalement de Libye, d'Afrique du Sud, du Maroc, d'Égypte et de Mauritanie. Cela se vérifie d'ailleurs lorsqu'on regarde ce que ces pays ont rapporté comme exportations vers la Turquie (voir figure 50).

Le pic de 2020 est dû aux importations d'or en provenance de Libye. Bien qu'il n'y ait pratiquement pas d'écart entre les chiffres rapportés par les autorités libyennes et ceux rapportés par les autorités turques pour plusieurs années récentes, tout porte à croire que la majorité de cet or est issu de la contrebande. En effet, plusieurs rapports indiquent que l'or exporté depuis la Libye est de l'or d'EMAPE provenant d'autres pays africains et ayant été importé en contrebande dans ce pays²²⁵. Une partie de ce trafic de métal jaune servirait à financer les activités du chef militaire de l'Est libyen, Khalifa Haftar²²⁶. Par ailleurs, selon certaines sources, les exportations d'or en contrebande de la Libye vers la Turquie auraient atteint plus de 8,5 tonnes d'or en 2023²²⁷.

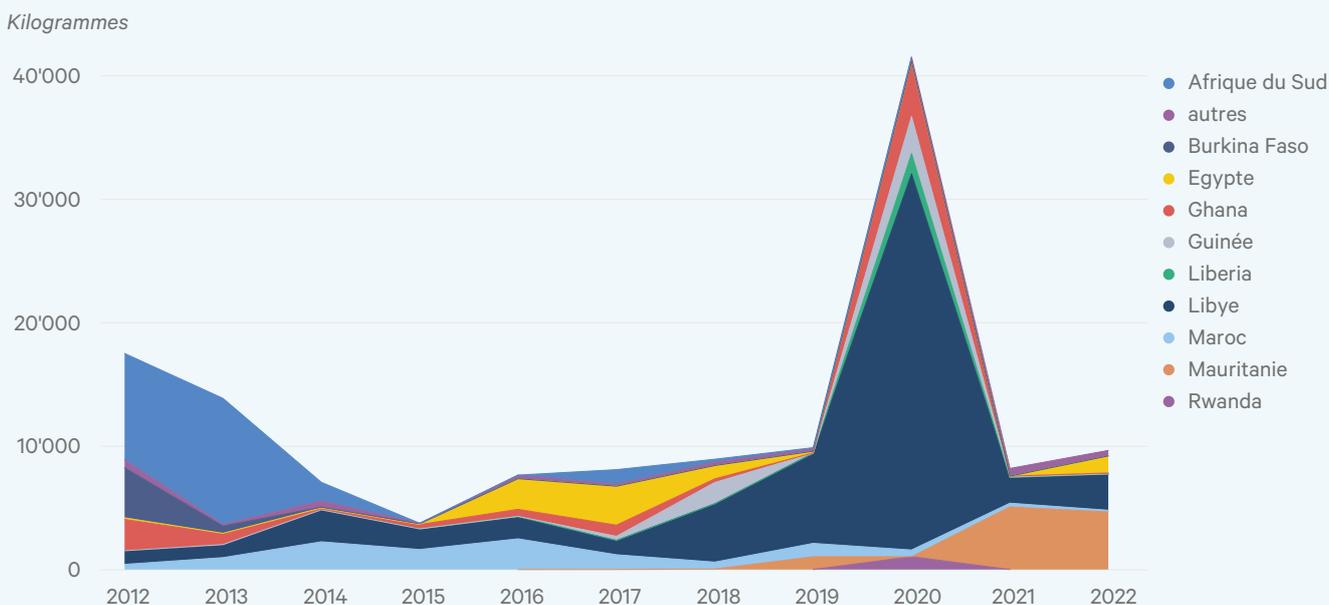
FIGURE 50 – Exportations d'or de tous les pays africains vers la Turquie

Kilogrammes



Sources : statistiques des Etats africains, cf. annexe 5.

FIGURE 51 – Importations d’or en provenance de tous les pays africains en Turquie



Sources : UN Comtrade HS 7108, données rapportées par la Turquie.

Les écarts entre les exportations d’or des pays africains vers la Turquie et les importations d’or en provenance d’Afrique en Turquie sont faibles (voir figure 52). Pour ce qui est des années 2021 et 2022, ils proviennent en grande partie du fait que les autorités turques ont rapporté des importations d’or de Mauritanie de 5 tonnes en 2021 et 4,6 tonnes en 2022, tandis que leurs homologues mauritaniennes n’ont rapporté aucune exportation d’or vers la Turquie. L’absence de données côté mauritanien n’est pas forcément due à des flux illicites; elle pourrait venir du fait que la Banque centrale de Mauritanie n’a pas rapporté ses exportations.

En 2021, le Groupe d’action financière (GAFI) a placé la Turquie sur sa liste grise, en raison du manque d’efficacité des mesures prises par les autorités turques dans la lutte contre le blanchiment d’argent et le financement du terrorisme²²⁸. Dans un rapport daté de 2019, le GAFI avait déjà soulevé des manquements dans l’application de ces mesures par les négociants en or²²⁹. Par ailleurs, les quantités d’or importées en contrebande en Turquie ont récemment augmenté, notamment à cause de limites d’importation imposées par le gouvernement²³⁰.

FIGURE 52 – Importations d’or en provenance d’Afrique en Turquie versus données miroir



Données rapportées par ● la Turquie ● tous les pays africains (total)

SWISSAID a corrigé les données sur les importations d’or en provenance d’Afrique du Sud afin de ne prendre en compte que les cargaisons qui ont effectivement quitté ce pays durant l’année indiquée ci-dessus. Cependant, cela n’a pu être fait que pour 2013-2022, car les données relatives aux années précédentes ne sont pas disponibles.

Sources : Turquie : UN Comtrade HS 7108. Pays d’origine : statistiques des Etats africains, cf. annexe 5.

Canada

Les importations d'or d'Afrique au Canada ont fluctué légèrement entre 2012 et 2022 (voir figure 54). Elles ont atteint un creux de 18,4 tonnes en 2015 et un pic de 29,8 tonnes en 2020. L'Égypte a été le principal pays d'origine de l'or africain importé au Canada. Cela est dû avant tout au fait que la raffinerie canadienne Ashahi Refining Canada s'est approvisionnée en or auprès de Sukari, une mine d'or industrielle

égyptienne, pendant toutes ces années²³¹. Les importations d'or en provenance d'Erythrée et du Soudan au Canada ont été interrompues au milieu des années 2010; celles en provenance de Mauritanie ont débuté en 2020.

En 2022, l'essentiel, voire l'ensemble de l'or d'Afrique importé au Canada était issu de mines industrielles.

FIGURE 53 – Exportations d'or de tous les pays africains vers le Canada

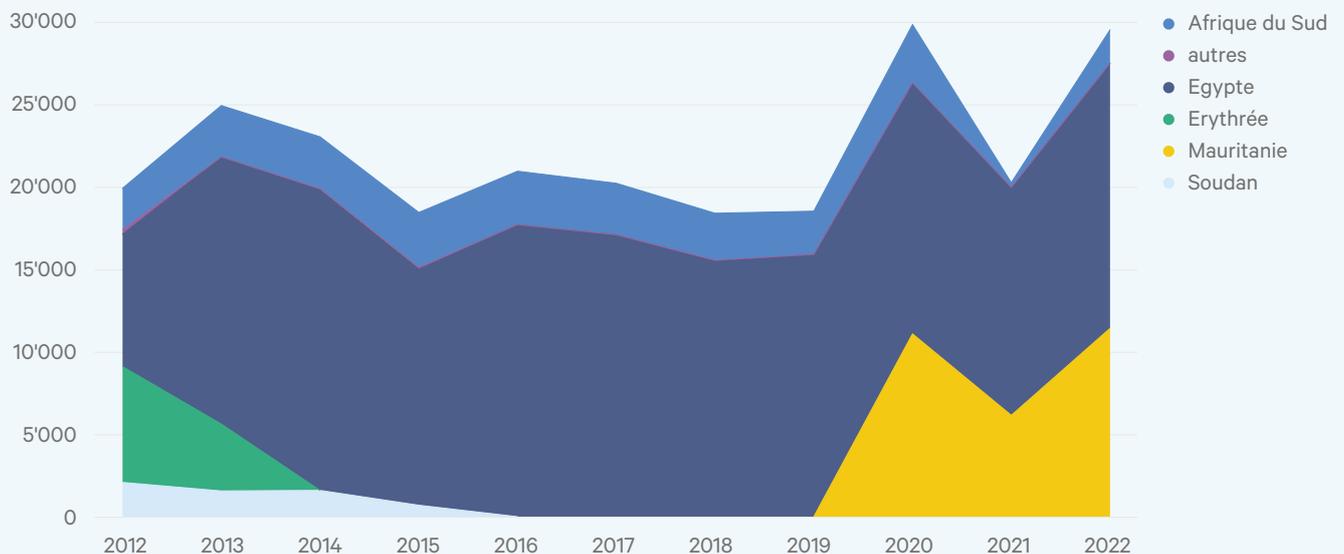
Kilogrammes



Sources : statistiques des Etats africains, cf. annexe 5.

FIGURE 54 – Importations d'or en provenance de tous les pays africains au Canada

Kilogrammes



Sources : UN Comtrade HS 7108, données rapportées par le Canada.

FIGURE 55 – Importations d'or d'Afrique au Canada versus données miroir

Kilogrammes



Données rapportées par ● le Canada ● tous les pays africains (total)

SWISSAID a corrigé les données sur les importations d'or en provenance d'Afrique du Sud afin de ne prendre en compte que les chargements qui ont effectivement quitté ce pays durant l'année indiquée ci-dessus. Cependant, cela n'a pu être fait que pour 2015-2022, car les données relatives aux années précédentes ne sont pas disponibles.

Sources : Canada : UN Comtrade HS 7108. Pays d'origine : statistiques des Etats africains, cf. annexe 5.

Les écarts entre les exportations d'or d'Afrique vers le Canada et les importations au Canada d'or en provenance d'Afrique sont très importants pour les années 2016-2018 (voir figure 55). Comme le montre la figure 53, les autorités égyptiennes n'ont rapporté aucune exportation d'or vers le Canada pour ces années-là. Questionné à ce sujet, un représentant de la raffinerie Asahi Refining Canada, qui a pourtant importé de grandes quantités d'or d'Egypte à la même période, a répondu : « Je ne sais pas pourquoi les douanes égyptiennes ne l'ont pas signalé, mais je peux vous assurer que tout était légal et tout à fait normal »²³². Une analyse détaillée des statistiques égyptiennes sur les exportations d'or, transmises à SWISSAID par la Central Agency for Public Mobilization and Statistics (CAPMAS), montre qu'entre 2016 et 2018, les autorités égyptiennes ont rapporté des exportations d'or vers les EAU largement supérieures aux importations d'or en provenance d'Egypte rapportées par leurs homologues émiraties. Il est donc probable que l'écart entre les données canadiennes et leur image miroir résulte

d'une erreur dans les déclarations douanières de l'Egypte, plus particulièrement une indication erronée du pays de destination. L'écart de 2021 pourrait également provenir d'une erreur commise du côté égyptien. Les autorités égyptiennes ont rapporté des exportations d'or vers le Canada de 24,5 tonnes cette année-là, alors que leurs homologues canadiennes n'ont rapporté des importations d'or en provenance d'Egypte que de 13,8 tonnes.

Enfin, l'écart de 2020 s'explique avant tout par le fait que 6 tonnes d'or ayant été déclarées à l'importation au Canada comme provenant de Mauritanie n'ont pas été déclarées à l'exportation dans ce pays. Cela résulte à priori d'une erreur commise par les autorités mauritaniennes, qui semblent avoir rapporté la Suisse au lieu du Canada comme pays de destination.

En bref, l'analyse sommaire du commerce de l'or entre l'Afrique et le Canada indique qu'il n'y a à priori pas lieu de soupçonner des flux illicites.

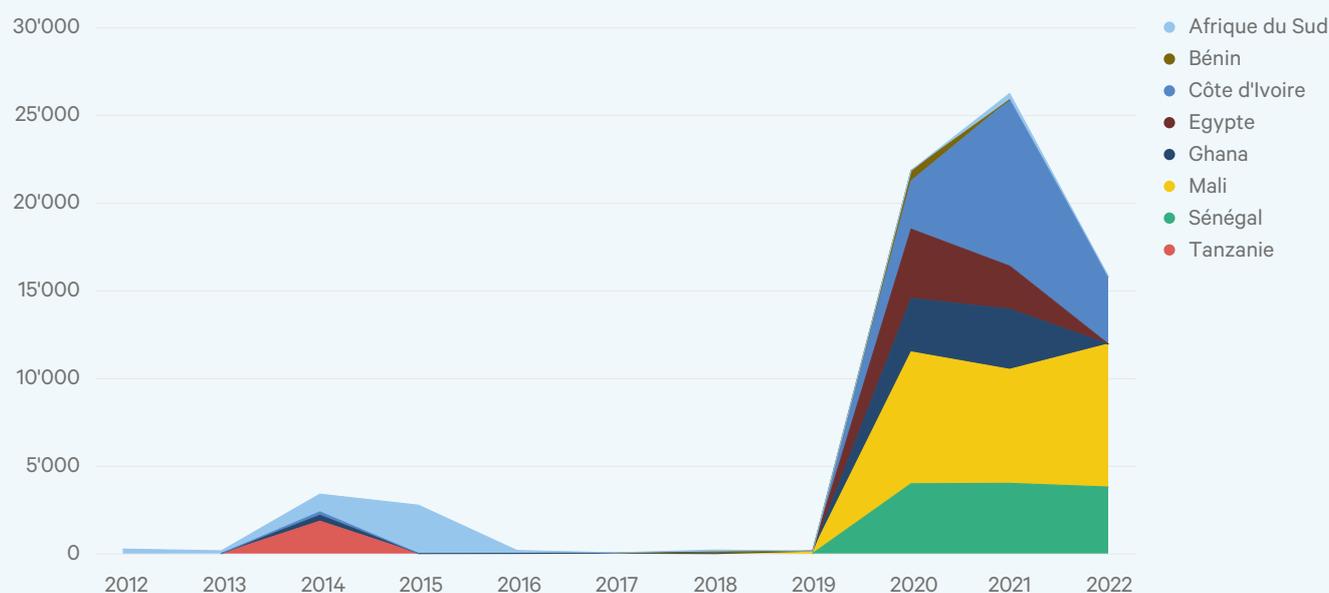
Australie

Les importations d'or africain en Australie sont restées très basses jusqu'en 2020, sauf en 2014 et, dans une moindre mesure, en 2015 (voir figure 57). Durant la pandémie de COVID-19, la raffinerie australienne The Perth Mint a été approchée par les compagnies minières australiennes pour raffiner l'or de leurs

mines africaines²³³. Les relations d'affaires de cette raffinerie avec des mines d'or industrielles africaines (Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Sénégal) ont été documentées dans un précédent rapport de SWISSAID²³⁴ (voir aussi figure 56).

FIGURE 56 – Exportations d'or de tous les pays africains vers l'Australie

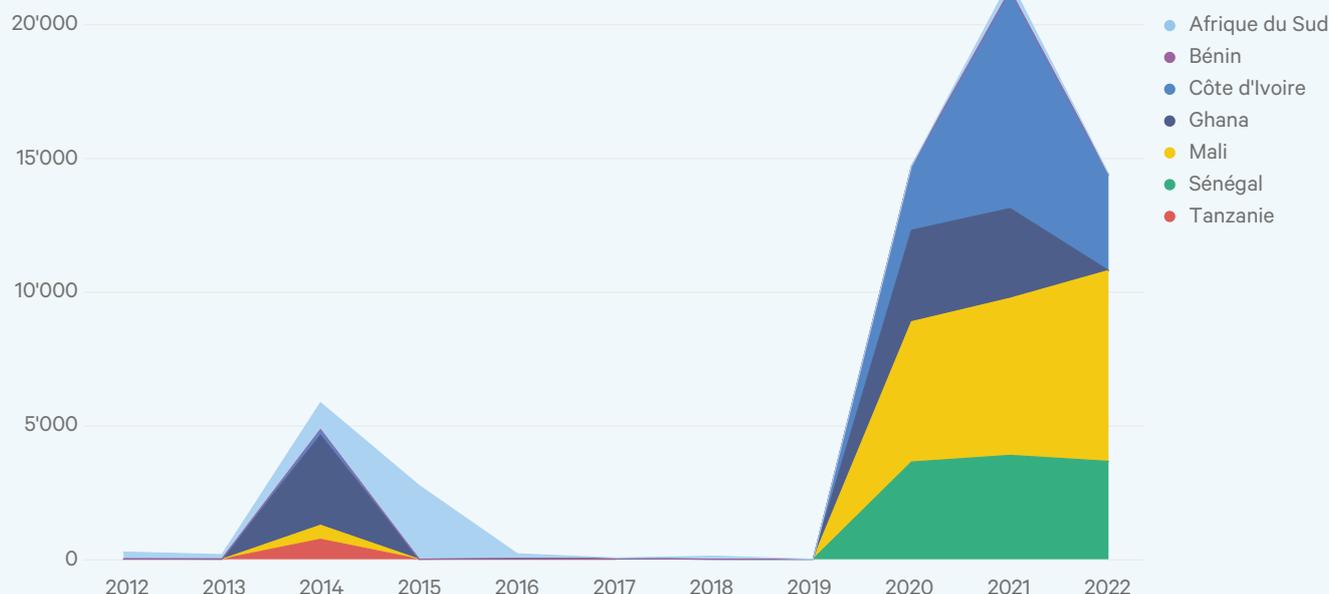
Kilogrammes



Sources : statistiques des pays africains, cf. annexe 5.

FIGURE 57 – Importations d'or en provenance de tous les pays africains en Australie

Kilogrammes



Sources : UN Comtrade HS 7108, données rapportées par l'Australie.

En 2022, l'essentiel, voire l'ensemble, de l'or d'Afrique importé en Australie était issu de mines industrielles.

Les exportations d'or des pays africains vers l'Australie entre 2020 et 2022 ont été plus élevées que les données miroir (voir figure 58). Les écarts sont particulièrement marqués en 2020 et en 2021. Ces années-là, les autorités égyptiennes ont rapporté des quantités d'or à l'exportation vers l'Australie (3,9 tonnes en 2020 et 2,4 tonnes en 2021) qui n'ont pas été rapportées par leurs homologues australiennes à l'importation en Australie. SWISSAID présume qu'il s'agit d'une simple erreur de la part des douanes égyptiennes, mais ne peut pas exclure que cet or ait été importé en Australie sans y avoir été déclaré.

Les exportations d'or vers l'Australie rapportées par les autorités de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Sénégal pour les années 2020-2022 et par les autorités du Ghana pour les années 2021-2022 sont toutes plus élevées que les données miroir. Le fait que ces écarts concernent plusieurs pays et plusieurs années donne à penser qu'ils découlent d'erreurs commises au niveau de la déclaration de l'or aux douanes australiennes. Contactée à ce sujet, la raffinerie The Perth Mint a indiqué que l'or qu'elle importe est déclaré aux douanes par les sociétés de transport avec lesquelles

elle collabore et non par elle-même. Elle a ajouté que dans certains marchés, les volumes d'or sont indiqués uniquement en valeur et non en poids et qu'une partie de l'écart pourrait provenir de volumes calculés sur la base de valeurs mensuelles moyennes²³⁵.

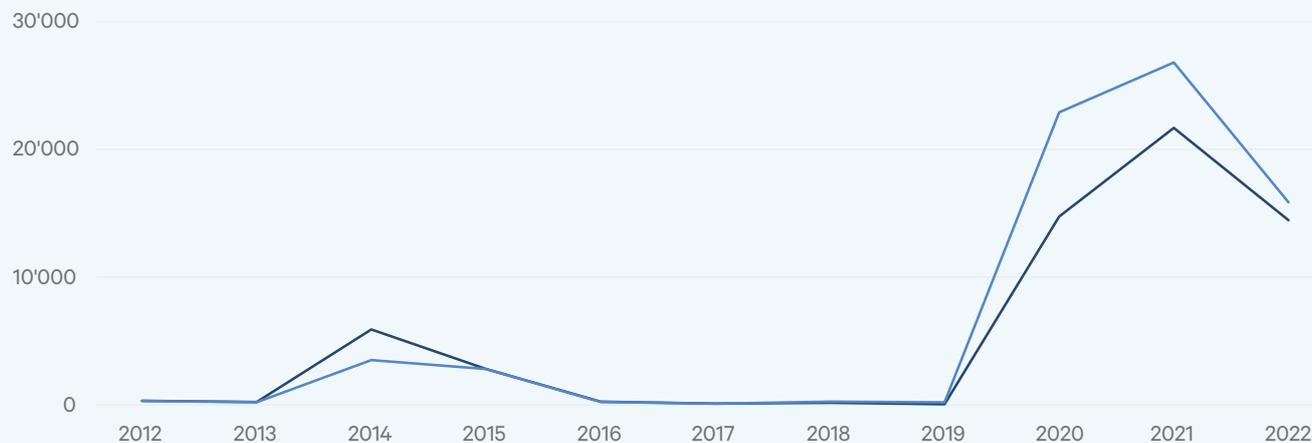
En bref, l'analyse sommaire du commerce de l'or entre l'Afrique et l'Australie indique qu'il n'y a à priori pas lieu de soupçonner des flux illicites.



Une coulée d'or dans la raffinerie de The Perth Mint, en Australie

FIGURE 58 – Importations d'or d'Afrique en Australie versus données miroir

Kilogrammes



Données rapportées par ● l'Australie ● tous les pays africains (total)

Sources: Australie: UN Comtrade HS 7108. Pays d'origine: statistiques des Etats africains, cf. annexe 5.

Liban

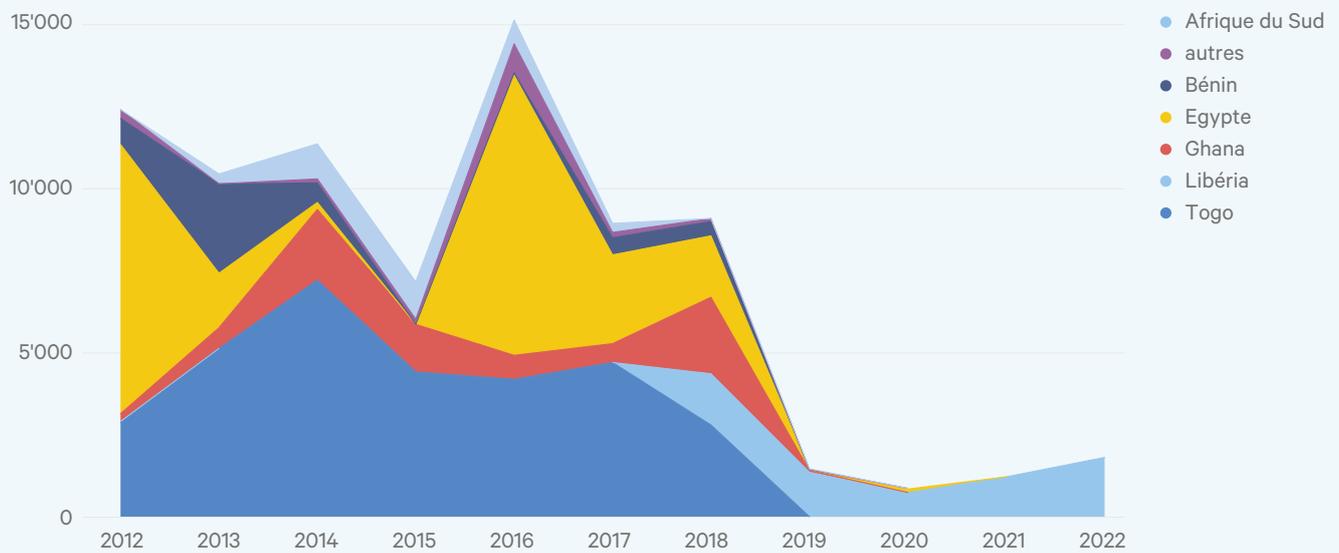
Les importations d'or d'Afrique au Liban ont beaucoup fluctué entre 2012 et 2022 (voir figure 60). Elles ont atteint un pic de 20 tonnes d'or en 2016 et sont restées à un niveau relativement bas depuis 2019. Les principaux pays d'origine sur cette période sont le Togo, l'Égypte, le Bénin et le Libéria. En 2022, les importations d'or d'Afrique au Liban consistaient presque exclusivement en or du Libéria. Ces aspects se reflètent dans une large mesure dans les

exportations d'or vers le Liban rapportées par les États africains (voir figure 59).

Une partie de l'or africain importé au Liban n'a pas été déclaré dans le pays où il a été extrait. Cela concerne en particulier l'or importé du Togo et du Bénin. La plus grande partie de l'or d'Afrique importé au Liban entre 2012 et 2022 était issu de l'EMAPE.

FIGURE 59 – Exportations d'or de tous les pays africains vers le Liban

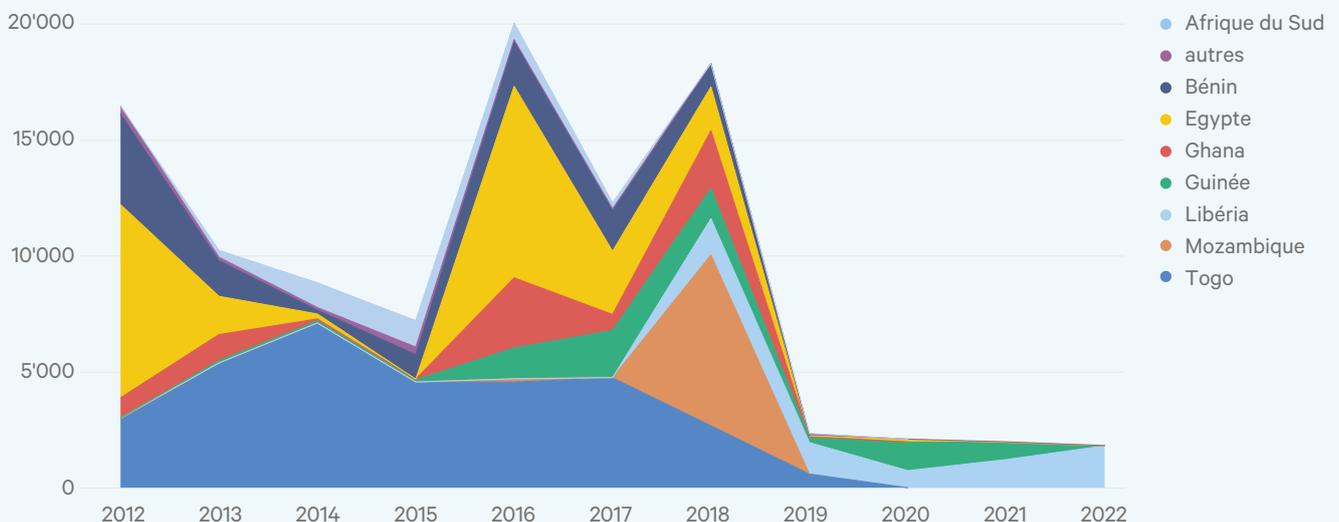
Kilogrammes



Sources : statistiques des États africains, cf. annexe 5.

FIGURE 60 – Importations d'or en provenance de tous les pays africains au Liban

Kilogrammes



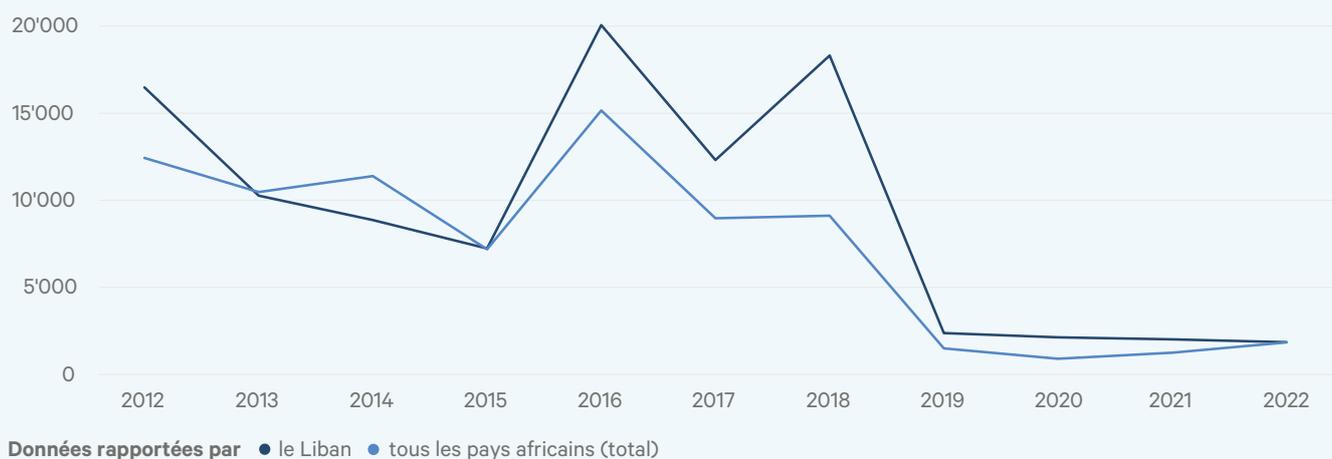
Sources : UN Comtrade HS 7108, données rapportées par le Liban.

Il y a plusieurs écarts entre les exportations d'or des pays africains vers le Liban et les données miroir (voir figure 61). Celui de 2016 provient avant tout du commerce de l'or entre le Ghana et le Liban, celui de 2017 du commerce avec la Guinée et celui de 2018 du commerce avec le Mozambique. En 2018, les autorités

libanaises ont soudainement rapporté des importations d'or du Mozambique de 7,3 tonnes, alors que les importations en provenance de ce pays n'ont pas dépassé 150 kg les autres années. SWISSAID n'a pas cherché à expliquer ce chiffre très surprenant de 7,3 tonnes.

FIGURE 61 – Importation d'or d'Afrique au Liban versus données miroir

Kilogrammes



Sources : Liban : UN Comtrade HS 7108. Pays d'origine : statistiques des Etats africains, cf. annexe 5.

Chine

En apparence, la Chine figure dans la liste des principaux pays importateurs d'or africain. En effet, les données de UN Comtrade indiquent qu'en 2022, environ 10 % des importations d'or d'Afrique dans le monde se sont faites en Chine. Cependant, ces données sont trompeuses. Comme le montre l'analyse des pages 32ss, les importations d'or africain en Chine consistent presque exclusivement en or déclaré comme provenant d'Afrique du Sud, mais expédié depuis d'autres pays. En d'autres termes, les acteurs du marché chinois semblent ne s'approvisionner en or directement en Afrique que dans de rares cas.

De nombreux opérateurs chinois sont impliqués dans l'extraction de l'or en Afrique, en particulier dans les mines d'or d'EMAPE et semi-mécanisées. Ils sont notamment actifs au Ghana²³⁶, au Nigéria²³⁷, au Mali²³⁸, en RDC²³⁹ et en RCA²⁴⁰. Dans certains pays, des recherches ont démontré que l'or exploité par des ressortissants chinois a été produit de manière illégale et exporté en contrebande, notamment vers la Chine²⁴¹. Comme ces flux d'or ne sont déclarés à aucun stade de la chaîne d'approvisionnement, SWISSAID n'est pas en mesure d'évaluer l'ampleur de ce phénomène.

« Les données de UN Comtrade indiquent qu'en 2022, environ 10 % des importations d'or d'Afrique dans le monde se sont faites en Chine. Cependant, ces données sont trompeuses. »

4.5 DESTINATION DE L'OR EXPORTÉ PAR TYPE D'OR

La très grande majorité de l'or exporté depuis les pays africains est de l'or minier brut (aussi appelé « doré ») ou de l'or raffiné contenant principalement de l'or fraîchement extrait de la mine. Cependant, plusieurs pays africains, en particulier l'Égypte et l'Afrique du Sud et, dans une moindre mesure, le Maroc et la Tunisie, disposent d'un marché de l'or retraité (« recyclé »)²⁴². Par exemple, Metal Focus estime la quantité d'or « recyclé » en Égypte à 42 tonnes en 2022²⁴³.

En ce qui concerne l'or monétaire, il est rarement stocké sur les territoires des pays africains. Selon un représentant d'une raffinerie LBMA, les réserves d'or monétaire des banques commerciales et des banques centrales africaines se situent généralement en Europe²⁴⁴. L'Algérie, l'Afrique du Sud et la Libye disposent des plus importantes réserves d'or monétaire du continent²⁴⁵.

Il est impossible de connaître avec précision les pays de destination selon le type d'or exporté, à savoir quelles sont les quantités d'or d'EMAPE, d'or industriel, d'or retraité et d'or monétaire du continent africain qui ont été exportées vers quel pays. Les pays exportateurs africains ne publient généralement pas les pays de destination par type d'or exporté et les pays importateurs d'or africain ne publient pas les pays d'origine par type d'or (la Suisse fait une distinction entre certains types d'or, mais pas entre l'or d'EMAPE et l'or industriel²⁴⁶). Toutefois, en croisant de nombreuses statistiques et informations, il est possible d'estimer ces flux d'or.

« En 2022, entre 80 et 85 % de l'or d'EMAPE africain a été exporté vers les EAU, que ce soit directement ou via des pays de transit africains. »

Or d'EMAPE

Selon les calculs de SWISSAID, 433 à 596 tonnes d'or d'EMAPE ont été extraites en Afrique en 2022. Entre 80 et 85 % de cet or a été exporté vers les EAU, que ce soit directement ou via des pays de transit africains (voir p. 38). Entre 8 et 13 % a été exporté vers l'Inde, principalement en provenance de Guinée, du Ghana et de Tanzanie. Le reste a notamment été exporté vers la Turquie, Hong Kong, certains pays européens et la Russie (notamment l'or d'EMAPE du Soudan et de la RCA). Ces estimations ne concernent que les premières transactions, car l'or d'EMAPE exporté aux EAU, par exemple, a notamment été réexporté vers l'Inde, la Suisse, la Turquie et Hong Kong.

Malgré l'engagement croissant de la LBMA à favoriser les approvisionnements directs de ses raffineries membres auprès des mineurs d'or artisanaux²⁴⁷, les quantités d'or d'EMAPE africain importées directement par ces raffineries ont été très faibles au cours des dernières années : 2,6 tonnes en 2018, 2,6 tonnes en 2019, 1,7 tonnes en 2020 et 0,001 tonnes en 2021²⁴⁸. Ces approvisionnements ont notamment impliqué Argor-Heraeus (or en provenance de la Banque centrale d'Éthiopie²⁴⁹) et Rand Refinery (or en provenance de Fidelity Gold Refinery au Zimbabwe²⁵⁰). Récemment, Istanbul Gold Refinery a également traité de l'or d'EMAPE en provenance de Madagascar²⁵¹ et MKS PAMP de l'or d'EMAPE en provenance du Ghana²⁵². Cependant, les quantités d'or d'EMAPE africain traitées par les raffineries LBMA pourraient en réalité être bien plus élevées. En effet, il y a des risques majeurs que de l'or qualifié de « recyclé » traité par ces raffineries contienne en fait de l'or d'EMAPE fraîchement extrait de la mine. Ce risque est d'autant plus élevé que des raffineries intermédiaires connues pour leurs approvisionnements en or d'EMAPE africain, comme Affinor ou Kaloti, ont exporté une partie de leur or à des raffineries LBMA ou à des sociétés affiliées à ces raffineries²⁵³.

Or industriel

L'or industriel africain est principalement raffiné en Afrique du Sud, en Suisse et, dans une moindre mesure, en Inde²⁵⁴. Les raffineries LBMA ont déclaré avoir traité 459 tonnes d'or fin provenant de mines industrielles africaines en 2018²⁵⁵, 465 tonnes en 2019, 465 tonnes en 2020²⁵⁶ et 456 tonnes en 2021²⁵⁷. Les raffineries LBMA ont donc traité 88,3 % du total de l'or fin issu de l'extraction industrielle en Afrique en 2021, à savoir 516 tonnes. Durant ces années, les raffineries LBMA de la catégorie « Europe & Afrique » (ce qui fait

référence presque exclusivement à Rand Refinery) ont importé près de la moitié de l'or industriel africain traité par l'ensemble des raffineries LBMA, à savoir chaque année entre 208 et 230 tonnes d'or fin. Les raffineries LBMA suisses, quant à elles, ont traité chaque année entre 148 et 177 tonnes d'or fin en provenance de ces mines.

Or « recyclé » — or monétaire

Selon les estimations de Metal Focus, 62,2 tonnes d'or « recyclé » ont été mises sur le marché en Afrique en 2022²⁵⁸. Les quantités de bijoux en or sur le continent africain sont également peu importantes. Toujours selon Metal Focus, les pays africains ont produit 11,7 tonnes et consommé 48,1 tonnes de bijoux en or en 2022²⁵⁹.

La LBMA n'a pas fait de distinction entre or retraité, or recyclé et or monétaire au moins jusqu'en 2021, qui est l'année la plus récente pour laquelle elle a publié des données. Une partie de l'or retraité des pays africains est exporté vers des pays non africains, comme le confirment les statistiques de la LBMA. Les raffineries LBMA ont déclaré avoir traité 55 tonnes d'or « recyclé » en provenance de pays africains en 2018, 74 tonnes en 2019, 15 tonnes en 2020 et 15 tonnes en 2021²⁶⁰. Cet or provenait principalement d'Afrique du Sud et, dans une moindre mesure, d'Égypte. Il est fort possible qu'une partie de l'or d'Afrique du Sud déclaré comme « recyclé » par certaines raffineries LBMA ait en fait été de l'or fraîchement extrait de la mine (en particulier en ce qui concerne les années 2018 et 2019). Il en va de même pour l'or déclaré comme « recyclé » en provenance d'Égypte, dont une partie pourrait provenir des mines soudanaises²⁶¹. •

Des lingots d'or emballés, produits par une raffinerie suisse



COMPARAISON ENTRE PRODUCTION ET COMMERCE



5.1 COMPARAISON À L'ÉCHELLE CONTINENTALE

Cette vue d'ensemble du secteur de l'or en Afrique (figure 62) regroupe toutes les statistiques collectées par SWISSAID sur la production et les exportations d'or des pays africains et sur les données miroir de ces exportations, à savoir les importations d'or d'Afrique dans tous les pays non africains. Elle permet de faire plusieurs observations.

Premièrement, la production d'or totale (déclarée et non déclarée) des pays africains, leurs exportations et les importations des pays non africains ont toutes trois augmenté entre 2013 et 2022.

Deuxièmement, les quantités totales (déclarées et non déclarées) d'or produites en Afrique sont inférieures ou égales aux quantités d'or en provenance d'Afrique importées dans les pays non africains. En 2022, par exemple, la production d'or des pays africains s'est élevée à 991-1'144 tonnes, alors que les importations d'or d'Afrique des pays non africains ont atteint 1'203 tonnes²⁶². Cela indique que la quasi-totalité de l'or produit en Afrique quitte le continent et est déclaré à l'importation à l'étranger²⁶³. Plus particulièrement, cela suggère que **la grande majorité de l'or africain non déclaré à la production ou à l'exportation est déclaré à l'importation dans les pays non africains**. En d'autres termes, l'or issu des circuits clandestins africains acquiert une existence légale au moment d'entrer sur le marché international (en particulier via les EAU). Par ailleurs, cela suggère aussi que l'or invisible, c'est-à-dire celui dont la production, l'exportation d'un pays africain et l'importation dans un pays non africain ne sont pas déclarées, ne représente qu'une infime partie de l'or total produit en Afrique ou

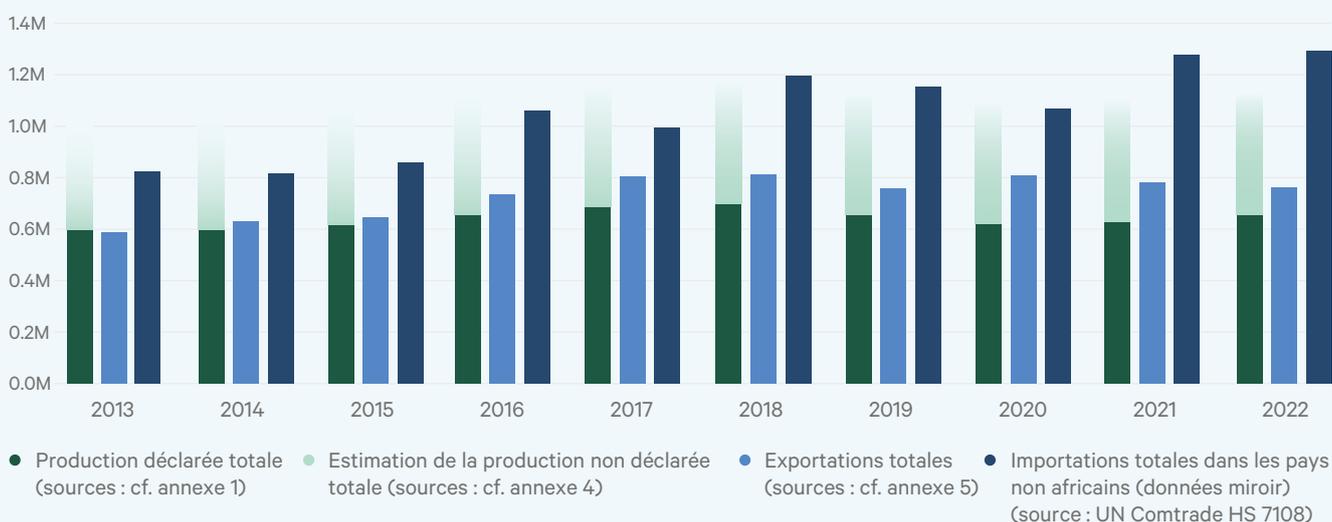
exporté depuis ce continent²⁶⁴. Enfin, la comparaison de la production totale d'or en Afrique avec les importations d'or de ce continent dans les pays non africains permet d'observer que ces importations consistent principalement en or minier.

Troisièmement, les chiffres sur la production d'or en Afrique, en particulier les estimations de l'or d'EMAPE non déclaré, semblent relativement fiables, dans la mesure où l'on retrouve les quantités correspondantes dans les statistiques d'importation des pays non africains. La comparaison de la production et des importations des pays non africains permet même d'affirmer que **la production d'or d'EMAPE non déclaré en Afrique se situe dans le haut de la fourchette des estimations calculée par SWISSAID (474 tonnes), voire au-delà**.

Enfin, la comparaison entre la production et les exportations d'or des pays africains permet de faire deux principales observations. D'une part, la production totale du métal jaune en Afrique est plus élevée que les exportations déclarées, ce qui est dû au fait que **la plus grande partie de l'or d'EMAPE africain n'est pas déclaré à l'exportation**. D'autre part, les exportations déclarées sont plus élevées que la production déclarée, ce qui s'explique par le rôle de pays de transit de plusieurs pays africains : **l'or qui quitte un pays de transit est souvent déclaré à l'exportation dans ce pays, mais n'a pas été déclaré à la production dans le pays où il a été extrait**. Ces observations sont développées dans les prochains paragraphes.

FIGURE 62 – Vue d'ensemble du secteur de l'or en Afrique

Kilogrammes



5.2 EXPORTATIONS EN CONTREBANDE

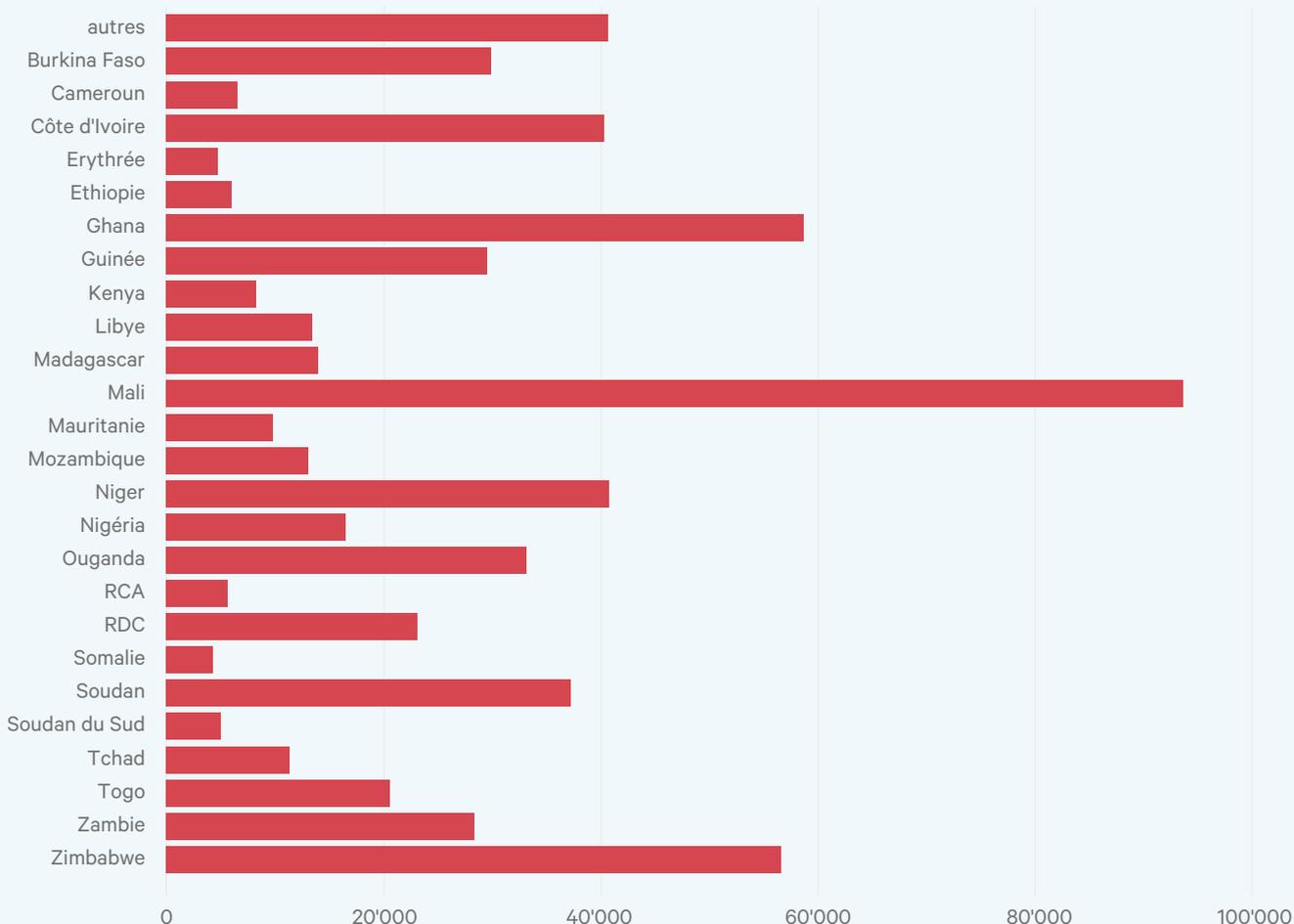
La plus grande partie de la production d'or d'EMAPE d'Afrique n'est pas déclarée à l'exportation. Quantifier ce phénomène de manière précise au niveau de chaque pays individuel est un exercice compliqué : une bonne partie de l'or exporté en contrebande n'apparaît pas dans les statistiques d'importation des pays partenaires, en particulier lorsque l'or transite frauduleusement par des pays limitrophes dans lesquels il n'est pas déclaré à l'importation. La comparaison entre la production (déclarée et non déclarée), les exportations déclarées et les importations des pays partenaires permet toutefois de se faire une idée de l'ampleur de la contrebande d'or dans les pays afri-

cains. La figure 63 démontre que **plus de 12 pays africains sont impliqués dans la contrebande de plus de 20 tonnes d'or par année**. La contrebande d'or la plus importante concerne le Mali, le Ghana et le Zimbabwe.

L'or exporté en contrebande des pays africains rejoint soit des pays limitrophes ou proches, soit des pays non africains. SWISSAID a classé les principaux pays africains dans l'une ou l'autre de ces catégories en fonction de leurs caractéristiques. Il faut toutefois remarquer que certains appartiennent aux deux catégories à la fois.

FIGURE 63 – Exportations d'or en contrebande des pays africains en 2022 (selon les calculs de SWISSAID)*

Kilogrammes



* Ce graphique représente l'or non déclaré à l'exportation, dans le cas des pays producteurs, et l'or non déclaré à l'importation (et déclaré ou non à l'exportation), dans le cas des pays de transit. Le même or peut donc apparaître dans deux colonnes à la fois. Dans quelques cas, les données pour 2022 étaient manquantes, donc SWISSAID a dû se baser sur des données légèrement plus anciennes (voir les annexes référencées ci-dessous). L'Afrique du Sud a été omise du graphique, car les données sud-africaines ne sont pas représentatives.

Sources : Production totale (déclarée et non déclarée/estimée) : voir annexes 1 et 4 ; Exportations du pays d'origine : statistiques des Etats africains, voir annexe 5 ; Importations dans les pays de destination : UN Comtrade HS 7108.

EXPORTATIONS EN CONTREBANDE VERS DES PAYS LIMITROPHES OU PROCHES

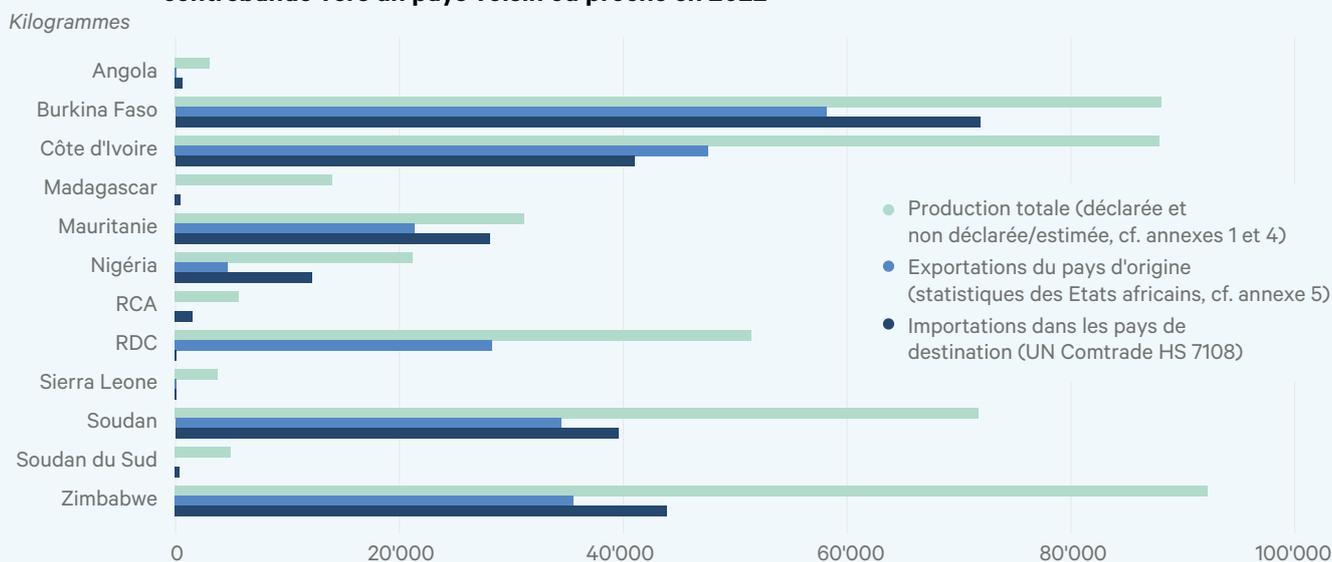
Comme le montre la figure 64, certains pays africains ont une production d'or totale plus élevée que leurs exportations et que les importations de leurs pays partenaires. Cela signifie qu'une partie de leur or est exporté en contrebande vers un ou plusieurs pays limitrophe ou proche (situé dans la même région) et n'est pas déclaré à l'importation dans ce ou ces pays.

Dans plusieurs cas, les destinations de l'or d'EMAPE de contrebande sont connues et établies. Par exemple, de l'or du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire est exporté vers le Mali²⁶⁵, de l'or du Nigéria vers le Niger²⁶⁶, de

l'or du Soudan du Sud vers l'Ouganda²⁶⁷ et de l'or du Zimbabwe vers l'Afrique du Sud²⁶⁸. L'exemple de la Côte d'Ivoire (voir figure 65) montre que de l'or d'EMAPE de ce pays est exporté en contrebande depuis de nombreuses années.

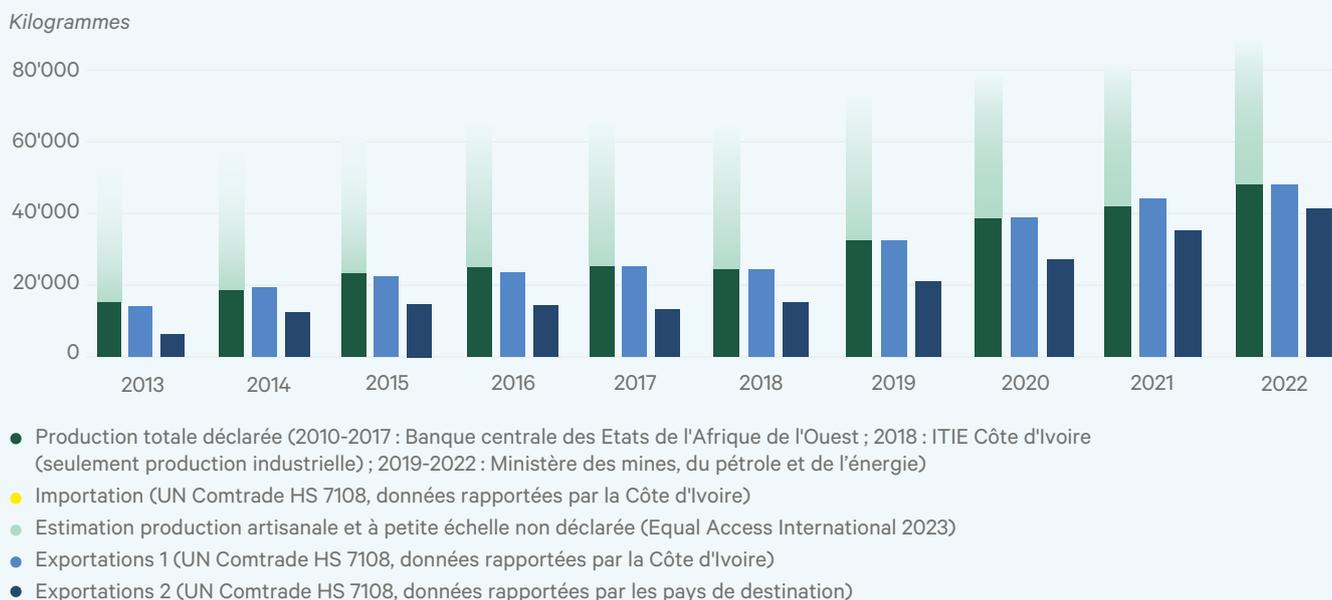
Il faut toutefois remarquer que les destinations de l'or d'EMAPE africain exporté en contrebande ont changé dans le passé et sont susceptibles de le faire à nouveau à tout moment, à cause d'une multitude de facteurs.

FIGURE 64 – Exemples de pays africains desquels de l'or a été exporté en contrebande vers un pays voisin ou proche en 2022*



* Dans quelques cas, les données de 2022 n'étaient pas disponibles, donc SWISSAID a employé des données plus anciennes (cf. annexes).

FIGURE 65 – Vue d'ensemble du secteur de l'or en Côte d'Ivoire



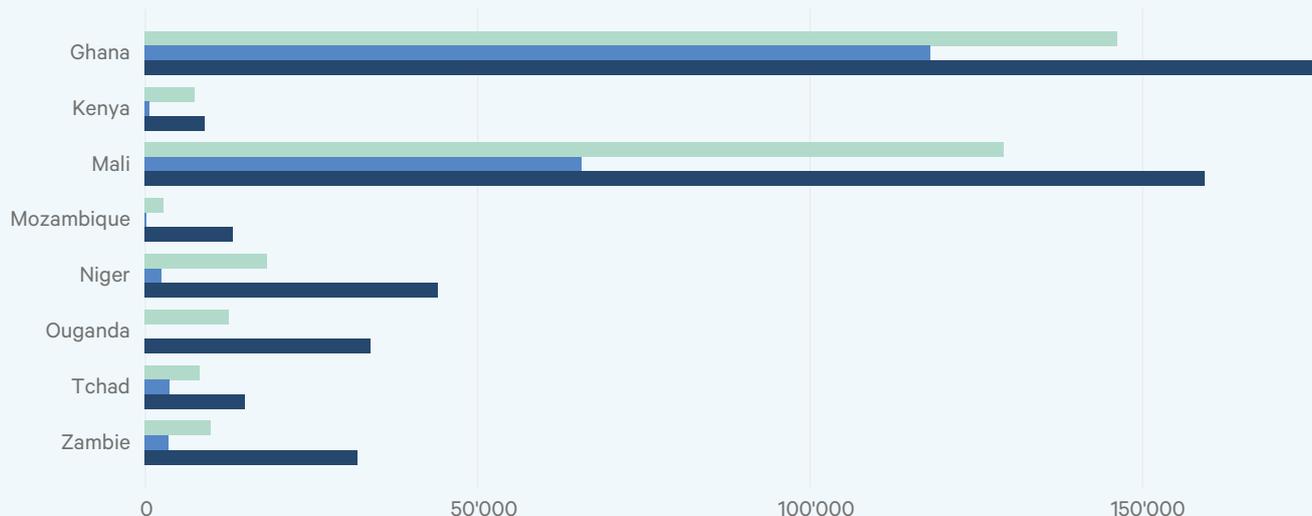
EXPORTATIONS EN CONTREBANDE VERS DES PAYS NON AFRICAINS

Comme le montre la figure 66, certains pays africains ont une production d'or totale plus élevée que leurs exportations, mais plus basse ou égale aux importations de leurs pays partenaires. Cela signifie

qu'une partie de leur or est exporté en contrebande et déclaré à l'importation dans des pays non africains. Les EAU sont la principale destination de l'or exporté en contrebande d'Afrique.

FIGURE 66 – Exemples de pays africains desquels de l'or a été exporté en contrebande vers un pays non africain en 2022*

Kilogrammes



* Dans quelques cas, les données de 2022 n'étaient pas disponibles, donc SWISSAID a employé des données plus anciennes (cf. annexes).

- Production totale (déclarée et non déclarée/estimée, cf. annexes 1 et 4)
- Exportations du pays d'origine (statistiques des Etats africains, cf. annexe 5)
- Importations dans les pays de destination (UN Comtrade HS 7108)

IMPLICATION DE WAGNER DANS LE SECTEUR DE L'OR AFRICAIN

Comme l'ont révélé des enquêtes journalistiques, depuis plusieurs années, l'Etat russe est impliqué via le groupe de mercenaires Wagner dans les secteurs de l'or d'au moins trois pays africains, à savoir la RCA (liens avec le Cameroun)²⁶⁹, le Soudan²⁷⁰ et le Mali²⁷¹. Il n'existe que peu d'informations sur les activités de Wagner dans le secteur de l'or africain et pour ainsi dire aucune donnée précise sur les quantités d'or qu'il contrôle. Cependant, si l'on en croit les témoignages recueillis par des journalistes sur place, il s'agit de plusieurs dizaines de tonnes par année. Rien que pour le Soudan, CNN rapporte par exemple qu'« au moins sept sources [...] accusent la Russie de se tailler la part du lion dans les opérations de contrebande d'or du Soudan ». Il semble que Wagner parvienne à écouler son or sur le marché international, malgré le fait qu'il est fortement impliqué dans plusieurs conflits armés dans la région²⁷².



Un membre du groupe paramilitaire Wagner portant l'écusson du groupe

SOUS-DÉCLARATION DE LA VALEUR DE L'OR À L'EXPORTATION

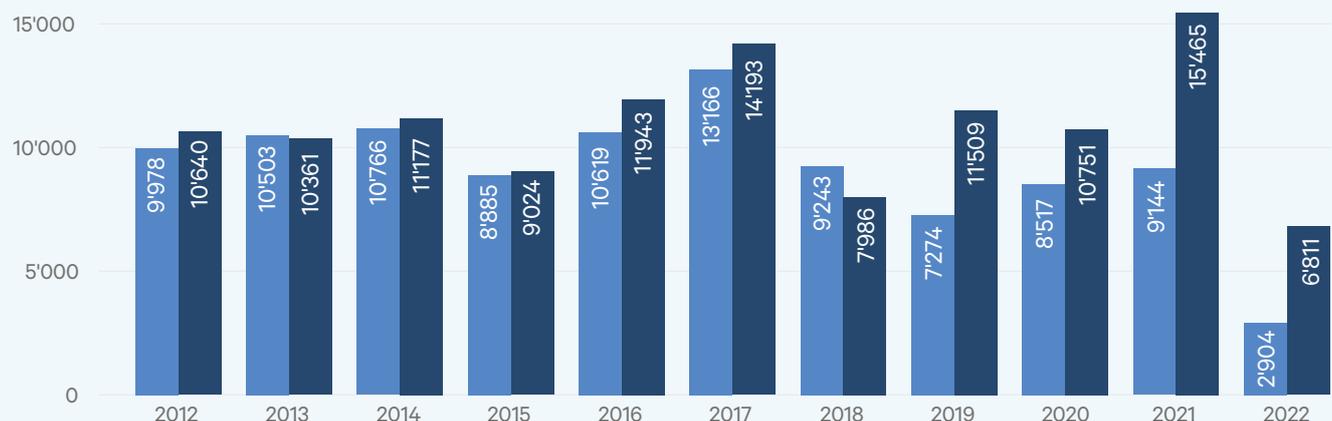
Les statistiques officielles sur les exportations d'or des pays africains peuvent être trompeuses. L'or déclaré à l'exportation dans ces pays n'a pas forcément été exporté dans le respect de toutes les normes légales et les exportateurs ne se sont pas nécessairement acquittés de tous les droits de douane auxquels cet or est soumis. Par exemple, les écarts entre les exportations d'or du Bénin et les importations d'or en provenance de ce pays dans les pays partenaires diffèrent grandement selon qu'on s'intéresse aux poids (voir figure 67) ou aux valeurs (voir figure 68). Les valeurs annuelles de l'or déclaré à l'exportation au Bénin sont nettement inférieures à celles qui

correspondraient normalement aux poids déclarés. Cela donne à penser que les exportations d'or sont fortement sous-déclarées au Bénin. Questionnée à ce sujet, la Direction général des mines du Bénin a répondu qu'elle « ne saurait se prononcer sur des chiffres obtenus en dehors des déclarations formelles reçues auprès des exploitants »²⁷³.

Le Togo présente les mêmes caractéristiques que le Bénin : la comparaison des exportations d'or de ce pays avec les données miroir révèle également des écarts sur le plan de la valeur qui sont beaucoup plus élevés que ceux sur le plan du poids. Les données

FIGURE 67 – Exportation d'or du Bénin (poids)

Kilogrammes



● UN Comtrade HS 7108, données déclarées par le Bénin

● UN Comtrade HS 7108, données déclarées par les pays de destination (2021 : erreur manifeste corrigée par SWISSAID)

FIGURE 68 – Exportation d'or du Bénin (valeur commerciale)

dollars US



● UN Comtrade HS 7108, données déclarées par le Bénin

● UN Comtrade HS 7108, données déclarées par les pays de destination

disponibles indiquent que le phénomène de la sous-déclaration de l'or à l'exportation du Togo dure depuis plus de dix ans. Questionnée à ce sujet, la Direction générale des mines et de la géologie a répondu que « les écarts constatés sur les valeurs s'expliquent par le fait que les données déclarées par le Togo ne sont pas les valeurs de l'or expédié, mais plutôt les taxes douanières perçues à l'exportation de l'or. Ces taxes s'élèvent à 45.000 FCFA/kg d'or exporté »²⁷⁴. Cette réponse est surprenante, car la notion de valeur commerciale est clairement définie dans UN Comtrade.

On peut également soupçonner une sous-déclaration dans le cas des chiffres sur les exportations d'or du Niger vers les EAU en 2020 et 2021 rapportés par la Direction générale des douanes à l'ITIE Niger. En divisant la valeur de l'or rapportée par le poids rapporté, on obtient des prix de l'or de 29'541 USD/kg en 2020²⁷⁵ et 15'111 USD/kg en 2021²⁷⁶, qui sont nettement inférieurs au cours du métal précieux sur le marché international et même d'un « doré » issu de l'EMAPE.

5.3 LE RÔLE DES PAYS DE TRANSIT EN AFRIQUE

Comme le montre la vue d'ensemble du secteur de l'or africain (figure 62), les exportations d'or déclarées des pays africains sont plus élevées que leur production d'or déclarée. L'écart entre les deux s'est progressivement accru à partir de 2016. Entre 2017 et 2022, il est passé de 111 à 190 tonnes d'or par année. Bien qu'une petite partie de cet écart s'explique par les exportations d'or non minier, la plus grande partie correspond à de l'or minier non déclaré à la production, exporté en contrebande vers un pays de transit, puis déclaré à l'exportation dans ce pays.

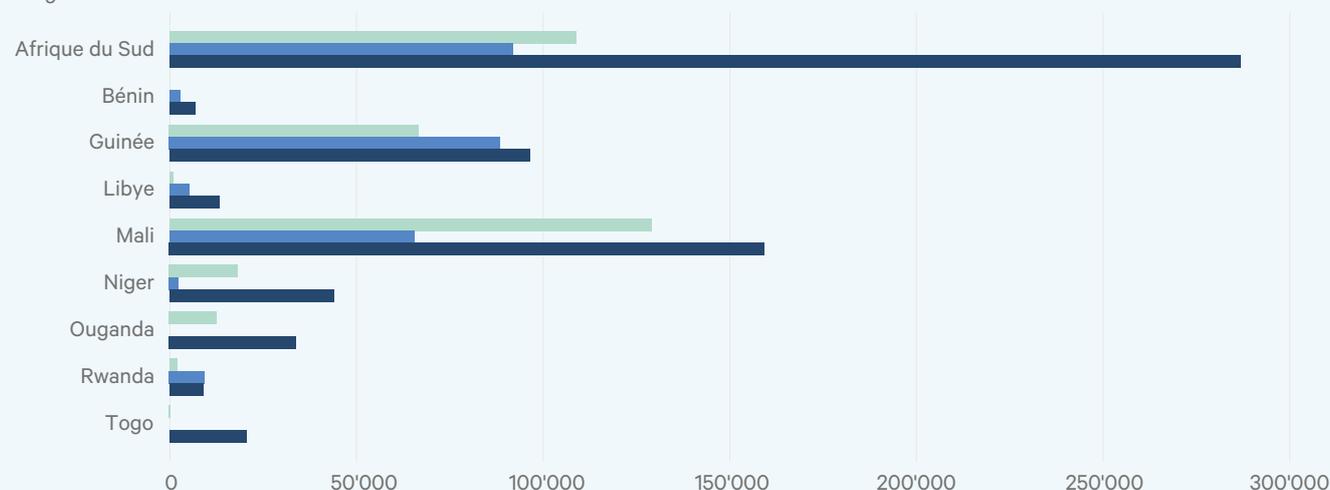
Comme le montre la figure 69, dans certains cas, la quantité totale d'or produit dans un pays africain est inférieure à la quantité totale d'or en provenance de ce pays importé dans les pays partenaires. Cela reflète le fait que de l'or provenant d'ailleurs (en général de

pays voisins) est importé dans ces pays africains, la plupart du temps en contrebande, puis réexporté vers des pays non africains. En d'autres termes, certains pays africains servent de pays de transit dans le commerce de l'or. Dans certains de ces pays, par exemple en Afrique du Sud, en Ouganda et au Rwanda, les raffineries locales (ou les bureaux d'achat locaux qui se présentent comme des raffineries) jouent un rôle central dans ce type de commerce.

Les caractéristiques des pays de transit africains varient. Certains ont une production d'or très importante, d'autres une production d'or infime. Certains déclarent des importations, d'autres ne le font pas. Enfin, certains importent de l'or qui est déclaré à l'exportation dans le pays d'origine, d'autres de l'or qui ne l'est pas.

FIGURE 69 – Exemples de pays africains qui ont servi de pays de transit dans le commerce de l'or en 2022*

Kilogrammes



* Dans quelques cas, les données de 2022 n'étaient pas disponibles, donc SWISSAID a employé des données plus anciennes (cf. annexes).

- Production totale (déclarée et non déclarée/estimée, cf. annexes 1 et 4)
- Exportations du pays d'origine (statistiques des Etats africains, cf. annexe 5)
- Importations dans les pays de destination (UN Comtrade HS 7108)

OR NON DÉCLARÉ À L'IMPORTATION

Le Togo, le Bénin et la Libye sont des exemples de pays de transit ayant une propre production d'or extrêmement faible.

Comme le montrent les figures 70 et 71, l'or transitant par ces pays n'a pas été déclaré à l'importation ou seulement en quantités infimes. Pendant plus d'une décennie, une dizaine de tonnes (dans les cas du Togo

et du Bénin), voire plusieurs dizaines de tonnes d'or (dans le cas de la Libye) par année, en moyenne, ont transité par ces pays sans être déclarées à l'importation. Dans les cas du Bénin et du Togo, cela s'explique notamment par une fiscalité avantageuse, des contrôles lacunaires et la présence de bureaux d'achat influents.

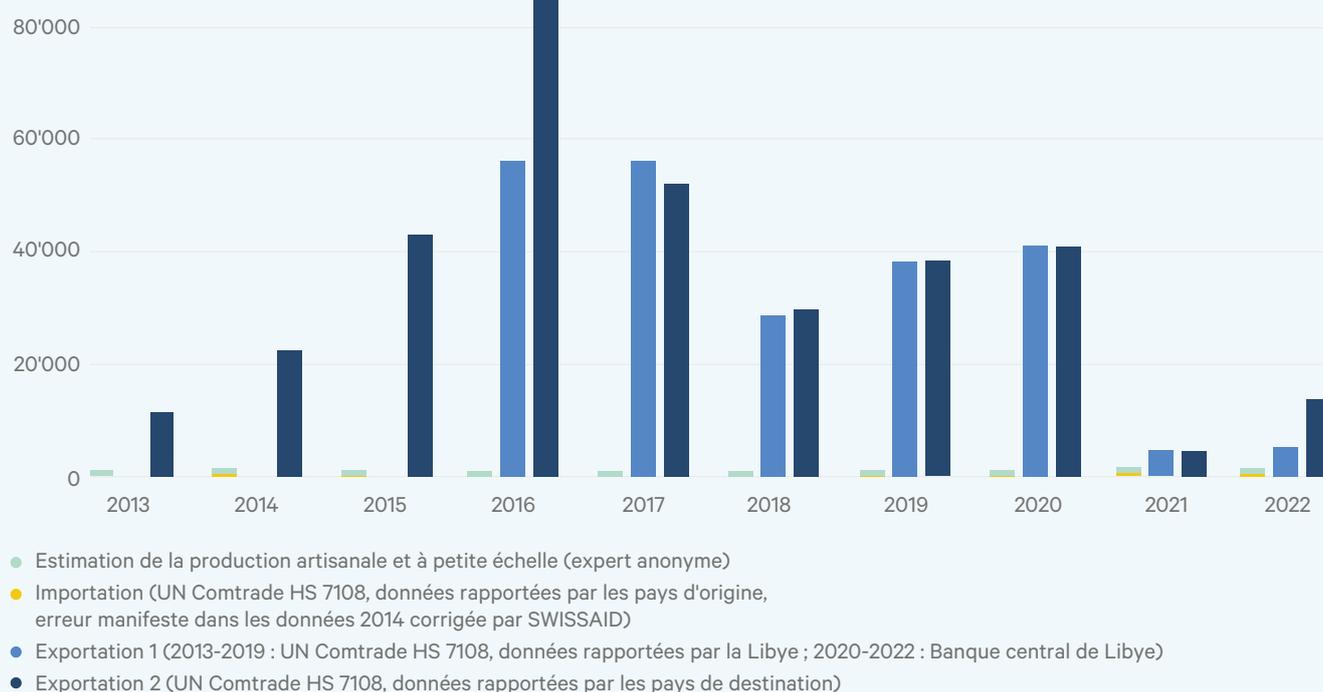
FIGURE 70 – Vue d'ensemble du secteur de l'or au Togo

Kilogrammes



FIGURE 71 – Vue d'ensemble du secteur de l'or en Libye

Kilogrammes

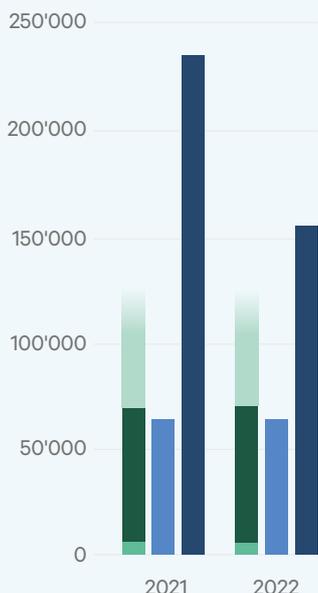


Le Mali, la Guinée et le Niger sont des pays de transit dont la propre production d'or est très élevée. De l'or en provenance des pays voisins y est importé en contrebande, puis réexporté vers des pays non africains. Le rôle de ces pays dans la contrebande de l'or a pris un essor important entre la fin des années 2010 et le début des années 2020. Comme le montrent les

figures 72, 73 et 74, certaines années, les quantités totales d'or produit dans ces pays représentent moins de la moitié des quantités d'or déclarées à l'importation dans les pays non africains. Contrairement à l'or de contrebande qui transite par le Niger ou le Mali, celui qui transite par la Guinée est déclaré à l'exportation.

FIGURE 72 – Vue d'ensemble du secteur de l'or au Mali

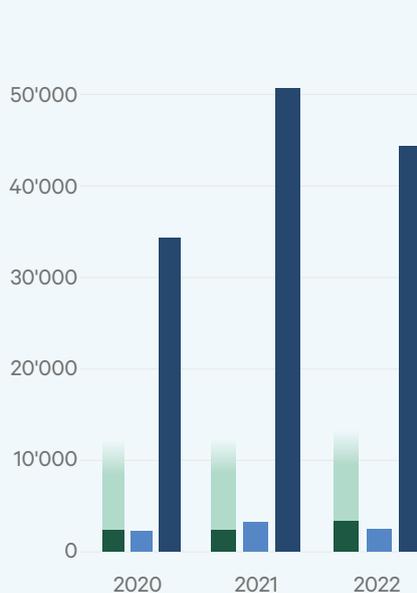
Kilogrammes



- Production déclarée d'or de l'extraction minière artisanale et à petite échelle (estimations) (données du gouvernement)
- Production industrielle (données du gouvernement)
- Estimation production d'or non déclarée de l'extraction minière artisanale et à petite échelle (Groupe d'experts des Nations Unies sur le Mali 2023)
- Exportation 1 (INSTAT)
- Exportation 2 (UN Comtrade HS 7108, données déclarées par les pays de destination + données INSTAT sur les exportations vers l'Afrique du Sud)

FIGURE 73 – Vue d'ensemble du secteur de l'or au Niger

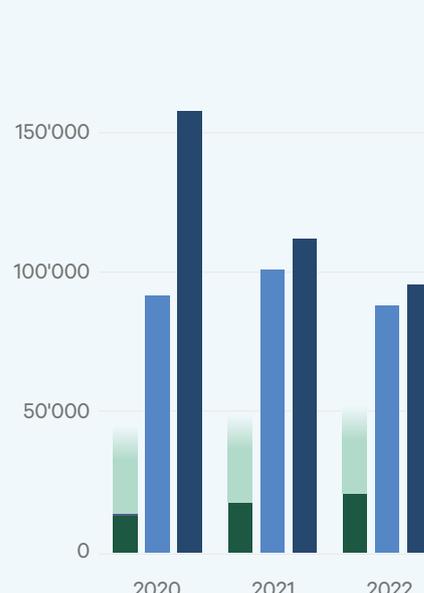
Kilogrammes



- Production totale déclarée (Ministère des mines)
- Estimation production artisanale et à petite échelle non déclarée (OCDE 2018)
- Exportation 1 (2013-2014 : ITIE Niger, 2015-2022 : UN Comtrade HS 7108, données déclarées par le Niger)
- Exportation 2 (UN Comtrade HS 7108, données déclarées par les pays de destination)

FIGURE 74 – Vue d'ensemble du secteur de l'or en Guinée

Kilogrammes



- Production industrielle (Ministère des mines et de la géologie)
- Estimation production artisanale et à petite échelle non déclarée (Ministère de l'environnement, des eaux et des forêts & Centre africain de la santé environnementale 2021)
- Exportation 1 (Ministère des mines et de la géologie)
- Exportation 2 (UN Comtrade HS 7108, données déclarées par les pays de destination)

OR DÉCLARÉ À L'IMPORTATION

L'Ouganda fait partie des pays de transit où des quantités élevées d'or sont déclarées à l'importation. Comme on peut le voir dans la figure 75, ces quantités correspondent plus ou moins à celles qui sont déclarées à l'exportation (ou à la réexportation) dans ce même pays.

La figure 76 montre que **la très grande majorité de l'or importé en Ouganda n'a pas été déclaré à l'exportation dans les pays d'origine**. L'analyse de ces importations ainsi que des statistiques douanières détaillées de l'Ouganda pour les années 2018 à 2021, que SWISSAID est parvenue à se procurer, permet d'affirmer que le pays d'origine de l'or importé en Ouganda a souvent été déclaré de manière incorrecte aux douanes ougandaises. En particulier, la RDC n'apparaît pratiquement jamais comme pays d'origine dans ces statistiques (importations de seulement 0,7 tonne en 2018), alors que l'existence et l'ampleur des flux d'or de la RDC vers l'Ouganda ont été amplement documentées, en particulier par le Groupe d'experts des Nations Unies sur la RDC et diverses organisations de la société civile²⁷⁷. De plus, des lots d'or ont été déclarés aux douanes ougandaises comme

provenant de Tanzanie par des individus possédant la nationalité congolaise (RDC), ce qui représente un signal d'alerte. De même, des lots d'or ont été déclarés comme provenant d'Afrique du Sud ou de Tanzanie par des personnes possédant des sociétés actives en RDC. Enfin, plusieurs tonnes d'or par année ont été déclarées à l'importation en Ouganda en provenance de pays qui ne possèdent pratiquement aucune production d'or, comme la Gambie²⁷⁸. Là aussi, il s'agit d'un signal d'alerte, qui indique qu'il y a lieu de soupçonner l'existence de flux d'or illicites en provenance d'autres pays.

La raffinerie d'or ougandaise African Gold Refinery (AGR) apparaît à de nombreuses reprises dans les statistiques officielles sur les importations d'or en Ouganda. Cette raffinerie et son fondateur et ancien directeur, Alain Goetz, ont été placés sous sanctions par les autorités américaines et les autorités européennes en raison de leur implication dans le commerce illégal de l'or en provenance de la RDC²⁷⁹. Contactée une première fois par SWISSAID, AGR a répondu en expliquant la façon dont elle exerce son devoir de diligence²⁸⁰. Confrontée ensuite par

FIGURE 75 – Vue d'ensemble du secteur de l'or en Ouganda

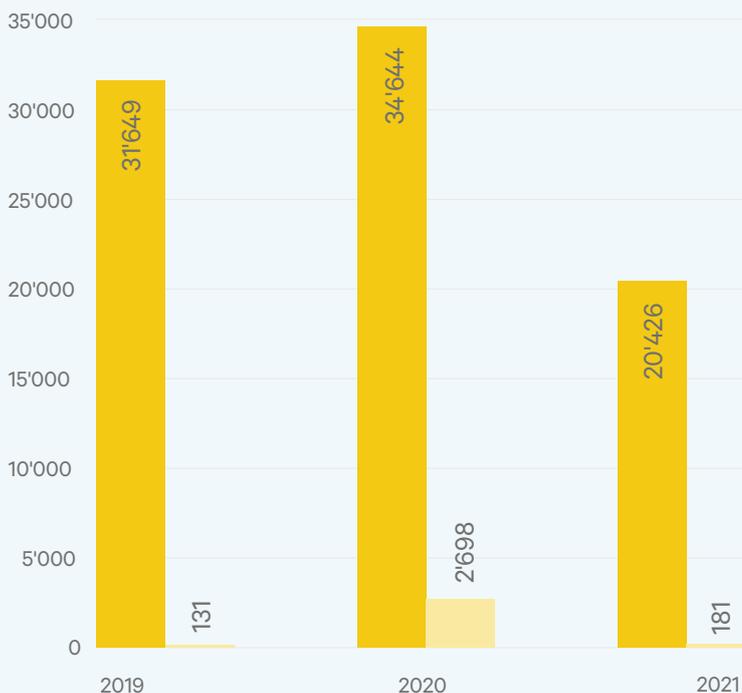
Kilogrammes



- Production totale déclarée (Ministry of Energy and Development)
- Importation (UN Comtrade HS 7108, données rapportées par l'Ouganda)
- Estimation de la production artisanale et à petite échelle non déclarée (National Environment Management Authority 2019)
- Exportation 1 (UN Comtrade HS 7108, données rapportées par l'Ouganda)
- Exportation 2 (UN Comtrade HS 7108, données rapportées par les pays de destination)

FIGURE 76 – Importation d'or en Ouganda

Kilogrammes



- UN Comtrade HS 7108, données rapportées par l'Ouganda
- UN Comtrade HS 7108, données rapportées par les pays d'origine



Un bureau de contrôle des douanes zimbabwéennes

SWISSAID à des questions précises, notamment sur l'origine réelle de l'or lié à certaines transactions et certains fournisseurs douteux, la raffinerie a refusé de répondre. SWISSAID a donc contacté Alain Goetz. Celui-ci n'a pas souhaité répondre à ces questions, arguant qu'il avait vendu ses parts dans cette société. Il a toutefois indiqué être « fier de l'impact d'AGR sur l'industrie des métaux précieux dans la région des Grands Lacs, en particulier du niveau de transparence qu'AGR a instauré »²⁸¹.

Le Rwanda apparaît lui aussi comme un pays de transit majeur. Son secteur de l'or présente de nombreuses similitudes avec celui de l'Ouganda : des quantités d'or élevées sont déclarées à l'importation, mais cela se reflète rarement dans les quantités d'or qui sont

déclarées à l'exportation dans les pays d'origine. En particulier, la RDC n'apparaît pas comme pays d'origine dans les statistiques officielles sur les importations d'or au Rwanda, alors qu'il est de notoriété publique que l'or de ce pays transite par le Rwanda²⁸².

Quant à l'Afrique du Sud, il s'agit d'un pays de transit particulier. Une partie de l'or transitant par ce pays est déclaré à l'exportation dans les pays d'origine. Il n'est toutefois pas possible de savoir si cet or a été déclaré en Afrique du Sud, car les statistiques officielles sur les importations d'or dans ce pays sont incomplètes (voir p. 82). Une autre partie de l'or transitant par ce pays, en particulier celui qui provient du Zimbabwe, est importé en contrebande²⁸³.

ANALYSE DE LA DISPONIBILITÉ ET DE LA FIABILITÉ DES DONNÉES



6.1 DONNÉES DES ÉTATS

Le type et la quantité d'informations publiées par les autorités étatiques sur le secteur de l'or dans chaque pays africain varient grandement. En ce qui concerne les statistiques sur la production, certaines autorités étatiques :

- ne publient aucun chiffre, comme celles du Rwanda et de l'Erythrée.
- ne publient que des chiffres totaux (non désagrégés), comme celles de l'Algérie²⁸⁴.
- publient des chiffres désagrégés par type d'extraction (p. ex. industrielle, artisanale), comme celles du Burkina Faso²⁸⁵.
- ont publié une étude sur la production totale d'or d'EMAPE qui contient une estimation de cette production, comme celles du Sénégal²⁸⁶ et de Madagascar²⁸⁷.

De même, en ce qui concerne les statistiques sur l'exportation d'or, certaines autorités étatiques :

- ne publient aucun chiffre, comme celles de l'Erythrée.
- publient des chiffres incomplets, comme celles de l'Afrique du Sud (voir p. 83).
- ne publient que des chiffres totaux (non désagrégés par type d'extraction), comme celles du Burundi²⁸⁸.
- publient des chiffres désagrégés par type d'extraction (p. ex. industrielle, artisanale), comme celles de la Guinée²⁸⁹.
- publient des chiffres désagrégés par pays de destination, comme celles du Soudan²⁹⁰.
- publient des estimations de l'or exporté en contrebande, comme celles du Burkina Faso²⁹¹.

« Certaines données sont erronées ou irréalistes, incomplètes, imprécises, non fiables ou incohérentes. »

SWISSAID a demandé aux autorités étatiques des pays africains et à celles des pays importateurs d'or d'Afrique de bien vouloir lui fournir les statistiques sur leur secteur de l'or ne se trouvant pas dans le domaine public. Certaines ont :

- refusé de répondre, comme celles de l'Ouganda, de l'Algérie, de la Libye et de la Chine.
- répondu, mais ont refusé de transmettre les données demandées, comme celles de l'Éthiopie²⁹² et du Rwanda²⁹³.
- reconnu qu'elles ne disposaient d'aucun chiffre sur la production d'or d'EMAPE, comme celles de la Guinée²⁹⁴, du Sénégal²⁹⁵ et de l'Afrique du Sud²⁹⁶, voire qu'il n'existe même pas d'estimation de ce type de production, comme celles du Bénin²⁹⁷ et du Malawi²⁹⁸.
- transmis des statistiques sur la production ou sur les exportations ou répondu à des questions précises sur le secteur de l'or dans leur pays, comme celles du Nigéria²⁹⁹, du Niger³⁰⁰ et du Soudan du Sud³⁰¹.

Lors de l'analyse des données disponibles publiquement ou obtenues des autorités étatiques, les auteurs de l'étude ont découvert de nombreux problèmes. Certaines données sont :

- erronées ou irréalistes.
- incomplètes. C'est le cas, par exemple, lorsque certaines années manquent, lorsque les poids ont été indiqués, mais pas les valeurs commerciales (ou l'inverse) ou lorsqu'une partie du territoire national n'a pas été pris en compte.
- imprécises, par exemple lorsque des groupes de pays sont désignés comme pays de destination.
- non fiables. C'est le cas, par exemple, des estimations de la production d'or d'EMAPE qui reposent sur des méthodes discutables ou des données sur les exportations d'or d'un pays qui sont la copie exacte des données sur les importations d'or en provenance de ce pays publiées par les pays partenaires³⁰².
- incohérentes (voir partie 6.5).

L'OPACITÉ DES STATISTIQUES DU COMMERCE DE L'OR SUDAFRICAIN

Les statistiques sur les importations d'or en Afrique du Sud et sur les exportations d'or de ce pays sont opaques. Ceci est dû à l'application du système de commerce spécial strict ainsi qu'à des « problèmes hérités du passé », selon le South African Revenue Service (SARS), l'agence responsable des douanes sudafricaines³⁰³. Interrogés à ce sujet par SWISSAID, les experts de la Division statistique des Nations Unies (UNSD) ont indiqué qu'ils sont bien conscients de ce problème³⁰⁴.

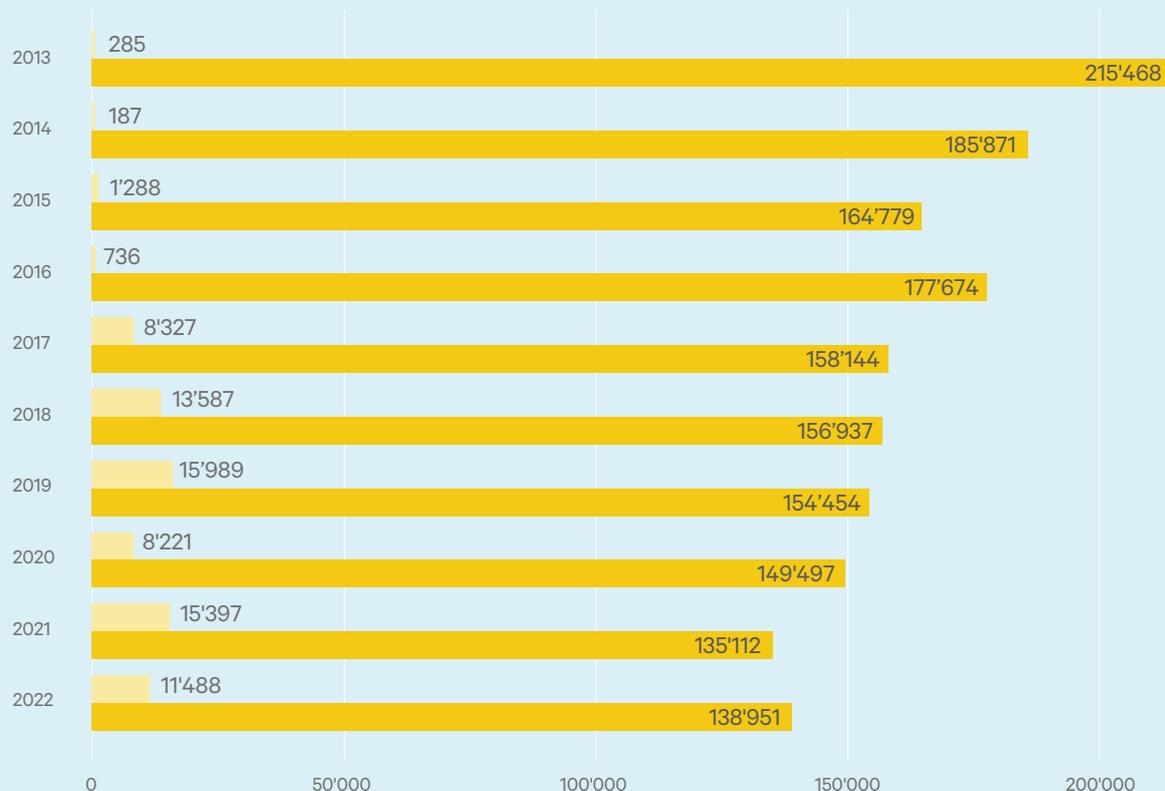
En ce qui concerne les importations, les sociétés doivent déclarer leur or aux douanes sudafricaines en choisissant entre deux catégories de codes tarifaires : *imported for inward-processing* (importé en vue d'un perfectionnement actif, en l'occurrence le raffinage) et *imported for home use* (importé pour un usage domestique)³⁰⁵. Cependant, les statistiques rapportées par le SARS ne couvrent que

l'or importé pour un usage domestique (avec mention des pays d'origine). La raison pour laquelle le SARS ne publie aucune statistique sur l'or importé en vue d'un perfectionnement actif est que l'Etat sudafricain applique le système de commerce spécial strict³⁰⁶. La comparaison des importations en Afrique du Sud d'or en provenance du monde entier avec les exportations d'or depuis tous les pays vers l'Afrique du Sud (voir figure 77) montre que l'or importé pour perfectionnement actif représente de loin la plus grande partie de l'or importé en Afrique du Sud. Le fait que les autorités sudafricaines ne rapportent aucun chiffre sur ce type d'importation est donc particulièrement problématique, car il est impossible de connaître précisément les quantités totales d'or importées en Afrique du Sud ainsi que les pays d'origine de cet or.

(Suite de l'encadré page suivante)

FIGURE 77 – Importations d'or en Afrique du Sud

Kilogrammes



- UN Comtrade HS 7108, données rapportées par l'Afrique du Sud
- Données rapportées par les pays d'origine (Cf. annexe 6)

En ce qui concerne les exportations, les statistiques rapportées par le SARS ne couvrent que l'or extrait en Afrique du Sud ou issu du marché sudafricain. Les pays de destination de cet or ne sont pas divulgués, sauf s'il s'agit du Botswana, du Lesotho, de la Namibie ou d'Eswatini. Selon le SARS, cela est dû au fait que ces pays sont membres de la Southern African Customs Union (SACU), l'union douanière d'Afrique australe³⁰⁷, tout comme l'Afrique du Sud. L'or importé, raffiné puis exporté est enregistré à la douane, mais n'apparaît pas dans les statistiques d'exportation³⁰⁸. C'est ce qui explique qu'on observe des écarts très importants entre les chiffres officiels sur (a) la somme des importations d'or et de la production d'or interne et (b) les exportations d'or (voir figure 26), malgré le fait que l'essentiel de l'or produit ou importé en Afrique du Sud est exporté. Les statistiques d'exportation sudafricaines ne sont donc pas représentatives des quantités d'or

qui quittent réellement l'Afrique du Sud chaque année. Elles ne permettent pas non plus de savoir si l'or d'EMAPE dans le pays (qui est considéré comme illégal) et l'or importé en contrebande des pays limitrophes (principalement du Zimbabwe) sont déclarés à l'exportation.

Le SARS a refusé de transmettre à SWISSAID les données sur les importations et les exportations d'or désagrégées par pays d'origine et par pays de destination. Il a expliqué que « les données existent, mais, à cause de problèmes hérités du passé, elles ne sont pas accessibles au public »³⁰⁹. Sur son site web, le SARS indique que « des efforts sont faits pour passer à un système général afin de faciliter la comparaison avec les chiffres du commerce des autres pays »³¹⁰. SWISSAID a demandé au SARS à quelle date ce changement aura lieu, mais n'a pas reçu de réponse.

Un véhicule des
douanes sud-africaines



6.2 DONNÉES DE UN COMTRADE

UN Comtrade est l'une des sources les plus souvent utilisées pour l'analyse du commerce international des marchandises. C'est la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies (UNSD) qui gère cette base de données. UNSD reçoit des statistiques sur les exportations et les importations de marchandises d'environ 200 Etats et les rend disponibles en ligne via un site web³¹¹. Elle ne réalise que des contrôles limités sur ces statistiques³¹², dont la qualité et la fiabilité de ces statistiques dépendent donc largement des méthodes de mesure, de collecte et de compilation qu'emploient les Etats.

En utilisant les données de UN Comtrade sur le commerce de l'or dans son étude, SWISSAID a réalisé qu'elles posent de nombreux problèmes.

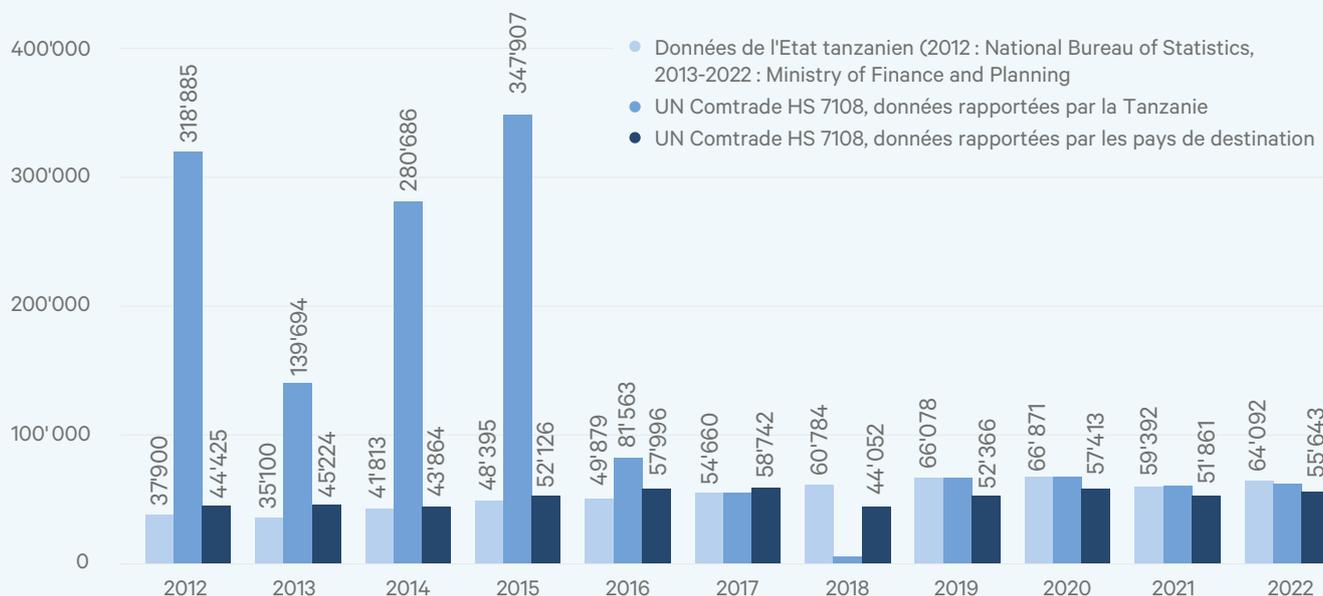
Premièrement, certains Etats n'ont rapporté **aucune donnée** sur le commerce de l'or à UN Comtrade durant la période de référence de l'étude de SWISSAID (2012-2022). Cela concerne notamment les Etats du Libéria, de la Sierra Leone et du Tchad. Dans le cadre d'un échange avec SWISSAID, UNSD a indiqué qu'il n'existe aucune obligation pour les Etats de rapporter leurs données sur le commerce extérieur. Il existe seulement une recommandation dans ce sens, formulée par UNSD sur la base d'une décision du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). UNSD a expliqué que si certains Etats ne déclarent pas certains flux, c'est parfois en raison d'un manque de ressources. Toutefois, l'agence onusienne a souligné que chaque Etat dispose d'un système douanier, donc, en théorie, elle devrait disposer des données de tous les pays³¹³.

Deuxièmement, certains Etats ont rapporté **des données incomplètes** à UN Comtrade. Certains n'ont rapporté aucune donnée pour certaines années, par exemple l'Etat du Mali (2013-2015) et celui de la Mauritanie (2019). D'autres n'ont pas rapporté de données depuis plusieurs années, par exemple les Etats de la Guinée (depuis 2017), et du Mali (2020). Certains Etats ont rapporté des données où ne figurent pas les poids, mais seulement les valeurs commerciales, par exemple l'Etat du Kenya³¹⁴. D'autres Etats ont rapporté des données sans préciser le pays de destination de l'or, par exemple celui du Niger (2015). Enfin, l'Afrique du Sud est un cas spécial (voir p. 82). Les experts de UNSD responsables de UN Comtrade ont indiqué à SWISSAID qu'en cas de lacune, ils s'adressent à l'Etat concerné et cherchent à obtenir les données manquantes. Selon eux, « le plus souvent, ce n'est pas que les pays refusent de rapporter leurs données correctement, mais plutôt qu'il leur manque le savoir-faire pour les rassembler »³¹⁵.

Troisièmement, certains Etats ont rapporté **des données erronées** à UN Comtrade. Certains ont rapporté des poids irréalistes, par exemple les Etats du Ghana (2012, 2014, 2018), de la Tanzanie (2012-2015 et 2018³¹⁶, voir figure 78), du Kenya (2017) et de l'Inde (importations d'or en provenance du Ghana et de Tanzanie en 2014). Interrogée à ce sujet, UNSD a expliqué qu'un nouveau système de gestion des données plus performant a été adopté en 2018 et que, par conséquent, de telles erreurs ne devraient plus se produire³¹⁷.

FIGURE 78 – Exportation d'or de Tanzanie

Kilogrammes



Certains Etats ont rapporté des pays de destination très vraisemblablement erronés, par exemple ceux du Niger (exportations d'or vers la Suisse), de l'Égypte (une partie des exportations d'or vers les EAU) et du Bénin (exportations d'or vers l'Ukraine). Dans le cas du Bénin, les autorités béninoises ont rapporté des exportations d'or vers l'Ukraine tandis que les autorités ukrainiennes n'ont rapporté aucune importation d'or en provenance du Bénin et que les autorités émiraties, elles, ont rapporté de telles importations. Il est possible que l'erreur soit due au fait que l'Ukraine et les EAU (United Arab Emirates en anglais) ont des noms qui commencent par la même lettre en anglais. Des erreurs similaires ont vraisemblablement été commises dans les cas où Eswatini (anciennement Swaziland) a été indiqué comme pays de destination d'exportations d'or en fait destinées à la Suisse (Switzerland en anglais).

Certains Etats ont rapporté des pays d'origine vraisemblablement erronés. Par exemple, certains ont vraisemblablement confondu Eswatini (Swaziland) avec la Suisse (Switzerland), d'autres la Guinée avec la Guinée-Bissau. Dans d'autres cas, de fausses déclarations ont vraisemblablement été faites pour cacher l'origine réelle de l'or importé (voir page 78).

Quatrièmement, certains Etats ont **recopié des données**. Ils ont repris des données sur les importations d'or en provenance de leur pays que UN Comtrade avait publiées et les ont rapportées à leur tour à l'agence onusienne comme exportations d'or de leur pays. Par exemple, les données officielles libyennes sur les exportations d'or vers les EAU (2018-2019) et vers la Turquie (2017-2019) sont exactement les mêmes sur le plan des poids et des valeurs que les données officielles turques et émiraties sur les importations d'or en provenance de Libye³¹⁸. Il est théoriquement impossible que des importations aient la même valeur commerciale déclarée que les exportations correspondantes, car les unes sont déclarées en « coût assurance fret » (CAF) et les autres en « franco à bord » (FAB).

Cinquièmement, certains Etats ont rapporté à UN Comtrade **des données qui ne correspondent pas à leurs statistiques nationales**. Il s'agit notamment des Etats de la RDC et du Niger (voir figures 79 et 80). Interrogée à ce propos, UNSD a expliqué que UN Comtrade est le dépositaire officiel des statistiques nationales, ses données devraient donc être aussi proches que possible des données nationales³¹⁹.

Sixièmement, certains Etats ont **rapporté des données à UN Comtrade, puis ont demandé qu'elles soient modifiées**. Par exemple, les exportations d'or d'Égypte vers l'Afrique du Sud en 2016 ont été abaissées de 17'099 à 4'010 kg entre février 2022 et juillet 2023.

Par ailleurs, **il convient d'être particulièrement vigilant dans la comparaison des données UN Comtrade**. En particulier, il faut veiller à ne pas appuyer une analyse uniquement sur les exportations d'or totales ou uniquement sur les exportations d'or bilatérales, mais à tenir compte des deux. Par exemple, l'écart entre les exportations d'or totales du Mali rapportées par l'Etat malien à UN Comtrade et les importations totales d'or en provenance du Mali rapportées par les Etats des pays partenaires a été de 8 tonnes en 2018. Cependant, l'Etat malien a rapporté des exportations de 31 tonnes d'or vers l'Afrique du Sud qui n'ont pas été rapportées comme importations par l'Etat sudafricain et n'a rapporté des exportations d'or vers les EAU que de 1 tonne alors que l'Etat émirati a rapporté des importations d'or en provenance du Mali de 38 tonnes. L'écart réaliste serait donc d'environ 37 tonnes et non de 8 tonnes. Autre exemple, l'Etat nigérien a rapporté des exportations d'or de 6,17 tonnes d'or vers la Suisse et de 0 tonne vers les EAU en 2018, alors que l'Etat suisse n'a rapporté des importations d'or en provenance du Niger que de 0,2 tonne et l'Etat émirati des importations de 8,63 tonnes. En d'autres termes, une analyse des flux bilatéraux révèle des écarts considérables. Une analyse plus globale montre que des erreurs ont vraisemblablement été commises dans la déclaration du pays de destination de l'or exporté depuis le Niger et que, par conséquent, les écarts réels sont moins importants.

« Il convient d'être particulièrement vigilant dans la comparaison des données UN Comtrade. »

6.3 DONNÉES DE L'ITIE

Lancée en 2003, l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) est la référence mondiale en matière de transparence dans l'industrie extractive. Cinquante-six Etats, dont 26 en Afrique, sont membres de cette initiative et se sont engagés à mettre en œuvre sa norme³²⁰. De grands pays producteurs d'or africains comme l'Afrique du Sud et le Soudan n'y ont pas adhéré. Chaque Etat membre de l'ITIE doit établir un groupe multipartite, que l'on pourrait appeler section nationale, auquel incombe notamment la tâche de publier chaque année un rapport sur le secteur extractif dans le pays en question. Ces rapports contiennent les principales informations et statistiques sur le secteur extractif dans le pays, notamment sur la production et le commerce des ressources minérales au cours de la période de référence.

Le niveau de désagrégation des informations sur les exportations d'or industriel publiées dans les rapports ITIE varie. Certains rapports (p. ex. ITIE Niger 2019³²¹ et 2020³²², ITIE Côte d'Ivoire 2019³²³) contiennent des informations sur chaque transaction, avec le nom de la mine et celui de la société importatrice. D'autres (p. ex. ITIE Burkina Faso 2012³²⁴, ITIE Mali 2014³²⁵, 2015³²⁶ et 2016³²⁷, ITIE Mauritanie 2013³²⁸, ITIE Guinée 2018³²⁹ et 2019/2020³³⁰ et ITIE Tanzanie 2010/2011³³¹) ne contiennent pas d'information sur chaque transaction, mais des chiffres annuels avec le nom de la mine et de la société importatrice. Certains rapports (p. ex. ITIE Burkina Faso 2019³³²) divulguent seulement les noms des pays de destination du total de l'or exporté (sans mentionner les mines d'origine), alors que d'autres (p. ex. ITIE Ghana 2020³³³) ne divulguent aucune information sur la destination de l'or. SWISSAID a constaté que certaines sections nationales ayant divulgué les relations d'affaires entre mines d'or industrielles et raffineries dans le passé (p. ex. ITIE Burkina Faso) ont par la suite cessé de le faire, ce qui représente un recul en matière de transparence.

De manière générale, les rapports des sections nationales de l'ITIE contiennent peu d'information sur l'EMAPE d'or. Cela est dû en grande partie à la nature largement informelle de ce sous-secteur, qui rend difficile l'obtention de données à son sujet³³⁴. Toutefois, certains rapports ITIE contiennent des données sur les exportations d'or d'EMAPE. Par exemple, les rapports ITIE Niger 2020³³⁵ et ITIE Madagascar 2021³³⁶ contiennent des données sur les exportations d'or annuelles désagrégées par société exportatrice et par pays de destination, mais sans mention de la société importatrice. Le rapport ITIE République centrafricaine 2020 contient des données sur les exporta-

tions par société exportatrice (et précise s'il s'agit d'une société minière, d'une fonderie, d'un bureau d'achat ou d'une coopérative) et par transaction, mais sans mention du pays de destination et de la société importatrice³³⁷. Quant au rapport ITIE Ghana 2020, il contient des données sur les quantités d'or achetées et les quantités d'or exportées par les sociétés exportatrices d'or agréées, mais sans mention des pays de destination³³⁸.

L'ITIE a révisé sa norme en 2023 et renforcé les exigences concernant la publication d'informations sur l'EMAPE³³⁹. On peut donc s'attendre à ce que les futurs rapports ITIE contiennent davantage d'informations sur ce type d'extraction. Par ailleurs, la norme ITIE 2023 exige désormais des pays de mise en œuvre qu'ils divulguent les exportations d'or par entreprise exportatrice et par transaction et les encourage à divulguer également la destination et le nom de l'acheteur³⁴⁰.

Certains rapports annuels publiés par des sections nationales de l'ITIE comportent des erreurs. Par exemple, le rapport ITIE Mauritanie 2019 mentionne que la mine de Tasiast a exporté 601 kg d'or vers le Swaziland³⁴¹. Contactée, Kinross, la compagnie minière exploitant cette mine, a indiqué qu'il s'agissait d'une erreur³⁴². D'autres rapports annuels contiennent des chiffres divergents sur les quantités d'or exporté sans fournir d'explications sur ces incohérences (voir p. 88).



Un homme descendant dans une mine d'or artisanale en Tanzanie



Des lingots d'or dans une salle sécurisée de la Banque d'Angleterre

6.4 DONNÉES DE LA LBMA

Dans ses *Responsible Sourcing Reports* (qui couvrent les années 2018-2021), la LBMA divulgue les pays d'origine et les quantités d'or traitées par les raffineries certifiées selon son standard³⁴³.

Cependant, l'association londonienne publie ces données sous forme agrégée (par pays, lorsque quatre raffineries ou plus sont basées dans le même pays, sinon par région), afin d'éviter de divulguer des informations sur chaque raffinerie. SWISSAID a croisé ces statistiques avec les statistiques douanières et a découvert de nombreuses erreurs, provenant soit des déclarations faites par les raffineries à la LBMA soit directement de la LBMA. Voici une liste d'erreurs que SWISSAID a relevées et que les raffineries LBMA concernées ou la LBMA ont reconnues³⁴⁴:

- **Erreurs au niveau de la classification des pays et des raffineries.** Par exemple, l'Égypte a été classée dans la catégorie « Moyen Orient » (et non dans la catégorie « Afrique ») dans les rapports relatifs aux années 2018, 2020³⁴⁵ et 2021. De même, les deux raffineries LBMA turques ont été classées dans des catégories différentes en 2018 (« Europe & Afrique ») et en 2019-2021 (« Asie & Australie »).
- **Erreurs au niveau des unités de mesure.** Dans le rapport sur l'année 2018, les importations des raffineries « Asie & Australie » en provenance des pays africains ont été mentionnées en tonnes dans un tableau dont l'unité de mesure était le kilogramme. Le tableau indique par exemple que ces raffineries ont importé 26 kg d'or en provenance du Ghana, alors qu'il s'agissait en réalité de 26'000 kg.
- **Erreurs au niveau des pays d'origine.** Par exemple, les rapports LBMA indiquent des approvisionnements des raffineries LBMA au Gabon (2019) et en

RDC (2019) qui n'ont jamais eu lieu. De même, des approvisionnements en Mauritanie (2021) et en Égypte (2021) ont été attribués à des raffineries qui n'ont pas importé cet or. De plus, de l'or importé du Niger (2018) par une raffinerie LBMA n'apparaît pas dans les statistiques.

- **Erreurs au niveau des quantités.** Cela concerne, par exemple, les approvisionnements des raffineries LBMA en Mauritanie (2019), en Égypte (2019), en Afrique du Sud (2019) et au Botswana (2019).
- **Erreurs au niveau du type d'or.** Par exemple, de l'or a été déclaré comme provenant de mines industrielles situées aux EAU (2021) et de mines artisanales situées en Allemagne (2021), alors qu'il n'existe pas de telles mines dans ces pays.

SWISSAID a échangé à plusieurs reprises avec la LBMA à propos de ces erreurs. L'association londonienne lui a assuré qu'elle allait améliorer la qualité des données qu'elle publie, en particulier avec l'analyse complémentaire de Metal Focus³⁴⁶. Malgré cela, le rapport que la LBMA a publié en 2023 (sur l'année de référence 2021) contenait encore des erreurs.

Le fait que la LBMA ne contrôle pas suffisamment les données qu'elle publie est problématique. Cela peut mener à des conclusions erronées lorsqu'on compare les données de la LBMA avec celles provenant d'autres sources, dans le but de déceler d'éventuels flux d'or illicites. Et cela pose également le risque que des déclarations frauduleuses, visant par exemple à masquer l'origine réelle de l'or, passent inaperçues. De manière plus générale, cela soulève la question de la qualité et donc de la fiabilité des données de la LBMA.

6.5 INCOHÉRENCES ENTRE DES STATISTIQUES OFFICIELLES DE DIFFÉRENTES SOURCES PORTANT SUR LE MÊME PAYS

Des statistiques officielles sur les exportations d'or des pays africains sont disponibles dans une multitude de sources. SWISSAID a observé dans de nombreux cas que des sources portant sur le même pays contiennent des chiffres très différents. En ce qui concerne la RDC, par exemple, les données de UN Comtrade (qui, à l'origine, proviennent de l'Etat congolais) sont nettement inférieures à celles du Ministère des mines (voir figure 79).

En ce qui concerne le Niger, on observe des écarts considérables, en particulier en 2020 et en 2021, entre les statistiques du Ministère des mines, celles de la Direction générale des douanes et celles de UN Comtrade (voir figure 80).

FIGURE 79 – Exportations d'or de la République démocratique du Congo

Kilogrammes



FIGURE 80 – Exportations d'or du Niger

Kilogrammes



SWISSAID a constaté des incohérences dans les statistiques officielles sur les exportations d'or de nombreux autres pays africains, parmi lesquels :

- **l'Afrique du Sud** : les données du Department of Mineral Resources and Energy ne correspondent pas à celles du Department of Trade, Industry, and Competition.
- **la Zambie** : les données du Ministry of Finance and National Planning ne correspondent pas à celles de UN Comtrade.
- **la Guinée** : certaines années, les données de la Banque centrale de la République de Guinée, celles du Ministère des mines et de la géologie et celles de l'ITIE Guinée diffèrent de plusieurs tonnes.
- **la Mauritanie** : certaines années, les données de UN Comtrade sont inférieures à celles de l'ITIE Mauritanie.
- **le Nigéria** : le rapport ITIE Nigéria 2020 relève des écarts entre les données du Nigerian Customs Service et celles du Mines Inspectorate Department³⁴⁷.
- **la RCA** : le rapport ITIE RCA 2020 relève des écarts entre les données de la Direction générale des douanes et des droits indirects et la Direction générale des mines et de la géologie³⁴⁸.
- **le Ghana** : les données de la Bank of Ghana, celles de l'ITIE Ghana et celles de UN Comtrade diffèrent de plusieurs tonnes³⁴⁹.
- **le Mali** : les données de la Direction générale des douanes ne correspondent pas à celle de de l'Institut national de la statistique.
- **la Sierra Leone** : le rapport ITIE 2020-2021 relève des écarts entre les données de la National Minerals Agency et celles de la Bank of Sierra Leone³⁵⁰.

Ces écarts s'expliquent par une multitude de facteurs, notamment :

- l'emploi de méthodes différentes pour la récolte des données. Cela concerne notamment le Ghana³⁵¹ et l'Afrique du Sud³⁵².
- une collaboration insuffisante entre les agences étatiques dans la réconciliation des données. Cela concerne notamment la Sierra Leone, comme l'ont reconnu les autorités de ce pays dans un échange avec SWISSAID³⁵³, et la RDC. Un représentant de l'Institut national de la statistique de la RDC (INS-

RDC) a d'ailleurs indiqué à SWISSAID qu'un atelier de validation devait normalement avoir lieu entre les agences étatiques avant la publication de statistiques sur l'exportation d'or³⁵⁴.

- l'or a été déclaré à une agence étatique, mais pas à une autre. Cela concerne notamment le Niger, où les écarts statistiques donnent à penser qu'une grande partie de l'or déclaré aux douanes n'a pas été déclaré au Ministère des mines, qui est pourtant l'agence chargée de délivrer les autorisations d'exportation après le paiement de la taxe de commercialisation. L'ITIE Niger reconnaît d'ailleurs le problème et indique dans son rapport 2020 que « ces écarts importants soulèvent des questions sur le processus de délivrance des attestations d'exonération à l'exportation, sur le régime de taxation des EMAPE et sur la coordination entre les administrations concernées par la supervision et le contrôle de opérations des EMAPE »³⁵⁵. Le secrétaire exécutif de l'ITIE Niger a indiqué à SWISSAID en septembre 2023 que « le Premier ministre a saisi la Cour des comptes pour investiguer les causes de ces écarts »³⁵⁶.

En ce qui concerne la Guinée, la Banque centrale de la République de Guinée a indiqué à SWISSAID qu'il ne devrait pas y avoir d'écart sur le total des quantités d'or exporté et a prié SWISSAID de s'adresser à la Direction générale des douanes, qui n'a pas fourni d'explication³⁵⁷. Et en ce qui concerne la RCA, le rapport ITIE RCA 2020 indique que les écarts soulevés n'ont tout simplement « pas été justifiés »³⁵⁸.

« SWISSAID a constaté des incohérences dans les statistiques officielles sur les exportations d'or de nombreux pays africains. »

6.6 IMPOSSIBILITÉ DE COMPARER LES DONNÉES

Dans certains cas, SWISSAID n'a pas pu comparer les données disponibles. La comparaison était impossible, car les données concernaient des types d'or différents ou des périodes de référence distinctes.

Une différence au niveau du type d'or déclaré risque de fausser l'analyse si elle n'est pas identifiée en tant que telle. Par exemple, dans le cas du Burkina Faso, SWISSAID a découvert que les écarts entre les exportations d'or du Burkina Faso vers la Suisse et les données miroir (importations d'or en provenance du Burkina Faso en Suisse) découlaient en grande partie d'une différence entre les types d'or pris en compte de part et d'autre : tandis que les autorités burkinabè rapportent les exportations en or fin, les autorités suisses, elles, rapportent les importations en or brut³⁵⁹. De même, la comparaison directe entre les statistiques douanières et celles de la LBMA est impossible, car les premières concernent généralement l'or brut et les secondes, l'or fin.

Une différence au niveau de la période de référence est également susceptible de fausser l'analyse si elle n'est pas reconnue en tant que telle. Certaines autorités étatiques rapportent leurs statistiques sur la production ou l'exportation d'or par année fiscale et non par année calendaire. Par exemple, les rapports ITIE de l'Éthiopie (pays actuellement suspendu) couvrent une période allant du 8 juillet au 7 juillet de l'année

suivante³⁶⁰. Les données de la Mining Commission tanzanienne³⁶¹ et de la National Bank of Ethiopia³⁶² sont basées sur une période allant de juillet à juin. De même pour les rapports ITIE de la Tanzanie³⁶³, de l'Ouganda³⁶⁴ et la majorité des rapports ITIE du Libéria³⁶⁵. Le dernier rapport ITIE Libéria en date couvre même une période de 1,5 an (de juillet 2021 à décembre 2022)³⁶⁶. Il est impossible de comparer directement des données rapportées par année fiscale avec des données rapportées par année calendaire, car il manque une base de comparaison commune.

Ce problème des périodes de référence différentes apparaît également avec les données de la LBMA. Par exemple, la raffinerie sudafricaine Rand Refinery et la raffinerie australienne The Perth Mint rapportent leurs importations à la LBMA selon leurs propres années fiscales (de septembre à août pour Rand Refinery et de juillet à juin pour The Perth Mint). Cependant, dans ses rapports consolidés (*Responsible Sourcing Reports*), la LBMA attribue ces données à l'année civile suivante³⁶⁷. SWISSAID a attiré l'attention du standard londonien sur le caractère peu judicieux de cette pratique, qui déforme les données et rend les comparaisons impossibles. Elle a demandé plusieurs fois à la LBMA si celle-ci avait l'intention d'adapter ses rapports à cet égard à l'avenir. Jusqu'ici, la LBMA n'a pas fourni de réponse satisfaisante à cette question. •

FACTEURS EXPLICATIFS DE LA NON-DÉCLARATION DE L'OR D'EMAPE



De nombreux facteurs peuvent conduire à ce que l'or d'EMAPE ne soit pas déclaré à la production ou à l'exportation. L'objectif de ce chapitre n'est pas de dresser une liste exhaustive de ces facteurs, dont certains sont propres à un contexte national ou même local, mais d'en évoquer les principaux, que l'on retrouve dans une multitude de contextes géographiques.

En Afrique, comme ailleurs dans le monde, la majorité des mineurs d'or artisanaux opèrent sans licence, sur des sites qui ne sont pas enregistrés et où il n'existe pour ainsi dire aucune surveillance institutionnelle. Cette situation pose de nombreux problèmes sociaux et environnementaux. Il existe donc souvent une volonté, de la part non seulement des autorités étatiques, mais également d'autres « parties prenantes », de formaliser le sous-secteur de l'EMAPE. Les objectifs poursuivis incluent : l'augmentation des revenus et l'amélioration des conditions de travail des mineurs ; la réduction des risques d'accident, de violation des droits humains et de

dégradation environnementale ; l'augmentation des recettes des collectivités publiques ; et la protection des mineurs artisanaux contre les acteurs illicites et les groupes armés.

Le caractère clandestin de la production et de la commercialisation d'une partie importante de l'or d'EMAPE est un problème complexe, qui peut être envisagé de diverses façons. Certains Etats considèrent l'EMAPE d'or comme une activité informelle, source de revenus et de stabilité, d'autres comme une activité criminelle, source de conflits et d'instabilité. En conséquence, les réponses officielles au phénomène varient : certains Etats se sont engagés dans la formalisation et l'encadrement du secteur de l'EMAPE d'or, tandis que d'autres ont pris des mesures punitives à l'égard des acteurs de ce secteur. Cette seconde approche est souvent critiquée comme renforçant l'informalité et l'illégalité des acteurs visés et aggravant la vulnérabilité des mineurs artisanaux face aux acteurs peu scrupuleux, voire criminels³⁶⁸.

7.1 FACTEURS EXPLICATIFS RELATIFS À LA PRODUCTION

Il existe de nombreuses barrières à la formalisation de l'EMAPE d'or et à la déclaration de l'or produit par ce type d'extraction.

La difficulté d'accéder à des crédits bancaires ainsi qu'à d'autres formes de capital. Les mineurs d'or artisanaux ont besoin d'argent pour obtenir un permis et une concession ainsi que l'équipement nécessaires à leur activité³⁶⁹. Le statut informel de la majorité d'entre eux les empêche d'accéder au système financier formel et d'obtenir des crédits bancaires. Par conséquent, ils sont contraints de se tourner vers des systèmes de financement parallèles, s'exposant ainsi au risque d'être impliqués dans des flux financiers illicites³⁷⁰.

La complexité et le coût des réglementations³⁷¹. Les titulaires d'une autorisation d'exploitation artisanale sont soumis à une fiscalité complexe, qui peut notamment inclure des droits fixes, des impôts forfaitaires, des redevances et des taxes³⁷². Ces dernières peuvent être perçues par exemple sur la carte d'exploitant minier, les moyens de transport du minerai ou l'utilisation de certains équipements³⁷³. A cela s'ajoutent, dans certains cas, des frais ou des « taxes » pour la sécurité de la mine, que celle-ci soit assurée par des forces armées étatiques, des entreprises privées ou des organisations criminelles³⁷⁴. La corruption et le manque de transparence des institutions étatiques quant à la destination des fonds collectés grâce aux

taxes et aux impôts n'encouragent guère les acteurs du secteur à s'acquitter de leurs obligations fiscales.

L'absence d'incitation. Le processus de formalisation et le respect du cadre légal impliquent souvent des coûts considérables pour les acteurs concernés. On pourrait donc imaginer que l'Etat les incite à se formaliser en leur donnant accès à certains équipements ou à certaines infrastructures (p. ex. centres de santé, écoles). Cependant, cela se produit rarement, voire jamais.

Les lacunes du cadre légal³⁷⁵. Certaines règles ne sont pas adaptées, certaines prescriptions sont trop vagues et certains textes présentent des incohérences³⁷⁶. Dans certains cadres légaux, la définition de l'EMAPE d'or n'est pas claire³⁷⁷. De plus, certaines parties prenantes concernées par l'EMAPE d'or, en particulier les femmes et les peuples autochtones, ne sont pas consultées dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques de ce secteur³⁷⁸. Dans le cas des peuples autochtones, cela peut conduire à ce que l'EMAPE d'or soit pratiquée sur leurs terres alors que le cadre légal ne prévoit pas cette possibilité³⁷⁹.

La mauvaise application des réglementations. Elle est due notamment au fait que les agences étatiques manquent souvent de ressources, notamment financières, afin d'assurer la mise en œuvre des réglementations, en particulier le contrôle, la surveillance et

l'encadrement des sites miniers. Elle est également due au manque de décentralisation et aux problèmes de coordination entre agences étatiques³⁸⁰.

L'absence ou la passivité des agences étatiques. Elles n'accompagnent que rarement les acteurs du secteur, par exemple en mettant à leur disposition des services de base ou en leur offrant des formations techniques³⁸¹.

L'incertitude. Les exploitants miniers artisanaux sont fréquemment exposés au risque d'être délogés par les détenteurs de permis de recherche ou d'exploitation industrielle, ce qui les incite à ne pas entreprendre de démarches en vue de leur formalisation³⁸².

La difficulté d'obtenir un permis d'exploitation artisanale. Bien que la mobilité transfrontalière soit très importante dans l'EMAPE d'or, les mineurs artisanaux sont confrontés à de nombreux obstacles s'ils cherchent à obtenir un permis d'exploitation dans un pays dont ils ne sont pas ressortissants³⁸³.

Le manque d'information géologique. Il constitue une barrière à la formalisation et conduit notamment à un déficit d'investissement, de faibles rendements et une dégradation accrue de l'environnement³⁸⁴.

Le manque de zones ou couloirs à fort potentiel extractif réservés à l'EMAPE d'or. De ce fait, les mineurs artisanaux sont souvent contraints de travailler sur des terres déjà couvertes par des titres existants, notamment sur les concessions

des compagnies minières, ou sur des terres dites « coutumières »³⁸⁵.

Le manque d'organisation des mineurs d'or artisanaux. La plupart ne font partie d'aucune coopérative ou entreprise privée, ce qui les empêche d'avoir accès à certains avantages, comme des financements, des assistances techniques, des formations ou des informations sur le cadre légal³⁸⁶.

La corruption. Elle peut prendre de nombreuses formes. Par exemple, des personnes paient des chefs de villages ou des leaders communautaires pour pouvoir exploiter l'or illégalement³⁸⁷; des militaires s'associent avec des mineurs artisanaux ne possédant aucune licence³⁸⁸; ou des forces de sécurité facilitent l'accès à des sites miniers pendant la période de fermeture de ces sites (saison des pluies) en échange d'argent, voire exploitent, ces sites elles-mêmes³⁸⁹. La corruption est fréquente dans l'EMAPE d'or, mais il convient de préciser qu'elle n'est pas propre à ce secteur; les grands groupes miniers industriels sont également concernés par ce phénomène³⁹⁰.

La recherche de profits illicites par des acteurs étatiques. Par exemple, des administrations locales prélèvent des taxes sans base légale ou sur des sites pour lesquels il n'existe aucune autorisation d'exploitation³⁹¹; des agents des forces de l'ordre participent à des extorsions sur les sites qu'ils sont censés contrôler³⁹²; des membres de l'élite politique profitent de l'EMAPE d'or et s'opposent activement aux efforts de formalisation contraires à leurs intérêts³⁹³.

7.2 FACTEURS EXPLICATIFS RELATIFS AUX EXPORTATIONS

De nombreux facteurs expliquent que de l'or d'EMAPE quitte les territoires des pays africains sans être déclaré à l'exportation.

Le prix d'achat de l'or. Dans plusieurs pays, le prix d'achat de l'or sur le marché parallèle est plus élevé que le cours du métal précieux sur le marché international. Par conséquent, l'or circule avant tout dans des canaux clandestins. Par exemple, au Mali, plusieurs comptoirs proposent des prix d'achat supérieurs d'environ 200 FCFA par gramme ou 1-2 %³⁹⁴ au cours du métal jaune sur le marché international. Selon Dario Littera, un raffineur actif dans ce pays, cela s'explique notamment par le fait que l'or est utilisé comme monnaie d'échange dans l'achat de marchandises à Dubaï qui sont ensuite importées et

revendues au Mali avec une importante marge bénéficiaire³⁹⁵. Ce phénomène a également été observé au Burkina Faso et au Niger: un rapport de l'OCDE de 2018 indique que le prix d'achat élevé de l'or dans ces pays est compensé par « l'importation de produits, surtout électroniques, achetés à Dubaï et revendus sur place avec des marges d'environ 25 à 30 % »³⁹⁶.

La non-attractivité et l'inefficacité des programmes d'achat étatiques. Ce point est lié au précédent. De nombreux Etats africains ont développé un programme d'achat d'or d'EMAPE et certains se sont même octroyé un monopole dans ce domaine. Dans la plupart des cas, ce programme est mis en œuvre par la banque centrale (p. ex. Central Bank of Nigeria³⁹⁷, Bank of Ghana³⁹⁸, National Bank of

Ethiopia³⁹⁹, Banque de la République du Burundi⁴⁰⁰, Reserve Bank of Malawi⁴⁰¹, Banque centrale de la République de Guinée⁴⁰², Banque centrale de Mauritanie⁴⁰³, Banque centrale de Madagascar⁴⁰⁴, Central Bank of Sudan⁴⁰⁵, Bank of South Sudan⁴⁰⁶, Bank of Tanzania⁴⁰⁷ et Reserve Bank of Zimbabwe/Fidelity Gold Refinery⁴⁰⁸. Dans plusieurs pays, le programme d'achat officiel a buté sur des obstacles majeurs. Par exemple, au Soudan du Sud, les montants alloués étaient insuffisants pour acheter une part significative de l'or produit⁴⁰⁹. Autre exemple, en Ethiopie⁴¹⁰ et au Malawi⁴¹¹, le prix d'achat officiel était nettement inférieur au prix d'achat de l'or sur le marché parallèle. Dans certains pays, notamment au Soudan du Sud, en Mauritanie et au Soudan, le programme d'achat officiel a été interrompu.

Le coût et la lourdeur administrative des procédures d'exportation. Les différences entre les régimes fiscaux des pays exportateurs favorisent la contrebande d'or. Un pays ayant un régime fiscal plus attrayant que ceux de ses voisins attire nécessairement les flux d'or en provenance de ceux-ci. Des pays comme le Mali, la Guinée, le Togo et l'Ouganda sont devenus des destinations de l'or de contrebande et des « hubs » d'exportation grâce notamment à leurs régimes fiscaux attrayants. Les frais prélevés sur l'exportation d'or peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre au sein d'une même région⁴¹². Par exemple, entre les pays de la CEDEAO, la différence peut dépasser 2'000 USD par kilogramme d'or exporté, selon une étude publiée par ONUDI en 2018⁴¹³. Au Burkina Faso, selon un exportateur d'or, les frais d'exportation seraient si élevés qu'il serait impossible de réaliser un bénéfice en exportant l'or légalement⁴¹⁴. Un changement de la taxe d'exportation d'un pays peut transformer le parcours emprunté par l'or de contrebande et même inverser la direction des flux, comme l'illustre l'exemple des flux d'or entre la Guinée et le Mali⁴¹⁵. A cela s'ajoutent des procédures d'exportation souvent lourdes sur le plan administratif. Par exemple, en ce qui concerne les exportations d'or depuis la RDC, l'ONG IMPACT a recensé 26 étapes impliquant plusieurs agences gouvernementales⁴¹⁶.

Les difficultés d'accès au système financier formel. Dans de nombreux pays, les difficultés d'accès aux institutions de financement classiques (p. ex. banques, microcrédit) favorisent la commercialisation de l'or dans des réseaux de contrebande⁴¹⁷. Les mineurs artisanaux dépendent souvent d'acteurs financiers informels et parfois criminels, à qui ils sont contraints de vendre leur or⁴¹⁸.

La corruption et les lacunes dans le contrôle des circuits de commercialisation de l'or. Les collecteurs, les comptoirs ou bureaux d'achat et les raffineries ne sont souvent pas tenus de justifier l'origine de leur or ni de rendre des comptes sur leurs activités. Les frontières terrestres sont mal contrôlées et il y a des manquements au niveau des contrôles dans les aéroports et des vérifications des déclarations douanières. Par exemple, la pratique visant à ne déclarer aux douanes qu'une petite partie de l'or exporté et à exporter la plus grande partie en contrebande est répandue dans plusieurs pays⁴¹⁹. Ces lacunes sont dues avant tout au manque de moyens des agents de l'Etat, à une législation insuffisante et à la corruption. L'implication d'agents des douanes ou d'officiers de police dans le trafic de l'or a été largement documentée, notamment au Mali⁴²⁰, au Burkina Faso et au Niger⁴²¹. Lorsque les pots-de-vin versés aux agents étatiques sont inférieurs aux taxes officielles, les négociants se tournent automatiquement vers les marchés illicites et la contrebande⁴²². Dans certains pays, comme en Ethiopie⁴²³, au Soudan du Sud⁴²⁴, au Zimbabwe⁴²⁵ et à Madagascar⁴²⁶, des agents de l'Etat et des politiciens ont été directement impliqués dans le commerce illégal de l'or. La difficulté à contrôler les flux d'or illicites résulte également du fait que la majorité des transactions se font non pas via le système bancaire classique, mais sous forme de « blanchiments de capitaux basés sur le commerce » ou via des systèmes de transfert de fonds parallèles, comme le hawala⁴²⁷.

La proximité géographique et les affinités ethniques. La proximité géographique entre des régions productrices et des hubs d'exportation peut jouer un rôle déterminant. C'est le cas, par exemple, de la région de Siguiri, en Guinée, située à la frontière avec le Mali et dont l'or est exporté en partie en contrebande par Bamako⁴²⁸. Les affinités ethniques entre des producteurs et des négociants d'or basés de part et d'autre d'une frontière peuvent également expliquer l'existence de flux d'or à travers cette frontière. Par exemple, les Malinke du Sénégal font le commerce de l'or avec les Bambaras du Mali, qui appartiennent au même groupe ethnique qu'eux⁴²⁹.

Les législations sur le rapatriement des devises. Un rapport de l'OCDE de 2018 souligne le problème de la lenteur et du coût des procédures de change et de rapatriement des devises⁴³⁰.

7.3 LE RÔLE CENTRAL DES GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

En Afrique, l'or est extrait et traité par des millions de mineurs artisanaux. Il est souvent exporté en contrebande et le contrôle des frontières représente un défi de taille. Mais cet or passe par des goulots d'étranglement, puisqu'il circule très majoritairement par les aéroports des pays producteurs ou des pays de transit avant de rejoindre un nombre restreint de pays de destination, au premier rang desquels les EAU. De plus, dans plusieurs pays, un nombre restreint d'institutions publiques et de sociétés contrôlent la commercialisation et l'exportation d'une grande partie, voire de la plus grande partie de l'or d'EMAPE. Outre les banques centrales mentionnées ci-dessus, cela

concerne ou a concerné notamment : les sociétés Wafex et Soltrans au Togo ; la société Trading Track Company au Bénin ; les sociétés Afrior et Comini au Niger ; les sociétés Somika et Sav'Or au Burkina Faso, quelques raffineries en Ouganda, dont African Gold Refinery ; la raffinerie Gasabo Gold Refinery au Rwanda ; les sociétés détenues par Mohamed Hemeti au Soudan ; et certains comptoirs d'achat au Mali. Du fait de ces goulots d'étranglement, il est relativement aisé de contrôler la commercialisation et l'exportation de l'or d'EMAPE africain et on peut attendre des Etats africains qu'ils le fassent. •



Une mine d'or artisanale avec une mine d'or industrielle en arrière-plan, région de Geita, Tanzanie

8 RECOMMENDATIONS



La plus grande partie des problèmes évoqués dans ce rapport ont été mis en lumière antérieurement dans des publications portant, pour la plupart, sur un pays ou une région en particulier⁴³¹. SWISSAID a dressé une liste non exhaustive des recommandations qui figurent dans ces publications et y a ajouté les siennes.

À L'ATTENTION DES ÉTATS AFRICAINS

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	<p>Formalisation du secteur de l'EMAPE d'or</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'engagement des banques et autres institutions financières dans le financement des activités de production et de commercialisation de l'or d'EMAPE. • Renforcer les compétences techniques (extraction, traitement, respect des normes sociales et environnementales) et organisationnelles (administration, comptabilité, gestion des fonds, etc.) des mineurs artisanaux, des coopératives et des sociétés privées à travers la mise en place de formations. • Développer et disséminer des « manuels pratiques » en langues locales sur les étapes menant à un respect des réglementations en vigueur⁴³². • Réserver des zones ou couloirs pour l'EMAPE d'or. • Faciliter la coexistence entre les mines d'or d'EMAPE et les mines d'or industrielles ou semi-industrielles.
	<p>Harmonisation des taxes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte que les taxes sur l'importation d'or et les taxes sur l'exportation d'or soient identiques dans tous les pays d'une région, voire du continent.
	<p>Augmentation et renforcement des contrôles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les contrôles aux frontières et dans les aéroports afin de lutter contre la contrebande d'or. • Lutter contre la corruption, qui est une condition essentielle de la contrebande. Mettre en place des primes en cas de saisie douanière; alourdir les peines en cas de condamnation d'agent pour corruption et obliger les agents des douanes et leurs familles à déclarer leur patrimoine⁴³³. • Encadrer le transport de l'or en bagage à main. • Augmenter l'ampleur et la fréquence des contrôles effectués par les agences étatiques auprès des sites miniers, des collecteurs, des comptoirs d'achat et des raffineries. • Améliorer la vérification des déclarations douanières afin de détecter les sous-déclarations douanières en vérifiant si la valeur et les quantités déclarées correspondent (au niveau du prix de l'or).
	<p>Intégration des exigences du Guide de l'OCDE dans le cadre légal national⁴³⁴</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exiger de tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement au niveau national qu'ils respectent l'ensemble des exigences du Guide de l'OCDE.
	<p>Cohérence de l'action étatique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les activités des différentes agences étatiques en matière d'encaissement de la production et de la commercialisation de l'or et des activités des mineurs d'or, des collecteurs et des comptoirs d'achat, aux échelles locale et nationale.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	<p>Commercialisation de l'or</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des bureaux de collecte d'or et de services décentralisés, p. ex. sur le modèle des <i>tradings hubs</i> de Tanzanie⁴³⁵. • Simplifier et alléger les démarches administratives pour les exportations d'or. • Abaisser le seuil de non-déclaration de l'or exporté par des individus. Dans le cas du Mali, l'ONG Pact propose un seuil entre 25 et 50 grammes (au lieu de 500 grammes)⁴³⁶. • Pour les Etats disposant d'un programme d'achat d'or par une agence étatique, p. ex. la banque centrale : offrir des prix compétitifs, assurer une liquidité suffisante, mettre en place des mécanismes de diligence raisonnable adaptée, exiger qu'une part des revenus générés soient redistribués dans les régions minières⁴³⁷.
	<p>Coopération avec les pays de destination</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre contact avec les autorités des pays de destination et travailler avec elles afin de déceler l'origine des écarts dans les statistiques douanières et d'identifier les acteurs impliqués dans le commerce illégal de l'or.
	<p>Bonne gestion des ressources naturelles et transparence du commerce dans ce domaine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adhérer à l'ITIE. • Adhérer à la Convention de Minamata sur le mercure. • Dans le cas des pays membres de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), mettre en œuvre les recommandations formulées à l'issue de l'atelier de Khartoum⁴³⁸.
RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE PUBLICATION D'INFORMATIONS	<p>Statistiques sur la production d'or</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publier des statistiques mensuelles et annuelles sur les quantités d'or extrait qui soient désagrégées par région du pays, par type d'or (p. ex. issu des mines artisanales et à petite échelle ou des mines industrielles et semi-industrielles) et par société. • Abandonner la méthode consistant à présenter les chiffres sur les exportations comme des chiffres sur la production.
	<p>Statistiques sur le commerce de l'or</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publier des statistiques mensuelles et annuelles sur l'or exporté et sur l'or importé qui indiquent aussi bien les poids que les valeurs et qui soient désagrégées par pays de destination ou d'origine et par type d'or (artisanal, industriel, monétaire, retraité (« recyclé »)). • Rapporter les exportations et les importations d'or à UN Comtrade.
	<p>Cohérence des statistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser les méthodes officielles de collecte des données, afin d'éviter que des agences étatiques publient des données divergentes. • Coordonner les activités des agences étatiques responsables de la production et de la publication de données sur le secteur de l'or et organiser des ateliers de validation avant la publication des données. • Etablir des rapports annuels selon l'année calendaire ; éviter toute autre période de référence (p. ex. l'année fiscale).
	<p>Documentation des écarts statistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre compte des écarts entre la production, les exportations et les importations des pays partenaires : les analyser, chercher leur origine et publier les résultats, p. ex. dans un rapport annuel, afin d'identifier d'éventuels flux d'or illicites. Cette recommandation rejoint en partie l'exigence 3.3 b) de la norme ITIE⁴³⁹.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE PUBLICATION D'INFORMATIONS	<p>Augmentation de la quantité d'informations disponibles sur le secteur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publier la liste des raffineries, des bureaux d'achat et de toutes les sociétés ayant une licence d'exportation. Exiger de ces sociétés qu'elles transmettent à l'Etat leurs données sur les origines, les quantités, les valeurs et les destinations de l'or traité. Cette recommandation rejoint celle mentionnée par un rapport du GIABA à l'égard des pays de la CEDEAO⁴⁴⁰. • Réaliser une étude sur la production d'or d'EMAPE totale qui repose sur une méthodologie solide et conduite à une estimation réaliste de cette production (par région). Cette recommandation rejoint l'exigence 3.2 a) de la norme ITIE⁴⁴¹. • Réaliser une étude sur les exportations d'or d'EMAPE non déclarées qui repose sur une méthodologie solide et conduite à une estimation réaliste de ces exportations. Cette recommandation rejoint l'exigence 3.3 a) de la norme ITIE⁴⁴². • Cartographier la distribution des sites d'EMAPE d'or et les flux financiers correspondants. • Fournir des données géologiques facilement accessibles et fiables⁴⁴³.
RECOMMANDATION SPÉCIFIQUES À L'ATTENTION DE L'ÉTAT SUDAFRICAIN	<ul style="list-style-type: none"> • Abandonner le système de commerce spécial strict et adopter à la place le système de commerce général, conformément aux recommandations des Nations Unies⁴⁴⁴. • Publier les pays de destination de l'or exporté et les pays d'origine de l'or importé

À L'ATTENTION DES ÉTATS NON AFRICAINS

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	<ul style="list-style-type: none"> • Publier l'identité des pays d'origine et des pays d'expédition de l'or importé. • Vérifier, pour toute déclaration douanière, qu'en divisant la valeur déclarée de l'or par la quantité déclarée, on obtient un prix de l'or réaliste, afin de déceler d'éventuelles sous-déclarations. • Adopter une législation nationale qui reprend l'ensemble des exigences du Guide de l'OCDE. • Vérifier que l'or importé a été déclaré à l'exportation dans le pays d'origine. • Collaborer avec les organisations responsables des normes privées (p. ex. la LBMA) et comparer les statistiques douanières avec les données publiées par ces organisations. • Collaborer avec les autorités des pays exportateurs afin d'identifier les éventuels flux d'or illicites. • Augmenter la coopération au développement, en particulier le nombre de projets d'appui à la formalisation de l'EMAPE.
RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES À L'ATTENTION DE L'ÉTAT ÉMIRATI	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les contrôles douaniers sur les importations d'or afin notamment de s'assurer que l'or a été correctement déclaré dans le pays où il a été extrait. • Mettre en œuvre les recommandations issues de l'initiative du WGC et du DMCC sur le transport de l'or en bagage à main, afin d'encadrer cette pratique. • Créer des sous-codes tarifaires pour les importations d'or. • Soumettre les sociétés répondant à la définition de DPMS à toutes les exigences des <i>Due Diligence Regulations for Responsible Sourcing of Gold</i> en particulier celle de publier des rapports. • Obliger tous les DPMS, y compris les raffineries, à publier l'origine réelle de l'or importé. • Divulguer l'identité des pays d'expédition de l'or importé et rapporter ces informations à UN Comtrade.

**RECOMMANDATIONS
SPÉCIFIQUES À
L'ATTENTION DE
L'ÉTAT SUISSE**

- Modifier la LCMP et l'OCMP et les aligner sur le Guide de l'OCDE.
- Exiger la divulgation du réel pays d'origine pour les importations d'or avec la clé 912 (7108.12) autres que des lingots LBMA.
- Soumettre les banques et les sociétés de négoce actives dans le commerce de l'or à une obligation de diligence raisonnable basée sur le Guide de l'OCDE.
- Publier les rapports d'audit effectués par le BCMP auprès des titulaires de la patente de fondeur et d'essayeur du commerce.

À L'ATTENTION DE L'ITIE ET DE SES SECTIONS NATIONALES

- Rendre obligatoire l'exigence 3.3 b) de la norme ITIE 2023 relative à la justification des écarts entre les exportations d'or du pays et les importations d'or des pays partenaires⁴⁴⁵.
- Rendre obligatoire l'exigence 3.3 e) de la norme ITIE 2023 relative aux informations à déclarer pour les exportations⁴⁴⁶.
- Justifier les écarts statistiques dans les cas où plusieurs agences d'un même Etat donnent des statistiques différentes en matière de production ou d'exportation d'or.
- Vérifier qu'en divisant la valeur déclarée de l'or par la quantité déclarée, on obtient un prix de l'or (ou du doré) réaliste, afin de déceler d'éventuelles sous-déclarations douanières.
- Publier les rapports annuels des pays membres selon l'année calendaire (et non selon l'année fiscale).

À L'ATTENTION DE L'ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

- Créer des sous-codes tarifaires pour le commerce de l'or, afin de pouvoir mieux distinguer les types d'or. Le faire, par exemple, en acceptant la proposition formulée par les autorités suisses⁴⁴⁷.

À L'ATTENTION DE UNSD (UN COMTRADE)

- Encourager les Etats qui ne rapportent aucune statistique sur le commerce de l'or à UNSD à le faire.
- Exiger de l'ensemble des Etats qu'ils transmettent leurs données dans un délai maximal d'une année.
- S'assurer que les données sur le commerce de l'or transmises par les Etats ne présentent pas de lacune ou d'erreur manifeste ou encore d'aberrance. Le cas échéant, demander aux Etats de les compléter ou de les corriger.
- Exiger de l'ensemble des Etats qu'ils communiquent l'identité non seulement des pays d'origine de l'or importé, mais également des pays d'expédition.

À L'ATTENTION DE L'UNION EUROPÉENNE

- Inclure dans la liste CAHRA les pays par lesquels transite de l'or des conflits.

À L'ATTENTION DE LA LBMA

- Obliger les raffineries membres à divulguer l'identité des mines et des fournisseurs auprès desquels elles s'approvisionnent.
- Obliger les raffineries membres à rapporter leurs données par année calendaire.
- Collaborer avec les autorités des pays producteurs et principaux centres de négoce de l'or.
- Publier les informations sur l'origine de l'or par raffinerie.
- Contrôler les déclarations des raffineries membres et les croiser avec les données de production et d'exportation des pays producteurs.

À L'ATTENTION DES COLLECTEURS, DES COMPTOIRS D'ACHAT ET DES RAFFINERIES AFRICAINS

- Respecter le Guide de l'OCDE, se soumettre à des audits externes et publier des rapports annuels.
- Mettre en place des mécanismes de traçabilité.
- Communiquer chaque année à l'Etat l'identité des sites miniers d'où provient l'or et, pour chaque site, les quantités, les valeurs et les degrés de pureté de l'or acheté, de même que les quantités et les valeurs de l'or vendu, en indiquant les noms des acheteurs et les pays de destination.

À L'ATTENTION DES RAFFINERIES ET DES SOCIÉTÉS DE NÉGOCE NON AFRICAINES

- Respecter les exigences du Guide de l'OCDE.
- S'approvisionner en or d'EMAPE directement dans les pays de production.
- Divulguer l'identité des mines où elles s'approvisionnent.
- Divulguer les quantités d'or fin et d'or brut traité, comme le font déjà Rand Refinery et The Perth Mint⁴⁴⁸.
- S'assurer que l'or importé a été déclaré à l'exportation et qu'il n'y a pas eu de sous-déclarations (valeur commerciale déclarée trop basse par rapport au poids déclaré et au prix de l'or).
- S'assurer que l'or importé a été extrait dans le pays d'où il a été exporté ou alors qu'il a été raffiné par une société en mesure de prouver son origine.

NOTES

- 1 UNDESA et UNSD, *Data availability*, mars 2024, <https://comtradeplus.un.org>.
- 2 Voir, p. ex., GI-TOC et ONUDI, *Réduire les flux illicites de mercure et d'or en Afrique de l'Ouest: options pour une approche régionale*, Marcena Hunter, novembre 2018, <https://www.unido.org/sites/default/files/files/2019-02/UNIDO%20ECOWAS%20french.pdf>; Marcena Hunter, *Pulling at golden webs*, ENACT, avril 2019, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2019/04/ENACT-Research-Paper-008-Gold-Mining-24Apr1130-WEB.pdf>; The Sentry, *The Golden Laundromat, The Conflict Gold Trade from Eastern Congo to the United States and Europe*, octobre 2018, https://cdn.thesentry.org/wp-content/uploads/2018/10/GoldenLaundromat_Sentry_Oct2018-final.pdf; International Crisis Group, *Reprendre en main la ruée vers l'or au Sahel central*, 13 novembre 2019, <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/burkina-faso/282-reprendre-en-main-la-ruée-vers-lor-au-sahel-central>; Oscar Castilla Contreras, *Switzerland – a Hub for Risky Gold?*, Society for Threatened Peoples, mars 2018, https://www.gfbv.ch/wp-content/uploads/bericht_gold_englisch_maerz_18.pdf; Impact, *A Golden Web – How India Became One of the World's Largest Gold Smuggling Hubs*, Alan Martin, novembre 2019, https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2019/11/IMPACT_A-Golden-Web_EN-Nov-2019_web.pdf
- 3 CNUCED, *Les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique*, 2020, https://unctad.org/system/files/official-document/aldcafrica2020_fr.pdf.
- 4 *Ibid.*, p. 48.
- 5 Carlotta Schuster, Junior Davis, *Old dog, new tricks? The fitness of mirror trade analysis to detect illicit financial outflows from Africa*, UNCTAD, septembre 2020, https://unctad.org/system/files/non-official-document/EDAR_2020_background_paper_2_en.pdf.
- 6 David Lewis, Ryan McNeill, Zandi Shabalala, *Gold worth billions smuggled out of Africa*, Reuters, 24 avril 2019, <https://www.reuters.com/investigates/special-report/gold-africa-smuggling/>.
- 7 Simon Marks, Michael J. Kavanagh, Verity Ratcliffe, *Dubai Can't Shake Off the Stain of Smuggled African Gold*, 28 décembre 2021, Bloomberg, <https://www.bloomberg.com/news/features/2021-12-28/where-does-gold-come-from-in-africa-suspected-smuggling-to-dubai-rings-alarms>.
- 8 CNUCED, *Les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique*, 2020, https://unctad.org/system/files/official-document/aldcafrica2020_fr.pdf, p. 49.
- 9 UNSD, *Statistiques du commerce international de marchandises: Manuel des statisticiens, Révision 1*, 2017, https://unstats.un.org/unsd/trade/publications/seriesf_87Rev1_fr_web.pdf.
- 10 «Or, y.c. l'or platiné, sous formes brutes, à usages non monétaires (à l'excl. des poudres)». Portail des douanes européen, *Code SH 71081200 - Or, platiné, sous*, <https://www.tarifdouanier.eu/2024/71081200>, consulté le 30 mars 2024.
- 11 *Ibid.* «Or, y.c. l'or platiné, sous formes mi-ouvrées, à usages non monétaires».
- 12 *Ibid.* «Or, y.c. l'or platiné, en poudre, à usages non monétaires».
- 13 *Ibid.* «Or à usage monétaire».
- 14 Pour des raisons pratiques, SWISSAID n'a pu prendre en compte que les données de UN Comtrade publiées ou actualisées avant le 30 novembre 2023.
- 15 OCDE, *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque*, 2016, <https://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/Guide-OCDE-Devoir-Diligence-Minerais-%20Edition3.pdf>, p. 76.
- 16 Calculé sur la base d'un prix moyen de l'or en 2022 de 55'986 USD/kg (Metal Focus, *Gold Focus 2023*, p. 6; les onces troy ont été transformées en kilogrammes). Les quantités d'or déclarées à la production étant des quantités d'or fin (à moins d'une erreur), la valeur commerciale peut être calculée sur le prix de l'or LBMA.
- 17 Ce chiffre est basé sur le calcul suivant: pour chaque année entre 2012 et 2022, la quantité d'or extraite de manière industrielle en Afrique a été multipliée par le prix moyen annuel de l'or (2012-2013: https://nma.org/wp-content/uploads/2016/09/historic_gold_prices_1833_pres.pdf; 2014-2022: Metal Focus, *Gold Focus 2023*, p. 6; les onces troy ont été transformées en kilogrammes). Les quantités d'or déclarées à la production étant des quantités d'or fin, la valeur commerciale peut être calculée sur le prix de l'or LBMA.

- 18 SWISSAID, *De l'ombre à la lumière – Les relations d'affaires entre les mines d'or industrielles en Afrique et les raffineries*, mars 2023, https://swissaid.kinsta.cloud/wp-content/uploads/2023/03/2023-02-SWISSAID-Goldstudie_FR_final_web.pdf, p. 26.
- 19 *Ibid.*, p. 38.
- 20 Les pays africains dans lesquels il n'y a pas d'EMAPE d'or ou dans lesquels la production d'or issue de ce sous-secteur est inférieure à 100 kg par année sont : le Botswana, le Cap-Vert, les Comores, Djibouti, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Lesotho, le Maroc, Maurice, la Namibie, Sao Tomé-et-Principe, les Seychelles et la Tunisie. Références : voir annexe 3.
- 21 Voir annexe 3.
- 22 OCDE, *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque*, 2016, <https://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/Guide-OCDE-Devoir-Diligence-Minerais-%20Edition3.pdf>, p. 75.
- 23 BullionByPost, *Cours de l'or en USD par kilogramme pour 20 dernières années*, <https://www.bullionbypost.fr/cours-de-lor/20ans/kilogrammes/USD/>, consulté le 29 mars 2024.
- 24 Arnaud Jouve, *La ruée vers l'or artisanal du Sahara et du Sahel (1)*, *Radio France internationale (RFI)*, 13 mai 2021, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210513-la-ru%C3%A9-vers-l-or-artisanal-du-sahara-et-du-sahel-1>.
- 25 Dans le cas du Ghana, voir Ghana Extractive Industries Transparency Initiative, *GHEITI Report on Mining Sector 2020*, https://eiti.org/sites/default/files/2023-01/2020%20GHEITI%20Mining%20Sector%20Reconciliation%20Report_compressed_0.pdf, p. 55; Réponse de la Chambre des mines du Ghana à SWISSAID, 8 novembre 2023.
- 26 Comme l'explique Marcena Hunter de la Global Initiative against Transnational Organized Crime (GI-TOC) dans un rapport publié par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI/UNIDO), dans le cas du Mali, « (...)la Direction nationale de la Géologie et des Mines (DNGM) se base sur les quantités d'or enregistrées à la douane, desquelles elle soustrait la quantité d'or déclarée par les exploitations minières industrielles. La différence représente la quantité d'or officiellement produite par l'EOAPE [extraction d'or artisanale et à petite échelle]. On estime néanmoins que le résultat obtenu grâce à cette méthode ne reflète qu'un très faible pourcentage de la production réelle ». GI-TOC et UNIDO, *Réduire les flux illicites de mercure et d'or en Afrique de l'Ouest : options pour une approche régionale*, novembre 2018, <https://www.unido.org/sites/default/files/files/2019-02/UNIDO%20ECOWAS%20french.pdf>, p. 7. Voir aussi Pact, *Responsible gold trading: Analysis of the main obstacles to and key recommendations for formal gold trade in Mali*, 1^{er} juin 2023, <https://www.pactworld.org/library/responsible-gold-trading-analysis-main-obstacles-and-key-recommendations-formal-gold-trade>.
- 27 Voir annexe 3.
- 28 Raphaëlle Chevrillon-Guibert, *The Gold Boom in Sudan – Challenges and Opportunities for National Players*, *International Development Policy*, 7.1, 2016, https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers20-06/010079190.pdf, p. 4-5: « Artisanal production was now tolerated insofar as it represented the main part of the country's production (between 85 and 90 percent, according to estimates by the government department) and employed many people. »; Abu Bakr El Siddig Ahmed El Tohami, *Smart Artisanal Gold Mining from a Sudanese Perspective*, *Biomedical Journal of Scientific & Technical Research*, 5(4), 2018, https://www.researchgate.net/publication/329776730_Smart_Artisanal_Gold_Mining_from_a_Sudanese_Perspective, p. 3: « It is found that Artisanal gold mining accounts for ~85 % of the total gold extracted (2010-present). Total gold produced for the period 2010- 2015 reaches ~280 metric tons (Figure 1) ».
- 29 Voir annexe 1.
- 30 Marcena Hunter, *Illicit financial flows: Artisanal and small-scale gold mining in Ghana and Liberia*, OECD Development Co-operation Working Papers, No. 72, OCDE, 2020, <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/5f2e9dd9-en.pdf?expires=1707077527&id=id&accname=guest&checksum=9AD2C800F0B7F3C215318AF0D7044B45>, p. 27.
- 31 Marcena Hunter, Asher Smith, Estelle Levin-Nally, *Follow the money: financial flows linked to artisanal and small-scale gold mining*, GI-TOC et Estelle Levin Ltd., 2017, <https://www.levinsources.com/assets/pages/Illicit-Financial-Flows-Artisanal-Gold-Mining.pdf>.
- 32 FGR a précisé dans un échange avec SWISSAID que sa politique d'achat d'or est avant tout basée sur un document intitulé Bullion Acceptance Conditions. Réponse de FGR à SWISSAID, 28 février 2023.
- 33 Marcena Hunter, *Follow The Money: Zimbabwe*, *The Global Initiative against Transnational Organized Crime et ONUDI*, avril 2018, https://www.unido.org/sites/default/files/files/2019-02/Zimbabwe%20ASGM_28.04.18_0.pdf, p. 13.
- 34 Conseil de sécurité des Nations Unies, *Rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan en application du paragraphe 2 de la résolution 2200 (2015) du Conseil de sécurité*, S/2016/805, 22 septembre 2016, www.undocs.org/fr/s/2016/805.

- 35 Réponse de la Direction générale des mines du Bénin à SWISSAID, 26 octobre 2023. Réponse du Manager Precious Metals and Minerals de l'Export Development Fund du Malawi à SWISSAID, 27 novembre 2023.
- 36 Roberto Sollazzo, *L'or à la croisée des chemins. Etude d'évaluation des chaînes d'approvisionnement en or produit au Burkina Faso, au Mali et au Niger*, OCDE, 2018, <https://mneguidelines.oecd.org/Evaluation-des-chaines-approvisionnement-en-or-produit-au-Burkina-Faso-Mali-Niger.pdf>.
- 37 S. Pennes et al., *Diagnostic of mining and socio-economic development prospects in the CAR in the light of the vision of the mining regime in Africa*, Levin Sources, 2018, p. 34.
- 38 Alexandre Jaillon, Guillaume de Brier, *Cartographie des sites miniers artisanaux dans l'ouest de la Centrafrique*, IPIS, novembre 2019, https://ipisresearch.be/mapping/webmapping/resources/img_publications/AMPR_IPIS_Cartographie_sites_Ouest_RCA.pdf.
- 39 Ministère de l'environnement et du développement durable de la Côte d'Ivoire, *Plan d'Action National pour réduire et si possible éliminer le mercure du secteur de l'extraction minière artisanale et à petite échelle*, 2023, https://mercuryconvention.org/sites/default/files/documents/national_action_plan/C%C3%B4te%20d%27Ivoire-ASGM-NAP-2023-FR.pdf, p. 35.
- 40 Cours-Or.ch, *Prix actuel de l'or*, <https://www.cours-or.ch/cours-de-l-or/>, consulté le 8 mai 2024.
- 41 Abu Bakr El Siddig Ahmed El Tohami, *Smart Artisanal Gold Mining from a Sudanese Perspective*, Biomedical Journal of Scientific & Technical Research, 5(4), 2018, https://www.researchgate.net/publication/329776730_Smart_Artisanal_Gold_Mining_from_a_Sudanese_Perspective, p. 3: « It is found that Artisanal gold mining accounts for ~85% of the total gold extracted (2010-present). Total gold produced for the period 2010- 2015 reaches ~280 metric tons (Figure 1) »; Raphaëlle Chevrillon-Guibert, *The Gold Boom in Sudan – Challenges and Opportunities for National Players*, *International Development Policy*, 7.1, 2016, https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers20-06/010079190.pdf, p. 4-5: « Artisanal production was now tolerated insofar as it represented the main part of the country's production (between 85 and 90 percent, according to estimates by the government department) and employed many people ».
- 42 Metal Focus, *Gold Focus 2023*, 2023, <https://www.metalsfocus.com/product/gold-focus/>, p. 20.
- 43 Cours-Or.ch, *Prix actuel de l'or*, <https://www.cours-or.ch/cours-de-l-or/>, consulté le 8 mai 2024.
- 44 Metal Focus, *Gold Focus 2023*, 2023, <https://www.metalsfocus.com/product/gold-focus/>, p. 17.
- 45 *Ibid.*, p. 19.
- 46 Calcul: 92 tonnes déclarées à l'exportation par l'Afrique du Sud + 138 tonnes déclarées par les autres pays à l'exportation vers l'Afrique du Sud (et réexportées).
- 47 Jonas Nyabor, *Ghana needs stricter regulation and technology to fight off gold-smuggling hub tag*, The Africa Report, 25 mai 2023, <https://www.theafricareport.com/309737/ghana-needs-stricter-regulation-and-technology-to-fight-off-gold-smuggling-hub-tag/#:~:text=Until%20May%202021%2C%20gold%20exports,withholding%20tax%20on%20gold%20exports>.
- 48 UNSD, *UN Comtrade*, <https://comtradeplus.un.org>.
- 49 Central Bank of Sudan, *Annual reports*, <https://cbos.gov.sd/en/publication-type/annual-reports>, consulté le 4 avril 2024.
- 50 Réponse de Rand Refinery à SWISSAID, 15 novembre 2022.
- 51 SWISSAID, *De l'ombre à la lumière – Les relations d'affaires entre les mines d'or industrielles en Afrique et les raffineries*, mars 2023, https://swissaid.kinsta.cloud/wp-content/uploads/2023/03/2023-02-SWISSAID-Goldstudie_FR_final_web.pdf.
- 52 David Lewis, Ryan McNeill, Zandi Shabalala, *Gold worth billions smuggled out of Africa*, Reuters, 24 avril 2019, <https://www.reuters.com/investigates/special-report/gold-africa-smuggling/>.
- 53 UNDESA, *Statistiques du commerce international de marchandises : Concepts et définitions, 2010, 2012*, [https://unstats.un.org/unsd/trade/eg-imts/IMTS%202010%20\(French\).pdf](https://unstats.un.org/unsd/trade/eg-imts/IMTS%202010%20(French).pdf), p. 50.
- 54 Courriels de SWISSAID des 30 octobre, 2 novembre, 20 novembre 2023 et 12 janvier 2024.
- 55 Le Ministère du commerce et de l'industrie de l'Inde et le Centre fédéral de compétitivité et de statistiques des EAU ont également refusé de transmettre ces données à SWISSAID.
- 56 Réponse de Rand Refinery à SWISSAID, 21 novembre 2022.
- 57 Pour ce faire, SWISSAID a dû prendre certaines mesures supplémentaires. Les exportations d'or des pays africains vers l'Afrique du Sud figurent dans les exportations d'or déclarées par tous les pays africains. Afin de ne pas créer d'écarts artificiels, les quantités d'or exportées de tous les pays africains vers l'Afrique du Sud peuvent soit être ajoutées au total des importations des pays non africains, soit être soustraites du total des exportations d'or déclarées par tous les pays africains.

- 58 Total des exportations d'or des pays africains (771) – exportations de l'Afrique du Sud (91,5) = 679,5. Importations totales d'or en provenance d'Afrique dans les pays non africains (1300) – importations d'or en provenance d'Afrique du Sud corrigées (321,2) + exportations d'or déclaré des pays africains vers l'Afrique du Sud (138) = 1'116. $1'116 - 679,5 = 437$.
- 59 Lorsque les importations d'or déclarées par les Etats non africains comme provenant d'Afrique du Sud sont supérieures à la production et aux importations d'or en Afrique du Sud, il est fort possible que l'écart soit artificiel. C'était le cas en 2022: les premières (321 tonnes) étaient supérieures de 98 tonnes aux secondes (223 tonnes). On peut partir de l'idée que ces 98 tonnes représentent une partie des 159 tonnes d'or importé en Chine en 2022 et déclaré comme provenant d'Afrique du Sud, mais qui a très vraisemblablement été expédié depuis un autre pays. En soustrayant 98 tonnes de l'écart entre les importations d'or d'Afrique des pays non africains et les exportations des pays africains, on obtient 435 tonnes. Notons toutefois que le calcul serait différent si l'on prenait en compte la production d'or d'EMAPE en Afrique du Sud, estimée à 25 tonnes par an, et si l'on supposait que cet or avait été entièrement exporté. Dans ce cas, la production totale et l'importation d'or en Afrique du Sud atteindrait 248 tonnes (au lieu de 223 tonnes) et l'écart serait de 73 tonnes (au lieu de 98 tonnes).
- 60 Calculé sur la base du prix de l'or le 1^{er} mai 2024 à 14h15 (73'862 USD/kg; <https://www.cours-or.ch/cours-de-l-or/>) et en tenant compte d'une pureté moyenne de l'or exporté de 95,5%. Ce chiffre est une moyenne de l'estimation de la pureté de l'or africain importé aux EAU entre 2012 et 2022 (les EAU étant la première destination de l'or d'EMAPE africain). Il a été calculé en divisant la valeur de l'or par le poids de l'or importé aux EAU en provenance des pays africains puis en calculant le pourcentage par rapport au prix de l'or annuel.
- 61 Cours-Or.ch, *Prix actuel de l'or*, <https://www.cours-or.ch/cours-de-l-or/>, consulté le 8 mai 2024.
- 62 Ronan Manly, *UAE Takes On LBMA With Launch of Gold Good Delivery Standard*, Bullionstar, 21 janvier 2022, <https://www.bullionstar.com/blogs/ronan-manly/emirates-takes-on-lbma-with-launch-of-uae-good-delivery-standard-for-gold/>: « The number of licensed smelters in the UAE = 28 »; selon un expert du secteur de l'or aux EAU consulté par SWISSAID en janvier 2024, le nombre de raffineries d'or aux EAU se situerait entre 25 et 40.
- 63 FATF (GAFI), *Anti-money laundering and counter-terrorist financing measures – United Arab Emirates*, Fourth Round Mutual Evaluation Report, <http://www.fatf-gafi.org/publications/mutualevaluations/documents/mer-uae-2020.html>, p. 28: 7089 DPMS.
- 64 UNSD, *UN Comtrade*, <https://comtradeplus.un.org/>.
- 65 UNSD, *UN Comtrade*, <https://comtradeplus.un.org/>.
- 66 UNSD, *UN Comtrade*, <https://comtradeplus.un.org/>.
- 67 Ce chiffre a été calculé de la façon suivante: pour chaque année entre 2012 et 2022, les quantités d'or ont été multipliées par le prix de l'or moyen annuel puis ajusté à l'estimation du taux de pureté de l'or africain importé aux EAU. Le taux de pureté a été calculé, pour chaque année, en divisant la valeur de l'or par le poids de l'or importé aux EAU en provenance des pays africains puis en calculant le pourcentage par rapport au prix de l'or annuel.
- 68 Echange de SWISSAID avec des hauts fonctionnaires émiratis, novembre 2022 et avril 2023. Par ailleurs, la Division statistique des Nations Unies (UNSD), qui est responsable de UN Comtrade, a indiqué à SWISSAID qu'elle n'avait aucune raison de se plaindre au sujet des statistiques émiraties sur le commerce de l'or. Echange de SWISSAID avec UNSD, 11 avril 2022.
- 69 Echange de SWISSAID avec un haut fonctionnaire émirati, 25 janvier 2024.
- 70 FCSC, *Statistics by Subject / Economy / International Trade in Commodities*, <https://fcsc.gov.ae/en-us/Pages/Statistics/Statistics-by-Subject.aspx#/%3Fsubject=Economy&folder=Economy/International%20Trade/Commodities%20Trade>, consulté le 4 avril 2024.
- 71 SWISSAID l'a vérifié pour 2022 grâce à des données transmises par le FCSC à SWISSAID le 13 septembre 2023.
- 72 SWISSAID n'a trouvé des erreurs qu'en ce qui concerne les importations d'or en provenance du Bénin (2021) et du Soudan du Sud (2018)
- 73 Réponse du Ministry of Mines and Petroleum de l'Ethiopie à SWISSAID, 27 novembre 2023.
- 74 Réponse du South African Revenue Service à SWISSAID, 12 janvier 2022.
- 75 L'Etat béninois a rapporté des exportations d'or vers l'Ukraine en 2019 alors que les EAU, dont le nom anglais (United Arab Emirates) commence également par la lettre U, apparaissent comme l'unique pays de destination selon les statistiques des autres pays.
- 76 Central Agency for Public Mobilization and Statistics (CAPMAS), *Exports of the Arab Republic of Egypt of gold (including platinum-coated gold), raw or semi-finished according to countries during the years (2012-2022)*, transmis à SWISSAID le 1^{er} octobre 2023.

- 77 Réponse du Ministère des mines du Soudan du Sud à SWISSAID, 17 novembre 2023.
- 78 David Lewis, Ryan McNeill, Zandi Shabalala, *Gold worth billions smuggled out of Africa*, Reuters, 24 avril 2019, <https://www.reuters.com/investigates/special-report/gold-africa-smuggling/>.
- 79 Simon Marks, Michael J. Kavanagh, Verity Ratcliffe, *Dubai Can't Shake Off the Stain of Smuggled African Gold*, 28 décembre 2021, Bloomberg, <https://www.bloomberg.com/news/features/2021-12-28/where-does-gold-come-from-in-africa-suspected-smuggling-to-dubai-rings-alarms>: « [...] complain that tons of gold leaks across their borders each year, and they allege most of it heads to Dubai ».
- 80 Central Bank of Nigeria, *2021 Annual Economic Report, 2023*, <https://www.cbn.gov.ng/Out/2023/RSD/2021%20CBN%20ANNUAL%20ECONOMIC%20REPORT.a.pdf>, p. 85: « The Federal Government negotiated a bilateral agreement with the United Arab Emirates (UAE) to track huge illegal movement of gold from Nigeria to Dubai. The move was necessitated, following the substantial outflow of gold, from Nigeria to the UAE, without evidence of requisite royalty payments and approved certificate of exportation. »
- 81 Conseil de sécurité des Nations Unies, *Lettre datée du 13 juin 2023, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, S/2023/431, 13 juin 2023, <https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=s%2F2023%2F431&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False>.
- 82 « UAE cannot be held accountable for other government's export records. Only our own, where we have sophisticated technologies and systems to track and verify the data ». Réponse du Ministère de l'économie des EAU à SWISSAID, 25 mars 2024.
- 83 Ces pourcentages sont basés sur l'estimation haute de la production d'or d'EMAPE totale en Afrique.
- 84 « UAE believes that Artisanal Mining is a major element in the global gold system. The approach we're taking, which we can discuss in detail, increased the ASM producer's income for their product from 75 % of the international price of gold to more than 85 % within the last 15 years ». Réponse du Ministère de l'économie des EAU à SWISSAID, 25 janvier 2024. Le Ministère de l'économie a par ailleurs invité SWISSAID à se rendre aux EAU afin de visiter les raffineries, de discuter en détail de données spécifiques et de mieux comprendre comment la législation est appliquée. SWISSAID n'a pas pu répondre favorablement à cette invitation, à cause d'un emploi du temps chargé lié à la finalisation du présent rapport.
- 85 Echange de SWISSAID avec un expert du secteur de l'or émirati, mars 2024.
- 86 En 2021, année la plus récente couverte par les rapports de la LBMA, sur les 516 tonnes d'or extraites des mines industrielles d'Afrique, les raffineries membre de l'association en ont traité 444. LBMA, *Sustainability and Responsible Sourcing Report 2023*, <https://cdn.lbma.org.uk/downloads/Publications/2023/Sustainability-and-Responsible-Sourcing-Report-2023-1310.pdf>, p. 32.
- 87 Reserve Bank of Zimbabwe, *2023 Monetary Policy Statement*, 2 février 2023, https://www.rbz.co.zw/documents/mps/2023/MPS_February_2023.pdf, p. 22.
- 88 SWISSAID, *De l'ombre à la lumière – Les relations d'affaires entre les mines d'or industrielles en Afrique et les raffineries*, mars 2023, https://swissaid.kinsta.cloud/wp-content/uploads/2023/03/2023-02-SWISSAID-Goldstudie_FR_final_web.pdf.
- 89 American Chamber of Commerce in Egypt, *Gold a Tarnished Industry Faces Hard Times*, juillet 2013, <https://www.amcham.org.eg/publications/business-monthly/issues/211/July-2013/3013/gold-a-tarnished-industry-faces-hard-times>.
- 90 Conseil de sécurité des Nations Unies, *Rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan*, S/2024/65, 15 janvier 2024, <https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=S%2F2024%2F65&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False>, p. 35.
- 91 Echange de SWISSAID avec une source du secteur de l'or des EAU, 14 février 2022.
- 92 Echange de SWISSAID avec une source du secteur de l'or des EAU, 14 février 2022.
- 93 Réponse de Rand Refinery à SWISSAID, 15 novembre 2022.
- 94 Roman Grynberg et al., *Trade and Smuggling of African Gold to UAE: the Cases of Libya and Sudan*, ADTF Journal 9 (3), 2019, https://repository.unam.edu.na/bitstream/handle/11070/2885/grynberg_trade_2019.pdf?sequence=1&isAllowed=y.
- 95 Réponse d'un expert de la Libye à SWISSAID, 27 septembre 2023.
- 96 Rocco Bellantone, *Chad. The golden triangle of Tibesti*, South World, 1er novembre 2019, <https://www.southworld.net/chad-the-golden-triangle-of-tibesti/>; GI-TOC, *Par-delà le sang. Or, conflits et criminalité en Afrique de l'Ouest*, Marcena Hunter, novembre 2022, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2022/11/Marcena-Hunter-Par-dela%CC%80-le-sang-Or-conflits-et-criminalite%CC%81-en-Afrique-de-lOuest-GI-TOC-Novembre-2022.pdf>; Jérôme Tubiana et Claudio Gramizzi, *Tubu Trouble: State and Statelessness in the Chad–Sudan–Libya Triangle*, Small Arms Survey, juin 2017, <http://www.smallarmssurveysudan>.

- org/fileadmin/docs/working-papers/SAS-CAR-WP43-Chad-Sudan-Libya.pdf, p. 30; International Crisis Group, *Reprendre en main la ruée vers l'or au Sahel central*, 13 novembre 2019, <https://www.crisisgroup.org/africa/sahel/burkina-faso/282-reprendre-en-main-la-ruée-vers-lor-au-sahel-central>.
- 97 Reuters, *Mali, Emirates facilitated Venezuelan gold trade in 2020, opposition says*, 5 mars 2021, <https://www.reuters.com/article/us-venezuela-politics-gold/mali-emirates-facilitated-venezuelan-gold-trade-in-2020-opposition-says-idUSKCN2AXOQO/>; Matteo Maillard, Madjid Zerrouky et Frédéric Bobin, *Libye-Venezuela : les troublantes connexions du maréchal Haftar*, 12 juin 2020, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/06/12/libye-venezuela-les-troublantes-connexions-du-marechal-haftar_6042601_3212.html.
- 98 Infodio, *Sources : Wassoul'or and Noor Capital stripping Venezuela's bullion*, février 2019, <https://infodio.com/index.php/010219/wassoulor/noor/capital/venezuela/gold>.
- 99 <https://www.cahaslist.net>. Cette liste, créée et mise à jour par l'institut de recherche Rand Europe, a pour but de faciliter les efforts des importateurs européens de minerais pour respecter leur devoir de diligence raisonnable découlant de la législation européenne sur les minerais de conflits. Voir Rand Europe, *Frequently Asked Questions*, <https://www.rand.org/randeuropa/research/projects/identifying-conflict-affected-and-high-risk-areas-for-eu-importe.html#faqs>, consulté le 22 mars 2024.
- 100 IPIS et PAX, *The EU Conflict Minerals Regulation: High Stakes, Disappointing Results*, octobre 2023, https://paxforpeace.nl/wp-content/uploads/sites/2/2023/10/The-EU-conflict-minerals-regulation_High-stakes-disappointing-results.pdf, p. 19, qui cite IPIS, *Regulating responsible sourcing of 3TG minerals*, in IPIS, *Insights on Due Diligence on Mineral Sourcing*, décembre 2019, https://ipisresearch.be/wp-content/uploads/2020/01/201912_-insights-Due-Diligence.pdf, et GI-TOC, *Tarnished Hope. Crime and corruption in South Sudan's gold sector*, Marcena Hunter, Ken Opala, mai 2023, <https://globalinitiative.net/analysis/south-sudan-gold-sector-crime-corruption/>
- 101 UNSD, *UN Comtrade*, <https://comtradeplus.un.org/>.
- 102 Alex de Waal, *Sudan crisis: The ruthless mercenaries who run the country for gold*, BBC, 20 juillet 2019, <https://www.bbc.com/news/world-africa-48987901>
- 103 Conseil de sécurité des Nations Unies, *Rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan, S/2024/65*, 15 janvier 2024, <https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=S%2F2024%2F65&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False>, p. 35.
- 104 BGR, *The implementation of due diligence in 3TG supply chains: The cases of Burkina Faso, Mozambique and Nigeria*, 2022, <https://rue.bmz.de/resource/blob/116300/bgr-3tg-study-2022.pdf>, p. 10.
- 105 GI-TOC, *Illicit gold markets in East and Southern Africa*, Marcena Hunter, Mukasiri Sibanda, Ken Opala, Julius Kaka, Lucy P. Modi, mai 2021, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2021/05/Illicit-gold-markets-in-East-and-Southern-Africa-GITOC-.pdf>, p. 35.
- 106 Echange de SWISSAID avec une source du secteur de l'or des EAU, 14 février 2022.
- 107 Ministère de l'énergie, des mines et des carrières du Burkina Faso, *Rapport 2021-2022 sur l'état de la fraude en matière de commercialisation de l'or et des autres substances précieuses*, mars 2023, https://www.energie-mines.gov.bf/fileadmin/user_upload/stockage/RAPPORT_2021-2022_SUR_L_ETAT_DE_LA_LUTTE_VD_.pdf.
- 108 Conseil de sécurité des Nations Unies, *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2020/482*, 2 juin 2020, <https://www.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/1533/panel-of-experts/expert-reports>, p. 15-16.
- 109 Conseil de sécurité des Nations Unies, *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2023/431*, 13 juin 2023, <https://www.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/1533/panel-of-experts/expert-reports>, p. 41.
- 110 GI-TOC, *Tarnished Hope. Crime and corruption in South Sudan's gold sector*, Marcena Hunter, Ken Opala, mai 2023, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2023/05/Marcena-Hunter-and-Ken-Opala-Tarnished-hope-Crime-and-corruption-in-S-Sudans-gold-sector-GI-TOC-May-2023-.pdf>, p. 21.
- 111 INTERPOL, ENACT, *Illegal gold mining in Central Africa*, mai 2021, <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/uploads/interpol-report-30-06-2021-english-final.pdf>, p. 4.
- 112 Entretien de SWISSAID avec un expert du secteur, décembre 2023.
- 113 Matthew T. Page et Jodi Vittori (dir.), *Dubai's Role in Facilitating Corruption and Global Illicit Financial Flows*, Carnegie Endowment for International Peace, juillet 2020, https://carnegieendowment.org/files/PageVittori_DubaiCorruption_final.pdf.
- 114 Il s'agit de l'or issu de la RDC, de la RCA, du Soudan et du Soudan du Sud, qui a été majoritairement exporté en contrebande vers les pays limitrophes avant d'être réexporté vers les EAU. Sasha Lezhnev, *Conflict Gold to Responsible Gold – A*

- Roadmap for Companies and Governments*, The Sentry, février 2021, <https://cdn.thesentry.org/wp-content/uploads/2021/02/ConflictGoldResponsibleGold-TheSentry-Feb2021.pdf>, p. 1.
- 115 Central Bank of the U.A.E., *AML/CFT Supervision*, <https://centralbank.ae/en/our-operations/anti-money-laundering-aml/>, consulté le 22 mars 2024.
- 116 UAE Financial Intelligence Unit, *Dealers in Precious Metals and Stones : Strategic Analysis Report*, octobre 2022, <https://amluae.com/wp-content/uploads/2022/11/Strategic-Analysis-Report-DPMS-October-2022.pdf>, p. 13.
- 117 European Union, *Indicative, non-exhaustive list of Conflict-affected and high-risk areas under Regulation (EU) 2017/821*, accédé le 2 janvier 2024, <https://www.cahraslist.net/cahras>.
- 118 Voir, p. ex., Conseil de sécurité des Nations Unies, *Final report of the Panel of Experts on the Sudan*, S/2024/65, 15 janvier 2024, <https://www.ecoi.net/en/file/local/2105266/n2400564.pdf>, p. 35; Conseil de sécurité des Nations Unies, *Rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan en application du paragraphe 2 de la résolution 2200 (2015) du Conseil de sécurité*, S/2016/805, 22 septembre 2016, <https://www.undocs.org/s/2016/805>, p. 42 et p. 171; Conseil de Sécurité des Nations Unies, « Rapport final du Groupe d'experts conformément au paragraphe 5 de la résolution 2360 », S/2017/672/Rev.1, 16 août 2017, <https://undocs.org/fr/S/2017/672/Rev.1>, p. 29; Conseil de sécurité des Nations Unies, *Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur le Mali*, S/2023/138, 22 février 2023, https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/S_2023_138.pdf, p. 12; Conseil de Sécurité des Nations Unies, « Rapport final du Groupe d'experts conformément au paragraphe 4 de la résolution 2424 », S/2019/469, 7 juin 2019, <https://undocs.org/fr/S/2019/469>, p. 40.
- 119 OCDE, *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais. Une introduction pour les entreprises en amont de la chaîne*, <https://mneguidelines.oecd.org/Guide-OCDE-sur-le-devoir-de-diligence-pour-des-chaines-d-approvisionnement-responsables-en-minerais.pdf>
- 120 Rashad Abelson, *Due diligence in mineral supply chains and the quest for a list of conflict-affected and high-risk areas*, OCDE, 29 mai 2020, <https://oecdonthellevelcom.wordpress.com/2020/05/29/due-diligence-in-mineral-supply-chains-and-the-quest-for-a-list-of-conflict-affected-and-high-risk-areas/>.
- 121 Louis Maréchal, *Les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais issus de a région des Grands Lacs, quelles initiatives pour quels progrès ?*, *Annales des Mines-Réalités industrielles*, 2019/3, février 2019, pp. 46-49, <https://www.cairn.info/revue-realites-industrielles-2019-3-page-46.htm>.
- 122 IPIS et PAX, *The EU Conflict Minerals Regulation: High Stakes, Disappointing Results*, octobre 2023, https://paxforpeace.nl/wp-content/uploads/sites/2/2023/10/The-EU-conflict-minerals-regulation_High-stakes-disappointing-results.pdf, p. 19, qui cite IPIS, *Regulating responsible sourcing of 3TG minerals*, in IPIS, *Insights on Due Diligence on Mineral Sourcing*, décembre 2019, https://ipisresearch.be/wp-content/uploads/2020/01/201912_insights-Due-Diligence.pdf.
- 123 Conseil de Sécurité des Nations Unies, *Rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan en application du paragraphe 2 de la résolution 2200 (2015)*, S/2016/805, 22 septembre 2016, <https://www.undocs.org/s/2016/805>, p. 171; Conseil de sécurité des Nations Unies, *Letter dated 8 August 2017 from the Group of Experts on the Democratic Republic of the Congo extended pursuant to Security Council resolution 2293 (2016) addressed to the President of the Security Council*, 16 août 2017, https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s_2017-672_rev_1.pdf, pp. 24 et 27; David Lewis, Ryan McNeill et Zandi Shabalala, *Gold worth billions smuggled out of Africa*, Reuters, 24 avril 2019, <https://www.reuters.com/investigates/special-report/gold-africa-smuggling/>.
- 124 Voir, par ex., Ramsys Gold Trading, *Sell Gold by Hand Carry or CIF*, <https://www.ramsysgold.com/hand-carry>, consulté le 22 mars 2024.
- 125 Zawya, *World Gold Council and Dubai Multi Commodities Centre collaborate to combat illicit hand-carried gold trade*, 23 novembre 2023, <https://www.zawya.com/en/press-release/companies-news/world-gold-council-and-dubai-multi-commodities-centre-collaborate-to-combat-illicit-hand-carried-gold-trade-b8mu7l81>.
- 126 Ahmed Bin Sulayem, *Banning hand carry gold in the fight against gold smuggling*, publié sur LinkedIn, 6 février 2021, <https://www.linkedin.com/pulse/banning-hand-carry-gold-fight-against-smuggling-ahmed-bin-sulayem/>; Mazhar Farooqui, *DMCC CEO renews call to ban hand-carry gold on flights*, *Khaleej Times*, 23 octobre 2021, <https://www.khaleejtimes.com/business/dmcc-ceo-renews-call-to-ban-hand-carry-gold-on-flights>.
- 127 Christian Happi, *Des canadiens arrêtés à Yaoundé pour trafic d'or*, *Actu Cameroun*, 12 novembre 2020, <https://actu cameroun.com/2020/11/12/des-canadiens-arretes-a-yaounde-pour-traffic-dor/>.
- 128 GI-TOC, *All that Glitters – Revelations from a Kenyan Gold Smuggler*, septembre 2023, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2023/09/All-that-glitters-Revelations-from-a-Kenyan-gold-smuggler-GI-TOC-September-2023.pdf>, p. 21.

- 129 Echange de SWISSAID avec un expert du secteur de l'or aux EAU, décembre 2023.
- 130 UAE Financial Intelligence Unit, *Dealers in Precious Metals and Stones: Strategic Analysis Report*, octobre 2022, <https://amluae.com/wp-content/uploads/2022/11/Strategic-Analysis-Report-DPMS-October-2022.pdf>, p. 13.
- 131 SWISSAID, *Détour doré – La face cachée du commerce de l'or entre les Emirats arabes unis et la Suisse*, juillet 2020, https://swissaid.kinsta.cloud/wp-content/uploads/2020/07/SWISSAID-Goldstudie-FR_final-web.pdf; Sasha Lezhnev et Megha Swamy, *Understanding Money Laundering Risks in the Conflict Gold Trade From East and Central Africa to Dubai and Onward*, novembre 2020, <https://thesentry.org/wp-content/uploads/2020/11/ConflictGoldAdvisory-TheSentry-Nov2020.pdf>; Matthew T. Page et Jodi Vittori, *Dubai's Role in Facilitating Corruption and Global Illicit Financial Flows*, juillet 2020, <https://carnegieendowment.org/2020/07/07/dubai-s-role-in-facilitating-corruption-and-global-illicit-financial-flows-pub-82180>.
- 132 UAE Bullion Market Committee, *About the UAEGD Standard*, <https://ugd.gov.ae/>, consulté le 22 mars 2024.
- 133 UAE Bullion Market Committee, *Active UAE Good Delivery Gold Members*, <https://ugd.gov.ae/wp-content/uploads/2024/01/UAEGD-Gold-Membership-Validity-19-01-2024-version-47-.pdf>, consulté le 22 mars 2024.
- 134 Emirates Gold DMCC a été « temporairement suspendue » en juillet 2023 après que ses propriétaires ont été accusés d'avoir trempé dans des affaires de blanchiment d'argent. Salim A. Essaid, *UAE suspends Emirates Gold over money laundering allegations*, Al-Monitor, 14 juillet 2023, <https://www.al-monitor.com/originals/2023/07/uae-suspends-emirates-gold-over-money-laundering-allegations#:~:text=UAE%20suspends%20Emirates%20Gold%20over%20money%20laundering%20allegations,-The%20London%20Bullion&text=The%20Bullion%20Committee%2C%20which%20is,reported%20Bloomberg%2C%20citing%20its%20experts>.
- 135 Il s'agit d'International Precious Metal Refiners, d'Al Etihad Gold Refinery DMCC et de Sam Precious Metals FZ LLC. Sources: <https://responsiblejewellery.com/member/international-precious-metal-refiners-llc/>; <https://responsiblejewellery.com/member/al-etihad-gold-refinery-dmcc/>; <https://responsiblejewellery.com/member/sam-precious-metals-fz-llc/>. Deux autres raffineries émiraties se sont engagées à adhérer au CoC RJC. IL s'agit d'Emirates Minting Factory et de Tigris Gold Refinery. Sources: <https://responsiblejewellery.com/member/emirates-minting-factory-llc/>; <https://responsiblejewellery.com/member/tigris-gold-refinery-fze/>.
- 136 Peter Hobson, *Exclusive: Gold market authority threatens to blacklist UAE and other centres*, Reuters, 12 novembre 2020, <https://www.reuters.com/article/idUSKBN27SONJ/>; Réaction du DMCC aux critiques de la LBMA: Ahmed Bin Sulayem, *Raising the bar*, publié sur LinkedIn, 17 novembre 2020, <https://www.linkedin.com/pulse/raising-bar-ahmed-bin-sulayem/?trackingId=dBFrqSQdQQS3vcIIOLEGsQ%3D%3D>.
- 137 Eddie Spence, *Switzerland Tells Refiners to Get Strict on UAE Gold, Bloomberg*, 15 octobre 2021, <https://www.bloomberg.com/news/articles/2021-10-15/switzerland-tells-refiners-to-tighten-audits-of-uae-gold?embedded-checkout=true>
- 138 U.S. Department of State, *Africa Gold Advisory*, 27 juin 2024, <https://www.state.gov/africa-gold-advisory/>.
- 139 Lisa Barrington, *Financial crime watchdog adds UAE to 'grey' money laundering watch list*, Reuters, 4 mars 2022, <https://www.reuters.com/world/middle-east/fatf-adds-uae-grey-money-laundering-watchlist-2022-03-04/>.
- 140 FATF (GAFI), *United Arab Emirates' measures to combat money laundering and terrorist financing*, avril 2020, <https://www.fatf-gafi.org/en/publications/Mutualevaluations/Mer-uae-2020.html>
- 141 FATF (GAFI), *Anti-money laundering and counter-terrorist financing measures - United Arab Emirates - Mutual Evaluation Report*, avril 2020, <https://www.fatf-gafi.org/content/dam/fatf-gafi/mer/Mutual-Evaluation-Report-United-Arab-Emirates-2020.pdf.coredownload.pdf>, p. 82.
- 142 NAMLCFTC, *UAE Risk Assessment Outreach Program*, 2021, <https://www.namlcftc.gov.ae/media/00aeyqio/uae-nra-outreach-program.pdf>, p. 17.
- 143 FATF (GAFI), *Outcomes FATF Plenary, 21-23 February 2024*, 23 février 2024, <https://www.fatf-gafi.org/en/publications/Fatfgeneral/outcomes-fatf-plenary-february-2024.html>.
- 144 Ministry of Economy of the UAE, *Due Diligence Regulations for Responsible Sourcing of Gold*, Version 1, août 2022 https://www.moec.gov.ae/documents/20121/296716/MOE_Due+Diligence+Regulations+V9_EN.pdf.
- 145 *Ibid.*, p. 8.
- 146 En particulier aux raffineries qui répondent à la définition de Dealers in Precious Metals and Precious Stones (DPMS), à savoir « effectuer une seule transaction en espèces ou plusieurs transactions qui semblent liées entre elles ou dont le montant est supérieur à AED 55 000 ». *Ibid.*, p. 6. Certaines des exigences de la réglementation s'appliquent non seulement aux raffineries mais également aux sociétés de négoce enregistrées comme DPMS.

- 147 *Ibid.*, p. 18-19.
- 148 *Ibid.*, p. 19.
- 149 *Ibid.*, p. 18.
- 150 UAE Times, *New UAE rules: Import invoices worth more than AED10,000 must be certified; violators face fines*, 18 janvier 2023, <https://uaetimes.ae/new-uae-rules-import-invoices-worth-more-than-aed10000-must-be-certified-violators-face-fines-news/>. Cette réglementation est entrée en vigueur en février 2023.
- 151 Conseil de sécurité des Nations Unies, *Letter dated 13 June 2023 from the Group of Experts on the Democratic Republic of the Congo addressed to the President of the Security Council*, juin 2023, <https://www.securitycouncilreport.org/un-documents/document/s-2023-431.php>, p. 38.
- 152 Echange avec un représentant d'une raffinerie émiratie, Dubaï, novembre 2022.
- 153 Les sanctions prévues en cas de non-respect de cette réglementation s'inscrivent dans le cadre plus général des sanctions en cas de violation de la législation anti-blanchiment d'argent. President of UAE, *Federal Decree-law No. (20) of 2018 On Anti-Money Laundering and Combating the Financing of Terrorism and Financing of Illegal Organisations*, adopté le 23 septembre 2018, <https://www.centralbank.ae/media/05mli3jt/federal-decree-law-no-20-of-2018.pdf>; Cabinet of the UAE, *Cabinet Decision No. (16) of 2021 Regarding the Unified List of the Violations and Administrative Fines for the Said Violations of Measures to Combat Money Laundering and Terrorism Financing that are Subject to the Supervision of the Ministry of Justice and the Ministry of Economy*, adopté le 31 janvier 2021, [https://ded.ae/DED_Files/Files/%D8%A7%D9%84%D9%82%D9%88%D8%A7%D9%86%D9%8A%D9%86%20%D9%88%D8%A7%D9%84%D8%AA%D8%B4%D8%B1%D9%8A%D8%B9%D8%A7%D8%AA%20PDF/Cabinet%20Decision%20No%20\(16\)%20of%202021.pdf](https://ded.ae/DED_Files/Files/%D8%A7%D9%84%D9%82%D9%88%D8%A7%D9%86%D9%8A%D9%86%20%D9%88%D8%A7%D9%84%D8%AA%D8%B4%D8%B1%D9%8A%D8%B9%D8%A7%D8%AA%20PDF/Cabinet%20Decision%20No%20(16)%20of%202021.pdf).
- 154 FDFA, *Expert Study on the Swiss Gold Sector and related Risks of Human Rights Abuses*, 12 décembre 2017, <https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/54476.pdf>, p. 17.
- 155 UNSD, *UN Comtrade*, <https://comtradeplus.un.org>.
- 156 Le total des exportations du Ghana selon les données de UN Comtrade en 2012, 2014, 2017 et 2018 est erroné et ne correspond pas à la valeur de l'or exporté. Pour les exportations d'or du Ghana vers la Suisse, Les données UN Comtrade 2017 à 2019 semblent erronés dans la mesure où les chiffres sont plus élevés que les importations de la Suisse.
- 157 Le rapport GHEITI 2019 souligne que les méthodes de récolte des statistiques d'exportation d'or diffèrent entre les agences publiques: «In determining the volume and value of gold exports, the PMMC and Min Com rely on the final values in the refinery certificates while the BoG depends on the interim declarations on the ICUMS Platform». Et de conclure: «the Bank of Ghana's approach in determining the export data tends to result in the underreporting of gold value and volume». GHEITI, *2019 Gheiti Mining Sector Reconciliation Report*, décembre 2021, https://eiti.org/sites/default/files/attachments/2019_gheiti_mining_report_compressed.pdf, p. 173.
- 158 Les poids totaux rapportés à UN Comtrade par les autorités burkinabè, d'une part, et par leurs homologues suisses, d'autre part, diffèrent fortement, tandis que les valeurs commerciales rapportées par les deux pays, elles, sont très proches. Cela suggère qu'il pourrait y avoir une incohérence au niveau des poids rapportés. En cherchant à expliquer cette incohérence, SWISSAID a découvert qu'elle découlait en grande partie du type d'or pris en compte de part et d'autre: tandis que les autorités burkinabè ont rapporté les exportations en or fin, les autorités suisses, elles, ont rapporté les importations en or brut. Les deux types d'or n'ayant, par définition, pas le même poids, mais la même valeur (ou presque), cette différence de pratique explique que des écarts sont observables au niveau du poids et non au niveau de la valeur. En bref, ces écarts ne correspondent très vraisemblablement pas à des exportations illégales.
- 159 UNSD, *UN Comtrade*, <https://comtradeplus.un.org>.
- 160 Réponse de l'OFDF à SWISSAID, 28 mars 2022.
- 161 A titre d'exemple, l'OFDF a mentionné que de nombreuses statistiques étrangères indiquent le pays de facturation, qui peut être la Suisse, comme pays de destination, bien que la marchandise n'est pas importée physiquement dans ce pays.
- 162 Réponse d'Abdoul Aziz Idrissa (MM) à SWISSAID, 11 octobre 2021.
- 163 Réponse d'une raffinerie suisse certifiée LBMA à SWISSAID, mars 2022.
- 164 Données Swiss-Impex. OFDF, *Bienvenue dans Swiss-Impex !*, <https://www.gate.ezv.admin.ch/swissimpex/public/bereiche/waren/result.xhtml>.

- 165 Global Witness, *Beneath the Shine – A Tale of two Gold Refiners*, juillet 2020, https://www.globalwitness.org/documents/19926/Beneath_the_Shine_-_July_2020.pdf; SWISSAID, *Détour doré – La face cachée du commerce de l'or entre les Emirats arabes unis et la Suisse*, juillet 2020, https://swissaid.kinsta.cloud/wp-content/uploads/2020/07/SWISSAID-Goldstudie-FR_final-web.pdf; Société pour les peuples menacés (Suisse), *Drehscheibe Schweiz für risikobehaftetes Gold?*, avril 2018, https://www.gfbv.ch/wp-content/uploads/berichtgold_de_neueversion_april18_mit-links.pdf.
- 166 Eddie Spence, *Switzerland Tells Refiners to Get Strict on UAE Gold*, Bloomberg, 15 octobre 2021, <https://www.bloomberg.com/news/articles/2021-10-15/switzerland-tells-refiners-to-tighten-audits-of-uae-gold?embedded-checkout=true>.
- 167 UAE Financial Intelligence Unit, *Dealers in Precious Metals and Stones: Strategic Analysis Report*, octobre 2022, <https://amluae.com/wp-content/uploads/2022/11/Strategic-Analysis-Report-DPMS-October-2022.pdf>, p. 13 (mentionné ici: <https://www.state.gov/africa-gold-advisory/#post-457135-footnote-22>).
- 168 ASFCMP, *Foire aux questions*, <https://asfcmp.ch/foire-aux-questions/>, consulté le 4 avril 2024.
- 169 Richard Etienne, *Le raffineur Valcambi exclu de la faïtière des métaux précieux*, Le Temps, 31 octobre 2023, <https://www.letemps.ch/economie/le-raffineur-valcambi-exclu-de-la-faitiere-des-metaux-precieux>; Valcambi suisse, Media release, *Valcambi and ASFCMP break up*, 27 octobre 2023, https://www.valcambi.com/fileadmin/media/valcambi/News/Valcambi_Press_Release_20231028.pdf.
- 170 LBMA *Responsible Sourcing*, <https://www.lbma.org.uk/responsible-sourcing>, consulté le 5 avril 2024.
- 171 OFDF, *Importations selon le type d'or (à partir du 01.01.2021)*, https://www.bazg.admin.ch/bazg/fr/home/themen/schweizerische-aussenhandelsstatistik/daten/waren/gold.spa.gold.app/gold_fr.html, consulté le 4 avril 2024.
- 172 *Ibid.* Total de l'or importé par la Suisse en provenance des Etats africains en 2022 (267'535 kg) – total de l'or non minier importé d'Afrique du Sud (33'970, données corrigées) – or non minier importé du Zimbabwe (138kg) = 233'427 (87% de 267'535).
- 173 148 tonnes en 2018, 171 tonnes en 2019, 177 tonnes en 2020 et 172 tonnes en 2021. Sources: LBMA, *Responsible Sourcing Report 2020*, 2020, <https://cdn.lbma.org.uk/downloads/Publications/LBMA-Responsible-Sourcing-Report-2020-FULL-REPORT.pdf>, p. 37; LBMA *Sustainability and Responsible Sourcing Report 2021*, 2021, https://cdn.lbma.org.uk/downloads/responsible-sourcing/Responsible-Sourcing-Report_LBMA_2021_Final.pdf, p. 47; LBMA, *Sustainability and Responsible Sourcing Report 2022*, 2022, https://cdn.lbma.org.uk/downloads/Publications/2022/LBMA_Sustainability-and-Responsible-Sourcing-Report_2022_Final.pdf, p. 28; LBMA, *Sustainability and Responsible Sourcing Report 2023*, 2023, <https://cdn.lbma.org.uk/downloads/Publications/2023/Sustainability-and-Responsible-Sourcing-Report-2023-1310.pdf>, p. 32.
- 174 SWISSAID, *De l'ombre à la lumière – Les relations d'affaires entre les mines d'or industrielles en Afrique et les raffineries*, mars 2023, https://swissaid.kinsta.cloud/wp-content/uploads/2023/03/2023-02-SWISSAID-Goldstudie_FR_final_web.pdf.
- 175 LBMA, *Responsible Sourcing Reports*, *op. cit.*
- 176 Réponse d'Argor-Heraeus à SWISSAID, 6 octobre 2022.
- 177 LBMA, *Sustainability and Responsible Sourcing Report 2023*, *op. cit.*, p. 32.
- 178 Réponse de MKS PAMP à SWISSAID, 4 avril 2024.
- 179 Réponse de SAR Recycling à SWISSAID, 25 janvier 2022.
- 180 36'127 kg en 2018, 49'417 kg en 2019, 8'641 kg en 2020 et 197 kg en 2021. Sources: LBMA, *Sustainability and Responsible Sourcing Reports*, *op. cit.*
- 181 2'420 kg en 2018 et 7'023 kg en 2019. Sources: *ibid.*
- 182 100 kg en 2018. Sources: *ibid.*
- 183 Cameron MacKay, *Responsible sourcing needed*, Engineering News, 25 juin 2021, <https://www.engineeringnews.co.za/print-version/refinery-stresses-need-for-responsible-gold-2021-06-09>.
- 184 912 (au moins 99.5% pour affinage): Maroc, 2021: 114 kg; Afrique du Sud, 2021: 4'320 kg; 2022: 40'772 kg; Sénégal, 2021: 18 kg; Zimbabwe, 2023: 24 kg. Source: OFDF, *Importations selon le type d'or*, *op. cit.*
- 185 913 (au moins 99.5% pour d'autres usages): Afrique du Sud, 2021: 57'108 kg; 2022: 55'532 kg; Zimbabwe, 2022: 138 kg. Source: *Ibid.*
- 186 Réponses de plusieurs raffineries LBMA à SWISSAID, août 2022, octobre 2022 et janvier 2023.
- 187 Réponse de l'OFDF à SWISSAID, 31 janvier 2022. Les importateurs doivent déclarer le poids de l'or net et le poids de l'or brut. Le poids de l'or net comprend les impuretés du doré et ne correspond donc pas au poids de l'or fin.

- 188 En 2018 et en 2019, les raffineries suisses ont rapporté à la LBMA des importations d'or en provenance du Botswana de 2'009 kg en 2018 et 1'414 kg en 2019. Les statistiques douanières suisses pour ces mêmes années indiquent des importations d'or du Botswana de 1'303 kg en 2018 et de 1'152 kg en 2019.
- 189 En 2019, les raffineries suisses ont rapporté à la LBMA des importations d'or de RDC de 79 kg. Les statistiques douanières suisses pour cette même année ne révèlent aucune importation d'or en provenance de ce pays.
- 190 Les raffineries suisses ont rapporté à la LBMA des importations en or « recyclé » en provenance d'Égypte de 2'420 kg en 2018 et 7'023 kg en 2019. De leur côté, les statistiques suisses indiquent des importations d'or en provenance d'Égypte de 2023 kg en 2018 et de 0 kg en 2019 pour le code tarifaire 7108 et de 8 kg en 2018 et 7 kg en 2019 pour le code tarifaire 7113. Ceci est d'autant plus surprenant que les autorités égyptiennes n'ont déclaré des exportations d'or vers la Suisse que de 1'695 kg en 2018 et de 0 kg en 2019.
- 191 Réponse de la LBMA à SWISSAID, 29 novembre 2022.
- 192 Réponse de Metalor à SWISSAID, 28 mars 2022.
- 193 Réponses de l'OFDF à SWISSAID, 31 janvier 2022 et 16 décembre 2022.
- 194 Réponses de raffineries à SWISSAID, août/octobre 2022 et janvier 2023.
- 195 Conseil fédéral, *Rapport du Conseil fédéral sur le commerce de l'or et les droits de l'homme*, 14 novembre 2018, <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-72914.html#:~:text=Le%20rapport%20sur%20l'or,l'or%20pour%20assurer%20le,p.3et6>.
- 196 Contrôle fédéral des finances de la Suisse, *Audit de l'efficacité du contrôle des métaux précieux*, 24 février 2020, https://www.efk.admin.ch/images/stories/efk_dokumente/publikationen/_wirtschaft_und_verwaltung/oeffentliche_finanzen_und_steuern/19476/19476BE_Version_definitive_V04.pdf, p. 5.
- 197 Conseil fédéral de la Suisse, *ODiTr*, 3 décembre 2021, <https://www.fedlex.admin.ch/filestore/fedlex.data.admin.ch/eli/cc/2021/847/20240101/fr/pdf-a/fedlex-data-admin-ch-eli-cc-2021-847-20240101-fr-pdf-a.pdf>.
- 198 OFDF, *Règlement relatif à l'application de la loi sur le contrôle des métaux précieux pour les titulaires d'une patente de fondeur et d'une autorisation d'exercer la profession d'essayeur du commerce*, 1^{er} janvier 2023, https://www.bazg.admin.ch/bazg/fr/home/documentation/directives/r_247.html#:~:text=Navigation-,R%2D247%20R%C3%A8glement%20relatif%20%C3%A0%20l'application%20de%20la%20loi,profession%20d'essayeur%20du%20commerce.
- 199 *Ibid.*, p. 7.
- 200 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Communication conjointe AL CHE 1/2023 au gouvernement suisse*, 24 mars 2023, <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gld=27894>.
- 201 Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, Lettre de réponse à la communication conjointe du 24 mars 2023 (AL CHE 1/2023), 16 mai 2023, <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadFile?gld=37525>, p. 3.
- 202 DFF et OFDF, *Consultation relative à la loi fédérale fixant le cadre général de la perception des redevances et concernant le contrôle de la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF, LE- OFDF), à son annexe 1 ainsi qu'à la loi fédérale sur l'assujettissement aux droits de douane et la détermination des droits de douane (loi sur les droits de douane, LDD)*, août 2022, <https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/72785.pdf>, p. 88.
- 203 UNSD, *UN Comtrade*, <https://comtradeplus.un.org>.
- 204 UNSD, *UN Comtrade*, <https://comtradeplus.un.org>.
- 205 Le rapport GHEITI 2019 souligne que les méthodes de récolte des statistiques d'exportation d'or diffèrent entre les agences publiques: « In determining the volume and value of gold exports, the PMMC and Min Com rely on the final values in the refinery certificates while the BoG depends on the interim declarations on the ICUMS Platform ». GHEITI, 2019 *Gheiti Mining Sector Reconciliation Report*, décembre 2021, https://eiti.org/sites/default/files/attachments/2019_gheiti_mining_report_compressed.pdf, p. 173.
- 206 Le total des exportations du Ghana en 2012, 2014, 2017 et 2018, selon les données de UN Comtrade, est erroné et ne correspond pas à la valeur de l'or exporté. Pour les exportations d'or du Ghana vers la Suisse, les données UN Comtrade 2017 à 2019 semblent erronées dans la mesure où les chiffres sont plus élevés que les importations de la Suisse.

- 207 Le rapport GHEITI 2019 indique que: « the Bank of Ghana's approach in determining the export data tends to result in the underreporting of gold value and volume ». GHEITI, 2019 *Gheiti Mining Sector Reconciliation Report*, *op. cit.*
- 208 Ces écarts ont notamment atteint 9,5 tonnes en 2017, 8,2 tonnes en 2018 et 4,5 tonnes en 2019.
- 209 Les statistiques douanières sur les importations d'or en Inde en 2018 et en 2019 indiquent que la raffinerie MMTC-PAMP a été le principal importateur indien d'or burkinabè (plus de 18,5 tonnes d'or par an pendant cette période). En 2018, les exportations d'or du Burkina Faso vers l'Inde se montaient à seulement 11'265 kg (et 0 kg vers les autres pays d'Asie & Australie), tandis que la LBMA a indiqué à SWISSAID que les raffineries certifiées par ses soins basées en Asie ou en Australie avaient importé 16'000 kg d'or en provenance du Burkina Faso (et non 16 kg, comme indiqué par erreur dans le Responsible Sourcing Report 2020). De même en 2019: les autorités burkinabè n'ont rapporté des exportations vers l'Inde que de 13'318 kg d'or (et de 0 kg vers l'Australie), tandis que la LBMA a publié des importations de 14'700 kg. MMTC-PAMP s'approvisionne en or minier auprès des contreparties de MKS PAMP SA. Cette dernière a indiqué à SWISSAID: « Nous pouvons vous confirmer que tous nos imports et exports sont déclarés aux autorités compétentes des pays concernés ». Réponse de MKS PAMP à SWISSAID, 18 mars 2022.
- 210 LBMA, *Responsible Sourcing*, <https://www.lbma.org.uk/responsible-sourcing>, consulté le 4 avril 2024.
- 211 LBMA, *Responsible Sourcing Report 2020*, 2020, <https://cdn.lbma.org.uk/downloads/Publications/LBMA-Responsible-Sourcing-Report-2020-FULL-REPORT.pdf>, p. 37; LBMA, *Sustainability and Responsible Sourcing Report 2021*, 2021, https://cdn.lbma.org.uk/downloads/responsible-sourcing/Responsible-Sourcing-Report_LBMA_2021_Final.pdf, p. 47; LBMA, *Sustainability and Responsible Sourcing Report 2022*, 2022, https://cdn.lbma.org.uk/downloads/Publications/2022/LBMA_Sustainability-and-Responsible-Sourcing-Report_2022_Final.pdf, p. 28; LBMA, *Sustainability and Responsible Sourcing Report 2023*, 2023, <https://cdn.lbma.org.uk/downloads/Publications/2023/Sustainability-and-Responsible-Sourcing-Report-2023-1310.pdf>, p. 32.
- 212 MMTC-PAMP, *LBMA Responsible Gold and Silver Guidances and OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chain of minerals from conflict-affected and high-risk areas - Compliance Report for the year 2022*, 17 mars 2023, <https://www.mmtcpamp.com/documents/41872/225059/MMTC-PAMP+India+LBMA+Responsible+Gold+Guidance+Compliance+Report+2022.pdf>, p. 7.
- 213 SWISSAID, *De l'ombre à la lumière – Les relations d'affaires entre les mines d'or industrielles en Afrique et les raffineries*, mars 2023, https://swissaid.kinsta.cloud/wp-content/uploads/2023/03/2023-02-SWISSAID-Goldstudie_FR_final_web.pdf.
- 214 Statistiques douanières de l'Inde pour les années 2018-2020, obtenues via une base de données payante.
- 215 Arvind Sahay et Sudheesh Nambiath, *India for Responsible Gold*, India Gold Policy Centre, 15 décembre 2020, https://www.iima.ac.in/sites/default/files/2022-11/Position%20Paper_India%20For%20Responsible%20Gold_15Dec2020.pdf
- 216 Impact, *A Golden Web – How India Became One of the World's Largest Gold Smuggling Hubs*, Alan Martin, novembre 2019, https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2019/11/IMPACT_A-Golden-Web_EN-Nov-2019_web.pdf.
- 217 The Economic Times, *Not all gold actually glitters*, 15 mars 2024, <https://economictimes.indiatimes.com/opinion/et-commentary/not-all-gold-actually-glitters/articleshow/108532144.cms?from=mdr>.
- 218 World Gold Council, *Gold refining and recycling: India gold market series*, 21 juin 2022, https://www.gold.org/goldhub/research/gold-refining-and-recycling-india-gold-market-series?utm_medium=email&utm_source=newsletter&utm_campaign=GOLDHUB:%20your%20weekly%20gold%20market%20round-up,%20June%2024,%202022.
- 219 Bureau of Indian Standards, *List of Refineries/Mint granted Licence*, 18 janvier 2022, https://www.bis.gov.in/wp-content/uploads/2022/01/Refinerieslatestlist_18012022.pdf.
- 220 World Gold Council, *Gold refining and recycling: India gold market series*, 21 juin 2022, https://www.gold.org/goldhub/research/gold-refining-and-recycling-india-gold-market-series?utm_medium=email&utm_source=newsletter&utm_campaign=GOLDHUB:%20your%20weekly%20gold%20market%20round-up,%20June%2024,%202022#footnote-8.
- 221 *Ibid.*
- 222 Directorate general of audit, indirect taxes & customs (Government of India), *AML & CFT guidelines for dealers in precious metals and precious stones*, 2023, 25 janvier 2023, <https://amlindia.in/wp-content/uploads/2023/03/AML-and-CFT-Guidelines-for-Dealers-in-Precious-Metals-and-Precious-Stones-2023.pdf>.
- 223 LBMA, *Spotlight on the Turkish Gold Market 2021*, août 2021, <https://cdn.lbma.org.uk/downloads/Publications/Spotlight-on-the-Turkish-Gold-Market-2021.pdf>.
- 224 UNSD, *UN Comtrade*, <https://comtradeplus.un.org>.

- 225 The Sentry, *Libya's Kleptocratic Boom*, novembre 2023, <https://thesentry.org/wp-content/uploads/2023/11/KleptocraticBoom-Nov2023-final.pdf>; International Crisis Group, *Reprendre en main la ruée vers l'or au Sahel central*, 13 novembre 2019, <https://www.crisisgroup.org/africa/sahel/burkina-faso/282-reprendre-en-main-la-ruée-vers-lor-au-sahel-central>; Jérôme Tubiana et Claudio Gramizzi, *Tubu Trouble: State and Statelessness in the Chad–Sudan–Libya Triangle*, *Small Arms Survey*, juin 2017, <https://www.smallarmssurvey.org/sites/default/files/resources/SAS-CAR-WP43-Chad-Sudan-Libya.pdf>; GI-TOC, *Par-delà le sang. Or, conflits et criminalité en Afrique de l'Ouest*, Marcena Hunter, novembre 2022, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2022/11/Marcena-Hunter-Par-dela%CC%80-le-sang-Or-conflits-et-criminalite%CC%81-en-Afrique-de-lOuest-GI-TOC-Novembre-2022.pdf>; Alwasat News, *Chad: \$91 million of gold smuggled weekly to Libya*, 11 juin 2022, <https://en.alwasat.ly/news/libya/361847>.
- 226 Radio France internationale (RFI), *Libye: Khalifa Haftar, son fils Saddam et le trafic d'or*, 10 octobre 2020, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20201010-libye-fils-haftar-traffic-or-turquie-emirats-arabes-unis>.
- 227 The Libya Update, *Pro-Dbeibeh militia accused of smuggling gold to Turkey*, 17 décembre 2023, <https://libyaupdate.com/pro-dbeibeh-militia-accused-of-smuggling-gold-to-turkey/>; <https://twitter.com/observatoryly/status/1735267215216456108?s=46>.
- 228 Jonathan Spicer, *Finance watchdog 'grey lists' Turkey in threat to investment*, Reuters, 21 octobre 2021, <https://www.reuters.com/business/finance-watchdog-grey-lists-turkey-threat-investment-2021-10-21/>; FATF (GAFI), *"Black and grey" lists*, <https://www.fatf-gafi.org/en/countries/black-and-grey-lists.html>, consulté le 23 mars 2024.
- 229 FATF (GAFI), *Anti-money laundering and counter-terrorist financing measures – Turkey, Fourth Round Mutual Evaluation Report*, décembre 2019, <http://www.fatf-gafi.org/publications/mutualevaluations/documents/mer-turkey-2019.html>; AML UAE, *To curb illegitimate trade, UAE to audit all gold refineries*, <https://amluae.com/to-curb-illegitimate-trade-uae-to-audit-all-gold-refineries/>, consulté le 23 mars 2024.
- 230 Patrick Sykes et Firat Kozok, *Gold Smuggling Spikes in Turkey on Growing Gap With World Market*, Bloomberg, <https://www.bloomberg.com/news/articles/2024-03-21/gold-smuggling-spikes-in-turkey-on-growing-gap-with-world-market?embedded-checkout=true>, 21 mars 2024.
- 231 SWISSAID, *De l'ombre à la lumière – Les relations d'affaires entre les mines d'or industrielles en Afrique et les raffineries*, mars 2023, https://swissaid.kinsta.cloud/wp-content/uploads/2023/03/2023-02-SWISSAID-Goldstudie_FR_final_web.pdf.
- 232 Réponse de Asahi Refining Canada à SWISSAID, 1^{er} mars 2022.
- 233 Réponse de The Perth Mint à SWISSAID, 25 octobre 2022.
- 234 SWISSAID, *De l'ombre à la lumière – Les relations d'affaires entre les mines d'or industrielles en Afrique et les raffineries*, mars 2023, https://swissaid.kinsta.cloud/wp-content/uploads/2023/03/2023-02-SWISSAID-Goldstudie_FR_final_web.pdf.
- 235 Réponse de The Perth Mint à SWISSAID, 4 avril 2023.
- 236 Marcena Hunter, *Illicit financial flows: artisanal and small-scale gold mining in Ghana and Liberia*, *OECD Development Co-operation Working Papers*, 2019, <https://www.delvedatabase.org/uploads/resources/Illicit-financial-flows-Artisanal-and-Small-scale-Gold-mining-in-Ghana-and-Liberia.pdf>.
- 237 Punch, *Illegal gold mining: Foreigners steal Nigeria's wealth amid dwindling revenue, mounting debts*, Tunde Ajaja, 30 octobre 2021, <https://punchng.com/illegal-gold-mining-foreigners-steal-nigerias-wealth-amid-dwindling-revenue-mounting-debts/>.
- 238 France 24, *Mali: des orpailleurs chinois accusés d'avoir exploité illégalement et pollué le fleuve Falémé*, Hermann Boko, 26 mars 2021, <https://observers.france24.com/fr/afrique/20210326-au-mali-l-exploitation-ill%C3%A9gale-de-l-or-par-des-chinois-pollue-le-fleuve-fal%C3%A9m%C3%A9-%C3%A0-la-fronti%C3%A8re-s%C3%A9n%C3%A9galaise>.
- 239 Justin Mwetaminwa et Thierry Vircoulon, *Un scandale sino-congolais. L'exploitation illégale des minerais et des forêts par les entreprises chinoises au Sud-Kivu*, Ifri, février 2022, https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/mwetaminwa_vircoulon_scandale_sino_congolais_2022.pdf.
- 240 Al Jazeera, *CAR authorities accuse rebels of killing nine Chinese miners*, 19 avril 2023, <https://www.aljazeera.com/news/2023/4/19/car-authorities-accuse-rebels-of-killing-nine-chinese-miners>.
- 241 P. ex., en ce qui concerne le Ghana: Marcena Hunter, *Illicit financial flows: artisanal and small-scale gold mining in Ghana and Liberia*, *OECD Development Co-operation Working Papers*, 2019, <https://www.delvedatabase.org/uploads/resources/Illicit-financial-flows-Artisanal-and-Small-scale-Gold-mining-in-Ghana-and-Liberia.pdf>; Richard Kumah, *Chinese participation in Ghana's illegal small-scale gold mining: Linking local pull factors to distributional inequities*, *The Extractive Industries and Society*, Volume 16, December 2023, <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S2214790X23001466>; en ce qui concerne le Cameroun: Alliance pour une Mine Responsable, *Etude sur les filières de commercialisation de l'or et du diamant au Cameroun*, Sébastien Pennes, Yves Bertran Alvarez, Idriss Linge, septembre 2021, <https://eitcameroon.org/post/2442/etude-sur-les-filières-de-commercialisation-de-lor-et-du-diamant-au-cameroun-2>.

- 242 Lilia Blaise, *Tunisie: le business de l'or victime de la Libye et des Ben Ali*, Middle East Eye, 5 mars 2019, <https://www.middleeasteye.net/fr/actualites/tunisie-le-business-de-lor-victime-de-la-libye-et-des-ben-ali>
- 243 Metal Focus, *Gold Focus 2023*, 2023, <https://www.metalsfocus.com/product/gold-focus/>, p. 37.
- 244 Entretien de SWISSAID avec une raffinerie LBMA, octobre 2022.
- 245 Libya Mohammed, *Libya ranked third largest gold reserve in Africa*, The Libya Observer, 13 juin 2023, <https://libyaobserver.ly/inbrief/libya-ranked-third-largest-gold-reserve-africa>; World Gold Council, *Gold Reserves by Country*, 5 mars 2024, <https://www.gold.org/goldhub/data/gold-reserves-by-country>.
- 246 OFDF, *Importations selon le type d'or*, https://www.bazg.admin.ch/bazg/fr/home/themen/schweizerische-aussenhandelsstatistik/daten/waren/gold.spa.gold.app/gold_fr.html, consulté le 26 avril 2024.
- 247 LBMA, *LBMA Moves to Support the World's Artisanal Gold Miners*, 17 octobre 2022, <https://www.lbma.org.uk/articles/lbma-moves-to-support-the-worlds-artisanal-gold-miners>; LBMA, *Launch of Artisanal and Small-Scale Mining Toolkit for Accredited Refiners*, 21 mars 2024, <https://www.lbma.org.uk/articles/launch-of-artisanal-and-small-scale-mining-toolkit-for-accredited-refiners>.
- 248 LBMA, *Responsible Sourcing Reports*, op. cit.
- 249 Réponse d'Argor-Heraeus à SWISSAID, 6 octobre 2022.
- 250 Réponse de Rand Refinery à SWISSAID, 15 novembre 2022.
- 251 Midi Madagasikara, *Banque Centrale: 40 tonnes d'or monétaire de Madagascar, sur le marché international d'ici 10 ans*, 20 juin 2023, <https://midi-madagasikara.mg/banque-centrale-40-tonnes-dor-monetaire-de-madagascar-sur-le-marche-international-dici-10-ans/>.
- 252 MKS PAMP, *Unleashing the Potential of Artisanal and Small-Scale Gold Mining: Insights from the OECD Responsible Mineral Supply Chains Forum*, mai 2023, <https://www.mkspamp.com/unleashing-potential-artisanal-and-small-scale-gold-mining-insights-oecd-responsible-mineral-supply>.
- 253 Global Witness, *Beneath the Shine – A Tale of two Gold Refiners*, juillet 2020, https://www.globalwitness.org/documents/19926/Beneath_the_Shine_-_July_2020.pdf; SWISSAID, *Détour doré – La face cachée du commerce de l'or entre les Emirats arabes unis et la Suisse*, juillet 2020, https://swissaid.kinsta.cloud/wp-content/uploads/2020/07/SWISSAID-Goldstudie-FR_final-web.pdf; Eddie Spence, Jonathan Browning, Katarina Hoije, *London Laundering Case May Hold Clues to Guinea's Gold*, Bloomberg, 13 mai 2022, <https://www.bloomberg.com/news/features/2022-05-13/where-is-guinea-s-gold-a-london-money-laundering-case-may-hold-clues?embedded-checkout=true>
- 254 SWISSAID, *De l'ombre à la lumière – Les relations d'affaires entre les mines d'or industrielles en Afrique et les raffineries*, mars 2023, https://swissaid.kinsta.cloud/wp-content/uploads/2023/03/2023-02-SWISSAID-Goldstudie_FR_final_web.pdf.
- 255 Le total a été corrigé en prenant en compte les données de l'Égypte et les données corrigées pour les raffineries Asie&Australie.
- 256 Le total a été corrigé en prenant en compte les données de l'Égypte.
- 257 LBMA, *Responsible Sourcing Reports*, op. cit.
- 258 Metal Focus, *Gold Focus 2023*, 2023, <https://www.metalsfocus.com/product/gold-focus/>, p. 37.
- 259 *Ibid.* p. 41 et p. 43.
- 260 LBMA, *Responsible Sourcing Reports*, op. cit.
- 261 Conseil de sécurité des Nations Unies, *Rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan*, S/2024/65, 15 janvier 2024, <https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=S%2F2024%2F65&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False>, p. 35.
- 262 Le chiffre de 1'203 tonnes d'or est une donnée corrigée où l'écart artificiel avec les importations en provenance d'Afrique du Sud a été pris en compte.
- 263 Une partie de l'écart a pour origine l'or « recyclé » en provenance d'Afrique, qui apparaît dans les importations des pays non africains mais pas dans la production totale des pays africains. Les quantités impliquées sont néanmoins très basses comparées à celles de l'or minier.
- 264 Il s'agit notamment de la partie de l'or contrôlé par Wagner qui est envoyée en Russie, et de l'or exporté en contrebande de certains pays africains (p. ex. du Cameroun) vers la Chine (voir Pennes et al., *Etude sur les filières de commercialisation de l'or et du diamant au Cameroun*, ARM, septembre 2021, https://eitcameroon.org/wp-content/uploads/dlm_uploads/2022/08/Etude-sur-les-filières-de-commercialisation-de-lor-et-du-diamant-au-Cameroun.pdf, p. 9).

- 265 Ministère de l'énergie, des mines et des carrières du Burkina Faso, *Rapport 2021-2022 sur l'état de la fraude en matière de commercialisation de l'or et des autres substances précieuses*, mars 2023, https://www.energie-mines.gov.bf/fileadmin/user_upload/stockage/RAPPORT_2021-2022_SUR_L_ETAT_DE_LA_LUTTE_VD_.pdf.
- 266 BGR, *The implementation of due diligence in 3TG supply chains: The cases of Burkina Faso, Mozambique and Nigeria*, 2022, <https://rue.bmz.de/resource/blob/116300/bgr-3tg-study-2022.pdf>, p. 10.
- 267 GI-TOC, *Tarnished Hope. Crime and corruption in South Sudan's gold sector*, Marcena Hunter, Ken Opala, mai 2023, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2023/05/Marcena-Hunter-and-Ken-Opala-Tarnished-hope-Crime-and-corruption-in-S-Sudans-gold-sector-GI-TOC-May-2023-.pdf>, p. 21.
- 268 GI-TOC, *Illicit gold markets in East and Southern Africa*, Marcena Hunter, Mukasiri Sibanda, Ken Opala, Julius Kaka, Lucy P. Modi, mai 2021, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2021/05/Illicit-gold-markets-in-East-and-Southern-Africa-GITOC-.pdf>, p. 35.
- 269 Jeune Afrique, *Comment Wagner se finance: enquête sur l'eldorado d'Evgueni Prigojine en Centrafrique et au Cameroun*, Mathieu Olivier, 12 janvier 2023, <https://www.jeuneafrique.com/1406255/politique/comment-wagner-se-finance-enquete-sur-leldorado-devgueni-prigojine-en-centrafrique-et-au-cameroun/>; The Sentry, *Architects of Terror, The Wagner Group's Blueprint for State Capture in the Central African Republic*, juin 2023, <https://thesentry.org/wp-content/uploads/2023/06/ArchitectsTerror-TheSentry-June2023.pdf>
- 270 CNN, *Russia is plundering gold in Sudan to boost Putin's war effort in Ukraine*, Nima Elbagir, Barbara Arvanitidis, Tamara Qiblawi, Gianluca Mezzofiore, 29 juillet 2022, <https://edition.cnn.com/2022/07/29/africa/sudan-russia-gold-investigation-cmd-intl/index.html>.
- 271 Jeune Afrique, *Au Mali, Wagner voit grand dans les mines d'or*, Benjamin Roger, 6 mars 2024, <https://www.jeuneafrique.com/1544504/politique/au-mali-wagner-voit-grand-dans-les-mines-dor/>.
- 272 Jessica Berlin et al., *The Blood Gold Report: How the Kremlin is using Wagner to launder billions in African gold*, 21 Democracy, décembre 2023, <https://bloodgoldreport.com/wp-content/uploads/2023/12/The-Blood-Gold-Report-2023-December.pdf>
- 273 Réponse de la Direction générale des mines du Bénin à SWISSAID, 26 octobre 2023.
- 274 Réponse de la Direction générale des mines et de la géologie du Togo à SWISSAID, 18 août 2023.
- 275 Le rapport de l'ITIE Niger pour l'année 2020 mentionne des exportations d'or vers les EAU de 31'317 kg et d'une valeur d'environ FCFA 544 milliards. A un taux de change moyen en 2020 de FCFA 1 = 0,0017 USD, cela fait environ 925 millions USD. En divisant cette somme par le poids (31'317 kg), on obtient un prix de l'or de 29'541 USD/kg, alors que le prix moyen de l'or en 2020 était d'environ 55'000 USD. ITIE Niger, *Rapport ITIE 2020*, décembre 2022, https://eiti.org/sites/default/files/2023-01/Rapport%20ITIE%20Niger%202020%20%28Final%29%20Sign%C3%A9%20311222_0.pdf, p. 93.
- 276 $370'620'409'394 \text{ FCFA} \times 0,0018 \text{ USD/FCFA} = 667'116'736 \text{ USD}$. $667'116'736 \text{ USD} \div 44'146 \text{ kg} = 15'111 \text{ USD/kg}$. ITIE Niger, *Etude de cadrage sur l'amélioration de la prise en compte du secteur minier artisanal et de petite échelle*, novembre 2022, https://itieniger.ne/wp-content/uploads/2023/01/Etude-sur-les-EMAPE_ITIE-Niger_EnerTEAM-vers.finale-09-11-22-1.pdf, p. 53.
- 277 Conseil de sécurité des Nations Unies, *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, S/2020/482, 2 juin 2020, <https://www.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/1533/panel-of-experts/expert-reports>, p. 15-16; The Sentry, *The Golden Laundromat, The Conflict Gold Trade from Eastern Congo to the United States and Europe*, octobre 2018, https://cdn.thesentry.org/wp-content/uploads/2018/10/GoldenLaundromat_Sentry_Oct2018-final.pdf; Josaphat Musamba, Erik Gobbers, *Armed groups, territorial control, land disputes, and gold exploitation in Djugu, Ituri, Democratic Republic of Congo*, IPIS, juin 2023, https://ipisresearch.be/wp-content/uploads/2023/10/IPIS_Armed-groups-territorial-control-land-disputes-and-gold-exploitation-in-Djugu_508.pdf, p. 27.
- 278 Selon les données de UN Comtrade, l'Ouganda a rapporté des importations d'or de Gambie de 1,4 tonnes d'or en 2019, 3,5 tonnes en 2020 et 2,5 tonnes en 2021. Les statistiques détaillées des douanes ougandaises pour les années 2018-2021, auxquelles SWISSAID a eu accès, indiquent qu'une partie au moins de cet or a été déclaré comme étant du « doré ».
- 279 US Department of the Treasury, *Treasury Sanctions Alain Goetz and a Network of Companies Involved in the Illicit Gold Trade*, 17 mars 2022, <https://home.treasury.gov/news/press-releases/jy0664>; Journal officiel de l'Union européenne, *Règlement d'exécution (UE) 2022/2397 du Conseil*, 8 décembre 2022, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32022R2397&from=EN>.
- 280 Réponse d'AGR à SWISSAID, 2 février 2022.
- 281 Réponse d'Alain Goetz à SWISSAID, 26 mai 2023.

- 282 Impact, *Les intermédiaires. Ces négociants qui compromettent les efforts de la République démocratique du Congo en faveur de la production d'or sans conflit*, septembre 2020, https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2020/09/The-Intermediaries_Sept-2020_FR-web.pdf, p. 26 ; Conseil de sécurité des Nations Unies, *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, S/2020/482, 2 juin 2020, <https://www.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/1533/panel-of-experts/expert-reports>, p. 15-16.
- 283 GI-TOC, *Illicit gold markets in East and Southern Africa*, Marcena Hunter, Mukasiri Sibanda, Ken Opala, Julius Kaka, Lucy P. Modi, mai 2021, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2021/05/Illicit-gold-markets-in-East-and-Southern-Africa-GITOC-.pdf>, p. 35.
- 284 Office national des statistiques de l'Algérie, *L'Algérie en quelques chiffres*, 2021, <https://www.ons.dz/IMG/pdf/aqc2016-2018ed2021-fr.pdf>.
- 285 Ministère de l'énergie, des mines et des carrières du Burkina Faso, *Annuaire statistique 2022*, août 2023, http://cns.bf/IMG/pdf/annuaire_statistique_2022_memc0001.pdf, p. 53.
- 286 Direction nationale de l'assainissement et du contrôle des pollutions et des nuisances et Direction de l'environnement et des établissements classés du Sénégal, *Plan d'action nationale visant à réduire et éliminer l'usage du mercure dans l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or au Sénégal*, novembre 2019, https://minamataconvention.org/sites/default/files/documents/national_action_plan/Senegal_ASGM_NAP-Nov2019-FR.pdf.
- 287 Ministère de l'environnement, de l'écologie et des forêts de Madagascar, *Plan d'action nationale pour réduire et/ou éliminer l'utilisation du mercure dans l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or Madagascar*, décembre 2018, https://minamataconvention.org/sites/default/files/documents/national_action_plan/Madagascar-ASGM-NAP-Dec2018-FR.pdf.
- 288 Banque de la République du Burundi, *Balance des paiements, exportations par rubriques douanières*, <https://www.brb.bi/fr/content/balance-des-paiements>.
- 289 Ministère des mines et de la géologie de Guinée, *Bulletins de statistiques minières*, <https://www.stat-guinee.org/index.php/autres-publications-ssn/109-ministere-des-mines-et-de-la-geologie>, p. ex. pour l'année 2022 : https://www.stat-guinee.org/images/Documents/Publications/SSN/mmg/Bulletin_2022_final.pdf.
- 290 Central Bank of Sudan, *Periodicals and publications*, https://cbos.gov.sd/en/periodicals-publications?field_publication_type_tid_i18n=45, p. ex. pour l'année 2022: [https://cbos.gov.sd/sites/default/files/%D8%A7%D9%84%D8%B1%D8%A7%D8%A8%D8%B9%20%D8%A7%D9%84%D8%B1%D8%A7%D8%A8%D8%B9%202022.pdf](https://cbos.gov.sd/sites/default/files/%D8%A7%D9%84%D8%B1%D8%A8%D8%B9%20%D8%A7%D9%84%D8%B1%D8%A7%D8%A8%D8%B9%202022.pdf)
- 291 Assemblée nationale du Burkina Faso, *Commission d'enquête parlementaire sur la gestion des titres miniers et la responsabilité sociale des entreprises minières*, septembre 2016, <https://s3.amazonaws.com/rgi-documents/b99147d2f7cf3191a153e0c5f5f89a6c6244894b.pdf>, p. 10.
- 292 Echange téléphonique de SWISSAID avec un-e représentant-e du Ministry of mines and petroleum, 27 novembre 2023.
- 293 Réponse du Rwanda Mines, Petroleum and Gas Board (RMB) à SWISSAID, 12 janvier 2024.
- 294 Réponse du Ministère des mines et de la géologie (MMG) de la République de Guinée à SWISSAID, 12 octobre 2021.
- 295 Réponse de la Direction du Contrôle et de la Surveillance des Opérations minières du Sénégal à SWISSAID, 9 novembre 2023.
- 296 Réponse du Minerals Council South Africa à SWISSAID, 12 janvier 2022.
- 297 Réponse de la Direction générale des mines du Bénin à SWISSAID, 26 octobre 2023.
- 298 Réponse du Export Development Fund (Reserve Bank of Malawi) à SWISSAID, 27 novembre 2023.
- 299 Réponse du Ministry of Mines and Steel Development du Nigeria à SWISSAID, 6 octobre 2023.
- 300 Réponse du Dispositif National de mise en œuvre de l'ITIE Niger à SWISSAID, 20 septembre 2023 ; réponse du Ministère des mines du Niger à SWISSAID, 8 août 2023.
- 301 Réponse du Ministry of Mining du Soudan du Sud à SWISSAID, 29 novembre 2023.
- 302 SWISSAID a découvert que la Central Bank of Soudan avait très vraisemblablement repris des chiffres des pays importateurs tels quels au moment de corriger ceux sur les exportations d'or du Soudan qu'elle avait déjà publiés. En effet, dans son rapport annuel 2021, la banque centrale soudanaise indique que le Soudan a exporté 36,004 tonnes d'or en 2021. Dans son rapport annuel 2022, elle corrige ce chiffre et indique que le Soudan a exporté 51,186 tonnes d'or, d'une valeur de 2,848154 milliards USD, en 2021. Ces deux chiffres (le poids et la valeur) correspondent exactement aux importations totales d'or en provenance du Soudan en 2021 rapportées par les autorités italiennes, émiraties et turques. Il paraît peu probable qu'il s'agisse d'une coïncidence.

- 303 Réponse du SARS à SWISSAID, 12 janvier 2022.
- 304 Entretien de SWISSAID avec UNSD, 11 avril 2022.
- 305 Réponse de SARS à SWISSAID, 15 février 2022.
- 306 Réponse de SARS à SWISSAID, 12 janvier 2022.
- 307 *Ibid.*
- 308 *Ibid.*
- 309 Réponse de SARS à SWISSAID, 15 février 2022.
- 310 SARS, *Explanations and Notes*, <https://www.sars.gov.za/customs-and-excise/trade-statistics/explanations-and-notes/>, consulté le 24 mars 2024.
- 311 UNSD, *UN Comtrade*, <https://comtradeplus.un.org>.
- 312 UNSD ne vérifie pas minutieusement toutes les données qu'elle reçoit et qu'elle publie dans UN Comtrade. L'agence s'intéresse d'abord à un total pour un groupe de marchandises et un groupe de pays. Si celui-ci est trop élevé [ou trop bas], elle examine les données plus spécifiquement, afin de découvrir s'il y a une erreur et, le cas échéant quelle en est la source. A moins d'avoir identifié un problème spécifique, les experts de UNSD ne font donc que des contrôles au niveau « macro », notamment au moyen d'un algorithme de détection des valeurs atypiques. « Parfois, un saut de valeur ou de quantité est logique et peut s'expliquer, par exemple par l'ouverture d'une nouvelle mine d'or », expliquent-ils. Entretien de SWISSAID avec UNSD, 11 avril 2022.
- 313 *Ibid.*
- 314 Par exemple, les exportations d'or déclarées par l'Etat du Kenya vers l'Afrique du Sud en 2018-2020.
- 315 Réponse de UNSD à SWISSAID, 11 avril 2022.
- 316 Interrogé par SWISSAID au sujet d'irrégularités dans les statistiques sur les exportations d'or de Tanzanie, le Ministry of Finance and Planning tanzanien a reconnu que des erreurs avaient été commises et que des chiffres avaient été corrigés. Réponse du Ministry of Finance and Planning à SWISSAID, 27 janvier 2023. En ce qui concerne 2018, l'erreur semble concerner les exportations d'or de Tanzanie vers la Suisse, qui s'élevaient à 11'042 kg selon les données transmises à SWISSAID par le Ministry of Finance and Planning tanzanien et à seulement 562 kg selon UN Comtrade.
- 317 Réponse de UNSD à SWISSAID, 11 avril 2022.
- 318 UNSD, *UN Comtrade*, <https://comtradeplus.un.org>. Par ailleurs, les exportations d'or en 2017 rapportées par la Libye sont exactement les mêmes qu'en 2016, ce qui est également suspect. SWISSAID a contacté l'agence publique libyenne (Bureau of statistics and census Libya) qui a transmis ces données à UN Comtrade, en vue d'obtenir des éclaircissements, mais n'a reçu aucune réponse.
- 319 Réponse de UNSD à SWISSAID, 11 avril 2022.
- 320 ITIE, *Pays*, <https://eiti.org/fr/pays>, consulté le 24 mars 2024.
- 321 ITIE Niger, *Rapport 2019*, novembre 2021, <https://itieniger.ne/wp-content/uploads/2021/12/Rapport-ITIE-Niger-2019-Version-Finale-301121.pdf>, p. 84.
- 322 ITIE Niger, *Rapport ITIE 2020*, décembre 2022, https://eiti.org/sites/default/files/2023-01/Rapport%20ITIE%20Niger%202020%20%28Final%29%20Sign%C3%A9%20311222_0.pdf, p. 109.
- 323 ITIE Côte d'Ivoire, *Rapport ITIE 2019. Annexe 26*, décembre 2021, <http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2021/12/2-Les-Annexes-Rapport-ITIE-CI-2019-29-12-21.xlsb.xlsx>, consulté le 24 mars 2024.
- 324 ITIE Burkina Faso, *Rapport de conciliation des paiements des sociétés minières à l'Etat et des recettes perçues par l'Etat des dites sociétés pour l'exercice 2012*, décembre 2014, https://eiti.org/sites/default/files/attachments/2012_burkina_faso_eiti_report_final.pdf, p. 64.
- 325 ITIE Mali, *Rapport ITIE 2014*, décembre 2014, <https://eiti.org/sites/default/files/attachments/rapport-itie-mali-2014.pdf>, p. 89.
- 326 ITIE Mali, *Rapport ITIE 2015*, décembre 2017, <https://itie.ml/wp-content/uploads/2017/12/Rapport-ITIE-Mali-2015-Final-sign%C3%A9.pdf>, p. 97.
- 327 ITIE Mali, *Rapport 2016*, décembre 2018, <https://eiti.org/sites/default/files/attachments/rapport-itie-mali-2016-version-finale-03.12.2018.pdf>, p. 114.

- 328 ITIE Mauritanie, *Rapport de l'administrateur indépendant de l'ITIE pour les revenus de l'année 2013*, avril 2015, https://eiti.org/sites/default/files/attachments/2013_mauritania_eiti_report_fr.pdf, p. 63.
- 329 ITIE Guinée, *Rapport ITIE 2018*, décembre 2020, https://eiti.org/sites/default/files/attachments/rapport_itie-guinee_2018_version_finale_signe_30122020.pdf, p. 86.
- 330 ITIE Guinée, *Rapport assoupli exercices 2019-2020*, https://www.itie-guinee.org/wp-content/uploads/2023/03/ITIE_GUINEE_2019_2020_RAPPORT_ASSOULI_COMITE_DE_PILOTAGE-30.03.2022-V2.2.pdf, p. 106.
- 331 TEITI, *Third reconciliation report*, juin 2013, https://eiti.org/sites/default/files/attachments/fy2010-2011_tanzania_eiti_report.pdf, p. 42.
- 332 ITIE-BF, *Rapport ITIE 2019*, février 2021, https://eiti.org/sites/default/files/attachments/rapport_itie-bf_2019_version_finale_signee.pdf, p. 77.
- 333 GHEITI, *GHEITI report on mining sector 2020*, décembre 2022, https://eiti.org/sites/default/files/2023-01/2020%20GHEITI%20Mining%20Sector%20Reconciliation%20Report_compressed_0.pdf.
- 334 OCDE, *Promoting coherence between standards on responsible mineral supply chains*, 2020, <https://mneguidelines.oecd.org/promoting-policy-coherence-between-the-oecd-and-eiti.pdf>, p. 28; Louis Maréchal, *Better together: Supporting due diligence and transparency in the ASM sector in the sahel*, EITI, 19 octobre 2020, <https://eiti.org/articles/better-together-supporting-due-diligence-and-transparency-asm-sector-sahel>.
- 335 ITIE Niger, *Rapport ITIE 2020*, décembre 2022, https://eiti.org/sites/default/files/2023-01/Rapport%20ITIE%20Niger%202020%2028Final%29%20Sign%C3%A9%20311222_0.pdf, p. 92.
- 336 EITI-Madagascar, *Rapport ITIE 2021*, 6 février 2024, https://eiti.org/sites/default/files/2024-02/Madagascar_rapport-ITIE-2021-0602_2024.pdf, p. 119.
- 337 ITIE RCA, *Rapport ITIE 2020*, décembre 2022, <https://eiti.org/sites/default/files/2023-02/CAR%202020%20EITI%20Report.pdf>, p. 55.
- 338 GHEITI, *GHEITI report on mining sector 2020*, décembre 2022, https://eiti.org/sites/default/files/2023-01/2020%20GHEITI%20Mining%20Sector%20Reconciliation%20Report_compressed_0.pdf, p. 266.
- 339 ITIE, *Norme ITIE 2023*, juin 2023, <https://eiti.org/sites/default/files/2023-09/FR%202023%20EITI%20Standard%20WEB.pdf>.
- 340 *Ibid.*, p. 23, exigence 3, point 3.3, lettres a et e.
- 341 MREITI, *Rapport ITIE 2019*, 24 octobre 2021, https://eiti.org/sites/default/files/2022-04/rapport_itie_2019_mauritanie.pdf, p. 63.
- 342 Réponse de Kinross à SWISSAID, 14 décembre 2022.
- 343 LBMA, *Responsible Sourcing Report 2020*, 2020, <https://cdn.lbma.org.uk/downloads/Publications/LBMA-Responsible-Sourcing-Report-2020-FULL-REPORT.pdf>, p. 37; LBMA, *Sustainability and Responsible Sourcing Report 2021*, 2021, https://cdn.lbma.org.uk/downloads/responsible-sourcing/Responsible-Sourcing-Report_LBMA_2021_Final.pdf, p. 47; LBMA, *Sustainability and Responsible Sourcing Report 2022*, 2022, https://cdn.lbma.org.uk/downloads/Publications/2022/LBMA_Sustainability-and-Responsible-Sourcing-Report_2022_Final.pdf, p. 28; LBMA, *Sustainability and Responsible Sourcing Report 2023*, 2023, <https://cdn.lbma.org.uk/downloads/Publications/2023/Sustainability-and-Responsible-Sourcing-Report-2023-1310.pdf>, p. 32.
- 344 Réponse de la LBMA à SWISSAID, 7 octobre 2022, 29 novembre 2022 et 30 octobre 2023. Réponses de raffineries LBMA à SWISSAID, août 2022, octobre 2022 et janvier 2023.
- 345 En ce qui concerne l'année 2020, l'Egypte apparaît à la fois dans la catégorie « Afrique » et dans la catégorie « Moyen Orient ».
- 346 Réponse de la LBMA à SWISSAID, 22 août 2022.
- 347 NEITI, *Solid Minerals Industry Report 2020*, 2022, https://eiti.org/sites/default/files/attachments/final_neiti_2020_sma_report_-_03-01-2022.pdf, p. 40.
- 348 ITIE RCA, *Rapport ITIE 2020*, décembre 2022, <https://eiti.org/sites/default/files/2023-02/CAR%202020%20EITI%20Report.pdf>, p. 56.
- 349 GHEITI, *GHEITI report on the mining sector 2019*, décembre 2021, https://eiti.org/sites/default/files/attachments/2019_gheiti_mining_report_compressed.pdf, p. 173: "In determining the volume and value of gold exports, the PMMC and Min Com rely on the final values in the refinery certificates while the BoG depends on the interim declarations on the ICUMS Platform".
- 350 SLEITI, *EITI Report 2020-2021*, 30 mars 2023, https://eiti.org/sites/default/files/2023-04/SLEITI%202020-2021%20Report_0.pdf, p. 65.

- 351 GHEITI, *GHEITI report on the mining sector 2019*, décembre 2021, https://eiti.org/sites/default/files/attachments/2019_gheiti_mining_report_compressed.pdf, p. 173: "In determining the volume and value of gold exports, the PMMC and Min Com rely on the final values in the refinery certificates while the BoG depends on the interim declarations on the ICUMS Platform".
- 352 Réponse du Department of Mineral Resources of Energy (DMRE) à SWISSAID, 21 février 2022.
- 353 Réponse de la National Minerals Agency de la Sierra Leone à SWISSAID, 22 novembre 2023.
- 354 Réponse de l'INS-RDC à SWISSAID, 28 août 2023.
- 355 ITIE Niger, *Rapport ITIE 2020*, décembre 2022, https://eiti.org/sites/default/files/2023-01/Rapport%20ITIE%20Niger%202020%20%28Final%29%20Sign%C3%A9%20311222_0.pdf, p. 95.
- 356 Réponse du secrétaire de l'ITIE Niger à SWISSAID, 20 septembre 2023.
- 357 Réponse de la Banque centrale de la République de Guinée à SWISSAID, 11 octobre 2023.
- 358 ITIE RCA, *Rapport ITIE 2020*, décembre 2022, <https://eiti.org/sites/default/files/2023-02/CAR%202020%20EITI%20Report.pdf>, p. 56.
- 359 Etant donné qu'ils possèdent des degrés de pureté différents, l'or brut et l'or fin ont nécessairement des poids différents.
- 360 EEITI, *EEITI final report for year ended 7 July 2019*, janvier 2021, https://eiti.org/sites/default/files/attachments/2019_eeiti_report_final.pdf.
- 361 Mining Commission (Ministry of Minerals) de Tanzanie, *Annual report 2021-2022*, 30 juin 2022, <https://www.tumemadini.go.tz/wp-content/uploads/Mining-Commission-Annual-Report-2021-2022-1.pdf>.
- 362 National Bank of Ethiopia, *Ethiopia: Macroeconomic and Social Indicators (2021-22 Annual Report)*, juillet 2023, <https://nbe.gov.et/wp-content/uploads/2023/07/2021-22-Annual-report.pdf>.
- 363 TEITI, *The 13th report for the period July 1 2020 to June 30 2021*, juin 2023, <https://www.teiti.go.tz/storage/app/uploads/public/649/f22/878/649f2287817b7846038778.pdf>.
- 364 UGEITI, *UGEITI report for fiscal year 2020-21*, juin 2023, <https://www.pau.go.ug/download/the-uganda-extractives-industries-transparency-initiative-report-2020-2021/?wpdmdl=5835&refresh=662a2458a97581714037848>.
- 365 ITIE, *Liberia*, consulté le 23 mars 2024, <https://eiti.org/countries/liberia>.
- 366 LEITI, *LEITI report [for] reporting period: 1 July 2021 to 31 December 2022*, décembre 2023, <https://www.leiti.org/ir/sites/default/files/documents/Liberia%2015th%20EITI%20Report.pdf>.
- 367 Réponse de la LBMA à SWISSAID, 7 octobre 2022.
- 368 GI-TOC, *Par-delà le sang. Or, conflits et criminalité en Afrique de l'Ouest*, Marcena Hunter, novembre 2022, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2022/11/Marcena-Hunter-Par-dela%CC%80-le-sang-Or-conflits-et-criminalite%CC%81-en-Afrique-de-lOuest-GI-TOC-Novembre-2022.pdf>, p. 5; Marcena Hunter, Asher Smith et Estelle Levin-Nally, *Financial Flows linked to Artisanal and Small-Scale Gold Mining*, mars 2017, <https://www.levinsources.com/assets/pages/Illicit-Financial-Flows-Artisanal-Gold-Mining.pdf>; Impact, *Best Practices Formalization and Due Diligence in Artisanal and Small-Scale Mining*, mai 2018, https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2018/11/IMPACT_ASM-Best-Practices_May-2018-EN-web.pdf, p. 20.
- 369 Stacy Corneau, *Six Key Factors for Successful ASM Formalization*, IGF, 22 janvier 2018, <https://www.igfmining.org/six-key-factors-successful-asm-formalization/>.
- 370 Marcena Hunter, Asher Smith et Estelle Levin-Nally, *Follow the Money: Financial Flows linked to Artisanal and Small-Scale Gold Mining*, mars 2017, <https://www.levinsources.com/assets/pages/Illicit-Financial-Flows-Artisanal-Gold-Mining.pdf>, p. 6.
- 371 Levin Sources, *ASM and civil society: Summary Guide for CSOs on engaging artisanal and small-scale mining*, juin 2020, <https://www.levinsources.com/assets/pages/ASM-and-civil-society-Summary-Guide-for-CSOs-on-engaging-artisanal-and-small-scale-mining.pdf>, p. 5.
- 372 IGF, *Flux financiers illicites et conflits liés à l'extraction d'or artisanale et à petite échelle le cas du Burkina Faso, du Mali et du Niger*, 2022, <https://www.iisd.org/system/files/2023-05/illicit-financial-flows-conflict-artisanal-small-scale-gold-mining-fr.pdf>, p. 17.
- 373 *Ibid.*, p. 19.
- 374 *Ibid.*, p. 20.

- 375 IISD, *Analyse comparative des textes juridiques applicables à l'exploitation minière artisanale de l'or dans l'espace UEMOA*, mars 2020, <https://www.iisd.org/system/files/publications/miniere-artisanale-uemoa.pdf>.
- 376 *Ibid.*, p. iv.
- 377 IGF, *Flux financiers illicites [...]*, *op. cit.*, p. 12.
- 378 Impact, *Best Practices Formalization and Due Diligence in Artisanal and Small-Scale Mining*, mai 2018, https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2018/11/IMPACT_ASM-Best-Practices_May-2018-FR-web.pdf, p. 7.
- 379 Taylor Kennedy, *Accords et engagement avec les détenteurs de droits dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or – Des approches communes aux meilleures pratique*, Planet Gold, novembre 2023, https://www.planetgold.org/sites/default/files/Accords_et_engagement_avec_les_d%C3%A9tenteurs_de_droits_dans_l%27EMAPE.pdf, p. 43.
- 380 UNITAR et ONU Environnement, *Developing National ASGM Formalization Strategies within National Action Plans*, 2018, https://unitar.org/sites/default/files/media/publication/doc/formalization_handbook_e_web_final.pdf, p. 50; ARM, *Rapport final. Etude sur les filières de commercialisation de l'or et du diamant au Cameroun*, septembre 2020, https://eiticameroun.org/wp-content/uploads/dlm_uploads/2022/08/Etude-sur-les-filières-de-commercialisation-de-lor-et-du-diamant-au-Cameroun.pdf.
- 381 IGF, *Flux financiers illicites [...]*, *op. cit.*, p. 15.
- 382 GI-TOC, *Par-delà le sang. Or, conflits et criminalité en Afrique de l'Ouest*, Marcena Hunter, novembre 2022, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2022/11/Marcena-Hunter-Par-dela%CC%80-le-sang-Or-conflits-et-criminalite%CC%81-en-Afrique-de-lOuest-GI-TOC-Novembre-2022.pdf>, p. 9; IGF, *Flux financiers illicites [...]*, *op. cit.*, p. 16; IISD, *Analyse comparative des textes juridiques applicables à l'exploitation minière artisanale de l'or dans l'espace UEMOA*, mars 2020, <https://www.iisd.org/system/files/publications/miniere-artisanale-uemoa.pdf>, p. 23.
- 383 UNODC, *Gold Trafficking in the Sahel*, TOCTAL Sahel Series, 2023, https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta_sahel/TOCTA_Sahel_Gold_v5.pdf, p. 22; IGF, *Flux financiers illicites [...]*, *op. cit.*, p. 17.
- 384 UNITAR et UN Environnement, *Developing National ASGM Formalization [...]*, *op. cit.*, p. 24; IGF, *Six Key Factors for Successful ASM Formalization*, 22 janvier 2018, <https://www.igfmining.org/six-key-factors-successful-asm-formalization/>.
- 385 Seydou Keita, *Comment organiser et développer le secteur minier artisanal ?*, in John Tychsen and Nicolas Charles (eds), *La mine artisanale en Afrique de l'Ouest francophone*, GEUS and BRGM, 2019, <https://panafgeo.eurogeosurveys.org/wp-content/uploads/2021/10/ASM-Handbook-West-Africa.pdf>, p. 48.
- 386 UNITAR et UN Environnement, *Developing National ASGM Formalization [...]*, *op. cit.*, p. 27.
- 387 UNODC, *Gold Trafficking in the Sahel*, *op. cit.*, p. 22.
- 388 GI-TOC, *Par-delà le sang*, *op. cit.*, p. 8.
- 389 Roberto Sollazzo, *L'or à la croisée des chemins. Etude d'évaluation des chaînes d'approvisionnement en or produit au Burkina Faso, au Mali et au Niger*, OCDE, 2018, <https://mneguidelines.oecd.org/Evaluation-des-chaines-approvisionnement-en-or-produit-au-Burkina-Faso-Mali-Niger.pdf>, p. 27.
- 390 GI-TOC, *Par-delà le sang*, *op. cit.*, p. 8.
- 391 IGF, *Flux financiers illicites et conflits liés à l'extraction d'or artisanale et à petite échelle le cas du Burkina Faso, du Mali et du Niger*, 2022, <https://www.iisd.org/system/files/2023-05/illicit-financial-flows-conflict-artisanal-small-scale-gold-mining-fr.pdf>, p. 21.
- 392 Roberto Sollazzo, *L'or à la croisée des chemins. Etude d'évaluation des chaînes d'approvisionnement en or produit au Burkina Faso, au Mali et au Niger*, OCDE, 2018, <https://mneguidelines.oecd.org/Evaluation-des-chaines-approvisionnement-en-or-produit-au-Burkina-Faso-Mali-Niger.pdf>, p. 27.
- 393 Marcena Hunter, Asher Smith et Estelle Levin-Nally, *Follow the Money, Financial Flows linked to Artisanal and Small-Scale Gold Mining*, mars 2017, <https://www.levinresources.com/assets/pages/Illicit-Financial-Flows-Artisanal-Gold-Mining.pdf>, p. 5.
- 394 Pact, *Responsible gold trading: Analysis of the main obstacles to and key recommendations for formal gold trade in Mali*, 1^{er} juin 2023, <https://www.pactworld.org/library/responsible-gold-trading-analysis-main-obstacles-and-key-recommendations-formal-gold-trade>, p. 6.
- 395 Communication de Dario Littera à SWISSAID, 17 juillet 2023.
- 396 Roberto Sollazzo, *L'or à la croisée des chemins*, *op. cit.*, p. 29.

- 397 BGR, *The implementation of due diligence in 3TG supply chains: The cases of Burkina Faso, Mozambique and Nigeria*, 2022, <https://rue.bmz.de/resource/blob/116300/bgr-3tg-study-2022.pdf>, p. 67.
- 398 Bank of Ghana, *Speeches. Governor's Remarks at the Launch of Domestic Gold Purchase Programme*, 17 juin 2021, <https://www.bog.gov.gh/speeches/governors-remarks-at-the-launch-of-domestic-gold-purchase-programme/>.
- 399 World Gold Council, *Central Bank Domestic ASGM Purchase Programmes*, 26 avril 2021, <https://www.gold.org/goldhub/research/central-bank-asgm>.
- 400 VoA, *Le commerce d'or confié à la Banque centrale, une décision critiquée*, 27 novembre 2019, <https://www.voafrique.com/a/burundi-le-commerce-d-or-confie-a-la-banque-centrale-une-d%C3%A9cision-critique/5183604.html>
- 401 MWEITI, *6th Malawi EITI report covering the period from July 2020 to June 2021*, juin 2021, <https://eiti.org/sites/default/files/2023-07/6TH%20MALAWI%20EITI%20FINAL%20%20REPORT%20-%20PERIOD%20JULY%202020%20TO%20JUNE%202021.pdf>, p. 26.
- 402 BCRG, *Avis d'appel d'offres international pour la sélection d'un affineur pour le compte de la banque centrale de la République de Guinée*, 20 février 2023, <https://www.bcr-guinee.org/wp-content/uploads/2023/02/AVIS-ET-TDR-AFFINEUR.pdf>.
- 403 APA News, *Mauritanie: l'achat du produit de l'orpaillage dévolu à la Banque centrale*, 8 janvier 2019, <https://fr.apanews.net/business/mauritanie-lachat-du-produit-de-lorpaillage-devolu-a-la-banque-centrale/>.
- 404 En 2022, la BCM a suspendu ses achats d'or malgache le temps trouver un partenaire commercial pour la conversion du doré en or monétaire (degré de pureté de 99,99 pour cent) certifié selon les standards internationaux. EITI Madagascar, *Rapport Assoupli, 2019 - 2020*, 30 juin 2022, https://eitimadagascar.mg/wp/wp-content/uploads/2022/07/EITI_Rapport-assoupli-FY19-20_-v30062022.pdf, p. 125.
- 405 Reuters, *Sudan further opens gold trade to private sector*, 17 juin 2020, <https://www.reuters.com/article/idUSKBN23024R/>.
- 406 GI-TOC, *Tarnished Hope. Crime and corruption in South Sudan's gold sector*, Marcena Hunter, Ken Opala, mai 2023, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2023/05/Marcena-Hunter-and-Ken-Opala-Tarnished-hope-Crime-and-corruption-in-S-Sudans-gold-sector-GI-TOC-May-2023-.pdf>, p. 16.
- 407 Reuters, *Tanzania has started domestic gold purchases to boost forex reserves*, 25 septembre 2023, <https://www.reuters.com/world/africa/tanzania-has-started-domestic-gold-purchases-boost-forex-reserves-2023-09-25/>
- 408 Fidelity Gold Refinery, *About us*, <https://fgr.co.zw/about-us/>, consulté le 29 avril 2024.
- 409 GI-TOC, *Tarnished Hope. Crime and corruption in South Sudan's gold sector*, Marcena Hunter, Ken Opala, mai 2023, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2023/05/Marcena-Hunter-and-Ken-Opala-Tarnished-hope-Crime-and-corruption-in-S-Sudans-gold-sector-GI-TOC-May-2023-.pdf>, p. 16.
- 410 Ashenafi Endale, *What is behind the gold rush?*, The Reporter, 8 avril 2023, <https://www.thereporterethiopia.com/32946/>.
- 411 The Daily Times, *Smuggling hits Malawi's gold trade*, ANA, 24 avril 2023, <https://www.africannewsagency.com/times-group-malawi/smuggling-hits-malawis-gold-trade-e785d537-a217-5f26-9c91-e7ecc616dfc1/>.
- 412 Roman Grynberg et Fwasa K. Singogo, *African Gold: Production, Trade and Economic Development*, Palgrave Macmillan, 2021.
- 413 GI-TOC et ONUDI, *Réduire les flux illicites de mercure et d'or en Afrique de l'Ouest: options pour une approche régionale*, Marcena Hunter, novembre 2018, <https://www.unido.org/sites/default/files/files/2019-02/UNIDO%20ECOWAS%20french.pdf>, p. 26.
- 414 UNODC, *Gold Trafficking in the Sahel, TOCTA Sahel Series*, 2023, https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta_sahel/TOCTA_Sahel_Gold_v5.pdf, p. 17.
- 415 Partenariat Afrique Canada, *L'Eldorado ouest-africain. Cartographier le commerce illicite de l'or en Côte d'Ivoire, au Mali et au Burkina Faso*, Alan Martin, Hélène Helbig de Balzac, janvier 2017, <https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2017/09/2016-Jan-Leldorado-ouest-africain-cartographie-du-commerce-illicite-de-lor-en-cote-divoire-au-mali-et-au-burkina-faso.pdf>.
- 416 Impact, *Le projet or juste. Leçons apprises pour l'avenir de l'or artisanal en République démocratique du Congo*, mars 2021, https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2021/03/IMPACT_Just-Gold-Lessons_March-2021_FR-web.pdf, p. 45.
- 417 International Crisis Group, *Reprendre en main la ruée vers l'or au Sahel central*, 13 novembre 2019, <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/burkina-faso/282-reprendre-en-main-la-ruée-vers-lor-au-sahel-central>.

- 418 IISD, *Analyse comparative des textes juridiques applicables à l'exploitation minière artisanale de l'or dans l'espace UEMOA*, mars 2020, <https://www.iisd.org/system/files/publications/miniere-artisanale-uemoa.pdf>, p. 42; GI-TOC, *Par-delà le sang. Or, conflits et criminalité en Afrique de l'Ouest*, Marcena Hunter, novembre 2022, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2022/11/Marcena-Hunter-Par-dela%CC%80-le-sang-Or-conflits-et-criminalite%CC%81-en-Afrique-de-lOuest-GI-TOC-Novembre-2022.pdf>, p. 5.
- 419 Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), *Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme liés au secteur de l'industrie extractive et minière en Afrique de l'Ouest*, octobre 2019, <https://www.giaba.org/Frame/pdfviewer%7C%7C87063faf624225d8081cdba54a0c2113a097daec349b39bb27341a9edb-f30a34%7C%7CBLANCHIMENT%20DE%20CAPITAUX%20ET%20FINANCEMENT%20DU%20TERRORISME%20LIES%20AU%20SECTEUR%20DE%20L%E2%80%99INDUSTRIE%20EXTRACTIVE%20ET%20MINIERE%20EN%20AFRIQUE%20DE%20L%E2%80%99OUEST.pdf>, p. 49; Caroline Dumay, *Du Sahel à Dubaï: les routes de l'or sale*, France24, 15 juillet 2022, <https://www.france24.com/fr/%C3%A9missions/reporters/20220715-du-sahel-%C3%A0-duba%C3%AF-les-routes-de-l-or-sale>; Impact, *Les intermédiaires. Ces négociants qui compromettent les efforts de la République démocratique du Congo en faveur de la production d'or sans conflit*, septembre 2020, https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2020/09/The-Intermediaries_Sept-2020_FR-web.pdf.
- 420 UNODC, *Gold Trafficking in the Sahel*, TOCTA Sahel Series, 2023, https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta_sahel/TOCTA_Sahel_Gold_v5.pdf, p. 22.
- 421 Roberto Sollazzo, *L'or à la croisée des chemins. Etude d'évaluation des chaînes d'approvisionnement en or produit au Burkina Faso, au Mali et au Niger*, OCDE, 2018, <https://mneguidelines.oecd.org/Evaluation-des-chaines-approvisionnement-en-or-produit-au-Burkina-Faso-Mali-Niger.pdf>, p. 29.
- 422 UNODC, *Gold Trafficking in the Sahel*, op. cit., p. 17; Roman Grynberg et Fwasa K. Singogo, *African Gold: Production, Trade and Economic Development*, Palgrave Macmillan, 2021.
- 423 Borkena, *Ethiopian gov't says it has arrested senior intelligence/Security officials over illegal gold trade*, 27 juin 2023, <https://borkena.com/2023/06/27/ethiopia-gold-trade-officials-arrested-over-illegal-gold-trade-practice/>.
- 424 GI-TOC, *Tarnished Hope. Crime and corruption in South Sudan's gold sector*, Marcena Hunter, Ken Opala, mai 2023, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2023/05/Marcena-Hunter-and-Ken-Opala-Tarnished-hope-Crime-and-corruption-in-S-Sudans-gold-sector-GI-TOC-May-2023-.pdf>, p. 11.
- 425 Yarno Ritzen et Al Jazeera Investigative Unit, *Zimbabwe to investigate gold smuggling after Al Jazeera expose*, Al Jazeera, 5 avril 2023, <https://www.aljazeera.com/news/2023/4/5/zimbabwe-to-investigate-gold-smuggling-after-al-jazeera-expose>.
- 426 Clément Rabenandrasana, Ignace Harris et Daniel Rabemazava, *Le secteur de l'or à Madagascar: Au cœur des pratiques illicites Le cas de Dabolava et Betsiaka*, CMI, 2022, <https://www.u4.no/publications/le-secteur-de-lor-madagascar-au-cur-des-pratiques-illicites.pdf>, p. 37.
- 427 UNODC, *Gold Trafficking in the Sahel*, TOCTA Sahel Series 2023, https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta_sahel/TOCTA_Sahel_Gold_v5.pdf, p. 22; Impact, *A Golden Web. How India Became One of the World's Largest Gold Smuggling Hubs*, Alan Martin, novembre 2019, https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2019/11/IMPACT_A-Golden-Web_EN-Nov-2019_web.pdf.
- 428 Partenariat Afrique Canada, *L'Eldorado ouest-africain. Cartographier le commerce illicite de l'or en Côte d'Ivoire, au Mali et au Burkina Faso*, Alan Martin, Hélène Helbig de Balzac, Janvier 2017, <https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2017/09/2016-Jan-Leldorado-ouest-africain-cartographie-du-commerce-illicite-de-lor-en-cote-divoire-au-mali-et-au-burkina-faso.pdf>, p.15.
- 429 Alliance for responsible Mining, *Analysis Report, Supply chains of artisanal gold in West Africa*, Yves Bertran Alvarez, Baptiste Coué, Patrick Schein, octobre 2016, https://www.responsiblemines.org/wp-content/uploads/2018/04/Publication-supply-chains-artisanal-gold-west-africa_-ENGL_-baja.pdf, p. 14.
- 430 Roberto Sollazzo, *L'or à la croisée des chemins Étude d'évaluation des chaînes d'approvisionnement en or produit au Burkina Faso, au Mali et au Niger*, OCDE, 2018, <https://mneguidelines.oecd.org/Evaluation-des-chaines-approvisionnement-en-or-produit-au-Burkina-Faso-Mali-Niger.pdf>, p. 42.
- 431 Marcena Hunter, Gideon Ofosu-Peasah, Theodora Williams Anti, Edgar Takyi Akonor, Rayane EL Ghastalany et Gabriel Moberg, *Leçons tirées des expériences régionales de l'Afrique de l'Ouest dans le secteur de l'or*, CEDEAO, novembre 2023: <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/ocwar-t-report-12-fr.pdf>; UNODC, *Gold Trafficking in the Sahel*, TOCTA Sahel Series 2023, https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta_sahel/TOCTA_Sahel_Gold_v5.pdf, p. 22 et 27; *Pact et le Ministère des mines, de l'énergie et de l'eau du Mali, Commercialisation d'or responsable. Analyse des principaux obstacles*

et recommandations clés pour un commerce formel de l'or au Mali, Jorden de Haan, Aly Diarra et Halimata Barry, Pact, 1^{er} juin 2023, <https://www.pactworld.org/library/responsible-gold-trading-analysis-main-obstacles-and-key-recommendations-formal-gold-trade>; John Tychsen et Nicolas Charles (dir.), *La mine artisanale en Afrique de l'Ouest francophone*, GEUS et BRGM, 2019, <https://panafgeo.eurogeosurveys.org/wp-content/uploads/2021/10/ASM-Handbook-West-Africa.pdf>; Impact, *Pratiques exemplaires. La formalisation et le devoir de diligence dans le secteur minier artisanal et à petite échelle*, mai 2018, https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2018/11/IMPACT_ASM-Best-Practices_May-2018-FR-web.pdf.

- 432 Pact et le Ministère des mines, de l'énergie et de l'eau du Mali, *Commercialisation d'or responsable*, op. cit.
- 433 *Ibid.*
- 434 OCDE, *Promoting coherence between standards on responsible mineral supply chains The OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from Conflict-Affected and High-Risk Areas and the Extractive Industries Transparency Initiative Standard*, 2020, <https://mneguidelines.oecd.org/promoting-policy-coherence-between-the-oecd-and-eiti.pdf>, p. 18.
- 435 The Citizen, *Trading centres boost Tanzania's mining sector*, 6 octobre 2019, <https://www.thecitizen.co.tz/tanzania/news/national/trading-centres-boost-tanzania-s-mining-sector-2693818>.
- 436 Pact et le Ministère des mines, de l'énergie et de l'eau du Mali, *Commercialisation d'or responsable*, op. cit.
- 437 Marcena Hunter, Gideon Ofosu-Peasah, Theodora Williams Anti, Edgar Takyi Akonor, Rayane EL Ghastalany et Gabriel Moberg, *Leçons tirées des expériences régionales de l'Afrique de l'Ouest dans le secteur de l'or*, CEDEAO, novembre 2023, <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/ocwar-t-report-12-fr.pdf>.
- 438 CIRGL, O/SESG-GL et GIZ, *Atelier régional de haut niveau sur les ressources naturelles dans la région des Grands Lacs: Prendre des mesures collectives pour parvenir à la paix et au développement*, 2021, https://ungreatlakes.unmissions.org/sites/default/files/recommandations_de_latelier_regional_de_haut_niveau_sur_les_ressources_naturelles_khartoum_31_aout_-_2_septembre_2021.pdf.
- 439 « [...] Les pays de mise en œuvre doivent divulguer les mécanismes existants qui permettent d'assurer un suivi et un contrôle de l'exactitude des données d'exportation et de documenter les conclusions, y compris toute faiblesse liée à l'exhaustivité et à la fiabilité des données d'exportation accessibles au public. Cela peut impliquer l'analyse des écarts possibles entre les valeurs des exportations et les prix du marché et/ou les valeurs des importations déclarées par le pays de destination. » ITIE, *Norme ITIE 2023*, juin 2023, <https://eiti.org/sites/default/files/2023-09/FR%202023%20EITI%20Standard%20WEB.pdf>, p. 24.
- 440 GIABA, *Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme liés au secteur de l'industrie extractive et minière en Afrique de l'Ouest*, octobre 2019, <https://www.giaba.org/Frame/pdfviewer%7C%7C87063faf624225d8081cdba54a0c2113a097daec349b-39bb27341a9edbf30a34%7C%7CBLANCHIMENT%20DE%20CAPITAUX%20ET%20FINANCEMENT%20DU%20TERRORISME%20LIES%20AU%20SECTEUR%20DE%20L%E2%80%99INDUSTRIE%20EXTRACTIVE%20ET%20MINIERE%20EN%20AFRIQUE%20DE%20L%E2%80%99OUEST.pdf>, p. 10.
- 441 « Une estimation de la production résultant des activités artisanales et à petite échelle doit être divulguée le cas échéant et lorsque les données sont disponibles » ITIE, *Norme ITIE 2023*, juin 2023, <https://eiti.org/sites/default/files/2023-09/FR%202023%20EITI%20Standard%20WEB.pdf>, p. 23.
- 442 « Une estimation des exportations résultant des activités artisanales et à petite échelle doit être divulguée le cas échéant et lorsque les données sont disponibles ». *Ibid.*, p. 24.
- 443 Marcena Hunter, Gideon Ofosu-Peasah, Theodora Williams Anti, Edgar Takyi Akonor, Rayane EL Ghastalany et Gabriel Moberg, *Leçons tirées des expériences régionales de l'Afrique de l'Ouest dans le secteur de l'or*, CEDEAO, novembre 2023, <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/ocwar-t-report-12-fr.pdf>.
- 444 UNSD, *Statistiques du commerce international de marchandises: Manuel des statisticiens, Révision 1*, 2017, https://unstats.un.org/unsd/trade/publications/seriesf_87Rev1_fr_web.pdf.
- 445 ITIE, *Norme ITIE 2023*, juin 2023, <https://eiti.org/sites/default/files/2023-09/FR%202023%20EITI%20Standard%20WEB.pdf>, p. 24.
- 446 *Ibid.* « Les pays de mise en œuvre sont encouragés à présenter les données d'exportation par région, par destination et par acheteur. »
- 447 SECO, *Matières premières: la Suisse veut davantage de transparence dans le commerce international de l'or*, 24 septembre 2020, <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-80500.html>.
- 448 The Perth Mint, *Annual Report 2022*, 7 septembre 2022, <https://www.perthmint.com/globalassets/assets/documents/annual-reports/perth-mint-annual-report-2021-22.pdf>, p. 5.

ANNEXES

Remarque générale : Les données prises en compte reflètent les données disponibles au moment de la finalisation du rapport. Les données ayant pour période de référence une année fiscale (p. ex. juillet 2017-juin 2018) ont été attribuées à l'année calendaire la plus récente (en l'occurrence, 2018).

Annexe 1: Production d'or totale déclarée de tous les pays africains

Afrique du Sud	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2022: Department of Mineral Resources and Energy (données transmises à SWISSAID le 21 février 2022), Minerals Council (<i>Facts and figures</i>, https://www.mineralscouncil.org.za/industry-news/publications/facts-and-figures).
Algérie	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2018: Office National des Statistiques (<i>L'Algérie en quelques chiffres</i>, p. ex. https://www.ons.dz/IMG/pdf/aqc2016-2018ed2021-fr.pdf). 2019-2021: Ministère de l'énergie et des mines (cité dans des articles de presse). 2022: pas de données. Le Ministère de l'énergie et des mines, l'Office national des statistiques et l'Agence nationale pour la transformation et la distribution de l'or et des autres métaux précieux n'ont pas transmis à SWISSAID les données demandées.
Angola	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2018: pas de données. Le Ministério dos Recursos Minerais, Petróleo e Gás, l'Agência Nacional de Recursos Minerais et l'Instituto Nacional de Estatísticas n'ont pas transmis à SWISSAID les données demandées. 2019-2022: Ministério dos Recursos Minerais, Petróleo e Gás (cité dans des articles de presse et propres communications, p. ex. https://mirempet.gov.ao/ao/noticias/producao-de-ouro-regista-aumento-em-2022/).
Bénin	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2019: Direction générale des mines (données transmises à SWISSAID le 13 octobre 2023). 2020-2022: pas de données disponibles. La Direction générale des mines l'a confirmé dans une réponse à SWISSAID le 26 octobre 2023.
Botswana	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2022: Statistics Botswana (<i>Index of the physical volume of mining production</i>, p. ex. https://www.statsbots.org.bw/sites/default/files/Index%20Of%20The%20Physical%20Volume%20Of%20Mining%20Production%20Fourth%20Quarter%202022.pdf).
Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2022: Direction générale des mines et de la géologie/Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisé (<i>Annuaire statistique du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières</i>, p. ex. http://cns.bf/IMG/pdf/annuaire_statistique_2022_memc0001.pdf).
Burundi	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2021: Ministère de l'hydraulique, de l'énergie et des mines (<i>Annuaire statistique du Burundi</i>, p. ex. https://www.insbu.bi/wp-content/uploads/2023/04/Annuaire-Statistique-du-Burundi-2021vf.pdf). 2022: pas de données. L'Office burundais des mines et carrières n'a pas transmis à SWISSAID les données demandées.
Cameroun	<ul style="list-style-type: none"> 2013-2021: Ministère des mines, de l'industrie et du développement technologique (<i>Annuaire statistique</i>, p. ex. https://www.minmidt.cm/wp-content/uploads/2023/08/ANNUAIRE-STATISTIQUE-MINMIDT-2022-FR.pdf). 2012 et 2022: pas de données. Le Ministère des mines, de l'industrie et du développement technologique n'a pas transmis à SWISSAID les données demandées.
Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2022: Ministère des mines, du pétrole et de l'énergie (anciennement Ministère des mines et de la géologie) (données transmises à SWISSAID le 21 septembre 2023; <i>Bilan du secteur minier</i>, p. ex. http://mines.gouv.ci/wp-content/uploads/2021/03/CCM%20BILAN%202020.pdf; données citées dans des articles de presse).
Egypte	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2014: U.S. Geological Survey. Le Ministry of Petroleum and Mineral Resources et la Central Agency for Public Mobilization and Statistics n'ont pas transmis à SWISSAID les données demandées. 2015-2022: Centamin (p. ex. https://www.centamin.com/assets/sukari-gold-mine/).
Erythrée	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2021: U.S. Geological Survey. Le Ministry of Energy and Mines n'a pas transmis à SWISSAID les données demandées. 2022: pas de données. Le Ministry of Energy and Mines n'a pas transmis à SWISSAID les données demandées.

Ethiopie	<ul style="list-style-type: none"> • 2012/13-2016/17: Ethiopian Extractives Industries Transparency Initiative (https://eiti.org/countries/ethiopia). • 2017/18-2019/20: Ministry of Mines and Petroleum (p. ex. http://www.mom.gov.et/index.php/mining/learn-more-about-ethiopias-mining-sector/). • 2021-2022: pas de données. Le Ministry of Mines and Petroleum et la National Bank of Ethiopia n'ont pas transmis à SWISSAID les données demandées.
Gabon	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2020: Direction générale de l'économie et de la politique fiscale (<i>Tableau de bord de l'économie</i>, p. ex. https://www.lafeg.ga/uploads/file_2_20230404072356_79ldpr79kbhl7hlstp04d2bgk0.pdf). • 2021: Direction générale des mines et de la géologie (données publiées dans les rapports ITIE Gabon: https://www.itiegabon.ga/object.getObject.do?id=4536). • 2022: pas de données. Le Ministère des mines n'a pas transmis à SWISSAID les données demandées.
Ghana	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2015: Ghana Extractives Industries Transparency Initiative (https://eiti.org/countries/ghana). • 2016-2022: Minerals Commission (https://www.mincom.gov.gh/industry-statistics/, données reçues le 20 octobre 2023), Ghana Chamber of Mines (<i>Performance of the Mining Industry</i>, https://ghanachamberofmines.org/media-centre/our-publications/).
Guinée	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022: Ministère des mines et de la géologie (<i>Bulletin de statistiques minières</i>, https://www.stat-guinee.org/index.php/autres-publications-ssn/109-ministere-des-mines-et-de-la-geologie).
Kenya	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022: Kenya National Bureau of Statistics (<i>Economic Survey</i>, p. ex. https://www.knbs.or.ke/wp-content/uploads/2021/09/Economic-Survey-2021.pdf).
Libéria	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022: Central Bank of Liberia (<i>Annual Reports</i>, https://www.cbl.org.lr/publications/document-type/cbl-annual-reports).
Mali	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2020: Direction nationale de la géologie et des mines, ITIE Mali (https://eiti.org/countries/mali). • 2021-2022: Ministère des mines (cité dans des articles de presse).
Maroc	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022 (sauf 2016, donnée non disponible): Direction des mines et des hydrocarbures (données transmises à SWISSAID le 1^{er} novembre 2023).
Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022: ITIE Mauritanie (https://eiti.org/fr/node/22060).
Mozambique	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2021: Ministry of Mineral Resources and Energy, ITIE Mozambique (https://eiti.org/countries/mozambique). • 2022: Unidade de Gestão do Processo Kimberley, Metais Preciosos e Gemas (cité dans un article de presse).
Namibie	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2021: Bank of Namibia (<i>Annual Reports</i>, https://www.bon.com.na/Economic-information/Annual-Reports.aspx). • 2022: Chamber of Mines (<i>Annual Review</i>, https://chamberofmines.org.na/wp-content/uploads/2023/04/2022-Chamber-of-Mines-Annual-Review.pdf).
Niger	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022: Ministère des mines (données transmises à SWISSAID le 8 août 2023).
Nigéria	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022: Ministry of Mines and Steel Development (données transmises à SWISSAID le 6 octobre 2023).
Ouganda	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2013: Uganda Bureau of Statistics (<i>Statistical Abstract</i>, https://www.ubos.org/?pagename=explore-publications&p_id=74). • 2014-2022: Ministry of Energy and Mineral Development (<i>Statistical Abstract</i>, https://memd.go.ug/reports/).
RCA	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2018: Bureau d'évaluation et de contrôle du diamant et de l'or, Ministères des mines et de la géologie (cité dans IPIS, https://ipisresearch.be/mapping/webmapping/resources/img_publications/AMPR_IPIS_ASM_Mapping_Western_CAR_English.pdf). • 2019-2020: Institut centrafricain des statistiques, des études économiques et sociales (cité dans ITIE RCA 2020, https://eiti.org/sites/default/files/2023-02/CAR%202020%20EITI%20Report.pdf). • 2021-2022: pas de données. Le Bureau d'évaluation et de contrôle de diamant et d'or n'a pas transmis à SWISSAID les données demandées.
RDC	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022: Ministère des mines (Statistiques minières, https://mines.gouv.cd/fr/statistiques/).

République du Congo	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2016: pas de données disponibles. Le Ministère des industries minières et de la géologie l'a confirmé dans une réponse à SWISSAID le 23 novembre 2023. • 2017-2018: Institut national de la statistique (<i>Annuaire statistique</i>, https://ins-congo.cg/annuaire-statistique/). • 2019-2022: Ministère des industries minières et de la géologie (données transmises à SWISSAID le 23 novembre 2023).
Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022: Ministère des mines et de la géologie (<i>Statistiques minières</i>, https://www.minesgeologie.gouv.sn/?page_id=1447), ITIE Sénégal (https://eiti.org/countries/senegal).
Sierra Leone	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2021: ITIE Sierra Leone (https://eiti.org/countries/sierra-leone). • 2022: pas de données. Le rapport ITIE 2022 de la Sierra Leone n'avait pas encore été publié au moment de la finalisation du rapport de SWISSAID.
Soudan	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2021: Central Bank of Sudan (<i>Annual Reports</i>, https://cbos.gov.sd/en/periodicals-publications?field_publication_type_tid_i18n=43). • 2022: Sudanese Mineral Resources Company (https://mininfo.gov.sd/sudan-gold-production-in-2022-amounted-to-41-8-tons/?lang=en).
Tanzanie	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022: Bank of Tanzania (<i>Annual Reports</i>, https://www.bot.go.tz/Publications/Filter/34).
Tchad	<ul style="list-style-type: none"> • 2020-2021: Ministère des mines et de la géologie (données transmises à SWISSAID le 26 janvier 2022). • 2012-2019 et 2022: Le Ministère des mines et de la géologie n'a pas transmis à SWISSAID de données pour ces années-là.
Zambie	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022: Ministry of Finance and National Planning (<i>Annual Economic Report</i>, p. ex. https://www.cabrisbo.org/uploads/files/Documents/zambia_2016_execution_external_year-end_report_ministry_of_finance_comesa_sadc_english_.pdf).
Zimbabwe	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022: Reserve Bank of Zimbabwe (<i>Annual Reports</i>, https://www.rbz.co.zw/index.php/publications-notices/publications/annual-reports).

Trente-cinq pays africains ont une production d'or déclarée. L'Égypte et l'Erythrée figurent parmi eux, mais SWISSAID n'a trouvé aucune statistique officielle sur la production d'or dans ces pays. L'organisation a donc utilisé d'autres données, jugées réalistes, comme référence, à savoir celles de la U.S. Geological Survey et des compagnies minières.

Pour 19 pays africains, SWISSAID n'a trouvé aucune donnée officielle et n'a pas reçu de chiffre des autorités. Les autorités de certains de ces pays ont confirmé à SWISSAID qu'elles ne disposent pas de statistiques de production d'or déclarée. Cela concerne: Madagascar, le Malawi, la Somalie, le Soudan du Sud et le Togo. Pour les autres pays produisant de l'or, SWISSAID n'a trouvé aucune donnée officielle et n'a pas reçu de chiffre des autorités. Cela concerne: Eswatini, la Guinée équatoriale, la Libye et le Rwanda. Enfin, plusieurs pays africains n'ont pas de production d'or ou une production d'or inférieure à 100 kg par année. Cela concerne: le Cap-Vert, les Comores, Djibouti, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Lesotho, Maurice, Sao Tomé-et-Principe, les Seychelles et la Tunisie.

Annexe 2: Production d'or industrielle et semi-industrielle de tous les pays africains

Afrique du Sud	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2022: Department of Mineral Resources and Energy (données transmises à SWISSAID le 21 février 2022), Minerals Council (<i>Facts and figures</i>, https://www.mineralscouncil.org.za/industry-news/publications/facts-and-figures).
Botswana	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2022: Statistics Botswana (<i>Index of the physical volume of mining production</i>, p. ex. https://www.statsbots.org.bw/sites/default/files/Index%20Of%20The%20Physical%20Volume%20Of%20Mining%20Production%20Fourth%20Quarter%202022.pdf)
Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2022: Direction générale des mines et de la géologie (<i>Annuaire statistique du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières</i>, p. ex. http://cns.bf/IMG/pdf/annuaire_statistique_2022_memc0001.pdf).
Cameroun	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2013: ITIE Cameroun (https://eiti.org/fr/node/22046). 2014-2022: pas de données pour la production d'or industrielle et semi-industrielle.
Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2022: Ministère des mines, du pétrole et de l'énergie (anciennement Ministère des mines et de la géologie) (<i>Bilan du secteur minier</i>, p. ex. http://mines.gouv.ci/wp-content/uploads/2021/03/CCM%20BILAN%202020.pdf; données citées dans des articles de presse).
Egypte	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2014: U.S. Geological Survey. Le Ministry of Petroleum and Mineral Resources et la Central Agency for Public Mobilization and Statistics n'ont pas transmis à SWISSAID les données demandées. 2015-2022: Centamin (p. ex. https://www.centamin.com/assets/sukari-gold-mine/).
Ethiopie	<ul style="list-style-type: none"> 2012/13-2016/17: Ethiopian Extractives Industries Transparency Initiative (https://eiti.org/countries/ethiopia). 2017/18-2019/20: Ministry of Mines and Petroleum (p. ex. http://www.mom.gov.et/index.php/mining/learn-more-about-ethiopias-mining-sector/). 2021-2022: pas de données. Le Ministry of Mines and Petroleum n'a pas transmis à SWISSAID les données demandées.
Gabon	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2020: Direction générale de l'économie et de la politique fiscale (<i>Tableau de bord de l'économie</i>, p. ex. https://www.lafeg.ga/uploads/file_2_20230404072356_79ldpr79kbhl7hlstp04d2bgk0.pdf). 2021: Direction générale des mines et de la géologie (données publiées dans les rapports ITIE Gabon: https://www.itiegabon.ga/object.getObject.do?id=4536). 2022: pas de données. Le Ministère des mines n'a pas transmis à SWISSAID les données demandées.
Ghana	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2015: Ghana Extractives Industries Transparency Initiative (https://eiti.org/countries/ghana). 2016-2022: Minerals Commission (https://www.mincom.gov.gh/industry-statistics/, données reçues le 20 octobre 2023), Ghana Chamber of Mines (<i>Performance of the Mining Industry</i>, https://ghanachamberofmines.org/media-centre/our-publications/).
Guinée	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2022: Ministère des mines et de la géologie (<i>Bulletin de statistiques minières</i>, https://www.stat-guinee.org/index.php/autres-publications-ssn/109-ministere-des-mines-et-de-la-geologie).
Kenya	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2022: Kenya National Bureau of Statistics (<i>Economic Survey</i>, p. ex. https://www.knbs.or.ke/wp-content/uploads/2021/09/Economic-Survey-2021.pdf).
Libéria	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2016: pas de production d'or industrielle (p. 18 https://www.cbl.org.lr/sites/default/files/documents/annualreport_2017.pdf). 2017-2021: Ministry of Mines and Energy (publié dans les rapports du Liberia Extractive Industries Transparency Initiative, https://eiti.org/countries/liberia). 2022: pas de données. Les données n'étaient pas encore disponibles au moment de la publication du rapport de SWISSAID.
Mali	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2020: Direction nationale de la géologie et des mines, ITIE Mali (https://eiti.org/countries/mali). 2021-2022: Ministère des mines (cité dans des articles de presse).
Maroc	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2022 (sauf 2016): Direction des mines et des hydrocarbures (données transmises à SWISSAID le 1^{er} novembre 2023).
Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2022: ITIE Mauritanie (https://eiti.org/fr/node/22060).

Mozambique	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2021: pas de production d'or industrielle (p. 9 https://www.theigc.org/sites/default/files/2021/06/Hilson-et-al-June-2021-Final-report.pdf). • 2022: Xtract Resources PLC (p. 24 https://xtractresources.com/wp-content/uploads/Xtract-Resources-AR2022.pdf).
Namibie	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2021: Bank of Namibia (<i>Annual Reports</i>, https://www.bon.com.na/Economic-information/Annual-Reports.aspx). • 2022: Chamber of Mines (<i>Annual Review</i>, https://chamberofmines.org.na/wp-content/uploads/2023/04/2022-Chamber-of-Mines-Annual-Review.pdf).
Niger	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022: Ministère des mines (données transmises à SWISSAID le 8 août 2023).
Nigéria	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2020: pas de production d'or industrielle. • 2021-2022: Thor Explorations LTD (p. ex. https://thorexpl.com/site/assets/files/2663/thx_rns_je-q4-december_31_2022_010523_press_release.pdf).
RDC	<ul style="list-style-type: none"> • 2012: pas de données désagrégées (Ministère des mines). • 2013-2022: Ministère des mines (<i>Statistiques minières</i>, https://mines.gouv.cd/fr/statistiques/).
Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022: Ministère des mines et de la géologie (<i>Statistiques minières</i>, https://www.minesgeologie.gouv.sn/?page_id=1447), ITIE Sénégal (https://eiti.org/countries/senegal).
Sierra Leone	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2019: pas de production d'or industrielle (p. ex. p. 35 https://eiti.org/sites/default/files/attachments/final_sleiti_report_for_2017_and_2018.pdf). • 2020-2021: ITIE Sierra Leone (https://eiti.org/countries/sierra-leone). • 2022: pas de données. Le rapport ITIE 2022 de la Sierra Leone n'avait pas encore été publié au moment de la finalisation du rapport de SWISSAID.
Soudan	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2014, 2017-2022: La production d'or totale n'a pas été désagrégée par type d'or. • 2015-2016: Central Bank of Sudan (<i>Annual Reports</i>, p. ex. https://cbos.gov.sd/sites/default/files/Central%20Bank%20of%20Sudan%20Annual%20Report%202015_0.pdf).
Tanzanie	<ul style="list-style-type: none"> • 2012/13-2020/21: Tanzania Extractive Industries Transparency Initiatives (https://eiti.org/countries/tanzania). Les données de cette source pour les années 2016/17 et 2017/18 ne font pas de distinction entre la production industrielle et artisanale d'or. Cependant, la comparaison avec les données de la Commission des mines pour ces années montre que la part attribuable à la production artisanale est insignifiante. • 2021/22: Mining Commission (Ministry of Minerals) (<i>Annual report</i>, https://www.tumemadini.go.tz/wp-content/uploads/Mining-Commission-Annual-Report-2021-2022-1.pdf).
Zambie	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022: Ministry of Finance and National Planning (<i>Annual Economic Report</i>, p. ex. https://www.cabrisbo.org/uploads/files/Documents/zambia_2016_execution_external_year-end_report_ministry_of_finance_comesa_sadc_english_.pdf).
Zimbabwe	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022: Reserve Bank of Zimbabwe (<i>Monetary Policy Statement</i>, https://www.rbz.co.zw/index.php/monetary-policy/monetary-policy-statements).

Vingt-six pays africains ont une production d'or industrielle et/ou semi-industrielle déclarée. Bien qu'il existe des informations sur une production d'or de ce type dans certains pays comme l'Algérie, l'Erythrée et la RCA, ces pays ne figurent pas dans la liste ci-dessus car SWISSAID n'a trouvé aucun chiffre officiel sur ce type de production ou n'en a reçu aucun de la part des autorités de ces pays.

Annexe 3: Production d'or artisanale et à petite échelle déclarée de tous les pays africains

Bénin	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2019: Direction générale des mines (données transmises à SWISSAID le 13 octobre 2023). • 2020-2022: pas de données. « Il n'y a pas eu de déclarations de production enregistrées au niveau de l'Administration minière » (réponse de la Direction générale des mines à SWISSAID le 26 octobre 2023).
Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022: Direction générale des mines et de la géologie/Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées (<i>Annuaire statistique du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières</i>, p. ex. http://cns.bf/IMG/pdf/annuaire_statistique_2022_memc0001.pdf).
Cameroun	<ul style="list-style-type: none"> • 2013-2021: Ministère des mines, de l'industrie et du développement technologique (<i>Annuaire statistique</i>, p. ex. https://www.minmidt.cm/wp-content/uploads/2023/08/ANNUAIRE-STATISTIQUE-MINMIDT-2022-FR.pdf • 2012 et 2022: pas de données. Le Ministère des mines, de l'industrie et du développement technologique n'a pas transmis à SWISSAID les données demandées.
Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2018: pas de données disponibles. Le Ministère des mines, du pétrole et de l'énergie l'a confirmé à SWISSAID le 21 septembre 2023. • 2019-2020: ITIE Côte d'Ivoire (https://eiti.org/countries/cote-divoire). • 2021-2022: Ministère des mines, du pétrole et de l'énergie (données transmises à SWISSAID le 21 septembre 2023).
Ethiopie	<ul style="list-style-type: none"> • 2011/12 – 2018/19: Ethiopian Extractives Industries Transparency Initiative (https://eiti.org/countries/ethiopia). • 2020-2022: pas de données. L'Ethiopie a été suspendu par l'ITIE et le dernier rapport ITIE couvre les années 2018/2019; le Ministry of Mines and Petroleum et la National Bank of Ethiopia n'ont pas transmis à SWISSAID les données demandées.
Ghana	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2015: Ghana Extractives Industries Transparency Initiative (https://eiti.org/countries/ghana). • 2016-2022: Minerals Commission (https://www.mincom.gov.gh/industry-statistics/, données reçues le 20 octobre 2023), Ghana Chamber of Mines (<i>Performance of the Mining Industry</i>, https://ghanachamberofmines.org/media-centre/our-publications/).
Libéria	<ul style="list-style-type: none"> • 2011/12-2017/18: pas de données désagrégées par type de production (Liberia Extractive Industries Transparency Initiative et Central Bank of Liberia). • 2018/19-2020/21: Liberia Extractive Industries Transparency Initiative (https://eiti.org/countries/liberia). • 2021/22: les données ont été publiées après le délai de prise en compte des données par SWISSAID (https://eiti.org/sites/default/files/2024-01/Official%20Liberia%2015th%20EIT%20Report.pdf).
Mali	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2020: Direction nationale de la géologie et des mines, ITIE Mali (https://eiti.org/countries/mali). • 2021-2022: Ministère des mines (cité dans des articles de presse).
Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2017: pas de données. • 2018-2022: ITIE Mauritanie/Maaden Mauritanie (https://eiti.org/countries/mauritania).
Mozambique	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2021: Ministry of Mineral Resources and Energy/ITIE Mozambique (https://eiti.org/countries/mozambique). • 2022: Unidade de Gestão do Processo Kimberley, Metais Preciosos e Gemas (cité dans un article de presse).
Niger	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022: Ministère des mines (données transmises à SWISSAID le 8 août 2023).
Nigéria	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022: Ministry of Mines and Steel Development (données transmises à SWISSAID le 6 octobre 2023). Pour les années 2021 et 2022, la production d'or industrielle a été soustraite à la production d'or totale pour obtenir le chiffre de la production d'or artisanale.
Ouganda	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2013: Uganda Bureau of Statistics (<i>Statistical Abstract</i>, https://www.ubos.org/?pagename=explore-publications&p_id=74). • 2014-2022: Ministry of Energy and Mineral Development (<i>Statistical Abstract</i>, https://memd.go.ug/reports/).

RCA	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2018: Bureau d'évaluation et de contrôle de diamant et d'or, Ministères des mines et de la géologie (cité dans IPIS, https://ipisresearch.be/mapping/webmapping/resources/img_publications/AMPR_IPIS_ASM_Mapping_Western_CAR_English.pdf). • 2019-2020: Institut centrafricain des statistiques, des études économiques et sociales (ICAAES) (cité dans ITIE RCA 2020, https://eiti.org/sites/default/files/2023-02/CAR%202020%20EITI%20Report.pdf). • 2021-2022: pas de données. Le Bureau d'évaluation et de contrôle de diamant et d'or n'a pas transmis à SWISSAID les données demandées.
RDC	<ul style="list-style-type: none"> • 2012: pas de données. La production d'or totale n'a pas été désagrégée par type d'or. • 2013-2022: Ministère des mines (<i>Statistiques minières</i>, https://mines.gouv.cd/fr/statistiques/).
République du Congo	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2016: pas de données. Le Ministère des industries minières et de la géologie l'a confirmé dans une réponse à SWISSAID le 23 novembre 2023. • 2017-2018: Institut national de la statistique (<i>Annuaire statistique</i>, https://ins-congo.cg/annuaire-statistique/). • 2019-2022: Ministère des industries minières et de la géologie (données transmises à SWISSAID le 23 novembre 2023).
Sierra Leone	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2021: ITIE Sierra Leone (https://eiti.org/countries/sierra-leone). • 2022: pas de données. Le rapport ITIE 2022 de la Sierra Leone n'avait pas encore été publié au moment de la finalisation du rapport de SWISSAID.
Soudan	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2014, 2017-2022: pas de données. La production d'or totale n'a pas été désagrégée par type d'or. • 2015-2016: Central Bank of Sudan (<i>Annual Reports</i>, p. ex. https://cbos.gov.sd/sites/default/files/Central%20Bank%20of%20Sudan%20Annual%20Report%202015_0.pdf).
Tanzanie	<ul style="list-style-type: none"> • 2012, 2014: Tanzania Extractive Transparency Initiative (https://eiti.org/countries/tanzania). • 2013, 2015-2017: pas de données. • 2018-2022: Ministry of Minerals (<i>Mining Commission, Performance of Mineral Markets</i>, https://www.tumemadini.go.tz/statistics/performance-of-mineral-markets/).
Tchad	<ul style="list-style-type: none"> • 2020-2021: Ministère des mines et de la géologie (données transmises à SWISSAID le 26 janvier 2022). • 2012-2019 et 2022: le Ministère des mines et de la géologie n'a pas transmis à SWISSAID les données demandées pour ces années-là.
Zambie	<ul style="list-style-type: none"> • 2021: Zambia Gold Company Limited (https://www.zccm-ih.com.zm/2022/02/16/lets-purify-gold/). • 2012-2020 et 2022: pas de données. « There are no statistics on the ASM gold production » (réponse du Ministry of Mines and Minerals Development à SWISSAID le 20 octobre 2023).
Zimbabwe	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022: Reserve Bank of Zimbabwe (<i>Monetary Policy Statement</i>, https://www.rbz.co.zw/index.php/monetary-policy/monetary-policy-statements).

Vingt-deux pays africains ont une production d'or d'EMAPE déclarée.

Quatre pays africains publient des chiffres sur la production d'or totale, mais non désagrégés par type d'or. Les chiffres de ces pays n'ont donc pas été retenus ci-dessus. Cela concerne l'Algérie, le Burundi, le Gabon et l'Angola.

Quinze pays africains ont une production d'or d'EMAPE, mais pas de statistiques officielles à ce sujet. Les autorités de certains de ces pays ont confirmé à SWISSAID qu'elles ne disposent pas de statistiques de production d'or d'EMAPE déclarée. Cela concerne: l'Afrique du Sud, la Guinée, le Kenya, Madagascar, le Malawi, le Sénégal, la Somalie, le Soudan du Sud et le Togo. Pour les autres pays produisant de l'or d'EMAPE, SWISSAID n'a trouvé aucune statistique officielle et n'en a reçu aucune de la part des autorités. Cela concerne: l'Égypte, l'Érythrée, Eswatini, la Guinée équatoriale, la Libye et le Rwanda.

Treize pays africains n'ont pas de production d'or d'EMAPE ou une production d'or issue de ce sous-secteur inférieure à 100 kg par année. Il s'agit des pays suivants: le Botswana, le Cap-Vert, les Comores, Djibouti, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Lesotho, le Maroc, Maurice, la Namibie, Sao Tomé-et-Principe, les Seychelles et la Tunisie.

Annexe 4 : Production d'or artisanale et à petite échelle non déclarée de tous les pays africains

Pour certains pays africains, il existe plusieurs estimations sur la production d'or d'EMAPE. Les estimations non mentionnées ci-dessous figurent dans les analyses de SWISSAID propres à chaque pays africain (cf. www.africangoldreport.org). Les auteurs de la présente étude ont évalué les méthodologies employées et se sont basés sur les avis d'experts et de parties prenantes afin de retenir les estimations qui leur paraissaient comme étant les plus fiables. Dans les quelques cas où ils n'ont trouvé qu'une seule estimation, ils ont dû intégrer celle-ci dans leur analyse même s'ils avaient des réserves au sujet de sa fiabilité (p. ex. Somalie, République du Congo).

Afrique du Sud	<ul style="list-style-type: none"> Estimation basse: 10'000 kg; ce chiffre est basé sur une estimation de la production d'or d'EMAPE équivalente à 10 % de la production d'or déclarée (ce pourcentage a été cité par le Department of Mineral Resources dans une réponse à SWISSAID le 21 février 2022). SWISSAID s'est basé sur la moyenne de la production d'or déclarée entre 2018 et 2022 pour calculer ces 10 %. Estimation haute: 25'000 kg; Enact, 2019, p. 14, https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/uploads/2019-04-24-pulling-the-golden-webs-research-paper.pdf.
Angola	<ul style="list-style-type: none"> Estimation basse: 3'000 kg; ce chiffre est basé sur une déclaration du président du conseil d'administration de l'Agência Reguladora do Ouro, 2017, cité dans : https://www.jornaldenegocios.pt/economia/mundo/africa/angola/detalhe/angola-perde-116-milhoes-por-ano-com-garimpo-ilegal-de-ouro. Estimation haute: 3'000 kg; (source : voir ci-dessus).
Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> Estimation basse: 15'000 kg; OCDE, 2018, p. 11, https://mneguidelines.oecd.org/Evaluation-des-chaines-approvisionnement-en-or-produit-au-Burkina-Faso-Mali-Niger.pdf. Estimation haute: 30'000 kg; Assemblée Nationale, 2016, p. 62 et 69, https://www.netafrique.net/wp-content/uploads/2016/10/rapport_general_de_commission_enquete_parlementaire_sur_le_minier-1.pdf.
Burundi	<ul style="list-style-type: none"> Estimation basse: 1'198 kg. Ce chiffre correspond à l'estimation de la production totale de 2'061 kg (Ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage, 2019, p. 80, https://minamataconvention.org/sites/default/files/documents/national_action_plan/Burundi-ASGM-NAP-2019.pdf) moins la production d'or officielle de l'année 2020. Estimation haute: 1'500 kg. Ce chiffre provient d'une estimation de SWISSAID basée sur les déclarations des auteurs de l'étude du Ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage (2019, p. 80, https://minamataconvention.org/sites/default/files/documents/national_action_plan/Burundi-ASGM-NAP-2019.pdf), qui considèrent l'estimation de la production totale (2'061 kg) comme prudente.
Cameroun	<ul style="list-style-type: none"> Estimation basse: 6'588 kg. Ce chiffre correspond aux estimations de la production d'or artisanal (948 kg) et de la production d'or semi-mécanisée (5'874 kg) du rapport de ARM et CRADEC (2021, p. 57 et p. 62, https://eitcameroon.org/wp-content/uploads/dlm_uploads/2022/08/Etude-sur-les-filieres-de-commercialisation-de-lor-et-du-diamant-au-Cameroun.pdf) moins la production d'or officielle de l'année 2020. Estimation haute: 6'588 kg (source : voir ci-dessus).
Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> Estimation basse: 30'000 kg; Equal Access International, 2023, p. 29, https://eai1.wpenginepowered.com/wp-content/uploads/2021/03/R4P-ASGM-FR-PRINT.pdf. Estimation haute: 40'000 kg; Equal Access International, 2023, p. 29, https://eai1.wpenginepowered.com/wp-content/uploads/2021/03/R4P-ASGM-FR-PRINT.pdf; « il n'est pas à exclure que les productions issues de l'EMAPE puissent avoisiner voire dépasser les 40 tonnes » (réponse du Ministère des mines, du pétrole et de l'énergie à SWISSAID le 21 septembre 2023).
Egypte	<ul style="list-style-type: none"> Estimation basse: 1'000 kg; Egypt Independent, 2017, https://egyptindependent.com/egypt-authorities-arrest-280-illegal-gold-miners-red-sea-desert/. Estimation haute: 2'500 kg; Egypt Independent, 2017, https://egyptindependent.com/egypt-authorities-arrest-280-illegal-gold-miners-red-sea-desert/.
Erythrée	<ul style="list-style-type: none"> Estimation basse: 324 kg; Ministry of Land, Water and Environment (National Action Plan), 2021, p. 9, https://mercuryconvention.org/sites/default/files/documents/national_action_plan/NAP_Eritrea_Final_2021.pdf. Estimation haute: 324 kg (source : voir ci-dessus).

Eswatini	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 120 kg; Ministry of Tourism and Environmental Affairs (National Action Plan), 2021, p. 10-11, https://minamataconvention.org/sites/default/files/documents/national_action_plan/Eswatini-ASGM-NAP-2021-EN.pdf. • Estimation haute: 120 kg (source: voir ci-dessus).
Ethiopie	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 5'821 kg; ce chiffre correspond à l'estimation de la production totale d'or d'EMAPE de 9'000 kg (African Minerals Development Centre, https://knowledge.uneca.org/ASM/Ethiopia) moins la production d'EMAPE déclarée pour l'année 2018/2019. • Estimation haute: 14'822 kg; ce chiffre correspond à l'estimation de la production totale d'or d'EMAPE de 18'000 kg (Ethiopian Extractives Industries Transparency Initiative, 2016, p. 24, http://www.mom.gov.et/wp-content/uploads/2020/02/ASM-Study-Report.pdf) moins la production d'EMAPE déclarée pour l'année 2018/2019.
Gabon	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 1'000 kg; Agence nationale des parcs nationaux, 2021, cité dans https://directinfosgabon.com/le-gouvernement-a-vendu-pour-16-milliard-de-fcfa-dor-but-en-2020/. • Estimation haute: 2'000 kg; Agence nationale des parcs nationaux, 2021, cité dans https://directinfosgabon.com/le-gouvernement-a-vendu-pour-16-milliard-de-fcfa-dor-but-en-2020/.
Ghana	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 24'000 kg; ce chiffre provient d'une estimation de SWISSAID basé sur un pourcentage de production d'EMAPE non déclaré de 50 % (pourcentage très prudent car des rapports évoquent un pourcentage de 70 % à 80 %, p. ex. OCDE, p. 15 et p.27, https://read.oecd-ilibrary.org/development/illicit-financial-flows_5f2e9dd9-en#page1) calculé sur la base de l'estimation de la production totale d'EMAPE (Ministry of Environment, Science, Technology and Innovation, plan d'action national, 2020, p. 12, https://mercuryconvention.org/sites/default/files/documents/national_action_plan/Ghana_ASGM_NAP_Final_March_2022.pdf, l'estimation des 5 districts a été extrapolée au niveau de l'ensemble du pays). • Estimation haute: 30'000 kg; ce chiffre provient d'une estimation de SWISSAID basé sur un pourcentage de production d'EMAPE non déclaré de 65 % (pourcentage prudent car des rapports évoquent un pourcentage de 70 % à 80 %, p. ex. OCDE, p. 15 et p.27, https://read.oecd-ilibrary.org/development/illicit-financial-flows_5f2e9dd9-en#page1) calculé sur la base de l'estimation de la production totale d'EMAPE (Ministry of Environment, Science, Technology and Innovation, plan d'action national, 2020, p. 12, https://mercuryconvention.org/sites/default/files/documents/national_action_plan/Ghana_ASGM_NAP_Final_March_2022.pdf, l'estimation des 5 districts a été extrapolée au niveau de l'ensemble du pays).
Guinée	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 16'000 kg; Banque centrale de la République de Guinée, 2017, cité dans: ITIE Guinée 2018, 2020, p. 37, https://www.itie-guinee.org/wp-content/uploads/2023/03/Rapport-ITIE-Guinee-2018-version-finale-signee-30122020.pdf. • Estimation haute: 32'360 kg; Inventaire National EMAPE 2017-2018, cité dans: Ministère de l'environnement, des eaux et des forêts (Plan d'action national), 2021, p. 7, https://minamataconvention.org/sites/default/files/documents/national_action_plan/Guinea-ASGM-NAP-2021-FR.pdf.
Guinée équatoriale	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 500 kg; USGS, 2012, https://d9-wret.s3.us-west-2.amazonaws.com/assets/palladium/production/mineral-pubs/country/2012/myb3-2012-ek.pdf. • Estimation haute: 500 kg (source: voir ci-dessus).
Kenya	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 6'900 kg; Ministry of Environment and Forestry (National Action Plan), 2022, p. 34, https://minamataconvention.org/sites/default/files/documents/national_action_plan/Kenya-ASGM-NAP-2022-EN.pdf. • Estimation haute: 6'900 kg (source: voir ci-dessus).
Libéria	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 2'000 kg; basé sur une estimation d'un-e représentant-e du Ministry of Mines and Energy (obtenue par SWISSAID via un expert du secteur). • Estimation haute: 4'000 kg; basé sur des chiffres du groupe d'expert de l'ONU sur le Liberia en 2013, cité dans: OCDE, 2020, p. 16-17, https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/5f2e9dd9-en.pdf?expires=1714856324&id=id&accname=guest&checksum=BC9A2ED7816B898E7E042F96928C5D93.
Lybie	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 1'000 kg; entretien de SWISSAID avec un-e expert-e de la Lybie le 27 septembre 2023. • Estimation haute: 1'000 kg; (source: voir ci-dessus).

Madagascar	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 9'000 kg ; ce chiffre provient de l'estimation basse de l'Agence nationale de la filière or de Madagascar (réponse à SWISSAID le 13 octobre 2023). • Estimation haute: 14'000 ; Ministère de l'environnement, de l'écologie et des forêts (Plan d'action national), 2018, p. 15, https://minamataconvention.org/sites/default/files/documents/national_action_plan/Madagascar-ASGM-NAP-Dec2018-FR.pdf.
Mali	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 30'000 kg ; ce chiffre provient de l'estimation basse des autorités en charge du secteur, cité dans: OCDE, 2018, p. 6, https://mneguidelines.oecd.org/Evaluation-des-chaines-appvisionnement-en-or-produit-au-Burkina-Faso-Mali-Niger.pdf. • Estimation haute: 57'000 kg ; ce chiffre provient de l'estimation haute du groupe d'experts de l'ONU sur le Mali, Nations Unies, 2023, p. 26, https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/S_2023_138.pdf.
Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 11'240 kg ; Maaden Mauritanie et GIZ, 2021, p. 64-65 (ce rapport est cité dans le rapport ITIE 2022 de la Mauritanie, https://eiti.org/sites/default/files/2023-10/Rapport2022_2.pdf). • Estimation haute: 11'240 kg (source: voir ci-dessus).
Mozambique	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 900 kg ; ce chiffre provient de l'estimation basse de la Chamber of Mines of Mozambique (réponse à SWISSAID le 2 octobre 2023). • Estimation haute: 1'500 kg ; ce chiffre provient de l'estimation haute de la Chamber of Mines of Mozambique (réponse à SWISSAID le 2 octobre 2023).
Niger	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 10'000 kg ; OCDE, 2018, p. 6, https://mneguidelines.oecd.org/Assessment-of-the-supply-chains-of-gold-produced-in-Burkina-Faso-Mali-Niger.pdf. • Estimation haute: 15'000 kg ; ce chiffre provient de l'estimation haute de Crisis Group, 2019, https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/burkina-faso/282-reprendre-en-main-la-ruée-vers-lor-au-sahel-central.
Nigéria	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 14'000 kg ; PlanetGold, 2021, https://artisanalmining.org/InventoryData/lib/exe/fetch.php/biblio:gef-21.pdf?cache=. • Estimation haute: 16'260 kg ; Federal Ministry of Environment (National Action Plan), 2021, p. 72, https://minamataconvention.org/sites/default/files/documents/national_action_plan/Nigeria_ASGM_NAP_2021_EN.pdf.
Ouganda	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 2'800 kg ; Somo, 2016, p. 6, https://www.stopchildlabour.org/assets/No-golden-future.pdf. • Estimation haute: 12'695 kg ; The National Environment Management Authority (National Action Plan), 2019, p. xiv, https://minamataconvention.org/sites/default/files/documents/national_action_plan/Uganda-NAP-2019.pdf.
RCA	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 5'668 kg ; IPIS, 2019, p. 36, https://ipisresearch.be/mapping/webmapping/resources/img_publications/AMPR_IPIS_ASM_Mapping_Western_CAR_English.pdf. • Estimation haute: 5'668 kg ; (source: voir ci-dessus).
RDC	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 15'000 kg ; ce chiffre provient de l'estimation basse de l'Institut fédéral de géosciences et de ressources naturelles de l'Allemagne (BGR), cité dans: Impact, 2020, p. 11, https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2020/09/The-Intermediaries_Sept-2020_EN-web.pdf. • Estimation haute: 22'000 kg ; ce chiffre provient de l'estimation haute de l'Institut fédéral de géosciences et de ressources naturelles de l'Allemagne (BGR), cité dans: Impact, 2020, p. 11, https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2020/09/The-Intermediaries_Sept-2020_EN-web.pdf.
République du Congo	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 150 kg ; USGS, 2017, p. 18, https://d9-wret.s3.us-west-2.amazonaws.com/assets/palladium/production/atoms/files/myb1-2017-gold.pdf. • Estimation haute: 150 kg ; (source: voir ci-dessus).
Rwanda	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 1'000 kg ; basé sur une estimation basse d'un acteur du secteur de l'or rwandais (obtenu par SWISSAID via un expert du secteur le 27 novembre 2023). • Estimation haute: 2'000 kg ; basé sur une estimation haute d'un acteur du secteur de l'or rwandais (obtenu par SWISSAID via un expert du secteur le 27 novembre 2023).

Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 4'300 kg ; Agence nationale de la statistique et de la démographie, 2018, p. 10, https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-05/RAP_RAPPORT%20EMOMOR%202017%20du%2020%20juillet%202018.pdf. • Estimation haute: 4'300 kg ; (source : voir ci-dessus).
Sierra Leone	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 2'102 kg ; ce chiffre provient de l'estimation basse de l'Environment Protection Agency Sierra Leone, p. 119 (p. 10 de l'annexe 3), https://cwm.unitar.org/cwmplatformscms/site/assets/files/1162/nationalasgmoverviewsierraleone2019_final-1.pdf. • Estimation haute: 3'786 kg ; ce chiffre provient de l'estimation haute de l'Environment Protection Agency Sierra Leone, p. 119 (p. 10 de l'annexe 3), https://cwm.unitar.org/cwmplatformscms/site/assets/files/1162/nationalasgmoverviewsierraleone2019_final-1.pdf.
Somalie	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 300 kg ; Horn Observer, 11 novembre 2022, https://hornobserver.com/articles/1822/Getting-a-grip-on-Somalias-Gold-rush. • Estimation haute: 300 kg ; (source : voir ci-dessus).
Soudan	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 30'000 kg ; ce chiffre provient de l'estimation de la production d'or d'EMAPE totale de 71'000 kg (Higher Council for Environment and Natural Resources, 2021, p. 159, https://minamataconvention.org/sites/default/files/documents/minamata_initial_assessment/MIA-Sudan-2021.pdf) moins la production déclarée en 2022. • Estimation haute: 30'000 kg ; (source : voir ci-dessus).
Soudan du Sud	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 5'000 kg ; Ministry of Mining (réponse à SWISSAID le 6 décembre 2023). • Estimation haute: 5'000 kg ; (source : voir ci-dessus).
Tanzanie	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 2'000 kg ; ce chiffre provient de l'estimation de la production d'or d'EMAPE totale de 20'000 kg (rapport d'une commission parlementaire en 2013, cité dans Reuters, 2019, https://www.reuters.com/article/us-tanzania-mining-artisanal-feature-idUSKBN1X90G0) moins la production d'or déclarée en 2021. Il s'agit d'une estimation très prudente. • Estimation haute: 2'000 kg ; (source : voir ci-dessus).
Tchad	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 8'254 kg ; Analyse sectorielle nationale de l'EMAPE, 2022, p. 8, https://minamataconvention.org/sites/default/files/2022-08/TCD_7.4.pdf. • Estimation haute: 8'254 kg ; (source : voir ci-dessus).
Togo	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 164 kg ; Etude d'inventaire du projet plan d'action nationale de l'EMAPE au Togo, 2021, cité dans : Ministère de l'environnement et des ressources forestières, 2022, p. 24, https://minamataconvention.org/sites/default/files/documents/national_action_plan/Togo-ASGM-NAP-2023-FR.pdf. • Estimation haute: 164 kg ; (source : voir ci-dessus).
Zambie	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 7'142 kg ; ce chiffre provient d'un calcul de SWISSAID basé sur l'estimation de la production d'or de 142 kg qui représente 2 % de la production d'or d'EMAPE totale, Zambia Environmental Management Agency (National action plan), 2021, p. 88, https://minamataconvention.org/sites/default/files/documents/national_action_plan/Zambia-NAP-2021-EN.pdf. • Estimation haute: 7'142 kg ; (source : voir ci-dessus).
Zimbabwe	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation basse: 37'000 kg ; ce chiffre correspond à la production d'or d'EMAPE déclarée en 2021 multiplié par deux. Il est basé sur les recherches de GI-TOC estimant que la production d'or d'EMAPE non déclarée représente la moitié de la production d'or d'EMAPE totale. GI-TOC, 2018, p. 6, https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2018/10/Zimbabwe-ASGM_28.04.18_0-1.pdf. • Estimation haute: 55'000 kg ; ce chiffre correspond à la production d'or d'EMAPE déclarée en 2021 multiplié par trois. Il est basé sur les recherches de la Zimbabwe Environmental Law Association estimant que la production d'or d'EMAPE non déclaré représente trois-quarts de la production d'or d'EMAPE totale (réponse à SWISSAID le 14 décembre 2023).

Pour seulement 3 pays africains (l'Algérie, le Bénin et le Malawi) où la production d'or d'EMAPE est avérée, SWISSAID n'a trouvé aucune estimation. Contactées par SWISSAID, les autorités du Bénin et du Malawi ont répondu qu'il n'existait aucune estimation concernant leur pays. Quant aux autorités algériennes, elles ont refusé de répondre.

Les pays africains dans lesquels il n'y a pas d'EMAPE d'or ou dans lesquels la production d'or issue de ce sous-secteur est inférieure à 100 kg par année sont : le Botswana, le Cap-Vert, les Comores, Djibouti, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Lesotho, le Maroc, Maurice, la Namibie, Sao Tomé-et-Principe, les Seychelles et la Tunisie.

Annexe 5: Exportations d'or déclarées de tous les pays africains

SWISSAID a calculé des quantités hypothétiques dans les cas où les données étaient irréalistes ou disponibles uniquement sous forme de valeurs (et non de quantités). SWISSAID s'est efforcée de se baser sur les sources les plus réalistes. Lorsque de telles sources n'étaient pas disponibles au moment de la finalisation du rapport, elle a dû se baser sur d'autres sources.

Afrique du Sud	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2022: Department of Trade, Industry and Competition (<i>Beyond 20/20 tool</i>, HS 7108, http://tradestats.thedti.gov.za/ReportFolders/reportFolders.aspx).
Angola	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2020: pas de données. Le Ministério dos Recursos Minerais, Petróleo e Gás, l'Agência Nacional de Recursos Minerais et l'Instituto Nacional de Estatísticas n'ont pas transmis à SWISSAID les données demandées. 2021-2022: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow).
Bénin	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2022: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow).
Botswana	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2022: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow).
Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2022: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow).
Burundi	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2016, 2018-2022: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow). 2017: Banque de la République du Burundi.
Cameroun	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2021: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow). 2022: pas de données.
Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2022: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow).
Egypte	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2022: Central Agency for Public Mobilization and Statistics (données transmises à SWISSAID le 1er octobre 2023).
Eswatini	<ul style="list-style-type: none"> 2016, 2018-2020: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow). 2012-2015, 2017, 2021-2022: pas de données.
Erythrée	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2022: Ces chiffres existent peut-être mais ne sont pas disponibles publiquement. SWISSAID les a donc exceptionnellement remplacés par les chiffres sur les importations d'or en provenance d'Erythrée rapportés par les pays partenaires, qui sont élevés (UN Comtrade, HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow).
Ethiopie	<ul style="list-style-type: none"> 2011/12-2021/22: National Bank of Ethiopia (<i>Annual report</i>, https://nbe.gov.et/annual-report/).
Gabon	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2021: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow). 2022: pas de données.
Ghana	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2013, 2016-2022: Bank of Ghana (<i>Annual report</i>, https://www.bog.gov.gh/publications/annual-report/). 2014-2015: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow) (pour 2014, un poids hypothétique a été calculé sur la base de la valeur déclarée à UN Comtrade).
Guinée	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2022: Ministère des mines et de la géologie (<i>Bulletin de statistiques minières</i>, https://www.stat-guinee.org/index.php/autres-publications-ssn/109-ministere-des-mines-et-de-la-geologie).
Kenya	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2015, 2022: Kenya National Bureau of Statistics (<i>Statistical Abstract</i>, p. ex. https://www.knbs.or.ke/reports/2021-statistical-abstract/). 2016-2021: UN Comtrade, poids hypothétiques calculés sur la base des valeurs déclarées à UN Comtrade.
Libéria	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2022: Central Bank of Liberia (<i>Annual Report</i>, https://www.cbl.org.lr/general/all-publications?keys=&field_document_type_target_id%5B%5D=186&items_per_page=25).
Libye	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2015: pas de données. 2016-2019: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow). 2020-2022: Central Bank of Libya (<i>Libya's Foreign Trade</i>, https://cbl.gov.ly/en/micifaf/sites/4/2023/11/Foreign-Tarde-Report-2019-2022-2.pdf).

Madagascar	<ul style="list-style-type: none"> • 2012, 2016-2020: Agence nationale de la filière or Madagascar (données transmises à SWISSAID les 18 septembre et 8 décembre 2023). • 2013-2015, 2021-2022: pas de données.
Mali	<ul style="list-style-type: none"> • 2012, 2016-2018: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow). • 2013-2015, 2019-2022: Institut national de la statistique (données transmises à SWISSAID les 5 et 26 juillet 2023).
Maroc	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow).
Maurice	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow).
Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2021: ITIE Mauritanie (https://eiti.org/fr/node/22060). • 2022: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow).
Mozambique	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2014, 2016-2022: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow). • 2015: pas de données.
Namibie	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2021: Bank of Namibia (<i>Annual Report</i>, https://www.bon.com.na/Economic-information/Annual-Reports.aspx). • 2022: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow).
Niger	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2014: ITIE Niger (https://eiti.org/countries/niger). • 2015-2022: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow).
Nigéria	<ul style="list-style-type: none"> • 2012, 2014-2022: Ministry of Mines and Steel Development (données transmises à SWISSAID le 9 octobre 2023). • 2013: pas de données.
Ouganda	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2021: Uganda Bureau of Statistics (<i>Statistical Abstract</i>, https://www.ubos.org/?pagename=explore-publications&p_id=74). • 2022: Bank of Uganda (<i>Composition of Exports</i>, https://bou.or.ug/bouwebsite/Statistics/).
RCA	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2020: Ministère des mines et de la géologie (https://mines.gouv.cf/sites/default/files/2019-03/STATISTIQUES%20DIAMANTS%20ET%20OR%202016%20A%20202018.pdf; cité dans Banque des Etats de l'Afrique centrale: https://www.beac.int/wp-content/uploads/2016/10/debsbe_rca.xlsx). • 2021-2022: pas de données.
RDC	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022: Ministère des mines, Cellule technique de coordination et de planification minière (<i>Statistiques minières</i>, https://ctcpm.cd/fr/la-production/).
République du Congo	<ul style="list-style-type: none"> • 2016-2021: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow). • 2012-2015, 2022: pas de données.
Rwanda	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2013: pas de données. • 2014-2022: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow).
Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow).
Sierra Leone	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2021: ITIE Sierra Leone (https://eiti.org/countries/sierra-leone). • 2022: National Minerals Agency (données transmises à SWISSAID le 22 novembre 2023).
Soudan	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022: Central Bank of Sudan (<i>Foreign Trade Statistical Digest</i>, https://cbos.gov.sd/en/periodicals-publications?field_publication_type_tid_i18n=45).
Tanzanie	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022: Ministry of Finance (2012-2013: <i>Foreign Trade Statistics</i>, https://www.nbs.go.tz/nbs/takwimu/trade/Foreign_Trade_Statistics_2013.pdf; 2014-2022: <i>The Economic Survey</i>, https://www.mof.go.tz/publications/economic-survey-books).
Tchad	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2021: pas de données. • 2022: Ministère des mines et de la géologie (données transmises à SWISSAID le 15 septembre 2023).

Togo	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2020: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow). • 2021-2022: pas de données.
Tunisie	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2018, 2021: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow). • 2019-2020, 2022: pas de données.
Zambie	<ul style="list-style-type: none"> • 2012: pas de données. • 2013-2022: Ministry of Finance (<i>Annual Economic Report</i>, https://www.mofnp.gov.zm/?page_id=3285).
Zimbabwe	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow).

Quarante et un pays africains rapportent des exportations d'or.

Treize pays africains ne rapportent aucune exportation d'or officiellement. Les autorités de certains de ces pays ont confirmé à SWISSAID qu'elles ne disposent d'aucune statistique sur l'exportation d'or depuis leur pays. Cela concerne : la Gambie, le Soudan du Sud, Djibouti, la Somalie et le Malawi. Pour les autres pays, SWISSAID n'a trouvé aucune statistique officielle et n'en a reçu aucune de la part des autorités. Cela concerne : l'Algérie, le Cap-Vert, les Comores, l'Erythrée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, le Lesotho, Sao Tomé et Príncipe et les Seychelles.

Annexe 6 : Exportations d'or déclarées vers l'Afrique du Sud

La figure 19 comprend les exportations d'or de tous les pays africains vers l'Afrique du Sud tandis que la figure 77 comprend les exportations d'or de tous les pays vers l'Afrique du Sud.

FIGURE 19 : Exportations d'or déclarées de tous les pays africains vers l'Afrique du Sud

Botswana	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2014, 2020-2022: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow).
Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2017: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow).
Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow).
Egypte	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2017: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow).
Eswatini	<ul style="list-style-type: none"> • 2019-2020: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow).
Gabon	<ul style="list-style-type: none"> • 2013: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow).
Ghana	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022: Bank of Ghana (données transmises à SWISSAID le 12 janvier 2024).
Guinée	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2022: En raison d'un manque de données, SWISSAID a utilisé les données de production de la mine d'or industrielle de Siguiri. La compagnie minière AngloGold Ashanti a confirmé à SWISSAID que l'ensemble de l'or de cette mine est exporté à Rand Refinery, en Afrique du Sud.
Kenya	<ul style="list-style-type: none"> • 2013, 2015-2022: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow) (un poids hypothétique a été calculé sur la base de la valeur déclarée à UN Comtrade).
Mali	<ul style="list-style-type: none"> • 2012, 2016-2018: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow). • 2013-2015, 2019-2022: Institut national de la statistique (données transmises à SWISSAID les 5 et 26 juillet 2023).
Maurice	<ul style="list-style-type: none"> • 2013-2015, 2017: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow).
Namibie	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2021: Bank of Namibia (<i>Annual Report</i>, https://www.bon.com.na/Economic-information/Annual-Reports.aspx). • 2022: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow).

Niger	<ul style="list-style-type: none"> • 2020-2022: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow).
Ouganda	<ul style="list-style-type: none"> • 2014: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow).
RDC	<ul style="list-style-type: none"> • 2013-2022: En raison d'un manque de données, SWISSAID a utilisé le total des exportations d'or industriel de la RDC (Ministère des mines, Statistiques minières, https://mines.gouv.cd/fr/statistiques/). Les compagnies minières Barrick et AngloGold Ashanti ont confirmé à SWISSAID que l'ensemble de l'or de la mine industrielle de Kigali (dont la production a débuté en 2013) est exporté à Rand Refinery, en Afrique du Sud. L'or des deux autres mines industrielles, dont la production est faible en comparaison de celle de Kigali, a été exporté à Rand Refinery au moins jusqu'en 2015 (il pourrait y avoir de très légères erreurs entre 2016 et 2018 ou 2019 car l'or de ces deux mines a peut-être été exporté en Chine, mais les quantités étaient très faibles).
Tanzanie	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2017, 2019-2022: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow) (2013 et 2014: un poids hypothétique a été calculé sur la base de la valeur déclarée à UN Comtrade). • 2018: Ministry of Finance (données transmises à SWISSAID le 27 janvier 2023).
Zambie	<ul style="list-style-type: none"> • 2013-2022: En raison d'un manque de données, SWISSAID a utilisé le total des exportations d'or de la Zambie (Ministry of Finance (Annual Economic Report, https://www.mofnp.gov.zm/?page_id=3285). Le Ministry of Mines and Mineral Development a confirmé à SWISSAID que l'ensemble des exportations d'or de la Zambie se rapportent à l'or de la mine de Kansanshi exporté à Rand Refinery, en Afrique du Sud (réponse reçue le 20 octobre 2023).
Zimbabwe	<ul style="list-style-type: none"> • 2012-2020: UN Comtrade (HS 7108, https://comtradeplus.un.org/TradeFlow).

FIGURE 77: Importations d'or en Afrique du Sud selon les données rapportées par les pays d'origine

- En plus des pays africains mentionnés ci-dessus, les pays non africains suivants ont exporté de l'or vers l'Afrique du Sud entre 2012 et 2022 (UN Comtrade, HS 7108, <https://comtradeplus.un.org/TradeFlow>): l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Brésil, le Canada, les Emirats arabes unis, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni, la Chine (Hong Kong SAR), l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Liban, les Pays-Bas, le Pérou, Singapour, la Suisse, la Thaïlande et la Turquie.

